

Editorial du Président	3
Les compétences de la Région Nouvelle-Aquitaine	7
Synthèse de la situation 2017	8
Préambule	14
Les 5 finalités du développement durable et les éléments déterminants de méthode au prisme des Objectifs de développement durable (Agenda 2030 des Nations unies)	
1. La lutte contre le changement climatique	20
Eléments de contexte	21
Objectifs	26
Politiques menées sur le territoire	27
Action Phare : Observatoire pyrénéen du changement climatique (volet 2)	36
Fonctionnement de la collectivité	37
Axes d'amélioration	39
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	40
Eléments de contexte	41
Objectifs	47
Politiques menées sur le territoire	48
Action Phare : Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2017-2020	54
Axes d'amélioration	55
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	56
Eléments de contexte	57
Objectifs	60
Politiques menées sur le territoire	61
Action Phare : Signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale	80
Fonctionnement de la collectivité	81
Axes d'amélioration	83
4. L'épanouissement de tous les êtres humains	84
Eléments de contexte	85
Objectifs	89
Politiques menées sur le territoire	90
Action Phare : Conférence territoriale de la jeunesse	100
Fonctionnement de la collectivité	101
Axes d'amélioration	103
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	104
Eléments de contexte	105
Objectifs	110
Politiques menées sur le territoire	111
Action Phare : Construire/rénover les CFA selon les normes d'excellence environnementale (BTP CFA 16, CFA CMA 16, CFA CMA 17)	124
Fonctionnement de la collectivité	126
Axes d'amélioration	129

6. Les éléments déterminants de méthode	131
Eléments de contexte	132
Objectifs	139
PARTICIPATION DE LA POPULATION ET DES ACTEURS	140
Politiques menées sur le territoire	140
Action Phare : Consultation du SRESRI	142
Fonctionnement de la collectivité	143
Axes d'amélioration	147
ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITE	148
Politiques menées sur le territoire	148
Action Phare : Mise en place d'un réseau interne de référents Lutte contre les discriminations - Egalité + formation des référents LCD-E	151
Fonctionnement de la collectivité	152
Axes d'amélioration	154
EVALUATION ET STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE	155
Politiques menées sur le territoire	155
Action Phare : Calcul des émissions de CO ₂ (gaz à effet de serre) économisées par le télétravail	159
Fonctionnement de la collectivité	160
Axes d'amélioration	163
Annexes	
Liste des indicateurs	164
Liste des Référents développement durable	165
Lexique	167

**LE DEVELOPPEMENT DURABLE
EN ACTION**



La Nouvelle-Aquitaine est une très vaste région riche d'une extraordinaire et étonnante palette de territoires bercés par différentes influences biogéographiques, historiques, culturelles et humaines. Depuis sa création, nous partageons le même destin et l'enjeu est qu'il soit le plus soutenable possible. Pour cela, le partage des idées, des ambitions, des ressources, des innovations, des succès et des marges de progrès, avec un principe de solidarité et de respect mutuel, est une condition sine qua

non. Notre dynamique régionale ne se décrète pas, elle se bâtit collectivement comme un riche écosystème naturel ou, au fil du temps, les interdépendances entre l'environnement et tous les êtres vivants créent un équilibre durable, accueillant, résilient et résistant en cas de perturbations. C'est tout le sens de la durabilité d'une nouvelle région que nous construisons ensemble.

Aussi, l'année 2017 a tout particulièrement été marquée par le lancement de démarches collectives associant le plus grand nombre : lycéennes, lycéens, habitantes, habitants, cheffes et chefs d'entreprises, bénévoles associatifs et élus, élus locaux pour que « l'écosystème Nouvelle-Aquitaine » se structure, se consolide et porte un véritable projet de développement durable. Pour ne citer que deux exemples : en mars 2017, la Région lançait à Angoulême la concertation pour l'élaboration du Schéma régional du tourisme et des loisirs et en octobre elle initiait, à Limoges, la démarche de co-construction du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

En 2017 et toujours parce que le développement durable doit intimement et intelligemment lier économie, social et environnement, la Région a fixé, en avril, les fondements de sa politique contractuelle territoriale en actant, notamment, d'une exigence plus forte de solidarité envers les territoires les plus vulnérables au plan socio-économique et ce par un appui différencié.

2017 est donc, à la fois, une année de consolidation du « faire ensemble » et de structuration du « innover ensemble » avec une vision affirmée pour le moyen et le long terme. Cette projection au-delà de l'immédiateté est à la fois une responsabilité de la Région, aujourd'hui en charge de l'aménagement durable du territoire et une évidence face à la fragilité des richesses naturelles, bien commun et indispensable support de très nombreuses activités humaines. Soyons concrets : les abeilles et les autres insectes pollinisateurs sont l'élément clef de la majorité des productions agricoles. Sans abeilles, la Nouvelle-Aquitaine ne serait plus la première région agricole d'Europe et le monde rural, tout particulièrement, en pâtirait. C'est aussi simple que cela. Le développement durable motivé et porté

par la Région, comme vous le découvrirez dans cette publication, est donc plus que la somme d'actions concrètes cohérentes, complémentaires, additionnelles, réactives entre elles et que la Région s'emploie à soutenir, initier et/ou réaliser elle-même.

Ce deuxième Rapport développement durable annuel de la Nouvelle-Aquitaine ne vaut pas satisfecit. Il doit être pour chacune et chacun d'entre nous le support d'une réflexion pour l'avenir et une invite à agir, dès aujourd'hui plus et mieux encore, pour une région au cadre de vie préservé, à l'économie tournée vers l'éco-innovation et à une solidarité entre ses habitants, aux parcours de vie tous différents. Le but : ne laisser aucun territoire et aucune personne sur le bord de la route dans un environnement économique, social et naturel à la fois dynamique et préservé.

Alain Rousset





La Navèra Aquitania qu'ei una plan bèra region rica d'ua extraordinària e estonanta paleta de territòris breçats per diferentas influéncias biogeograficas, istoricas, culturaus e umanas. Desempuïsh la soa creacion, que partatjam lo medish destin e l'enjòc qu'ei que sia lo mes sostenible possible. Per aquerò, lo partatge de las ideas, de las ambicions, de las ressorças, de las innovacions, deus succès e deus marges de progrès, dab un principi de solidaritat e de respècte mutuau, ei ua condicion sine qua non. La nosta dinamica regionala ne's decreta pas, que's bastish collectivement com un ric ecosistèma naturau on, au hiu deu temps, las interdependéncias entre l'environament e tots los èsters vivents crean un equilibri durable, arcuelhent, resilient e resistant en cas de perturbacions. Ei tot lo sens de la durabilitat d'ua navèra region que bastishem amassa.

Atau, l'annada 2017 qu'estó estada marcada tot particularament per l'aviada de desmarchas collectivas associant lo mes gran nombre : liceanas, liceans, abitantas, abitants, gavidairas e gavidaires d'entrepresas, benevòls associatius e elejudas, elejuts locals entà que « l'ecosistèma Navèra Aquitania » s'estructure, se consolide e pòrte un vertadèr projècte de desenvolopament durable. Entà citar sonque dus exemples : en març de 2017, la Region aviava a Engoleime la concertacion tà l'elaboracion de l'Esquèma regionau deu torisme e deus lésers e en octobre qu'iniaciava, a Lemòtges, la desmarcha de coconstruccion de l'Esquèma regionau d'amainatjament, de desenvolopament durable e d'egalitat deus territòris.

En 2017 e tostemps perque lo desenvolopament durable deu intimament e intelligentament ligar economia, social e environament, la Region fixè, en abriu, los fondaments de sa politica contractuala territoriala en actant, especiaument, d'ua exigéncia mes hòrta de solidaritat denvèrs los territòris los mes vulnerables au plan socio-economic e aquerò per un sosten diferenciat.

2017 estó donc, tot au còp, ua annada de consolidacion deu « har amassa » e d'estructuracion deu « innovar amassa » dab ua vision afirmada entau mejan e lo long tèrmi. Aquesta projeccion au delà de l'immediatetat qu'ei au còp ua responsabilitat de la Region, auei en carga de l'amainatjament durable deu territòri e ua evidéncia fàcia a la fragilitat de las riquessas naturaus, ben comun e indispensable supòrt de hòrt plan nombrosas activitats umanas. Siam concrets : las abelhas e los autes insèctes pollinizators son l'element clau de la màger part de las produccions agricòlas. Shens abelha, la Navèra-Aquitania ne seré pas mes la prumèra region agricòla d'Euròpa e lo monde rurau, tot particularament,

ne patiré. Qu'ei tan simple com aquò. Lo desenvolopament durable motivat e portat per la Region, com ac descobriratz dens aquesta publicacion, qu'ei donc mei que la soma d'accions concrètas coerentas, complementàrias, addicionaus, reactivas entre eras e que la Region s'emplega a sostiénher, iniciar e/o realizar era-medisha.

Aqueste dusau Rapòrt de desenvolopament durable annau de la Navèra Aquitania ne vau pas satisfecit. Que deu èster entà cadua e cadun d'entre nosautres lo supòrt d'ua reflexion entà l'avièner e un convit a agir, autanlèu auei mes e melhor enquèra, entà ua region au quadre de vita preservat, a l'economia virada de cap a l'eco-inovacion e a ua solidaritat entre los abitants, aus percors de vita tots diferents. La mira : non deishar pas nat territòri, ni tampòc, nada persona suu bòrd de la rota dens un environament economic, social e naturau dinamic e preservat a l'encòp.

Alain Rousset





Akitania Berria eskualde oso zabala da, lurralde ikaragarri eta harrigarrien paleta oparoa eskaintzen duena, influentzia biografiko, historiko, kultural eta giza-influentziaz betea. Haren sorreratik patu bera partekatzen dugu eta erronka ahal den jasangarriena izatea da. Horretarako guztirako, ideiak, lehiak, baliabideak, berrikuntzak, arrakastak eta aurrerapentarteak partekatzea, elkartasun eta elkarrenganako errespetu printzipioak betez, sine qua non baldintza da.

Gure eskualde-dinamika ez da dekretatzen, kolektiboki eraikitzen da ekosistema natural eta aberats bat bezala edo, denborarekin, ingurune eta izaki bizidun guztien arteko harremanek oreka iraunkor, eroso, indartsu eta sendoa eratzten dute nahasteak gertatzen. Azken finean, guztion artean eraikitzen ari garen eskualde berri baten iraunkortasunaren zentzua da.

Halaber, 2017. urtea bereziki seinalatua izan da ibilera kolektiboen sustapenak direla eta, zeintzuek jendetza handia bildu dituzten: lizeoko ikasleak, herritarrak, enpresen nagusiak, borondate oneko elkarteak eta lekuko hautatuak «Akitania Berriko ekosistema» egituratzeko, finkatzeko eta benetako garapen iraunkorreko proiektu bat sustatzeko. Bi adibide soilik aipatzearren: 2017ko martxoan, Eskualdeak Anguleman abiarazi zuen herrialde-turismo eta aisiako eskema bat egiteko hitzarmena eta urrian, Limogesen, hasi zen herrialdeen antolaketa, garapen iraunkor eta berdintasunerako herrialde-eskemaren kudeaketa eraikitzen.

2017an, garapen iraunkorrak intimoki eta adimenez ekonomia, gizartea eta ingurumena lotu behar dituelako, Eskualdeak apirilean haren kontratuzko herrialde-politikako oinarriak finkatu zituen, bereziki, lurralde ahulenen aldeko elkartasun sendoagoa eskatuz plano sozio-ekonomikoan eta euskarri bereizi baten bidez.

Hortaz, 2017, aldi berean «batera egiteko» finkatzeko urtea eta «batera berritzeko» egituratzekoa izan da, baliabide eta epe luzean oinarritutako ikuspegi finkoarekin. Berehalakotasunaren haraindiko proiektio hau aldi berean Eskualdearen ardura, gaur egun lurraldearen kudeaketa iraunkorreko erantzukizuna duena, eta natura-ahulatasunen hauskortasunaren aurreko ebidentzia bat da, guztion ondasuna eta behar-beharrezko euskarria hainbat giza-jardueretarako. Konkreituak izan gaitzen: erleak eta bestelako intsektu polinizatzaileak nekazaritza produkzio gehieneko elementu gakoak dira. Erlerik gabe, Akitania Berria ez litzateke Europako lehenengo nekazaritza eskualdea izango eta landa-munduak, partikulariki, sufritu egingo luke. Hori bezain sinplea da. Eskualdeak sustatutako eta ekarritako garapen iraunkorrak, argitalpen honetan atzemango duzuen bezala, ekintza koherente, osagarri edo gehigarri konkretuak gehitzeko ekintzan baino gehiagotan datza;

Eskualdeak berak babesten, hasten edota burutzen dituenak eta haien artean suspertzen direnak.

Akitania Berriko bigarren urteroko garapen iraunkorrari buruzko Memoria hau ez da nahikoa. Guztiok izan behar dugu etorkizunari buruzko gogoetaren babes eta gonbidapena ekiteko, gehiago eta hobeto gaurtik aurrera, bizitza-eremu gordea duen eskualdea lortzeko, ekonomia eko-berrikuntzara biratzeko eta haren herritarren arteko kidetasuna bermatzeko, bizitza-ibilbide guztiz ezberdinekin. Helburua: lurralde eta pertsona bat ere ez uztea errepidearen bazterrean ingurune ekonomiko, sozial eta naturalean, aldi berean dinamikoa eta babestua.

Alain Rousset





La Novèle Aguiéne ét ine vrae grande réjhiun frtâie d'ine éstasante é ébafante éstaméle de téres bricotâies par daus enrprésentes mauparélles biojhiografiques, istoriques, çhulturéles é ouménes. Pr denpis sa criaciun, i départun le maeme sort é la misalle, ol ét que le séjhe le màe possiblle abutable. Pr çheù, le département daus idâies, daus anbiciuns, daus ressourses, daus énvenciuns, daus éplléts pi daus muétes pr avenjhàe, ac in préncipe de solidaeretai pi de respéc mutuàu, ol ét ine cundiciun sine

qua non. Noutre alant réjhiounàu se décrète jha, le se batit ensenbllle paréll queme in écosistème naturàu frtai voure, cha petit, les entrsujhiciuns entr le mitan pi tots les aetres vivants criant in éçhilibre durable, açheùllant, résilient pi d'acot en cas d'adveniant. Ol ét tot le sens de la durablletai d'ine novèle réjhiun qu'i batissun trtots ensenbllle.

L'annàie 2017 sit jholiment marcàie pr le partement de décanpes coléctives agrouant les pu grantes mouàies : liçaeyénes, liçaeyéns, demourantes, demourants, chétes pi chéts d'entrprises, bénvelants parçounàes pi élisàies, élisais locàus pr que l' « écosistème Novèle Aguiéne » s'éstructure, s'assolidesisse é porte in vretabllle proujhét d'abenajhe durable. Pr noumàe rén que deùs éxenplles : en mar 2017, la Réjhiun partét a Angoulaeme la cunjharnerie pr le birolajhe dau Charcoes réjhiounàu dau torime é de la divrtissalle pi en octobre, a méttit en lan, a Lémojhe, la décanpe de co-batisiun dau Charcoes réjhiounàu d'arenjement, d'abenajhe durable é de parajhance daus téres.

En 2017, pi core a càuse que l'abenajhe durable dét drétement é finàudement liàe économie, souciàu é mitan naturàu, la Réjhiun at cotai le soutre de sa poulitique de prchats de tere en acértenant, métun, d'in besén pu fort de solidaeretai devér les téres màe mortifieuses au pllan socio-économique, ac ine ajhide mauparélle.

2017 ét dun, den le maeme tenp, ine annàie d'assolidajhe dau « faere ensenbllle » é de l'éstructuraciun de l' « éventàe ensenbllle » ac ine énténciun de vere le moyén é le lun tarme. Çhête voeyure pu logn qu'avoure ét den le maeme tenp ine gariance de la Réjhiun, charjhàie aneùt de l'abenajhe durable daus téres, pi étou ine évidence davant la casuautai daus richéces naturéles, benasse coumune é soutre de besén pr grous d'oçhupaciuns ouménes. Séjhun dréts : les abolles pi les àutres énsécs çhi énnanjhant sant ine cllai de pmére pr la majhouretai daus dounaciuns agricoles. Sen abolles, la Novèle Aguiéne serét pu jha la pmére réjhiun agricole d'Èurope é le monde ruràu, espéciaument, soufréterét. Ol ét oussi sénéplle que çheù. L'abenajhe durable, engagjai é menai pr la Réjhiun, queme ve z-o désabrijheréz den çhête enprimure, ét dun màe que l'apeci d'acciuns vrétablles se tenant, s'épllétant, s'apeçant, se rebicant les ines les àutres é que la Réjhiun se tabute a acotàe, métre en lan é/obe actualisàe lai.

Çhête deùsiaeme Redirie abenajhe durable annàu de la Novèle Aguiéne vaut jha agréyence. Le dét aetre pr chéquine é chéquin d'entrnous le soutre d'ine sunjhance pr l'aveni é in atisajhe pr ajhi, dés avoure core màe é meù, pr ine réjhiun que sun marea de vivanjhe séjhe garanti, que sen économie vise l'éco-énvenciun é ac ine soulidaeretai entr sés demourants, que les trajhétés de leù vivanjhe sant trtouts mauparélles. La butàie: acheyàe pa yine tere pi pa in monde su la banquète, den in mitan économique, sociàu é naturàu den le maeme tenp éjhant de l'aeme é garanti.

Alain Rousset





Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Elle supprime tout d'abord la **clause générale de compétences** pour les Régions et les Départements, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, en limitant les cofinancements souvent source de complexification du montage des projets.

Les Régions sont en charge de la coordination sur leur territoire de toutes les actions en faveur de l'**économie** et de l'animation des pôles de compétitivité. Les lois MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, du 27 janvier 2014) et NOTRe ont conforté et renforcé le rôle des Régions dans le domaine de l'enseignement supérieur, en tant qu'interlocuteurs privilégiés de l'Etat et comme chefs de file de l'intervention des collectivités territoriales. Elles ont ainsi à établir des stratégies régionales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (**SRESRI**), afin de mieux coordonner leurs actions sur les territoires et d'articuler les stratégies de développement économique (**SRDEII**) et d'aménagement du territoire et d'environnement (**SRADDET**).

Au titre de la politique de mobilité, elles pilotent toutes les **politiques en matière de transport par trains express régionaux** (TER), ainsi que les transports inter-urbains. La loi NOTRe renforce leur rôle d'**autorités organisatrices de transport de plein exercice**.

Elles élaborent par ailleurs un **plan régional de prévention et de gestion des déchets** qui a pour objectif de simplifier et de mettre en cohérence les mesures applicables en matière de déchets.

De plus, les Régions volontaires pourront se voir attribuer tout ou partie des missions d'animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Elles sont également compétentes depuis plusieurs années au titre de l'application des lois de décentralisation notamment et de réformes intervenues depuis, en matière de **construction, entretien et fonctionnement des lycées** d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole, de **protection du patrimoine**, de **développement des ports maritimes et des aérodromes**, de mise en œuvre d'un **plan régional pour la qualité de l'air** et de **classement des réserves naturelles régionales**.

Elles disposent de l'**autorité de gestion des fonds européens** depuis 2014 et sont pleinement responsables en matière de **formation professionnelle** depuis le 1^{er} janvier 2015. La loi NOTRe a également introduit la possibilité de délégation aux

Régions de l'animation des opérateurs du service public de l'emploi (missions locales, maisons de l'emploi, Cap emploi, PLIE...), à l'exception de Pôle Emploi. Au moment de la rédaction de ce rapport, une réforme de la formation professionnelle est en cours avec comme objectif le dépôt au Parlement d'un projet de loi au printemps 2018.

En matière d'**apprentissage**, au moment de la rédaction de ce rapport, un projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » doit être présenté au Conseil des ministres, en vue d'une adoption au Parlement à l'été 2018, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, les Régions partagent avec les autres collectivités les compétences en matière de **tourisme**, en tant que chefs de file, de **logement**, de **santé**, de **sport**, de **culture**, de préservation de leur identité et de promotion des **langues régionales**, d'**éducation populaire**, et de **lutte contre la fracture numérique**.

La Région Nouvelle-Aquitaine intervient pleinement sur l'ensemble des champs de compétences que la loi lui confère, de la formation à l'emploi, en passant par les transports régionaux, le sport ou encore la culture, et s'adresse à tous, toutes générations confondues. Son action structure le territoire et les services publics en vue de répondre à l'intérêt général des populations et d'améliorer leur vie quotidienne, que ce soit par exemple par son soutien à l'accompagnement des particuliers, des entreprises et des communes dans la transition énergétique, par son soutien au développement des énergies renouvelables, par ses aides aux résidences étudiantes, par sa politique TER en matière de desserte, fréquences, tarifs et qualité des services, par sa politique d'éducation à l'environnement et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, par ses aides aux circuits courts, à l'agritourisme, à l'agriculture bio et aux signes officiels de qualité, par sa politique de lutte contre les déserts médicaux, par sa politique d'aides aux entreprises, par celle ciblant les jeunes en difficulté d'insertion, ses aides aux retours à l'emploi, ses aides directes aux apprentis, son financement des formations sanitaires et sociales, son soutien aux associations et structures culturelles, etc.

Elle inscrit l'ensemble de ses politiques dans une dynamique de contribution au développement soutenable de son territoire, de responsabilité sociétale à l'égard des acteurs et citoyens néo-aquitains et à l'égard de l'environnement régional, et s'engage par ses orientations stratégiques, à contribuer aux Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU.





La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, porte obligation aux Régions d'élaborer leur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Ce schéma crée un nouveau cadre de référence en matière de planification territoriale et de contractualisation régionale, avec l'Etat (contrats de plan) et avec les territoires.

Au travers de cette compétence, la loi affirme la position en tant que chef de file de la collectivité régionale en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

L'année 2017 a permis de préparer la démarche de concertation engagée pour l'élaboration du SRADDET néo-aquitain. Cette concertation territoriale a été lancée le 12 octobre 2017 sous forme de réunions, d'ateliers, de séminaires et de rencontres sur l'ensemble du territoire auprès des collectivités, des organismes concernés par les thématiques et auprès du grand public, auxquels s'ajoute une plateforme d'information et de concertation en ligne (*nouvelle-aquitaine.fr/concertations-pour-co-construire-nouvelles-politiques-regionales/sraddet-ensembleimaginons-nouvelle-aquitaine*), pour suivre les grandes étapes du calendrier, participer aux réunions publiques et aux concertations préalables.

Aux 11 domaines prévus par la loi (l'équilibre et l'égalité des territoires - l'implantation des infrastructures d'intérêt Régional - le désenclavement des territoires ruraux - l'habitat, le logement - la gestion économe du foncier - l'intermodalité et les transports - la maîtrise et la valorisation des énergies - la lutte contre le changement climatique - la pollution de l'air - la protection et la restauration de la biodiversité - la prévention et la gestion des déchets), la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité ajouter le numérique et elle a fait le choix de prendre en compte toutes les dimensions de l'aménagement du territoire, y compris le développement économique, la formation, l'emploi, la recherche, l'enseignement supérieur, la santé et le tourisme.

Outil de simplification et de mise en cohérence des politiques sectorielles régionales, le SRADDET intègre les schémas régionaux existants suivants : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le Schéma Régional de l'Intermodalité, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et le Schéma Régional Climat Air Energie.

Soumis à une évaluation environnementale stratégique au sens de l'article R 122-17 du code de l'environnement, le SRADDET a une portée normative et devient un document de référence pour la contractualisation. Le caractère prescriptif du schéma doit permettre d'inscrire les orientations stratégiques d'intérêt

régional dans les documents de planification et de programmation de rang inférieur dans la hiérarchie des normes. Ceux-ci, et en particulier les Schémas de Cohérence Territoriale – SCoT – dont tous les territoires infrarégionaux doivent se doter, devront être compatibles avec les règles générales du SRADDET. Fin 2018, le projet sera présenté en assemblée Plénière du Conseil régional et les avis des personnes publiques et autorités environnementales sur le projet seront collectés.

En 2019, une procédure d'Enquête Publique complètera le dispositif et l'assemblée régionale délibèrera pour adopter le schéma au caractère prescriptif.

L'architecture globale du rapport d'objectifs telle qu'elle est envisagée courant 2018, consacre trois axes stratégiques à ce SRADDET :

- **une Nouvelle-Aquitaine dynamique** : des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois ;
- **une Nouvelle-Aquitaine audacieuse** : des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux ;
- **une Nouvelle-Aquitaine solidaire** : des territoires complémentaires et accessibles.

Il est prévu en outre l'**inscription de ce document stratégique dans les 17 objectifs de développement durable (ODD 2030) de l'Organisation des Nations unies.**

Cette affirmation s'inscrit dans le prolongement du respect du développement durable qui figure parmi les principes du SRDEII adopté le 19 décembre 2016 et du souci d'intégration du développement durable dans l'ensemble des dispositifs de la collectivité régionale, ainsi qu'à son fonctionnement (politiques d'achats durables, gestion des flottes de véhicules, économie de ressources et maîtrise des déplacements par le déploiement d'une politique de dématérialisation, par exemple).

Cette prise en compte s'est matérialisée par la consolidation du nouveau réseau de Référents développement durable au sein de l'administration régionale et par le caractère de fil conducteur et d'axe central du développement durable dévolu à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique, du fait de l'importance de leurs impacts et des coûts d'accès à l'énergie pour les activités socio-économiques de la Nouvelle-Aquitaine.





La Région Nouvelle-Aquitaine conforte ainsi l'intégration de la **lutte contre les dérèglements climatiques et de protection de l'atmosphère**, à l'ensemble de ses politiques.

Au titre de ses **politiques d'action pour le climat**, on peut notamment citer :

- l'adoption de la **stratégie « Territoires à Energie POSitive » (TEPOS)** en Nouvelle-Aquitaine avec le nouvel appel à projets. 24 territoires TEPOS, soit 9,9% de la superficie régionale et 5,2 % de la population régionale, dont 13 nouveaux retenus en 2017, sont désormais accompagnés par la Région et l'ADEME
- la **politique de rénovation énergétique des logements**, avec un objectif annuel de rénovation de 40 000 à 90 000 logements du parc privé et de 6 300 logements sociaux à partir de 2017, est bâtie sur plusieurs dispositifs, tels que 33 Espaces Info Energie, soit 52 conseillers Espace Info Energie (50,5 ETP), répartis sur le territoire régional, l'agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie (ARTEE), qui accompagne les particuliers, ou bien encore le dispositif Reno'Aqt, pour accompagner les particuliers et les communes en zone rurale ;
- l'**appel à projets Compétitivité énergétique des entreprises en 2017**, qui propose un accompagnement spécifique aux entreprises pour identifier et quantifier les économies d'énergie potentielles, sachant qu'en Nouvelle-Aquitaine, plus de 50 % de la consommation énergétique industrielle est concentrée sur une cinquantaine de sites industriels (dont la consommation dépasse 100 GWh/an) ;
- la **démarche d'amélioration continue des performances environnementales des bâtiments des EPLE** grâce au Guide environnemental de construction et de rénovation durables, et la mesure de l'impact des actions mises en œuvre par la Région et les EPLE pour répondre à l'engagement en faveur du Facteur 4 grâce à l'établissement du **bilan annuel des consommations et des productions énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre dans les lycées au travers du Plan Comptages et Gestion Technique Centralisée pour les EPLE**.

Au titre du **développement des EnR comme priorité régionale**, elle soutient le **développement de la production issue d'énergies renouvelables**, solaire, énergies marines, méthanisation, bois énergie pour un cumul de la production d'énergies renouvelables soutenues en 2017 de 84 440 144 kWh.

Au titre de la **préservation des ressources naturelles et la biodiversité** du territoire néo-aquitain, la politique régionale mise en œuvre en 2017 s'est fondée sur les trois objectifs suivants.

En vue de **devenir cheffe de file en matière de biodiversité**, elle a souhaité initier en 2017 une action concertée, **Ecobiose, comité régional sur les services écosystémiques et la biodiversité** visant à améliorer les connaissances sur la biodiversité et son rôle pour les écosystèmes, les sociétés et les activités économiques qui en dépendent, faciliter le partage de ces connaissances et la prise de décision.

Afin d'**accompagner les acteurs pour assurer l'intégration des enjeux de la biodiversité à leurs activités**, elle :

- garantit la gestion durable du littoral à travers le **dispositif des plans plages**, études préalables à la réalisation d'investissements, afin de maîtriser et d'encadrer la sécurité (baignade, incendie, gestion du trait de côte), la préservation de l'environnement (cordon dunaire, forêt de protection), la conservation de la biodiversité et la gestion des flux dans une volonté de développer les alternatives aux méthodes dites « dures » ;
- met en œuvre le dispositif de **certification Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine (AREA)**, qui permet de reconnaître et de valoriser les efforts des agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine en matière d'environnement ;
- poursuit son appui au développement de l'agriculture bio et a signé à ce titre le « **pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique** », qui comporte des objectifs pluriannuels en matière de développement de l'agriculture biologique, d'approvisionnement local, d'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et des organisations qui les appuient ;
- accompagne en 2017, 137 projets à travers le **fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** pour un montant total de 4,3 M€ FEAMP (16% de l'enveloppe initiale) et 1,5 M€ de contrepartie régionale ;
- lance en 2017, l'**appel à projets ENEDS** (Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable) en faveur des associations locales, en vue de favoriser les pratiques de terrain, dans et avec la nature et l'environnement, croisées avec l'expérience de la personne à la fois corporelle, émotionnelle et cognitive.





Enfin, pour **préserver les ressources naturelles et réduire les impacts environnementaux des activités**, la collectivité régionale s'attache à :

- favoriser le développement du **biomimétisme** pour innover dans les domaines des matériaux, des formes, des processus et cela dans les activités scientifiques, techniques ou industrielles, de l'agriculture à l'industrie en passant par l'architecture. Le tout en répondant aux enjeux énergétiques et à ceux du changement climatique en s'inspirant du fonctionnement du vivant pour faire évoluer les technologies vers plus de sobriété, d'efficacité et de respect de l'environnement ;
- à répondre aux grands enjeux de la **protection des pollinisateurs** par un **plan régional d'actions dit « Plan pollinisateurs »**, adopté lors de la séance plénière du 26 juin 2017 ;
- à soutenir la recherche pour une meilleure préservation de l'environnement, au travers de projets tels que le **projet MULTISTRESS** destiné à mesurer les effets combinés des contaminants (pesticides organophosphorés, néonicotinoïdes, mercure, composés perfluorés) et de l'état des habitats sur la biodiversité de la région sur une large gamme de milieux (vignoble, plaine céréalière, bocage et littoral) et d'espèces (flore, insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux).

Concernant la **cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations** sur son territoire et avec les territoires extérieurs, la Région a soutenu au titre de l'année 2017 des actions concourant à la cohésion par le développement territorial, à la promotion d'une mobilité durable, au maintien des services et à l'amélioration de la qualité de vie des néo-aquitains, et à la lutte contre toutes les formes de discriminations et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle a ainsi :

- adopté lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la **nouvelle politique contractuelle territoriale**, harmonisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, dont les principes avaient été présentés en séance plénière les 19 et 20 décembre 2016, et dont les 2 objectifs concernent la recherche d'**attractivité territoriale** et la **solidarité territoriale** par une approche différenciée selon le niveau de vulnérabilité territoriale ;
- expérimenté une **méthode de co-construction de la contractualisation régionale** sur le Sud Vienne avant de la déployer à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ;
- poursuivi le soutien à la réalisation de la **Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique**, dont l'ouverture a eu lieu le 2 juillet 2017, en ouverture de la saison estivale ;

- poursuivi, afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil et d'intermodalité aux voyageurs, et de renforcer l'attractivité des modes alternatifs à la voiture, sa **politique de modernisation des gares et d'aménagement de pôles d'échanges**, au titre desquels on peut citer le nouveau bâtiment voyageurs de la gare de Bordeaux-Saint-Jean côté Belcier ou encore les projets pour les gares de Bayonne, La Rochelle, Angoulême, Périgueux... ;
- adapté ses moyens pour conduire sa **politique de la ville à la dimension de la nouvelle région**, pour accompagner les projets dans les 27 agglomérations concernées ;
- harmonisé sa politique en faveur du développement de tiers-lieux et d'espaces de télétravail, en lançant l'Appel à Manifestation d'Intérêt – **AMI Tiers-Lieux 2017-2018**, qui vise à développer les tiers-lieux dans l'ensemble des territoires ;
- consolidé les projets de **réseaux d'initiative publique (RIP) très haut débit (THD) de type fibre optique à l'abonné (FttH)** des territoires avec une forte augmentation de l'ambition de certains, le périmètre des RIP FttH ayant doublé en un an et devant être porté à 1,2 millions de prises d'ici 2022 ;
- officiellement initié la démarche d'élaboration d'une **stratégie foncière régionale** le 31 mars 2017 par un séminaire de lancement qui a fait émerger 5 objectifs principaux, le foncier naturel, agricole et forestier à préserver, la promotion de la sobriété foncière et la limitation de l'étalement pour préserver la vitalité urbaine, l'intensification du lien ville-campagne, un accès plus facile et plus juste au foncier et l'anticipation des effets du réchauffement climatique ;
- poursuivi sa politique de **Requalification des cités universitaires** et a notamment lancé un appel à projets pour la construction de résidences pour étudiants dans la métropole bordelaise, déclinaison du CPER Aquitaine 2015-2020, qui durera 3 ans pour un objectif de production de 1 000 logements sur les 1 920 envisagés ;
- été signataire, le 8 mars 2017, de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, a engagé la construction de son **plan d'action "Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine"** pour défendre des valeurs solidaires et combattre les inégalités et a mis en place un **réseau de référents LCD-E (Lutte contre les discriminations – Egalité)** ;
- soutenu en lien avec le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde (CIDFF), le projet destiné à **renforcer et développer l'entrepreneuriat féminin**, ainsi qu'un projet d'**Incubateur d'entreprises au féminin et de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin**.





La collectivité participe à la **Finalité d'épanouissement de tous les êtres humains**, à la fois sur son territoire par ses politiques de formation et de qualification professionnelle, de lutte contre la précarité et au travers de toutes les actions qui contribuent à l'autonomie et à la capacitation des individus et à l'international via ses politiques de coopération.

En 2017, elle a :

- au titre de sa politique de formation, afin de favoriser l'accès à l'emploi et de répondre aux besoins en compétences des entreprises régionales et en tant que chef de file du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie :
 - contribué au "Plan 500 000 formations supplémentaires" initié par l'Etat, et a acté le plan **165 000 formations**, prolongation du plan 500 000 ;
 - attribué 609 420 € dans le cadre du dispositif **Fonds Social d'Aide aux Apprentis (FSAA)**, qui permet aux apprentis qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles, de solliciter une aide financière auprès du CFA afin de poursuivre leur formation dans de bonnes conditions et de prévenir les éventuelles ruptures de contrat et a octroyé une aide au **1^{er} équipement des apprentis**, qui a **permis à 9 650 apprentis d'être équipés**.
- au titre de sa politique de lutte contre la précarité et l'isolement social :
 - consolidé sa **politique d'aide aux départs en vacances du plus grand nombre** en soutenant trois structures (Vacances Ouvertes, Vacances et familles, Ekitour), qui créent les conditions favorables au départ en vacances pour les néo-aquitains, prioritairement sur le territoire régional ;
 - lancé, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, un AMI visant à développer les **pratiques collaboratives Esanté et télémédecine** par les professionnels de santé sur l'ensemble des territoires, dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins et de mobilisation de la filière régionale TIC Santé.
- afin de favoriser les conditions d'une mobilité choisie :
 - équipé ses réseaux de transport régionaux avec une **billettique** facilitant l'intermodalité, harmonisant les tarifications, et permettant un meilleur accès à tous les types de voyageurs ;
 - après avoir renouvelé la section entre Pau et Oloron en 2010, a œuvré à la reprise des circulations ferroviaires entre Oloron et Bedous dès 2016, et signé le 25 octobre 2017, un **"Grand agreement" avec les partenaires français et espagnols pour finaliser la liaison entre Bedous, Canfranc et Saragosse** ;

- engagé un vaste programme de modernisation du transport ferroviaire régional, avec notamment l'acquisition de 37 rames Régiolis jusqu'en 2018 pour un coût de 250 M€, qui réalisent une économie d'énergie de l'ordre de 20 % par place assise par rapport à un matériel existant du même type.
- pour permettre l'accès de tous les néo-aquitains à une culture émancipatrice :
 - porté à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le nouvel événement **"Nouveau Festival"**, ralliant les projets de création de différents domaines artistiques, culturels, scientifiques, numériques pour les lycéens et les apprentis ;
 - voté un dispositif dans le cadre de son nouveau règlement d'intervention, **"L'aide à la production de jeux vidéos"**.
- pour permettre l'accès au sport au plus grand nombre :
 - soutenu les **ligues et comités régionaux des fédérations sportives** et leur regroupement régional (les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs) ;
 - apporté son soutien aux **sports pour tous (sport féminin, sport santé, manifestations d'animation territoriale, sport scolaire et handisport)**.
- au titre de ses actions de coopération et de développement solidaire :
 - lancé le **projet d'agro-écologie dans le parc national Hoang Lien de la province de Lao Cai au Vietnam**, avec l'ONG Agrisud International ;
 - mis en œuvre le **nouveau programme triennal 2016-2018 du partenariat entre les régions Nouvelle-Aquitaine et du Plateau Central, au Burkina Faso**, voté lors de la Commission Permanente du 21 novembre 2016 ;
 - financé la phase de transition du **programme pilote de renforcement des capacités intercommunales de gestion de l'eau en Région Itasy (Madagascar)**, tout en préparant l'élaboration de la suite à ce projet ;
 - a participé à la création en mars 2017 d'une **entente interdépartementale** afin de coordonner les différents acteurs parties prenantes du **Programme de coopération avec 6 départements du Sénégal (anciennes régions de Diourbel et Fatick)**.





Pour contribuer aux **dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**, la Région soutient les éco-activités et les démarches d'éco-conception, la recherche et le transfert de technologie pour acquérir les compétences environnementales dans les filières professionnelles d'excellence, l'Economie Sociale et Solidaire, le développement d'une économie bleue, elle promeut une économie circulaire et soutient l'émergence de projets numériques innovants.

À cet effet, en 2017, elle a :

- poursuivi l'appui à la réalisation d'itinéraires cyclables inscrits au **schéma régional vélo routes et voies vertes** ;
- planifié des échanges avec les territoires volontaires et concernés par l'enjeu sur la saisonnalité, afin d'identifier une **nouvelle stratégie d'accompagnement de l'emploi saisonnier** pour déployer un nouveau "Plan Régional des Saisonniers" tenant compte de la remontée de leurs besoins ;
- poursuivi sa participation à la programmation de **travaux de restauration des ouvrages du canal des Deux-Mers** par Voies Navigables de France (VNF) ;
- poursuivi sa politique d'Incitation à l'**Eco-labellisation des hébergements touristiques**, la Nouvelle-Aquitaine étant la 1^{re} région française en termes d'établissements certifiés « écolabels européens » ;
- a financé à hauteur de 34,56 M€, au travers de son **partenariat avec l'ADEME dans le cadre du CPER** des projets de développement durable qui ont conduit à un évitement de gaz à effet de serre de l'ordre de 39 455 teqCO₂, sur les thématiques suivantes :
 - l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande en énergie ;
 - le développement des énergies renouvelables ;
 - le développement de l'économie circulaire et la réduction des déchets ;
 - les projets territoriaux de développement durable ;
- participé au financement de **projets de construction/rénovation de CFA selon les normes d'excellence environnementale** (BTP CFA 16, CFA CMA 16, CFA CMA 17, INHNI...) ;
- adopté en Séance Plénière, le 13 février 2017, le Règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises, qui assoit le principe d'une **éco-socio conditionnalité spécifique des aides aux entreprises agroalimentaires** conformément aux orientations du SRDEII, reposant sur un diagnostic sur la responsabilité sociétale innovant, le diagnostic 3D ;
- a assorti le **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA)**, dispositif phare de la Région qui permet d'accompagner les projets d'investissements des exploitations agricoles dans un objectif d'amélioration de leurs performances économique, environnementale, sanitaire et sociale, de 10 composants (Plan de Modernisation des élevages, Plan Végétal Environnement, Investissements en CUMA, Transformation et commercialisation à la ferme, Investissements en culture maraîchères, petits fruits, horticulture et arboriculture, Mécanisation en zone de montagne, Agroforesterie, Mise en place d'Infrastructures Agro-Ecologiques, Investissements agro-écologiques pour les Entreprises de Travaux Agricoles, Agritourisme) ;
- a soutenu le **projet « Nouveaux aliments sains et durables 2020 »** initié par le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) Agro-Alimentaire, situé à La Rochelle, et le programme à 2020 du CRITT Horticole sur l'agriculture urbaine et le génie végétal, à Rochefort-sur-Mer ;
- a lancé l'**AMI Chimie du Bois**, axe de différenciation important pour l'industrie régionale, à l'occasion de la journée technique du 28 septembre 2017 organisée par le cluster Aquitaine Chimie Durable et le pôle de compétitivité Xylofutur ;
- s'est mobilisée dans le cadre de son **objectif d'approvisionnement de la restauration scolaire en produits locaux, de proximité et de qualité à 60 % d'ici 2021, dont 20 % en produits issus de l'agriculture biologique**, tant sur des formations individuelles que collectives des agents de la restauration, a retenu la définition d'un produit « Nouvelle-Aquitaine », afin de renforcer l'identité et l'attractivité de l'offre alimentaire locale, et a soutenu la création de l'association des coordonnateurs de groupements de commandes des EPLE de Nouvelle-Aquitaine en renforçant le partenariat Région/Etat ;
- a adopté le 13 février 2017, la nouvelle politique régionale de **développement de l'ESS et de l'Innovation sociale**, qui se décline selon 3 thèmes : le soutien à l'Insertion par l'activité économique, l'appui au développement des entreprises de l'ESS et l'expérimentation de projets socialement innovants ;
- a accompagné **13 Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)** pour un montant de 545 000 € ;
- a lancé l'élaboration, qui devrait se terminer en 2019, du **Plan unique régional de prévention et de gestion des déchets, constitutif du volet déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** ;





- a soutenu l'**économie bleue**, qui en Nouvelle-Aquitaine, représente environ 50 000 emplois, soit 2 % de l'emploi total de la région. En dehors du tourisme, qui joue un rôle majeur dans l'économie du littoral, trois secteurs d'activités se détachent : la pêche et l'aquaculture (ostréiculture notamment), la construction et la réparation navale et les activités portuaires ;
- apporté aux innovateurs potentiels une aide au **prototypage numérique (39 projets)**, qui permet de financer produits et services numériques du futur.

En matière de **participation de la population et des acteurs**, la Région articule ses politiques en 2017 sur :

- des **instances de participation variées pour organiser la concertation avec les acteurs du territoire (société civile)**, telles que le CESER ou pour le secteur ferroviaire, les Comités de ligne ;
- leur **partage avec les néo-aquitains pour assurer leur appropriation et leur mise en œuvre**, via notamment la mission du Bureau de Bruxelles d'accueil et d'accompagnement des acteurs néo-aquitains pour faciliter leur accès aux institutions et programmes européens, la programmation annuelle du « Joli mois de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine » pour promouvoir l'Europe auprès des néo-aquitains, la consultation sur l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

En matière d'**organisation du pilotage et de transversalité**, la Région au titre de l'année 2017 :

- **promeut un pilotage partenarial de l'ensemble des projets qu'elle soutient ou met en œuvre, ou participe aux processus participatifs engagés par d'autres acteurs ou collectivités**, tels que le Comité départemental des agendas21 piloté par le Département de la Gironde ;
- **participe au pilotage du déploiement du développement durable sur le territoire**, au travers notamment de sa participation à la dynamique collective du projet Resonance visant à fédérer et mutualiser les acteurs de la RSO ;
- **soutient l'articulation des différentes stratégies territoriales**, en particulier dans le cadre de l'élaboration en cours du volet transversal climat-air-énergie du SRADDET, de son implication dans le projet euro-régional 2014-2020 porté par le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Aquitaine-Euskadi ou encore, par l'évolution de ses modes de fonctionnement au service des politiques régionales avec le développement du réseau de référent-e-s "Lutte contre les discriminations - Egalité" (LCD-E).

Enfin, en matière d'**évaluation et de stratégie d'amélioration continue**, la collectivité régionale poursuit en 2017 :

- l'**inscription de son action dans une démarche d'amélioration continue globale**, au travers de l'amélioration du processus évaluatif au regard du développement durable conduisant à l'édition annuelle de son rapport DD par exemple ;
- ses efforts en faveur de la **généralisation d'une culture de l'évaluation en interne et avec les partenaires extérieurs**, en particulier par la structuration du dispositif régional de l'évaluation, porté par l'IGS (Inspection Générale des Services) et par l'installation de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP) ;
- la **mise en place des outils de suivi permettant l'évaluation de ses politiques territoriales**, en particulier avec la production du Bilan de la 1^{re} phase de réalisation des autodiagnostic de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) dans le cadre de la mise en œuvre des principes horizontaux du PO FEDER-FSE ex-Aquitaine.



Un rapport de développement durable... pour quoi faire ?

Avec la promulgation des lois Grenelle 1 et 2, l'Etat français s'est engagé de manière opérationnelle dans une nouvelle étape en faveur du développement durable. Couplées à la Stratégie Nationale de Développement Durable d'alors, elles ont défini les orientations prioritaires de la politique française. Celles-ci sont désormais liées à la nouvelle Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) pour la période 2015-2020.

Un des éléments instaurés par le Grenelle 2 pour les collectivités est notamment l'obligation de rédiger un rapport :

« *L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.* »

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

Ce document doit dresser un bilan des politiques, programmes et actions conduits par la Région, au titre du développement durable, dans ses politiques territoriales et en interne, dans le fonctionnement de la collectivité. Au-delà d'un simple état de l'Art, le rapport analyse les processus et méthodes mis en œuvre dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de ces actions, programmes et politiques. Ces informations permettent de légitimer les politiques publiques et de faire émerger des axes d'améliorations qui vont orienter et/ou enrichir les politiques à venir. A cette fin, ce document est présenté lors des débats d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être construit selon les cinq finalités et les cinq éléments de méthode décrit par le *Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable* publié par le Commissariat général au développement durable.

Le développement durable, une définition

Le concept de développement durable renvoie parfois à autant de définitions qu'il y a de courants d'acteurs dans ce domaine. Cependant, celle qui fait référence dans la grande majorité des documents officiels est proposée par Gro Harlem Brundtland dans son rapport « Notre Avenir à tous » (1987) commandé par l'ONU et qui sert de base pour la Conférence des Nations unies sur l'Environnement Humain de Rio en 1992 :

« *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »

Plus récemment, adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015, les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définissent une vision universelle du développement pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Les cinq finalités

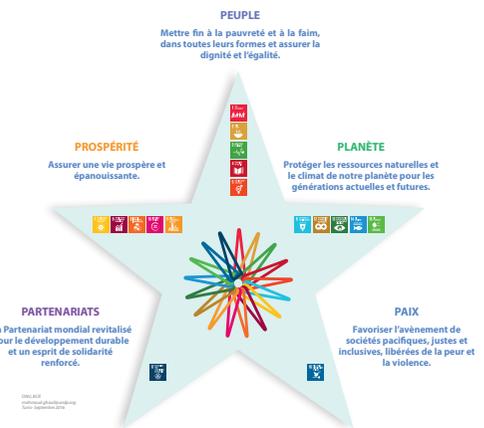
-  1 | Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  2 | Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
-  3 | Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations
-  4 | Épanouissement de tous les êtres humains
-  5 | Développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables

Les cinq éléments de méthode

-  1 | Participation des acteurs
-  2 | Organisation du pilotage
-  3 | Transversalité de l'approche
-  4 | Dispositif d'évaluation partagé
-  5 | Stratégie d'amélioration continue



17 ODD autour de 5 domaines clés



Ils visent à opérer d'ici 2030 (agenda 2030, convergence du programme Action 21 adopté à la conférence de Rio sur l'environnement et le développement en 1992 et des Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000) une transformation du monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable (économique, social et environnemental) dans tous les pays, y compris les pays développés, en luttant contre les inégalités et l'injustice et contre le changement climatique (« transformer les vies tout en préservant la planète »).

Le développement durable : un impératif mondial

Il s'agit d'objectifs ambitieux, visant à poursuivre et achever l'éradication de la pauvreté amorcée par la mise en œuvre des OMD, définir des « planchers individuels » constitués d'un ensemble de droits et de services à visée inclusive, établir des « plafonds collectifs » prenant en considération dans chaque domaine des limites imposées par la planète et la capacité des technologies disponibles à les faire reculer et à créer des emplois, sauvegarder l'environnement et combattre les causes du dérèglement climatique. Il s'agit également de renforcer les capacités de mise en œuvre et de développer des institutions efficaces, redevables et ouvertes sur lesquelles le caractère transversal de ces problématiques de développement durable aura des incidences en termes organisationnels et de formes de responsabilité nouvelles.

À cette ambition mobilisatrice, mais pour autant non dénuée de certaines critiques sur sa faisabilité ou sur les présupposés qui la fondent, doivent être associées des politiques effectives pour atteindre chaque objectif, assorties des financements correspondants et d'indicateurs pour en évaluer les résultats.

Les 2 à 3 trillions de dollars relatifs à l'estimation des besoins financiers liés à la mise en œuvre de l'agenda 2030, vont nécessiter la mobilisation de financements innovants, à la fois en termes de sources et de mécanismes, en raison des limites de l'aide publique traditionnelle et du fait que l'épargne ne s'oriente pas spontanément vers des projets de développement durable inscrits dans le long terme et dont le rendement social est élevé mais le rendement privé et de court terme est apparemment faible et incertain.

Le développement durable : une gouvernance sur et pour le long terme

Afin d'évaluer les résultats de la mise en œuvre de ces objectifs, le caractère quantifiable des cibles associées doit être assuré et va nécessiter l'acquisition d'une nouvelle « connaissance statistique », partagée et uniformisée. Cela représente en soi une ambition très importante, au regard des difficultés liées à la mobilisation des données et à la mise en place de standards communs entre Etats. La question des indicateurs a été abordée à l'agenda des Nations unies de l'année 2016. Ceux-ci vont jouer un rôle clé dans la mise en place d'un cadre d'évaluation commun à l'ensemble des pays de la planète, qui repose sur un système de rapportage annuel, sous l'égide du secrétaire général des Nations unies, basé sur des indicateurs et des données statistiques nationales.

Ce cadre de référence va permettre aux gouvernements de suivre et d'évaluer les politiques publiques à l'aune des trois dimensions du développement durable, ainsi que leurs interrelations. Chaque objectif est décliné en cibles (169 cibles en tout), assorties de 230 indicateurs. Chaque cible représente un futur souhaitable tel que défini par l'ODD correspondant et implique des engagements de la part de chaque pays. Ceux-ci, dès lors qu'ils ont été signés par les Etats (c'est le cas pour la France), doivent se traduire dans les stratégies nationales dès 2016, ce qui nécessite la réalisation d'exercices de prospective et d'analyse des écarts à la cible avec la participation amont de la société civile.

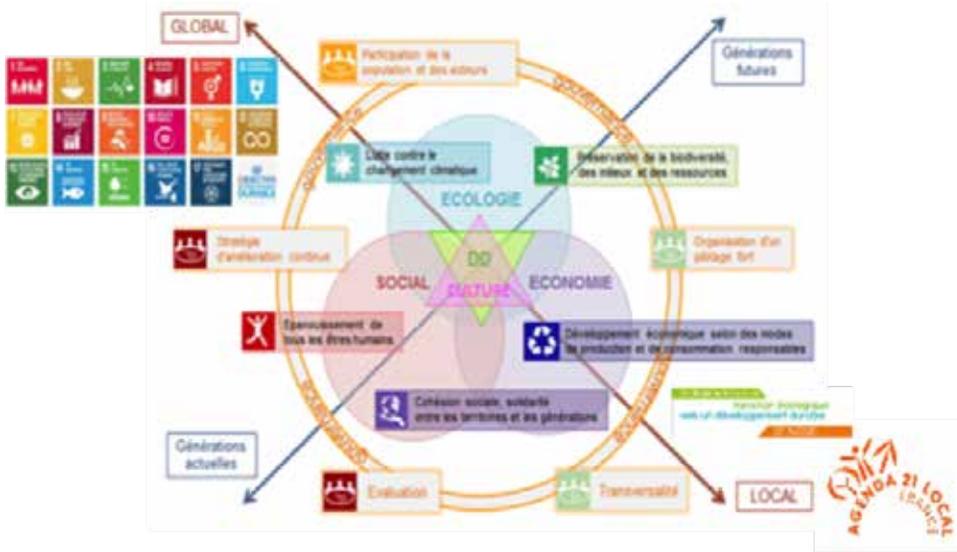
La France a présenté un premier rapport sur sa démarche nationale lors du Forum Politique de Haut Niveau des Nations unies (FPHN) qui s'est tenu à New-York du 11 au 20 juillet 2016. L'expertise d'une quinzaine de scientifiques et spécialistes, l'apport des parties prenantes (ONG, entreprises, syndicats, associations...) consultées en juin 2016, une concertation avec les territoires et une consultation des citoyens sur internet, ont contribué à l'élaboration de ce premier rapport.

Dans le cadre du FPHN de juillet 2017, la France a présenté un projet d'indicateurs de suivi de 7 des ODD au niveau national, résultant d'un processus participatif de sélection à partir de 110 indicateurs identifiés par l'INSEE, à cette fin. La feuille de route du FPHN 2018 a été présentée lors du bilan 2017 : la thématique sera "La transformation vers des sociétés plus durables". Six ODD seront au cœur des débats : ODD 6 : « Eau propre et assainissement » ; ODD 7 : « Énergie propre d'un coût abordable » ; ODD 11 : « Villes et communautés durables » ; ODD 12 : « Consommation et production responsables » ; ODD 15 : « Vie terrestre » ; ODD 17 : « Partenariats pour la réalisation des Objectifs ». Il est également stipulé qu'afin d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, le gouvernement réaffirme son engagement à mettre en œuvre les ODD sur le plan national et international. Ainsi, la Région fait évoluer également son rapport annuel de développement durable en visant un croisement des deux cadres de références : français et onusien (ODD 2030).

Le développement durable dans son acception la plus communément partagée, est représenté sous la forme de trois cercles d'importance égale, représentant les trois piliers que sont l'économie, le social et l'environnement, entourés par un cercle qui symbolise la gouvernance, élément fondamental de mise en pratique de ce concept, comme traduit dans le schéma qui suit.

À ce schéma général, certaines représentations rajoutent d'autres piliers dont les plus fréquents sont la culture (représenté sur le schéma sous la forme d'un triangle rose concernant les trois éléments principaux) et l'éthique.





Légende du schéma

On retrouve ici les trois piliers du développement durable : l'écologie, l'économie et le social dont le croisement des trois cercles donne le développement durable représenté par un triangle vert. La culture peut englober ces trois dimensions et se trouve donc aussi placée au centre. Le tout fonctionne grâce à la gouvernance qui entoure le schéma.

Par rapport à ces composants principaux, sont également figurés dans des rectangles de couleur, les 5 finalités et les cinq éléments de méthodes du cadre de référence. Chaque finalité et élément de méthode est représenté par un pictogramme qui sera repris tout au long du présent rapport.

Enfin, deux flèches représentent les échelles d'espace et de temps dans lesquelles se met en place le développement durable : agir du local au global et du global au local avec un souci d'équité entre les générations.

Ont été intégrées les traductions de la démarche aux niveaux local et global, à travers l'agenda 21 local (ou démarche territoriale de développement durable) et les Objectifs de développement durable constitutifs de l'Agenda 2030, ainsi que sa prise en compte à l'échelle française au travers de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

Comment lire le rapport ?

d'un processus d'auto-évaluation et de la mobilisation d'un réseau de plus de trente Référents DD au sein des services de la collectivité régionale.

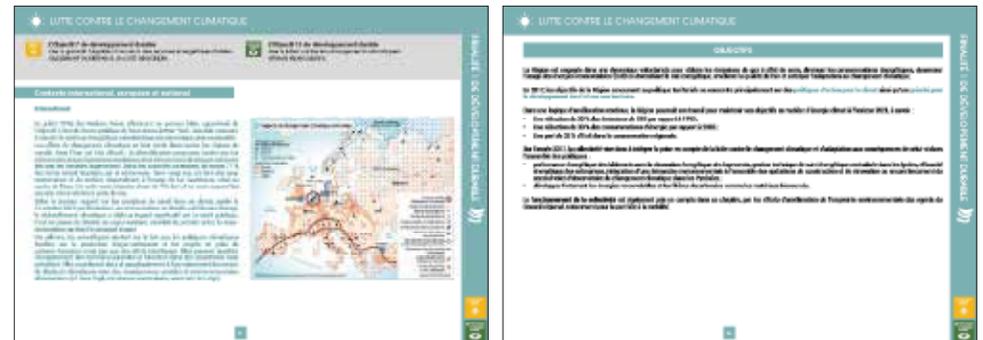
L'édition 2018 porte sur l'année civile 2017.

Par ailleurs, les indicateurs de cette édition du rapport sont en cours d'harmonisation ou d'ores et déjà étendus à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Rappel du contenu des chapitres

Le rapport est organisé en 6 chapitres, un par finalité et un pour l'ensemble des éléments de méthode. Chaque chapitre s'ouvre sur des **éléments de contexte** permettant de mieux comprendre la genèse et l'importance de chaque finalité/élément de méthode et les enjeux qu'ils représentent. Ceux-ci sont divisés en deux parties : la première retraçant le contexte de la finalité à l'échelle internationale, européenne puis nationale ; la seconde, retraçant les initiatives des gouvernements/collectivités, des acteurs (ONG, entreprises etc..) et enfin celles des citoyens.

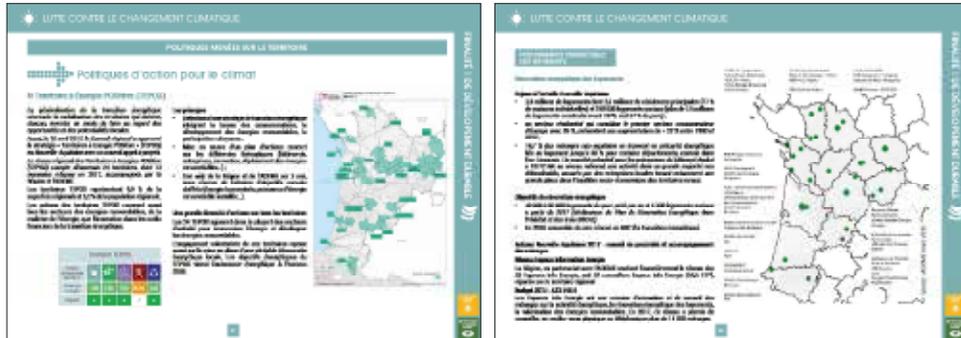
De la même manière que dans l'édition 2017, la thématique transversale de la transition énergétique et du climat est le fil conducteur du rapport 2018.



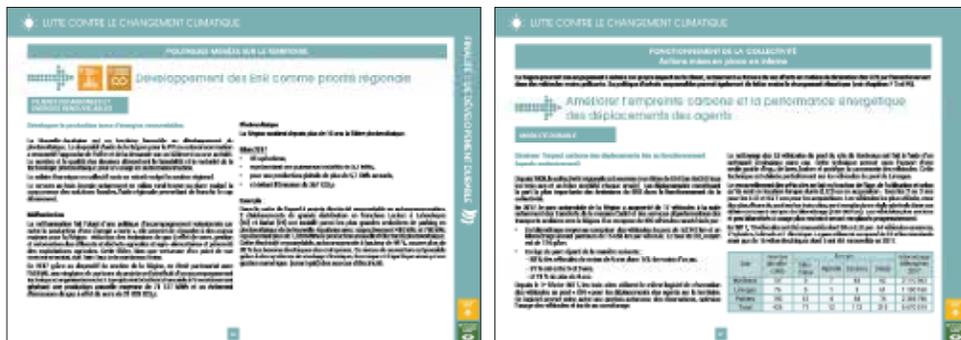
L'élaboration de ce deuxième rapport pour la Région Nouvelle-Aquitaine, résulte



Après les éléments de contexte, sont présentés les **objectifs** du chapitre qui traduisent les grandes lignes des politiques de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ils seront ensuite repris précédés de flèches pour introduire les **actions** correspondantes. Elles comportent parfois des propos introductifs en italique et peuvent également être organisées selon des **sous-objectifs** ou encore des **sous-sous-objectifs**.



Chaque chapitre présente une analyse de la **politique régionale** sous l'angle du développement durable ainsi qu'un examen des actions de l'institution régionale, pour l'intégration du développement durable dans son **fonctionnement interne**.



Pour chaque chapitre, une **action phare** particulièrement marquante soutenue ou portée par la Région est présentée. Pour l'ensemble des éléments de méthodes, une seule action phare est retenue. Enfin, des **axes d'amélioration** relatifs aux politiques territoriales et au fonctionnement de l'institution sont présentés en fin de chapitre.



Le tableau « degré d'intensité DD »

Le Guide du Commissariat général au développement durable *Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants*, publié en juin 2012, préconise « une analyse transversale » en s'interrogeant sur la prise en compte des différentes finalités du développement durable dans les politiques mises en place, au regard des impacts potentiels ou avérés que celles-ci peuvent avoir par rapport à chacune de ces finalités.

Afin de modéliser cette prise en compte par action, l'exercice d'évaluation des politiques régionales en matière de développement durable comporte une analyse de ce type, si possible pour chaque action, programme ou politique considéré.

Le mode de représentation retenu consiste en un tableau intitulé « Degré d'intensité au regard du développement durable » et permet de visualiser le degré de transversalité de chaque action :



OUI

si prise en compte de la finalité dans une proportion majoritaire de l'action (> 50 %), (par son contenu, ses modalités de mise en œuvre ou éventuellement son montant)

NON

si prise en compte nulle ou non pertinente

PARTIELLE

si prise en compte inférieure ou égale à 50% : permet de traduire une prise en compte débutante ou partielle du DD dans l'action (uniquement pour une action d'un coût ≥ 100 000 €).

Il permet aussi d'appréhender les impacts potentiels ou avérés de ces politiques sur chaque finalité : **positif : +** | **négatif : -** | **neutre : /**

		Action				
Degré d'intensité DD 50 %						
Prise en compte		OUI	NON	NON	PARTIELLE	OUI
Impact		+	-	/	+	+

Exemple

Le tableau ci-contre présente une action qui prend en compte les finalités 1 et 5 (lutte contre le changement climatique et production / consommation responsables) et partiellement la finalité 4 (épanouissement de tous les êtres humains) sur lesquelles

elle a des impacts positifs. Cela signifie que les efforts par rapport à ces finalités portent leurs fruits et sont à maintenir. Cependant, elle comporte des impacts négatifs sur F2 (préservation de la biodiversité) et elle ne la prend pas en compte. Cela signifie qu'une réflexion doit être engagée afin que cette action intègre mieux la finalité 2 à son contenu ou sa mise en œuvre. La prise en compte de la finalité 3 peut aussi être un point d'amélioration mais ne constitue pas une urgence étant donné que les impacts sur celle-ci sont neutres.

Le schéma de contribution aux finalités DD et aux ODD

Ce type de représentation graphique est en cours d'évolution, avec l'objectif d'affiner la visualisation des actions de la Région au regard des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Cela permettra de croiser le référentiel français et l'Agenda 2030 de l'ONU. Il s'agit bien d'intégrer l'ensemble (Tableau DIDD et croisement avec les ODD et leurs cibles) dans un seul visuel qui constituera un « signal » de contribution, sur l'année de l'exercice, de l'action/politique régionale au développement durable.

Pour cette édition, le visuel sera intégré à titre expérimental à quelques actions. Il est susceptible d'évoluer dans l'édition 2019 pour améliorer la lecture et réaliser une analyse pluriannuelle.



Éléments particuliers

Une particularité de ce rapport, actant de la priorité régionale donnée à cette thématique, est la mise en exergue des **éléments contribuant à la transition énergétique et au climat (TEC)** pour les chapitres des finalités 2 à 5, en sus du chapitre 1 consacré aux actions contribuant nécessairement à la TEC. De ce fait, le pictogramme de la finalité 1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, est apposé sur chaque action considérée comme contributive à la TEC. Ces actions sont également encadrées.

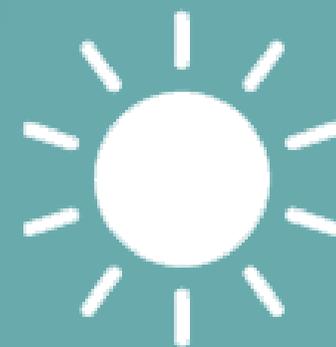


Par ailleurs, pour insister sur le lien intrinsèque entre les finalités et les ODD, chaque page du rapport est marquée avec d'une part, le pictogramme de la finalité correspondante et d'autre part, les ODD en lien direct avec la finalité. Ces ODD ne sont cependant pas exhaustifs : des ODD plus spécifiques aux différents objectifs au sein de chaque chapitre sont donc apposés à ceux-ci et le long de l'encadré de chaque action phare.



FINALITÉ 1

DE DÉVELOPEMENT DURABLE



LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE



L'Objectif 7 de développement durable

vise à garantir l'égalité d'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.



L'Objectif 13 de développement durable

vise à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Contexte international, européen et national

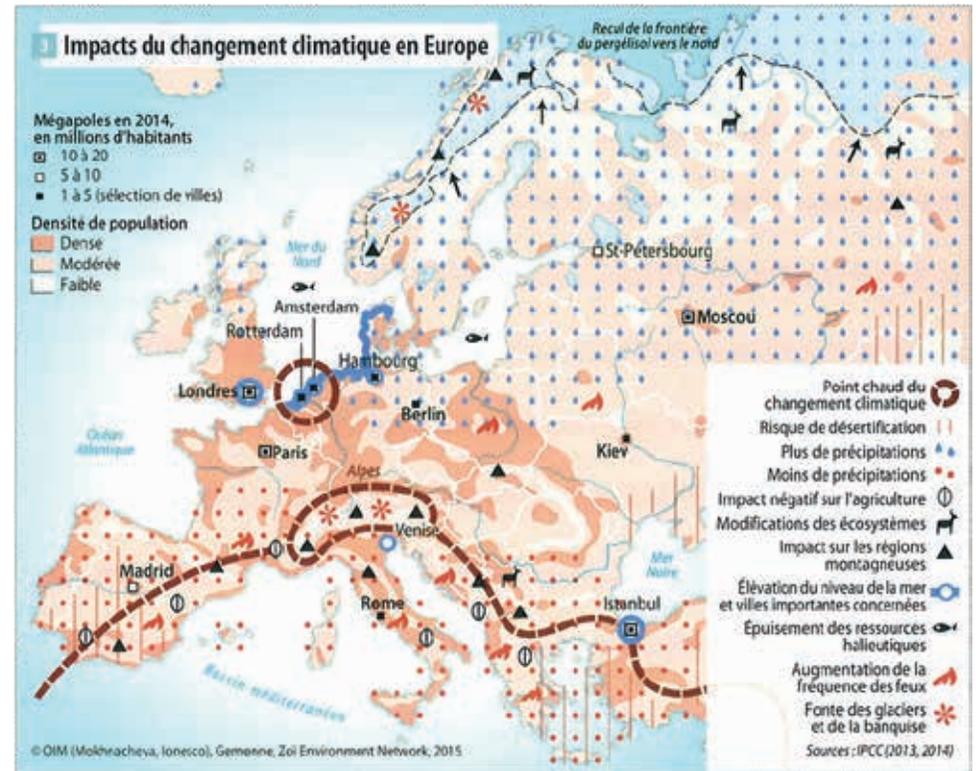
International

En juillet 2018, les Nations Unies effectuent un premier bilan approfondi de l'objectif 7, lors du Forum politique de haut niveau à New-York. Cela doit concourir à inscrire le système énergétique mondial dans une dynamique plus soutenable.

Les effets du changement climatique se font sentir dans toutes les régions du monde. Ainsi l'Iran est très affecté : la désertification progresse, tandis que les sécheresses, les précipitations soudaines et les événements climatiques extrêmes tels que les tornades augmentent. Selon les autorités iraniennes, au moins 71 % des terres seront touchées par la sécheresse. Dans vingt ans, un tiers des eaux souterraines et de surface disparaîtront, à l'image du lac Gavkhouni, situé au centre de l'Iran. De cette vaste étendue d'eau de 476 km², il ne reste aujourd'hui que des terres sèches à perte de vue.

Selon le premier rapport sur les questions de santé liées au climat, publié le 31 octobre 2017 par l'initiative Lancet Countdown on Health and Climate Change, le réchauffement climatique a déjà un impact significatif sur la santé publique. Il est en passe de devenir un enjeu sanitaire mondial de premier ordre, la sous-alimentation en étant le principal impact.

Par ailleurs, les scientifiques alertent sur le fait que les politiques climatiques fondées sur la production d'agro-carburants et les projets de puits de carbone forestiers n'ont pas que des effets bénéfiques. Elles peuvent amplifier l'accaparement des territoires agricoles et forestiers dans des proportions sans précédent. Elles contribuent alors et paradoxalement à l'accroissement du nombre de déplacés climatiques avec des conséquences sociales et environnementales dévastatrices (cf. Sara Vigil, chercheuse universitaire, université de Liège).





L'Objectif 7 de développement durable

visé à garantir l'égalité d'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.



L'Objectif 13 de développement durable

visé à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Deux ans après l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat, 2017 a été marquée dans les pays du G20 par une croissance économique soutenue (+ 3,7 %) doublée d'une hausse de la demande d'énergie (+ 2,1 %). Deux phénomènes qui conduisent à la hausse de 2 % des émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie, selon le bilan mondial énergétique 2017 d'Enerdata. Il faudra donc redoubler d'efforts pour réduire les émissions de 3,5 % par an afin de limiter la hausse des températures à 2 °C d'ici à 2100. Un rapport de l'ONU Environnement précise d'ailleurs que l'application en l'état des NDC (contributions nationales) conduirait à une hausse des températures de 3,2 °C en 2100.

Enfin, Enerdata montre qu'à l'heure où l'Union Européenne envisage de réviser ses ambitions de réduction des GES pour 2030, elle "s'écarte" actuellement de ses objectifs.

Cependant, selon l'étude de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) de janvier 2018, les coûts de production des énergies renouvelables sont en constante baisse et devraient atteindre des prix compétitifs face aux énergies fossiles, d'ici 2020. Selon l'agence, l'industrie des énergies renouvelables a créé plus de 500 000 nouveaux emplois dans le monde en 2017, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à 2016.

Européen

Alors que la Commission européenne annonce, le 1^{er} juin 2018, que le programme "Life pour l'environnement et le climat", pourrait voir ses financements augmenter de près de 60 %, le cabinet de conseil Climact et le Think tank New Climate Institute dans un rapport publié le 18 avril 2018, observent que l'UE a "le potentiel d'atteindre une réduction de 55 % à 62 % de ses émissions de GES d'ici 2030" sur 4 secteurs (production d'électricité, transports, bâtiments et industrie). Cela permettrait d'avoir une trajectoire cohérente avec l'Accord de Paris pour contenir la hausse des températures "nettement en-dessous de 2 °C".

Par ailleurs, l'association européenne Climate action network dénonce dans son rapport "European fat cats", du 9 avril 2018, les montants des exonérations fiscales

accordées aux industries européennes intensives en énergie (fer, acier, ciment, raffineries, aluminium, papier, céramique, chimie [...]), qui représentent 23 % de la pollution atmosphérique et 19 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE), dans le cadre du marché carbone EU ETS. Pourtant, elles n'engagent que très peu d'investissements en faveur de la décarbonation de leur secteur. Elle appelle la Commission européenne à durcir les règles du marché carbone et à construire des scénarios crédibles de décarbonation de l'industrie, pour la stratégie climat 2050 en préparation.

National

La France est engagée aux trois niveaux, mondial (Accord de Paris), européen (Paquet Energie-Climat 2030) et national (loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, LTECV).

Pourtant, la France qui devrait baisser annuellement ses émissions de 2,2 % chaque année d'ici à 2030, a connu une hausse des émissions de 2 % en 2016 puis de 3 % en 2017. Ce, malgré l'adoption d'une première Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

La révision de la SNBC se fait en parallèle de celle de la PPE. L'Etat a décidé de mieux faire connaître du grand public ces objectifs d'atteinte de la neutralité carbone, en France, à l'horizon 2050.

En mars 2018, l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) alerte sur le fait que l'objectif de "neutralité carbone" en 2050 n'est qu'un "point de passage" et que la balance entre les émissions et la séquestration devra s'inverser dans la deuxième moitié du siècle.

La première édition de la stratégie nationale bas carbone a été réalisée en 2015 pour définir les enjeux de long terme et les budgets carbone (objectifs de réduction par secteur) sur les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028. Révisée tous les cinq ans, elle a été calée sur celle de la PPE. L'objectif est de construire une trajectoire carbone jusqu'en 2050, en visant la neutralité carbone, et en anticipant le futur budget carbone 2029-2033.





L'Objectif 7 de développement durable

visé à garantir l'égalité d'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.



L'Objectif 13 de développement durable

visé à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

La SNBC actuelle prévoit d'atteindre 140 Mt CO₂ eq en 2050, correspondant au facteur 4 hors puits de carbone. Les puits forestiers en France représentent environ 60 Mt CO₂eq. La neutralité carbone exige donc un effort supplémentaire de 80 Mt CO₂ eq.

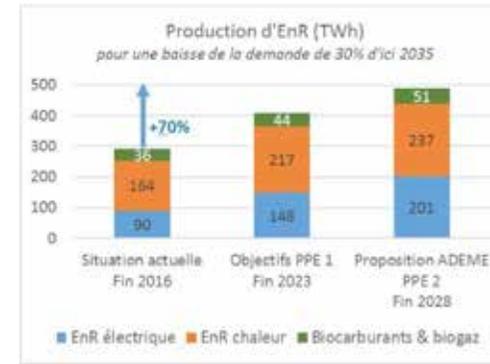
Une centaine d'indicateurs liés à la mise en œuvre de la SNBC sont prévus. Elle intégrera les décisions relatives au prix du carbone.

Dans ce contexte, l'actualisation 2017 du scénario énergie-climat de l'ADEME 2035-2050 contribue aux réflexions de mise en œuvre de ces objectifs. La trajectoire ambitieuse portée par l'ADEME mobilise le triptyque vertueux : sobriété énergétique, efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables. Elle conduit au respect des objectifs de la LTECV à échéance 2030 et s'approche des objectifs de long terme.

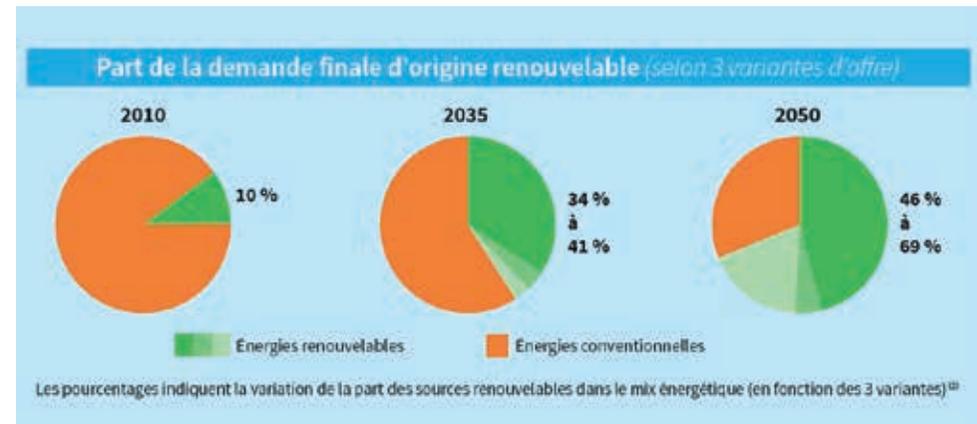
Le scénario de l'ADEME souligne l'importance des efforts à faire impérativement à court-moyen terme (2035), pour se placer sur une trajectoire permettant d'atteindre les objectifs.

Pour se mettre dans une perspective de neutralité carbone à terme (objectif de l'Accord de Paris pour la seconde moitié du siècle), de nouveaux leviers sont à explorer, en particulier des scénarios impliquant des ruptures technologiques (stockage et séquestration du carbone, forte pénétration des équipements à hydrogène, mutation numérique des transports et des équipements énergétiques, etc.), ou des ruptures socio-économiques (effets de l'évolution des modes de vie sur la consommation et les déplacements).

L'ADEME met, aussi, en avant les bénéfices attendus du développement des énergies renouvelables : 340 000 nouveaux emplois d'ici à 2035 et une balance commerciale favorable du fait de la baisse des importations d'énergies fossiles.



1. Volume pour la PPE en matière d'énergies renouvelables.



Les pourcentages indiquent la variation de la part des sources renouvelables dans le mix énergétique (en fonction des 3 variantes)⁽²⁾

(2) Part des renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. Elle atteint 34 % en 2035 et 46 % en 2050 dans la variante « 2050 – 50 % d'électricité nucléaire », 38 % et 61 % dans la variante « 2050 – 80 % d'électricité renouvelable », 41 % et 69 % dans la variante « 2050 – 90 % d'électricité renouvelable et power-to-gaz »

Source : Visions ADEME 2035-2050





L'Objectif 7 de développement durable

visé à garantir l'égalité d'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.



L'Objectif 13 de développement durable

visé à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Initiatives des gouvernements, acteurs et citoyens

Gouvernements / Collectivités

En termes de production d'énergie renouvelable par habitant, selon une étude du cabinet B&L évolution d'octobre 2017 et basée sur les anciennes régions, 15 régions (pour les objectifs 2020) et 14 régions (2050) ont prévu de contribuer au développement des énergies renouvelables au-delà de l'objectif national fixé par la loi TECV (5,54 MWh/hab/an en 2020 et 8,53 MWh/hab/an en 2050) : Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Poitou-Charentes, Alsace, Rhône-Alpes, Auvergne, Basse-Normandie, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Centre, Limousin. Concernant les émissions de gaz à effet de serre par habitant, seules 6 régions (2020) et 3 régions (2050) se sont fixé des contributions plus ambitieuses que l'objectif national (5,96 tCO₂eq/hab/an en 2020 et 1,84 tCO₂eq/hab/an en 2050). Pour l'objectif à l'horizon 2050, ces trois régions sont l'Île-de-France (0,84 tCO₂eq/hab/an), Rhône-Alpes (1,28 tCO₂eq/hab/an) et Picardie (1,45 tCO₂eq/hab/an). Sur la consommation d'énergie finale par habitant, 11 régions (2020) et 5 régions (2050) ont prévu des contributions supérieures à l'objectif national de la loi de Transition énergétique (24,10 MWh/hab/an en 2020 et 12 MWh/hab/an en 2050). Les 5 régions les plus investies pour l'horizon 2050 sont Midi-Pyrénées (7,51 MWh/hab/an), Île-de-France (8,12 MWh/hab/an), Languedoc-Roussillon (10,61 MWh/hab/an), Rhône-Alpes (11,89 MWh/hab/an) et la Corse (11,95 MWh/hab/an).

Enfin, cette étude préconise pour l'élaboration des SRADDET, "la construction d'une trajectoire sectorielle permettant d'associer pour chaque secteur la part des objectifs à atteindre et le rythme nécessaire à adopter", en intégrant notamment la biodiversité, la gestion et la prévention des déchets, ou encore la transition numérique.

La France prévoit un plan de déploiement de l'hydrogène, financé à hauteur de 100 millions d'euros. L'objectif est de faire de la France le "leader mondial de cette technologie" et de parvenir à ce qu'un minimum de 10 % de la production d'hydrogène soit décarboné d'ici à 2023. Dans le secteur de la mobilité (automobiles), selon une analyse de France Stratégie, "la multiplication des véhicules grand public paraît difficilement envisageable avant 2030", étant donné le coût actuel de cette technologie.

La France a également présenté, en février 2018, un plan d'action pour développer la bioéconomie sur la période 2018-2020, qui porte notamment sur la production d'énergies renouvelables : électricité, biocarburants, biogaz, qui pourrait apporter des "compléments de revenu" pour plus de 50 000 exploitants agricoles.

En Nouvelle-Aquitaine, le rapport sur le changement climatique du comité de scientifiques et d'experts AcclimaTerra, présenté le 1er juin 2018 à La Rochelle, est une suite du rapport « le changement climatique en Aquitaine », paru en 2013 et diffusé par la Région Aquitaine sous le titre « Prévoir pour Agir ». Ce deuxième volume complète le premier et apporte une large quantité d'informations très diverses qui permettent d'approfondir la nature et les effets des dérèglements climatiques sur le territoire néo-aquitain, en vue de servir d'aide à la décision pour les politiques à venir sur ce territoire.

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'agence de développement et d'innovations (ADI) Nouvelle-Aquitaine ont lancé un cluster « énergies et stockage », dans l'objectif d'accélérer la transition énergétique sur le territoire avec un volet sur la gestion numérique de l'énergie (Smart grids).





L'Objectif 7 de développement durable

visé à garantir l'égalité d'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.



L'Objectif 13 de développement durable

visé à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Acteurs (ONG, Entreprises, etc.)

Le MILES Project Consortium Modelling and Informing Low Emission Strategies (MILES) (2014-2017), coordonné par l'IDDRI, rassemble des partenariats de chercheurs des Etats-Unis, du Japon, d'Europe, de Chine, d'Inde, du Brésil, du Mexique et d'Indonésie en vue de développer des stratégies de développement à faibles émissions aux niveaux mondial et nationaux. Il démontre l'importance d'aller au-delà des cibles d'émissions des contributions nationales telles que définies dans l'Accord de Paris, en s'alignant sur des objectifs climatiques de long terme, en identifiant des politiques et des mesures concrètes, en intégrant des objectifs nationaux de développement durable aux engagements climatiques des pays pour maximiser les soutiens sociaux et politiques aux processus de transformation, en identifiant les coopérations internationales nécessaires à l'atteinte des objectifs de décarbonation et en spécifiant les signaux justes à envoyer aux investisseurs pour favoriser l'accompagnement de la mise en œuvre des objectifs climatiques collectifs.

Le 17 avril 2018, l'IFP Energies nouvelles et l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), ont lancé le projet « Generate », sur la géopolitique des énergies renouvelables. D'une durée de deux ans, il « constituera un outil d'aide à la décision dans la mise en place des politiques énergétiques et climatiques au niveau international », selon ces organismes.

En France, dans la perspective du projet de loi sur les transports et la mobilité, le Réseau Action Climat France a élaboré son propre projet de loi, afin de faire pression sur le gouvernement et de lui indiquer la voie vers la neutralité carbone en matière de mobilité. Les mesures proposées, au nombre de 15, ont été réparties en 6 grands chapitres : "Cesser le gaspillage et préserver les ressources naturelles", "Protéger la santé de tous", "Investir dans les transports du quotidien pour tous", "Mettre en œuvre une fiscalité juste", "Réduire les fractures territoriales et désenclaver les territoires", et "Favoriser l'innovation écologique dans les flottes".

Citoyens

Selon le Sabin Center for climate change law, plus de 900 plaintes et recours climatiques ont été déposés ces dernières années dans le monde. L'article 263 du traité européen permet aux citoyens d'introduire un recours au tribunal de l'UE contre un acte réglementaire s'il les affecte directement, dans un délai de deux mois après adoption du texte.

Dix familles d'Europe, d'Afrique et du Pacifique, ainsi que l'association suédoise Saminuorra, ont assigné le Parlement européen et le Conseil de l'UE devant le Tribunal de l'Union européenne le 24 mai 2018, pour manque d'ambition de la politique climatique européenne.

Elles sont appuyées dans leur assignation par le réseau Climate action network européen, l'association française Notre affaire à tous et par les instituts de recherche Öko Institute et Climate Analytics pour les bases scientifiques du dossier. Elles visent le Paquet énergie-climat 2030 et demandent que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % à cette échéance soit considéré comme "inadéquat et insuffisant" pour protéger les droits fondamentaux des citoyens.

Une famille française, productrice de lavande dans la Drôme, fait partie des plaignants.

Selon ces producteurs, la multiplication des aléas climatiques depuis quinze ans et la perte de résistance des plants de lavande ont fait passer la durée de vie de ceux-ci de 23 ans à 4 ans en moyenne. Selon eux, "les pluies, la hausse de la température de 0,5 °C par décennie depuis 1960, les gels printaniers, les sécheresses", ont causé depuis six ans une baisse des rendements de 44 %.

En France, l'association « Energie partagée » a créé une cartographie interactive et contributive qui a permis de recenser 271 premiers projets d'énergies renouvelables développés grâce au financement participatif.





OBJECTIFS

La Région est engagée dans une dynamique volontariste pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les consommations énergétiques, dynamiser l'usage des énergies renouvelables (EnR) en diversifiant le mix énergétique, améliorer la qualité de l'air et anticiper l'adaptation au changement climatique.

En 2017, les objectifs de la Région concernant sa politique territoriale se concentrent principalement sur des **politiques d'action pour le climat** ainsi qu'une **priorité pour le développement des EnR sur son territoire**.

Dans une logique d'amélioration continue, la Région poursuit son travail pour maintenir ses objectifs en matière d'énergie climat à l'horizon 2021, à savoir :

- Une réduction de 30 % des émissions de GES par rapport à 1990 ;
- Une réduction de 30 % des consommations d'énergie par rapport à 2005 ;
- Une part de 32 % d'EnR dans la consommation régionale.

Sur l'année 2017, la collectivité vise donc à intégrer la prise en compte de la lutte contre le changement climatique et d'adaptation aux conséquences de celui-ci dans l'ensemble des politiques :

- performance énergétique des bâtiments avec la rénovation énergétique des logements, gestion technique de suivi énergétique centralisée dans les lycées, efficacité énergétique des entreprises, intégration d'une démarche environnementale à l'ensemble des opérations de construction et de rénovation ou encore lancement du second volet d'observatoire du changement climatique dans les Pyrénées ;
- développer fortement les énergies renouvelables et les filières decarbonées comme les matériaux biosourcés.

Le **fonctionnement de la collectivité** est également pris en compte dans ce chapitre, par les efforts d'amélioration de l'empreinte environnementale des agents du Conseil régional, notamment pour la part liée à la mobilité.



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE

Politiques d'action pour le climat

» Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)

La généralisation de la transition énergétique nécessite la mobilisation des territoires qui doivent, chacun, inventer un mode de faire au regard des opportunités et des potentialités locales.

Aussi, le 10 avril 2017, le Conseil régional a approuvé la stratégie « Territoires à Energie POSitive » (TEPOS) en Nouvelle-Aquitaine avec un nouvel appel à projets.

Le réseau régional des Territoires à Energies POSitive (TEPOS) compte désormais 24 territoires, dont 13 nouveaux retenus en 2017, accompagnés par la Région et l'ADEME.

Les territoires TEPOS représentent 9,9 % de la superficie régionale et 5,2 % de la population régionale.

Les actions des territoires TEPOS couvrent aussi bien les secteurs des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, que l'innovation dans les outils financiers de la transition énergétique.

Les principes

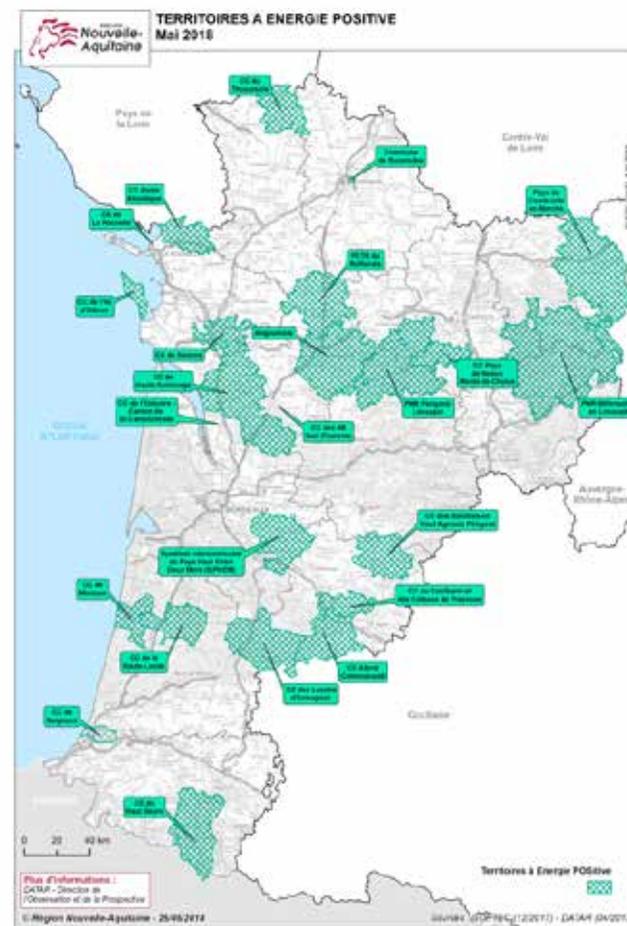
- Définition d'une stratégie de transition énergétique intégrant la baisse des consommations, le développement des énergies renouvelables, la participation citoyenne...
- Mise en œuvre d'un plan d'actions concret sur les différentes thématiques (bâtiments, entreprises, innovation, déploiement des énergies renouvelables...);
- Une aide de la Région et de l'ADEME sur 3 ans, sous réserve de l'atteinte d'objectifs annuels chiffrés (énergie économisée, puissance d'énergie renouvelable installée...).

Une grande diversité d'actions sur tous les territoires

Les 24 TEPOS agissent dans la plupart des secteurs d'activité pour économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables.

L'engagement volontariste de ces territoires repose aussi sur la mise en place d'une véritable démocratie énergétique locale. Les objectifs énergétiques du TEPOS visent l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Territoire TEPOS					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Impact	+	+	+	/	+



**PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS**

Rénovation énergétique des logements

Enjeux à l'échelle Nouvelle-Aquitaine

- 3,3 millions de logements dont 2,6 millions de résidences principales (71 % de maisons individuelles) et 250 000 logements sociaux (plus de 1,5 millions de logements construits avant 1975, soit 57 % du parc) ;
- un secteur résidentiel qui constitue le premier secteur consommateur d'énergie avec 26 %, présentant une augmentation de + 22 % entre 1990 et 2012 ;
- 14,7 % des ménages néo-aquitains se trouvent en précarité énergétique liée au logement jusqu'à 38 % pour certains départements, comme dans l'ex-Limousin. Un marché potentiel pour les entreprises du bâtiment évalué à 10/12 M€ au niveau national, une activité dans sa grande majorité non délocalisable, assurée par des entreprises locales tenant notamment une grande place dans l'équilibre socio-économique des territoires ruraux.

Objectifs de rénovation énergétique

- 40 000 à 90 000 logements du parc privé par an et 6 300 logements sociaux à partir de 2017 (déclinaison du Plan de Rénovation Énergétique dans l'Habitat et des trois SRCAE)
- En 2050, ensemble du parc rénové en BBC (loi transition énergétique).

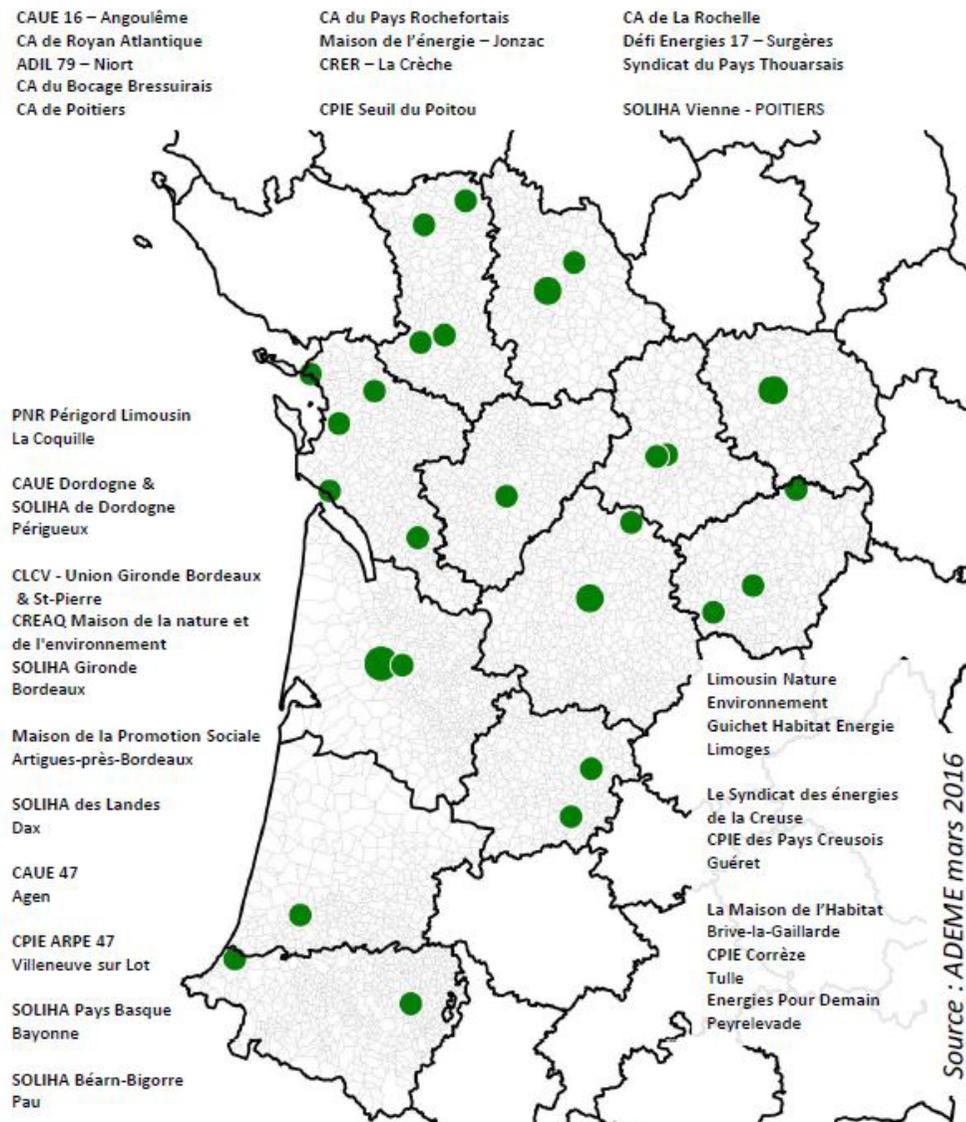
Actions Nouvelle-Aquitaine 2017 : conseil de proximité et accompagnement des ménages

Réseau Espace Information Energie

La Région, en partenariat avec l'ADEME soutient financièrement le réseau des 33 Espaces Info Energie, soit 52 conseillers Espace Info Energie (50,5 ETP), répartis sur le territoire régional

Budget 2017 : 533 746 €

Les Espaces Info Energie ont une mission d'animation et de conseil des ménages sur la sobriété énergétique, la rénovation énergétique des logements, la valorisation des énergies renouvelables...En 2017, ce réseau a permis de conseiller, en rendez-vous physique ou téléphonique plus de 14 000 ménages.



**PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS**

Rénovation énergétique des logements

Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie (Artée)

La Région souhaite accélérer la rénovation énergétique des logements sur l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, Artée, l'agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie, accompagne de A à Z les particuliers souhaitant bénéficier de conseils pour rénover leur habitation et réduire leurs factures énergétiques. Elle propose un accompagnement technique, administratif et financier aux habitants de Nouvelle-Aquitaine.

Cette Société d'Economie Mixte créée par la Région et des actionnaires privés, la Caisse des Dépôts, EDF, ENGIE, SOREGIES, SEOLIS et la Fédération Française du Bâtiment, est missionnée pour mettre en place la massification de la rénovation énergétique des logements en offrant notamment un service intégré d'accompagnement complet.

Ses missions

- Guider et sécuriser les projets de rénovation des propriétaires privés.
- Développer une aide financière innovante constituant un levier financier, notamment le tiers financement dans le cadre duquel les économies d'énergie réalisées financent au fil du temps les travaux.
- Capitaliser les expériences permettant de définir, à terme, des référentiels « qualité » et des « bouquets de travaux type » par rapport à des typologies de construction ou de situation favorisant la massification.
- Développer et mettre en place des cadres et des conventionnements pour une montée en compétence des professionnels et la structuration d'une offre globale en suscitant l'organisation de groupements...

En 2017, grâce à une contribution supplémentaire de la Région de 2 M€ à son capital, et au prêt de 43 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement, ARTEE peut désormais développer son activité de tiers financement direct.

RENO'AQT : dispositif d'animation du plan de rénovation énergétique Néo-Aquitain

Le dispositif Reno'Aqt, mis en place depuis mars 2014 par l'ex-Région Aquitaine est étendu à la Nouvelle-Aquitaine. Mis en œuvre par la Direction de l'urbanisme et du logement, il vise à favoriser et accompagner les particuliers et les communes rurales dans le lancement de travaux de rénovation énergétique sur leur patrimoine consacré à l'habitat.

En 2017, le partenariat entre la Région et les SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété), relatif à la caisse d'avance pour les travaux de rénovation énergétique, est renouvelé pour une durée de 3 ans. Celle-ci est étendue à toute la Nouvelle-Aquitaine et son capital est doublé (2,5 millions d'€).

- 200 logements communaux rénovés et 750 particuliers ont bénéficié de la caisse d'avance ;
- Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations pour la mise à disposition du prêt HLM pour les maires s'engageant dans une rénovation énergétique de leurs logements communaux.

Reno'Aqt					
Degré d'intensité DD 90 %					
Prise en compte	OUI	PARTIELLE	OUI	OUI	OUI
Impact	+	/	+	+	+



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Financement de projet d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sociaux

Le Programme Opérationnel Aquitain FEDER-FSE (2014-2020) vise la rénovation thermique de 6 000 logements sociaux avec un budget de 15 M €.

Dans ce cadre, le service Habitat Logement a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt commun Région Aquitaine-FEDER sur l'efficacité énergétique dans les logements sociaux afin d'identifier des projets susceptibles d'être cofinancés par les fonds FEDER. Cette démarche a permis de sélectionner 54 opérations en vue d'une instruction.

En 2017, 18 opérations ont été instruites et comportent 1 728 logements. Les travaux de rénovation thermique engagés par les bailleurs sociaux contribuent également à la réduction des gaz à effet de serre estimés à 4 465 TeqCO₂/an.

Financement de projet d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sociaux					
Degré d'intensité DD 80%					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Impact	+	+	+	+	/

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

La Région renouvelle, en 2017, l'Appel à projets « Compétitivité énergétique des entreprises »

En Nouvelle-Aquitaine, 19 % de la consommation finale d'énergie du territoire régional, concernent le secteur de l'industrie, qui vient derrière les secteurs des transports et du bâtiment (résidentiel et tertiaire). Malgré une diminution de 18 % de leur consommation entre 2005 et 2012, la facture énergétique des entreprises est en constante augmentation (+ 27 %) sur cette même période.

L'Appel à projets Compétitivité énergétique des entreprises propose un accompagnement spécifique aux entreprises pour identifier et quantifier les économies d'énergies potentielles. Dans un second temps, il soutient les investissements permettant une économie d'énergie du site industriel d'au moins 10 % ou une réduction minimum de la consommation annuelle de 25 GWh/an des consommations d'énergie du process industriel dans son ensemble ou une récupération d'énergie fatale.

Ces investissements peuvent porter sur :

- les procédés ;
- les utilités : optimisation de l'air comprimé, de la ventilation, de la production de froid, de chaleur, de vapeur ;
- la récupération de l'énergie contenue dans les rejets, la chaleur perdue et la valorisation thermique dans les procédés industriels ;
- les équipements de gestion des installations : systèmes de régulation, de pilotage, de lissage et de suivi.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 50 % de la consommation énergétique industrielle est concentrée sur une cinquantaine de sites industriels (dont la consommation dépasse 100 GWh/an).

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Pour atteindre l'objectif de réduction de 5 % de la consommation industrielle régionale, la Région propose d'adapter ses modes d'intervention selon la taille et la consommation énergétique des entreprises en distinguant :

- les entreprises consommant plus de 100 GWh par an, via des contrats de partenariat sur 3 ou 5 ans basés sur un plan prévisionnel d'investissements engageant l'industriel sur un objectif de réduction de sa consommation de plus de 10 % ;
- les entreprises consommant entre 20 et 100 GWh par an, via des partenariats avec les représentants des filières afin de définir des objectifs globaux de réduction de consommation ;
- les entreprises consommant moins de 20 GWh par an, via des campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour qu'elles puissent s'inscrire dans le dispositif de soutien régional.

Budget annuel prévisionnel (FEDER, Région et ADEME confondus) de 10 M€.

TEMBEC - Tartas (40)
 Le premier partenariat pluriannuel « Compétitivité énergétique des entreprises » a été signé avec l'entreprise Tembec, aujourd'hui Rayonier AM, numéro un mondial des celluloses de spécialités. Adopté en séance plénière d'avril 2017, il engage le site de Tembec à réduire de 15 % sa consommation d'énergie d'ici à 2020, soit 82 GWh par an - l'équivalent de la consommation de 5 000 foyers. La première phase de travaux, démarrée en novembre 2017, a été financée à hauteur de 445 k€ par la Région. Les actions portent sur le remplacement d'un économiseur, l'optimisation de l'unité de concentration en liqueur noire, la réduction des fuites du réseau vapeur et l'optimisation des moteurs de la station d'épuration. Deux autres partenariats ont été adoptés depuis, avec les entreprises DRT et Papèterie Saint-Michel pour une économie de 84 GWh par an.



**PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DANS LES LYCÉES**

**Plan Comptages et Gestion Technique Centralisée
pour les EPLE de Nouvelle-Aquitaine**

Pour assurer le suivi de la transition énergétique dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et le suivi de l'exploitation de leurs installations énergétiques, il est indispensable qu'ils soient équipés d'un dispositif d'instrumentation (compteurs d'énergies, compteurs d'eau, enregistreurs de température, capteurs, etc.). Pour une gestion automatisée de ces données, ces équipements doivent être reliés à une Gestion Technique Centralisée (GTC).

Ainsi, outre la gestion des bâtiments des EPLE, ces données permettent aussi et surtout de mesurer l'impact des actions mises en œuvre par la Région et les EPLE pour répondre à l'engagement en faveur du Facteur 4 grâce à l'établissement du **bilan annuel des consommations et des productions énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre** qu'elles permettent.

L'objectif est de parvenir à une harmonisation des pratiques entre les bâtiments d'enseignement gérés par les trois ex-Régions. Cela passe par la mise en œuvre d'un « Plan Comptages et GTC » à l'échelle des EPLE de la Nouvelle-Aquitaine.

Site de Bordeaux

La totalité des EPLE sont instrumentés et équipés de GTC. Actuellement, les données de comptages sont gérées par les exploitants des installations énergétiques des EPLE qui dans le cadre de leur marché, "doivent transmettre mensuellement la totalité des données de consommations relatives aux énergies et à l'eau". Les données sont mises en forme via l'outil "ECOWEB Lycées d'Aquitaine", géré directement par la Région. Ce dispositif permet de générer des données fiables à partir desquelles est réalisé le bilan annuel des énergies et des gaz à effet de serre au cours 1^{er} trimestre de l'année suivante. Cependant, la totalité des comptages n'est pas, à ce jour, « asservie » aux GTC. Un travail complémentaire a été initié en 2017 pour finaliser le dispositif de comptage. Il est indispensable pour pouvoir passer d'une transmission mensuelle des données via les exploitants des installations énergétiques, à une transmission automatisée directement à la Région.

Site de Limoges

Si un certain nombre d'EPLE sont équipés de compteurs et de GTC, la remontée des données nécessite d'être mise en place. En 2017, un état des lieux des équipements manquants a été initié.

Site de Poitiers

De nombreux EPLE sont également instrumentés et équipés de GTC. En 2017, ont également été initiés sur tous les EPLE du site, des états des lieux des comptages et GTC manquants.



Sous-compteur d'eau pour gérer au plus près les postes de consommation

Nouvelle-Aquitaine

Une réflexion a été conduite en 2017 pour la mise en place d'un dispositif de supervision pour "récupérer" les données de l'ensemble des GTC des EPLE. En parallèle, une réflexion a été engagée sur la définition des besoins en matière d'outil de "reporting".

Plan Comptages et GTC pour les EPLE de Nouvelle-Aquitaine					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Impact	+	+	/	/	+

F1 et F2 pour la politique de limitation des impacts environnementaux, F5 pour une plus grande éco-responsabilité dans la gestion des lycées.



**PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DANS LES LYCÉES**

**Guide environnemental de construction et de rénovation durables :
l'outil opérationnel de la démarche d'amélioration continue des
performances environnementales des bâtiments des EPLE**

La Région s'est engagée à l'amélioration continue des performances environnementales de son patrimoine des lycées en agissant sur la qualité des opérations de construction et de rénovation. Le Guide environnemental, constitue l'outil opérationnel de cette ambition.

À ce titre, trois objectifs principaux sont visés :

1. Garantir une démarche environnementale globale pour chaque opération de travaux quelle que soit sa taille ;
2. Réussir la transition énergétique pour les EPLE ;
3. Développer le recours aux éco-matériaux .

Le Guide environnemental est particulièrement adapté aux opérations de rénovation partielle. Pour les opérations d'envergure, lorsqu'un programme fonctionnel et environnemental spécifique est élaboré, les prescriptions qui y sont contenues, constituent la référence pour orienter les choix techniques de ces opérations (hormis pour les éléments qui relèvent de la RT 2012 dans le cas d'une construction neuve).

La méthode proposée au travers du Guide environnemental avait été approuvée à l'unanimité par le Conseil régional lors de sa séance plénière du 24 octobre 2016. En juin 2017, une version actualisée du Guide environnemental est venue remplacer la version d'octobre 2016. Les principales avancées concernent :

- la renaturation des sites des EPLE ;
- les impacts environnementaux des matériaux ;
- la qualité environnementale des revêtements de sols souples en fonction des usages ;
- les conditions de mise en oeuvre des solutions bois énergie.

La totalité du Budget de la Direction de la Construction et de l'immobilier sera concernée par cette action à compter du 1^{er} janvier 2017.



Sonde sèche pour évaluer le potentiel calorifique d'une ressource géothermique

Guide environnemental de construction et de rénovation durables des EPLE					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
Impact	+	+	/	+	+



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Développement des EnR comme priorité régionale

FILIERES DECARBONEES ET ENERGIES RENOUVELABLES

Développer la production issue d'énergies renouvelables

La Nouvelle-Aquitaine est un territoire favorable au développement du photovoltaïque. Le dispositif d'aide de la Région pour le PV en autoconsommation a renouvelé l'approche de l'offre et de la demande sur un bâtiment ou une activité. Le nombre et la qualité des dossiers démontrent la faisabilité et la maturité de la technologie photovoltaïque pour un usage en autoconsommation.

Le solaire thermique en collectif reste en retrait malgré le soutien régional.

Le recours au bois énergie notamment en milieu rural trouve sa place malgré la concurrence des solutions fossiles, l'aide régionale permettant de franchir le cap décisionnel.

Méthanisation

La méthanisation fait l'objet d'une politique d'accompagnement volontariste car outre la production d'une énergie « verte », elle permet de répondre à des enjeux majeurs pour la Région : réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion et valorisation des effluents et déchets agricoles et agro-alimentaires et pérennité des exploitations agricoles. Cette filière, bien que vertueuse d'un point de vue environnemental, doit faire face à de nombreux freins.

En 2017 grâce au dispositif de soutien de la Région, en étroite partenariat avec l'ADEME, une vingtaine de porteurs de projets ont bénéficié d'un accompagnement technique et organisationnel et 13 projets ont bénéficié d'une aide à l'investissement générant une production annuelle moyenne de 71 127 MWh et un évitement d'émissions de gaz à effet de serre de 21 828 tCO₂e.

Photovoltaïque

La Région soutient depuis plus de 10 ans la filière photovoltaïque.

Bilan 2017

- 49 opérations,
- représentant une puissance installée de 5,7 MWc,
- pour une production globale de plus de 5,7 GWh annuels,
- et évitant l'émission de 367 tCO₂e

Exemple :

Dans le cadre de l'appel à projets électricité renouvelable en autoconsommation, 2 établissements de grande distribution en franchise Leclerc à Labouheyre (40) et Sarlat (24) ont installé parmi les plus grandes ombrières de parking en photovoltaïque de la Nouvelle-Aquitaine avec respectivement 410 kWc et 700 kWc représentant plus de 1,330 MWh de production annuelle d'électricité photovoltaïque. Cette électricité renouvelable, autoconsommée à hauteur de 99 %, couvre plus de 30 % des besoins électriques des entreprises. Ce niveau de couverture est possible grâce à des systèmes de stockage électrique, thermique et frigorifique ainsi qu'une gestion numérique (smart grid) des sources d'électricité.





FILIERES DECARBONEES ET ENERGIES RENOUVELABLES

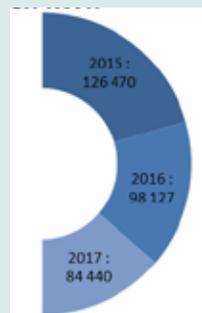
En 2017, la Région a publié un nouvel appel à projets : « Électricité renouvelable en autoconsommation raccordée au réseau » privilégiant le développement de projets de production d'électricité d'origine renouvelable connectés au réseau et basés essentiellement sur l'autoconsommation, la numérisation des flux et le stockage d'énergie, destinée aux besoins électriques d'une activité ou d'un site sur une boucle électrique locale. Le photovoltaïque est la technologie privilégiée dans cet appel à projets pour des raisons techniques et économiques.

Développer la production issue d'énergies renouvelables					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Impact	+	+	+	/	+

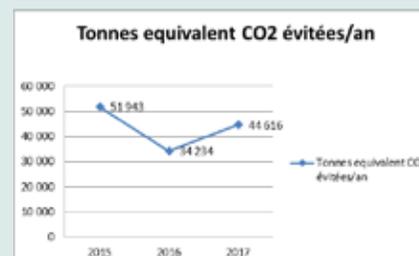
Cumul de la production d'énergies renouvelables soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine

Type d'EnR	kWh/an
Méthanisation	71 127 000
Bois énergie	3 503 000
Solaire Thermique	25 380
Solaire Photovoltaïque	9 784 764
Total	84 440 144

Cumul de la production d'EnR/an en MWh



Evitements gaz à effet de serre en t eq CO₂



L'indicateur porte sur la production de l'ensemble des projets d'énergies renouvelables financés par la Région en 2017 (méthanisation, bois énergie, photovoltaïque, solaire thermique, géothermie).

Total des trois années : 309 037 MWh

Tonnes équivalent CO₂ non émises par an dans l'atmosphère par la mise en place d'installations d'énergies renouvelables, soutenues par la Région en substitution d'énergies fossiles.





ACTION PHARE



OBSERVATOIRE PYRÉNÉEN DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (VOLET 2)

Historique

La Communauté de travail des Pyrénées (CTP), avec la participation de chaque référent des institutions membres (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Euskadi, Navarre, Aragon, Catalogne, Andorre), a mis en place, en janvier 2010, un Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) : plateforme de connaissance et d'information sur l'adaptation au changement climatique dans les Pyrénées.

L'objectif est de mieux suivre et comprendre le phénomène du changement climatique dans les Pyrénées, engager des études et réflexions afin d'identifier les actions nécessaires pour en limiter les impacts et s'adapter à ses effets.

Cofinancé par le programme européen Poctefa France-Espagne-Andorre 2007-2013, un premier volet 2010-2014 a permis de dresser un état des lieux des caractéristiques et enjeux majeurs du massif, de recenser l'ensemble des données et études existantes, d'identifier une première série d'indicateurs et de produire des données mutualisées autour de 5 thématiques : climat, biodiversité, forêt, risques naturels et eau.

Projet OPCC 2

Le projet OPCC 2 (juin 2016-juin 2019) a été créé pour « donner un élan à la stratégie et un plan d'action de l'OPCC ». Il est également cofinancé dans le cadre du programme Poctefa 2014-2020. Il vise à réaliser un suivi du climat dans les Pyrénées et à en comprendre l'évolution afin de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains au changement climatique et d'aider le territoire à s'adapter à ses impacts, tout en « exportant » ces bonnes pratiques au niveau européen voire international.

3 objectifs stratégiques ont été définis :

- Améliorer la connaissance sur les impacts du changement climatique ;
- Aider le territoire à s'adapter à ces impacts en développant des outils et méthodologies et en diffusant les résultats des recherches de référence aux acteurs relais du territoire ;
- Donner de la visibilité aux Pyrénées au niveau européen et international (exportation des meilleures pratiques en matière d'observation et d'adaptation dans un contexte de coopération transnationale).

5 actions sont menées :

- Gestion et pilotage du projet pour assurer une bonne coordination et animation ;
- Communication et diffusion, avec un géoportail cartographique, 2 colloques internationaux, 6 ateliers régionaux sectoriels participatifs, participation à des événements et forums et aux réseaux sur le changement climatique ;
- Etablissement d'une base de connaissance sur les impacts et la vulnérabilité

des systèmes naturels et humains dans 10 secteurs : climat, cycle hydrologique, forêt, écosystèmes sensibles de haute montagne, biodiversité, risques naturels, tourisme, population et santé, agropâturage et énergie ;

- Compilation et valorisation des bonnes pratiques ;
- Développement d'outils pour promouvoir l'innovation ; rapport sur l'état des lieux de la connaissance, analyse et mutualisation des plans et politiques régionales d'adaptation, analyse de formules de coopération et rapport final sur l'adaptation qui inclura la capitalisation des résultats d'autres projets.

Projets associés

Dans le cadre de la coordination et de la capitalisation des résultats d'autres projets, le projet OPCC-2 est associé aux 4 projets suivants :

CLIMPY : caractérisation de l'évolution du climat et apport d'informations sur l'adaptation dans les Pyrénées ;

REPLIM : évaluation des effets du changement climatique dans des lacs et tourbières de haute montagne ;

CANOPEE : suivi des impacts du changement climatique sur la forêt des Pyrénées ;

FLORAPYR : suivi des impacts du changement climatique sur la flore du massif pyrénéen.

Ces 4 projets ont également été cofinancés dans le cadre du programme européen Poctefa 2014-2020, à hauteur de 65% via le Feder.

Partenaires

Le projet OPCC-2 compte 7 partenaires : la CTP, chef de file, l'université de Zaragoza (UNIZAR), la Estación experimental Aula Dei-Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas (EEAD-CSIC), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), FORESPIR, le Conservatoire botanique national des Pyrénées (CBNPMP) et l'Instituto Pirenaico de Ecología-Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas (IPE-CSIC).

Gouvernance

Le comité technique réunit les 7 territoires de la CTP ; il oriente et fixe les priorités.

Le comité de pilotage réunit les partenaires du projet. Il coordonne et réalise la partie opérationnelle du projet. Enfin, le comité consultatif réunit des scientifiques et des représentants des secteurs socio-économiques du Massif. Il garantit la rigueur scientifique et donne les orientations stratégiques au travail de l'Observatoire.



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Actions mises en place en interne

La Région poursuit son engagement à réduire son propre impact sur le climat, notamment au travers de ses efforts en matière de diminution des GES par l'investissement dans des véhicules moins polluants. Sa politique d'achats responsables permet également de lutter contre le changement climatique (voir chapitres F 3 et F5).



Améliorer l'empreinte carbone et la performance énergétique des déplacements des agents

MOBILITÉ DURABLE

Diminuer l'impact carbone des déplacements liés au fonctionnement (agents exclusivement)

Depuis 2008, la collectivité régionale est soumise à un Bilan de GES (un BeGES tous les trois ans et un bilan simplifié chaque année). Les déplacements constituent la part la plus importante des émissions de GES dans le fonctionnement de la collectivité.

En 2017, le parc automobile de la Région a augmenté de 17 véhicules à la suite notamment des transferts de la mission Cadet et des services départementaux des transports scolaires vers la Région. Il se compose de 426 véhicules caractérisés par :

- Un kilométrage moyen au compteur des véhicules du parc de 63 242 km et un kilométrage annuel parcouru de 15 658 km par véhicule. Le taux de CO₂ moyen est de 124 g/km.
- Un âge du parc réparti de la manière suivante :
 - 58 % des véhicules de moins de 5 ans dont 14% de moins d'un an,
 - 21 % ont entre 5 et 9 ans,
 - et 21 % de plus de 9 ans.

Depuis le 1^{er} février 2017, les trois sites utilisent le même logiciel de réservation des véhicules en pool « GIR » pour les déplacements des agents sur le territoire. Ce logiciel permet entre autre une gestion autonome des réservations, optimise l'usage des véhicules et incite au covoiturage.

Le nettoyage des 53 véhicules du pool du site de Bordeaux est fait à l'aide d'un nettoyeur écologique sans eau. Cette technique permet sans l'apport d'une seule goutte d'eau, de laver, lustre et protéger la carrosserie des véhicules. Cette technique est utilisée partiellement sur les véhicules du pool de Limoges.

Le renouvellement des véhicules se fait en fonction de l'âge, de l'utilisation et selon qu'ils sont en location longue durée (LLD) ou en acquisition : tous les 2 ou 3 ans pour les LLD et 4 à 7 ans pour les acquisitions. Les véhicules les plus utilisés, ceux des chauffeurs du pool sur les trois sites, sont remplacés en règle générale dans ces délais en tenant compte du kilométrage (130 000 km). Les véhicules plus anciens et peu kilométrés à usage plus restreint seront remplacés progressivement.

En 2017, 79 véhicules ont été renouvelés dont 50 en LLD par : 64 véhicules essences, 7 hybrides, 5 diesels et 1 électrique. Le parc vélos est composé de 16 vélos standards ainsi que de 16 vélos électriques dont 5 ont été renouvelés en 2017.

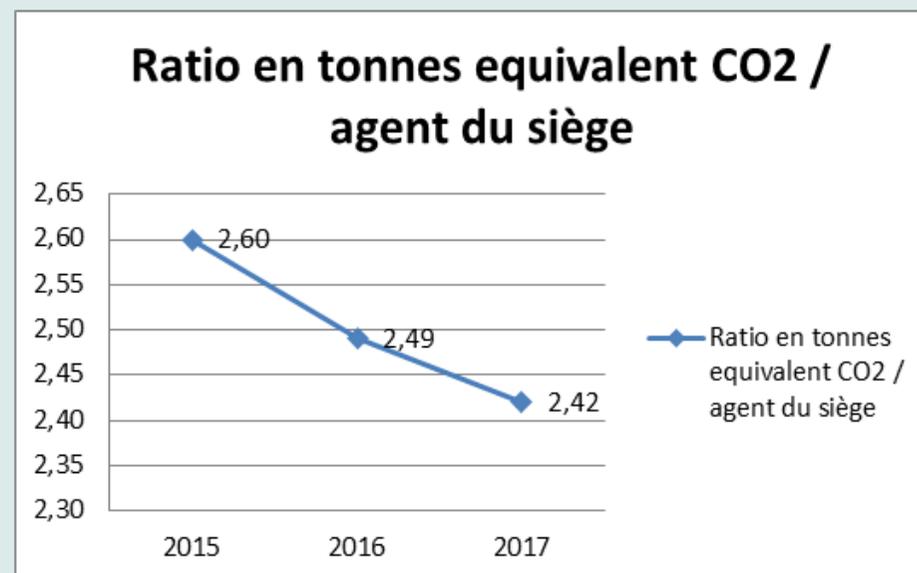
Site	Nombre de véhicules	Energie				Kilométrage effectué en 2017
		Élec-trique	Hybride	Essence	Diesel	
Bordeaux	157	5	7	83	62	3 110 563
Limoges	76	5	1	9	61	1 190 160
Poitiers	193	61	4	54	74	2 369 796
Total	426	71	12	113	210	6 670 519

MOBILITÉ DURABLE

Enfin, dans le but de limiter les déplacements, l'annexe du lycée de Sillac à Angoulême, situé à l'épicentre géographique régional, a été réhabilité afin de permettre l'aménagement de trois salles de réunion et de formation communes au personnel des trois sites.

Afin de favoriser le co-voiturage en inter-sites notamment, 3 nouveaux véhicules 7 places et un 8 places sont venus compléter la liste des véhicules en pool.

Ratio en tonnes équivalent CO₂ émises par agent du siège dans le cadre des déplacements professionnels



En 2017, le parc automobile de la Région Nouvelle-Aquitaine compte 426 véhicules répartis sur les trois sites : 324 VL et 102 VU utilisés par environ 1 400 agents. Le kilométrage moyen annuel parcouru par véhicule est de 15 658 km.

Le taux de CO₂ moyen est de 124 g/km. Près de 80 % du parc des véhicules particuliers (VP) est inférieur ou égal à 120 g/km. Les émissions produites par l'ensemble des véhicules s'élèvent à 770 tonnes de CO₂.



AXES D'AMÉLIORATION

 Politiques sur le territoire

La Région poursuit son action en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique dans une perspective d'amélioration continue.

Par exemple, les objectifs énergétiques des TEPOS visent l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 suite à l'AMI porté en 2017.

À ce titre, la collectivité a poursuivi ses efforts en faveur de la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. **De plus, elle souhaite accélérer le développement des filières de production d'énergie d'origine renouvelable** : solaire thermique et photovoltaïque, énergies marines, méthanisation et biomasse (1^{re} énergie renouvelable du territoire régional).

 Fonctionnement de la collectivité

Afin de continuer à **diminuer l'impact carbone des déplacements liés au fonctionnement des agents de la collectivité**, il convient de poursuivre les efforts en matière de diminution des émissions de GES liées à l'utilisation de la voiture qui représente plus de la moitié des émissions de GES dues au transport.

À cette fin, des bornes électriques à recharge rapide continuent d'être implantées sur les sites. Afin d'améliorer le rechargement des batteries des véhicules électriques du site de Bordeaux, une étude est actuellement en cours (2018) dans le cadre du réaménagement du parking niveau -1 de l'Hôtel de Région pour l'implantation de bornes à recharge rapide.

Le site de Limoges est déjà équipé de bornes similaires.



FINALITÉ 2

DE DÉVELOPEMENT DURABLE



PRÉSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET DES
RESSOURCES



L'Objectif 6 de développement durable cible d'ici à 2030 la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.



L'Objectif 14 de développement durable vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.



L'Objectif 15 de développement durable vise à assurer la conservation, la restauration, et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et arrêter la dégradation des terres et la désertification.

Contexte international, européen et national

International

Dans un scénario à + 4,5 °C, la moitié de la biodiversité des écorégions mondiales serait menacée d'extinction, selon une étude du WWF parue en mars 2018 dans la revue Climatic Change. Dès le scénario à + 2 °C, certaines écorégions sont très menacées, en particulier l'Amazonie et les Guyanes qui risquent de voir disparaître plus de 4 plantes sur 10, alors qu'elles abritent plus de 10 % de toutes les espèces connues au monde et jouent un rôle clef dans la régulation du climat mondial.

Ce rapport préconise notamment « d'accroître l'étendue et l'intégrité des zones protégées et de créer des corridors destinés aux déplacements afin de connecter les zones protégées et les refuges climatiques », de créer de nouvelles réserves naturelles, de renforcer les zones tampons aux alentours des habitats existants, de développer les refuges ou encore d'améliorer les connaissances scientifiques en la matière. Il s'agit également de développer la sensibilisation des populations au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité mondiale.

« On le voit bien, le réchauffement climatique mondial accélère la perte de la biodiversité déjà provoquée par nos modes de vie (...) »

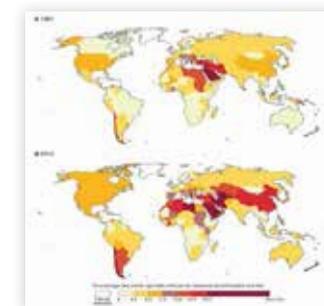
Pascal Canfin
WWF France
Directeur général

Dans son rapport publié le 13 novembre 2017, l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) indique que le nombre de sites naturels du Patrimoine mondial menacés par le changement climatique est passé de 35 à 62, soit un quart, en trois ans.

De même, dans son rapport annuel sur l'évaluation par un millier d'experts des risques globaux pour 2018, publié le 17 janvier 2018, le World Economic Forum (WEF) prédit une intensification des risques, dont les risques environnementaux en première place, en particulier, les conditions météorologiques extrêmes. Les catastrophes environnementales liées aux activités humaines ainsi que la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes, viennent ensuite, et figurent dans le top 10 du classement des 30 risques globaux. Ce type de risques n'a cessé de gagner en importance depuis le premier rapport du WEF sur les risques mondiaux publié en 2005.

La Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) constate dans un rapport publié en 2016 que 16,5 % des pollinisateurs vertébrés et jusqu'à 30 % des espèces insulaires, sont menacés d'extinction au niveau mondial. Bien qu'il n'existe pas de liste rouge pour les insectes pollinisateurs, des évaluations régionales et nationales font néanmoins état de niveaux élevés de menace pesant sur certaines espèces d'abeilles et de papillons.

Elle fait apparaître en particulier que la production des cultures dépendant des pollinisateurs (fruits ou légumes) a augmenté de 300 % en volume au cours des cinq dernières décennies, de sorte que les moyens de subsistance des populations humaines sont de plus en plus tributaires de la pollinisation.



Dépendance de l'agriculture à l'égard des pollinisateurs en 1961 et 2012 sur la base des données FAO (FAOSTAT 2013). Cette cartographie ne prend pas en compte les flux des denrées alimentaires entre pays.
Source : IPBES 2016

6



14



15





PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



L'Objectif 6 de développement durable cible d'ici à 2030 la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.



L'Objectif 14 de développement durable vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.



L'Objectif 15 de développement durable vise à assurer la conservation, la restauration, et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et arrêter la dégradation des terres et la désertification.

Européen

Dans un communiqué du 30 août 2017, le Conseil économique et social européen considère que la biodiversité devrait être prise en compte de la même manière que la protection du climat. Déjà en septembre 2016, dans un avis sur la politique de l'UE en matière de biodiversité, il demandait aux États membres de définir "les besoins financiers réels qu'exige la mise en œuvre de la législation européenne" et à la Commission de "mettre à disposition les ressources nécessaires".

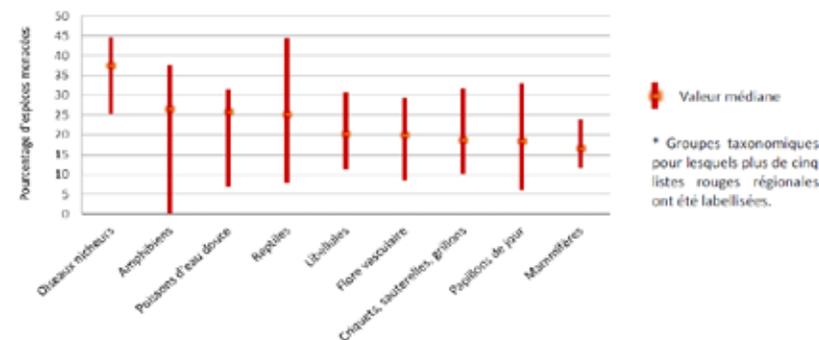
À l'occasion de la conférence mondiale « Our Ocean » à Malte les 5 et 6 octobre 2017, la Commission européenne a annoncé le financement à hauteur de 550 millions d'euros, d'initiatives favorables aux mers et océans mondiaux, via 36 engagements qui « soulignent la détermination de l'UE à améliorer la situation des mers et à envoyer un signal positif au reste du monde – pouvoirs publics comme secteur privé – afin d'intensifier les efforts et de relever les défis croissants auxquels font face les océans, depuis la pollution par les matières plastiques jusqu'aux activités criminelles en mer, en passant par la protection de la vie marine et les incidences du changement climatique », précise la Commission européenne sur son site ec.europa.eu/commission.

Par ailleurs, elle a émis le vendredi 1^{er} juin 2018, une série de propositions pour lutter contre le déclin des insectes pollinisateurs, qui sont à l'origine de près de 15 milliards d'euros de la production agricole annuelle de l'Union européenne. Il s'agit notamment d'un projet de surveillance de la présence de pesticides dans l'environnement, de la mise en place de plans d'action pour la protection des habitats des pollinisateurs les plus menacés et d'améliorer la sensibilisation des citoyens.

National

En sept ans, 130 listes rouges des espèces menacées, établies selon une méthodologie commune fondée sur les critères internationaux de l'UICN, ont vu le jour dans les régions françaises. En cohérence avec les résultats de la liste rouge nationale, elles font apparaître un niveau général de menace et confirment un niveau de dégradation préoccupant dans l'Hexagone.

Gamme des pourcentages d'espèces menacées (catégories CR, EN, VU) par groupe taxonomique* dans les 22 anciennes régions administratives de France métropolitaine



Publications, panorama détaillé et bilan des listes rouges régionales disponibles sur : www.uicn.fr/listes-rouges-regionales

En 2018, la France est en déficit écologique à partir du 5 mai et a ainsi consommé l'ensemble de son budget annuel de ressources naturelles (source : WWF). Cette date est chaque année plus précoce et la France se situe dans le peloton de tête des pays européens déficitaires (le 1^{er} mai pour l'Allemagne, le 7 mai pour le Royaume-Uni, etc.).





L'Objectif 6 de développement durable

cible d'ici à 2030 la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.



L'Objectif 14 de développement durable

visé à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.



L'Objectif 15 de développement durable

visé à assurer la conservation, la restauration, et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et arrêter la dégradation des terres et la désertification.

Les surfaces artificialisées représentent désormais 9,4 % du territoire métropolitain et l'Observatoire national de la biodiversité porté par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), indique que 56 000 hectares de terres agricoles et de zones naturelles ont été perdues en 2015. Cette artificialisation, qui représente de l'ordre d'un département tous les 7 ans, « s'accompagne souvent d'une imperméabilisation des sols », « propice au ruissellement, ce qui peut accentuer les phénomènes de crues ».

Alors que les études se multiplient pour alerter sur l'accélération de la sixième extinction des espèces, la progression de l'artificialisation des sols et la disparition des oiseaux (cf. études CNRS et Muséum d'histoire naturelle parues le 20 mars 2018, qui alertent sur la disparition massive des oiseaux des campagnes), la France entend se mobiliser en faveur de la biodiversité. Le ministre de la Transition écologique et solidaire a annoncé le 18 mai 2018 un plan de mobilisation nationale en faveur de la biodiversité à paraître en juillet 2018, et la tenue à Marseille en 2020, du congrès mondial de la nature. De plus, du 29 avril au 4 mai 2019, se déroulera à Paris la 7^e réunion plénière internationale de l'IPBES, surnommé le "Giec de la biodiversité", lors de laquelle sera publié un bilan mondial de la biodiversité et des services écosystémiques, le premier à être effectué depuis 2005.

Le plan de mobilisation nationale en faveur de la biodiversité devrait s'articuler sur 5 axes :

- protéger la biodiversité pour améliorer le cadre de vie et s'adapter au changement climatique ;
- faire de la biodiversité le moteur du changement de nos modèles de production et de consommation pour réduire notre empreinte écologique en France et dans le monde ;
- protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
- créer un cadre européen et international ambitieux pour la protection de la biodiversité ;
- rendre la connaissance et l'action pour la biodiversité accessible à tous.

Le ministre a souligné l'importance de tendre vers l'objectif de "zéro artificialisation nette d'ici à 2025", la réduction de "toutes les pollutions" (pesticides, plastiques...) et "la relance" de la création d'aires protégées.

En septembre 2017, 14 associations (LPO, FNE, etc.) s'étaient réunies pour soumettre au gouvernement une feuille de route. Elles soulignent notamment la nécessité de réorienter "les aides publiques dommageables à la biodiversité au soutien des comportements vertueux", d'engager des actions "concrètes, opérationnelles et transversales" telles que l'établissement de plans de protection de 55 000 hectares de mangroves d'ici 2020 et de 75 % des récifs coralliens d'ici 2021, l'expérimentation en outre-mer d'un réseau d'aires protégées s'inspirant du réseau Natura 2000 et des travaux de réforme fiscale et foncière.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le ministère conduit des travaux et anime un réseau d'expertise pluridisciplinaire sur la mesure et la valorisation du capital naturel. Il se dégage de ces réflexions trois idées-forces :

- Faire entrer la nature dans le calcul de la richesse des nations est une condition nécessaire à la poursuite d'une prospérité durable ;
- Valoriser la nature ne signifie pas en faire une monnaie d'échange ;
- Construire les incitations économiques dont les agents économiques ont besoin pour investir dans la nature et sa conservation, en dépassant les controverses méthodologiques sur les conventions de la « meilleure » mesure de la nature. À cette fin, différents instruments publics de valorisation des externalités peuvent être mobilisés tels que des instruments incitatifs de type taxes et marchés de quotas. Il peut s'agir aussi de mécanismes de prix écologiques spécifiques pour la protection de la nature et de la biodiversité, tels que les paiements pour services environnementaux. Des instruments volontaires qui consistent à donner de l'information aux consommateurs via des labels ou l'étiquetage des produits, peuvent également être mobilisés. D'autres instruments innovants qui permettraient d'accélérer la redirection des investissements vers la nature restent à inventer, tels que des sites naturels de compensation (systèmes de mutualisation et d'anticipation des actions de compensation écologique des projets d'aménagement) et le verdissement de la réglementation financière, en considérant les investissements dans la soutenabilité (transition écologique, etc.) comme un facteur de résilience et non comme un facteur de risque, afin de rendre ce type d'investissements attractif pour les investisseurs.



6 Eau propre et assainissement



14 Vie aquatique



15 Vie terrestre





L'Objectif 6 de développement durable cible d'ici à 2030 la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.



L'Objectif 14 de développement durable vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.



L'Objectif 15 de développement durable vise à assurer la conservation, la restauration, et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et arrêter la dégradation des terres et la désertification.

Cette valorisation du capital naturel, s'est notamment traduite par l'adoption le 13 avril 2015 de la loi sur les nouveaux indicateurs de richesse, issue de la proposition de loi de la députée Eva Sas, qui rend obligatoire pour le gouvernement la publication le 1^{er} mardi du mois d'octobre, de 10 indicateurs de qualité de vie et de développement durable, parmi lesquels figurent l'empreinte carbone et l'occupation des sols, ce qui contribue à l'apprentissage d'un dialogue social et environnemental articulant expertise et consultation démocratique.

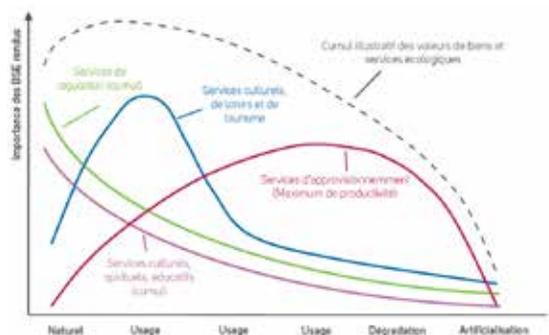


Figure 11 - Relation entre niveau d'exploitation des ressources naturelles, le type d'occupation des sols et les services écosystémiques fournis.
 IEE = biens et services écosystémiques

Braat L. & Ten Brink P., *ibid.* in UICN, Panorama des services écosystémiques fournis par les milieux naturels en France Volume 1 | Contexte et enjeux, juin 2012

Enfin, la question de la réduction des aides publiques dommageables à l'environnement constitue un enjeu majeur. D'après une synthèse du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), publiée en décembre 2017 et se fondant notamment sur un rapport de 2012 relatif aux aides publiques dommageables à la biodiversité rédigé par un groupe de travail présidé par Guillaume Sainteny, la difficulté réside dans la délicate conciliation entre l'objectif premier de l'aide et son effet secondaire préjudiciable à l'environnement. Il peut s'agir par exemple d'une aide financière ou d'une défiscalisation au bénéfice d'un secteur, dans le but de

soutenir son activité ; il peut s'agir d'aides à deux politiques différentes ayant des objectifs éventuellement divergents, bien que légitimes, tels que la construction de logements et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Le volume de ces aides reste important en France malgré des améliorations récentes, notamment en matière de déchets et de carburants. Les effets indirects et induits par de telles aides peuvent générer des coûts financiers, économiques, sociaux et sociétaux (santé, bien-être, perte de biodiversité, etc.). Dans la logique pollueur-payeur, le responsable de l'effet induit (pollution, nuisances, etc.) devrait être taxé à hauteur du coût pour la société de cet impact. Une réforme en profondeur devrait passer par la conciliation des différents objectifs et serait favorisée par la mise en place d'un exercice systématique, structuré et chiffré des aides dommageables comme le pratiquent déjà certains pays, comme l'Allemagne et l'Italie.





L'Objectif 6 de développement durable cible d'ici à 2030 la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.



L'Objectif 14 de développement durable vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.



L'Objectif 15 de développement durable vise à assurer la conservation, la restauration, et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et arrêter la dégradation des terres et la désertification.

Initiatives des gouvernements, acteurs et citoyens

Gouvernements / Collectivités

Afin de lutter contre la fragmentation des habitats et de tenir compte de la trame verte et bleue, la Région PACA a créé un « club infrastructures » chargé d'intégrer la biodiversité dès la conception et dans la gestion des infrastructures de réseaux et qui permet une mise en relation des parties prenantes des infrastructures et de la biodiversité. Depuis 2015, ces rencontres annuelles mobilisent une quarantaine de participants.

Alors que 10 % des surfaces terrestres sont occupées par des zones urbanisées qui accueillent 50 % de la population mondiale, et au regard des services écologiques rendus par les arbres en ville (qualité de l'air, stockage de CO₂, lutte contre les phénomènes engendrés par les îlots de chaleur, contribution au bien-être et à la bonne santé des habitants, dimension culturelle et historique, etc.), de nombreuses initiatives visent désormais à améliorer la gestion du végétal dans les systèmes urbains. Des outils d'observation sont mis en place, à l'instar de l'indice de canopée qui correspond au pourcentage de la projection au sol des couronnes des arbres ou groupes d'arbres de plus de 3 m de hauteur sur la zone considérée. Pour la Métropole de Lyon cet indice est évalué à 27 %. Des logiciels d'aide à la décision sont également développés pour accompagner les collectivités dans leur politique de gestion, par exemple i-Tree Eco a été appliqué à Strasbourg. De vastes programmes de plantations ont également été entrepris, par exemple la métropole de Lyon a adopté une charte de l'arbre, qui comporte un plan canopée, pour participer à la lutte contre le changement climatique. La ville de Poitiers a également adopté une charte de l'arbre pour améliorer le bien-être de ses habitants.

À l'initiative de Régions de France, un club des agences régionales pour la biodiversité (ARB) a vu le jour le 21 mars 2018, avec la participation du ministère de la transition écologique et solidaire et de l'AFB. Il constituera un réseau d'échanges des bonnes pratiques et offrira un appui sur les sujets transversaux (juridiques, financements, etc.).

La Nouvelle-Aquitaine est riche de 5 Parcs naturels régionaux (PNR), concernant 15% du territoire, d'une grande diversité de paysages, de faune et de flore, de patrimoines architecturaux, de dynamiques culturelles, de savoir-faire, révélant ainsi la richesse et la diversité des territoires de la région :

- Landes de Gascogne ;
- Marais poitevin (partagé avec la Région des Pays de la Loire) ;
- Périgord-Limousin ;
- Millevaches en Limousin ;
- Médoc (création en 2019).

Plus de 300 projets de ces PNR sont soutenus par la Région, qui en fait un des axes forts de sa politique en faveur de la biodiversité.

Acteurs (ONG, Entreprises, etc.)

En 20 ans, la quantité de lumière émise la nuit en France a augmenté de 94 % et plus de 80 % de la population française est concernée par un ciel baigné de lumière artificielle. Outre la pollution liée à la fourniture d'énergie, les enseignes et panneaux publicitaires lumineux, l'éclairage public génèrent la nuit une pollution lumineuse, nocive en particulier pour la santé humaine et la biodiversité. Trois associations, France Nature Environnement, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) et l'Association nationale pour la protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), ont saisi le Conseil d'Etat sur les problèmes de pollution lumineuse. L'Etat a été condamné le 28 mars 2018, pour son inaction face à la pollution lumineuse. Alors que cette nuisance est entrée dans la loi depuis 2009, les arrêtés d'application n'avaient toujours pas été pris à cette date. L'Etat engage depuis un processus de rattrapage de son retard, notamment avec l'obligation faite à tous les magasins d'éteindre les vitrines et les enseignes commerciales la nuit afin de limiter drastiquement la pollution lumineuse.





L'Objectif 6 de développement durable
cible d'ici à 2030 la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.



L'Objectif 14 de développement durable
visé à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.



L'Objectif 15 de développement durable
visé à assurer la conservation, la restauration, et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et arrêter la dégradation des terres et la désertification.

L'association EpE en partenariat avec des réseaux d'entreprises, des ONG, des scientifiques et des pouvoirs publics, doit lancer officiellement le 10 juillet 2018 la démarche Act4nature, qui entend encourager les entreprises à prendre des engagements volontaires pour intégrer la biodiversité dans leurs stratégies globales de développement.

"La biodiversité a récemment pris corps, mais le sujet est encore confus et diffus pour les entreprises. (...) En insistant un peu, tout le monde s'est rendu compte de l'impact de son entreprise sur la biodiversité mais aussi des actions déjà engagées. Nous avons donc proposé de créer Act4nature pour montrer que les entreprises sont à la manœuvre. Elles ont parfaitement conscience que c'est utile à l'humanité. Et aussi à leur activité. "

Jean-Dominique Senard
Président d'EpE
Président du Groupe Michelin
lundi 11 juin 2018





OBJECTIFS

Conscient de l'intérêt fondamental de la préservation de la biodiversité, la politique régionale se définit selon les objectifs suivants :

- **améliorer les connaissances sur la biodiversité, en tant que Chef de file en matière de biodiversité**, par l'éducation, sur son rôle pour les écosystèmes, les sociétés et activités économiques qui en dépendent ainsi que pour la prise de décision ;
- **accompagner les acteurs pour assurer l'intégration des enjeux de la biodiversité et de la gestion des ressources à leurs activités**, en particulier au travers de l'encouragement de pratiques touristiques durables (aménagement durable des sites en amont), mais aussi via la certification environnementale des acteurs économiques agricoles ;
- **préserver les ressources naturelles, valoriser les écosystèmes naturels et réduire les impacts environnementaux des activités**, notamment en s'en inspirant via le Biomimétisme, en accompagnant la mise en œuvre de leur protection à travers le plan pollinisateur ou encore en tenant compte de la complexité systémique de la biodiversité, à travers le soutien aux recherches sur l'impact des activités humaines menées par des scientifiques du territoire régional (projet Multistress).





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Devenir Chef de file en matière de biodiversité

»» Ecobiose

Au regard des enjeux sociétaux que représente l'érosion de la biodiversité, la Région a souhaité initier en 2017 une action concertée visant à améliorer les connaissances sur la biodiversité et son rôle pour les écosystèmes, les sociétés et activités économiques qui en dépendent, et la prise de décision. C'est pourquoi, elle a constitué le comité régional sur les services écosystémiques et la biodiversité, appelé Ecobiose, coordonné par Vincent Bretagnolle, directeur de recherches au CNRS et confié à des scientifiques de réputation nationale.

Ce sujet constitue en effet une priorité politique pour la Région qui couvre dorénavant 1/8 du territoire national. La biodiversité, du fait de son érosion alarmante, mais aussi de son rôle capital pour les sociétés humaines à travers le fonctionnement des écosystèmes dans lesquels elles puisent l'essentiel de leurs ressources, est un enjeu majeur du 21^e siècle, au même titre que le climat, mais elle ne bénéficie pas du même intérêt que ce dernier.

L'initiative en Nouvelle-Aquitaine a notamment pour objectif d'évaluer les conséquences de l'érosion du vivant sur tous les domaines de la société humaine, aussi bien la santé, l'agriculture, que l'industrie... En ce sens, cette initiative pourrait servir de préfiguration pour un échelon national voire international en lien avec les travaux de la plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Elle se concrétisera par la production d'un ouvrage divisé en chapitres. L'année 2017 a permis d'avancer sur la production du premier chapitre, consacré aux espaces agricoles en grandes cultures.

Ecobiose					
Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Accompagner les acteurs pour assurer l'intégration des enjeux de la biodiversité à leurs activités

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS L'INTEGRATION DE LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL A LEURS ACTIVITES

Intégration à leurs activités de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles



Gestion durable du développement touristique du littoral : Dispositif Plan Plage

La gestion durable du littoral à travers le dispositif des plans plages permet de maîtriser et d'encadrer la sécurité (baignade, incendie, gestion du trait de côte), la préservation de l'environnement (cordon dunaire, forêt de protection), la conservation de la biodiversité (exemple : lézard ocellé), la gestion des flux dans une volonté de développer des modalités alternatives.

La formalisation d'un plan plage fait l'objet d'une étude préalable à la réalisation d'investissements.

En 2017, trois études préalables à Tarnos (plage de la Digue), Capbreton (les cinq plages océanes surveillées) et Lacanau (plage lacustre du Moutchic) ont été réalisées pour un investissement régional de 42 737 €.

Pour la partie aménagement : 3 sites Plan Plage dont 2 à Vieux-Boucau et celui du Gressier au Porge ont été mis en oeuvre pour une participation régionale de 631 653 €.

En 2013, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral aquitain a lancé un appel à projets "Aménagement durable des stations et des territoires touristiques du littoral aquitain, avec pour objectif de transmettre une vision à l'horizon 20 à 30 ans de l'aménagement et du fonctionnement des stations, dans le cadre d'une approche globale liant les enjeux environnementaux, socio-économiques, urbanistiques et paysagers. Cette expérimentation a conduit à l'élaboration d'un guide pratique "Le référentiel d'innovation" construit sur 10 enjeux clés (érosion, positionnement touristique, mobilités, la rétrolittoralité...) modulables en fonction de la particularité de chaque station ou de chaque territoire.

Ainsi, fin 2017, cinq territoires (Audenge, Communauté de Communes de Mimizan, Bidart, Seignosse et Lacanau) ont terminé l'étude préalable et engagent les premières actions opérationnelles. En outre, deux nouvelles candidatures (Soustons, Saint-Jean-de-Luz/Guéthary) ont été initiées et verront leurs conclusions d'ici la fin de l'année 2018.



Certification Environnementale des Exploitations Agricoles

La certification environnementale AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine) a été reconnue officiellement en 2012 sur le territoire d'Aquitaine par le ministère de l'Agriculture comme certification environnementale de deuxième niveau dans le cadre de la loi Grenelle 2 sur l'Environnement (juillet 2010).

2017 a vu cette certification s'étendre à l'ensemble de la nouvelle région avec la formation de plus de 50 référents sur ces nouveaux territoires. Ils sont issus d'organismes professionnels agricoles et accompagnent au quotidien les agriculteurs.

La certification s'adresse à toutes les exploitations de Nouvelle-Aquitaine quel que soit leur type de production : élevage, polyculture-élevage, viticulture, arboriculture, maraîchage, grandes cultures, etc.

Dispositif Plan-Plage

Degré d'intensité DD 90 %					
Prise en compte	OUI	OUI	PARTIELLE	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+

Cette politique de valorisation maîtrisée du littoral concerne toutes les Finalités, dont en majorité la Finalité 1 (lutte contre le changement climatique) la Finalité 2 (préservation de la biodiversité) et la Finalité 4 (épanouissement de tous les êtres humains).



6



14



15





ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS L'INTEGRATION DE LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL A LEURS ACTIVITES

Elle permet de reconnaître et de valoriser les efforts des agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine en matière d'environnement au travers d'un référentiel constitué de 10 mesures à respecter relatives aux enjeux liés à la fertilisation, la biosécurité, les produits phytosanitaires et pesticides, les effluents végétaux, la biodiversité, l'énergie et l'eau.

Les exploitations agricoles certifiées AREA bénéficient notamment d'une priorisation régionale dans les dispositifs d'aides aux investissements (PCAE) et d'une bonification agro-environnementale dans le cadre de la DJA.

Souhaitant amener les exploitations vers des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement, l'objectif de la Région est maintenant d'aller vers une meilleure prise en compte et promotion du niveau 3 de certification environnementale : la Haute Valeur Environnementale (HVE).

Politique AREA					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Impact	+	+	/	/	+

Les pratiques promues par la politique régionale AREA limitent l'utilisation d'intrants chimiques, permettant un mode de production durable qui favorise la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, et une pérennité économique des exploitations.

Les mesures régionalisées du FEAMP visent à soutenir le développement du littoral de la Nouvelle-Aquitaine et des entreprises de la filière halieutique.

Les priorités :

- promouvoir une pêche durable ;
- promouvoir une aquaculture durable ;
- améliorer l'emploi et la cohésion territoriale ;
- favoriser la commercialisation et la transformation.

En 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a accompagné 137 projets à travers le FEAMP pour un montant total de 4,3 M€ FEAMP (16 % de l'enveloppe initiale) et 1,5 M€ de contrepartie régionale. En outre, étant donné le nombre important de projets en attente, la Région fait le choix de financer 60 projets supplémentaires sur son propre budget, hors crédits européens, pour un montant de 2,85 millions d'euros.

Fin 2017, toutes les mesures FEAMP régionales sont ouvertes. Certaines d'entre elles connaissent une consommation élevée ce qui témoigne d'une très bonne dynamique de la filière et de besoins importants. Il s'agit des mesures d'installation des jeunes pêcheurs (56 % de consommation) et de modernisation des entreprises aquacoles (80 % de consommation). Afin de répondre à ces besoins importants, une révision de la maquette FEAMP a été votée fin 2017 permettant, entre autres, d'abonder ces mesures.

Fonds pour les affaires maritimes et la pêche					
Degré d'intensité DD 70 %					
Prise en compte	OUI	OUI	PARTIELLE	NON	OUI
Impact	+	+	+	+	+

Cette politique a l'objectif de promouvoir pêche et aquaculture durables et ainsi une réduction des GES (F1). Elle tend vers une pêche responsable, permet de mieux gérer les stocks de poissons et donc leur renouvellement (F2). Elle contribue à avoir un impact moins important sur les fonds marins favorisant une gestion concertée et apaisée des ressources entre pays et régions frontalières et permettant à tous les utilisateurs d'en profiter (F3/F4), directement ou non. Enfin, elle préserve la pérennité économique de la filière (F5).

Fonds pour les affaires maritimes et la pêche

Depuis 2016, la Région a déployé le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) sur l'ensemble de son territoire.

Elle assure la gestion déléguée des mesures régionales qui représentent 29 M€ sur la période 2014-2020 (588 M€ au niveau national). Sur cette enveloppe régionale, 3,8 M€ sont consacrés au Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) avec 4 Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA).





ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS L'INTEGRATION DE LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL A LEURS ACTIVITES

Eduquer à l'environnement pour un développement soutenable

Nos modes de vie contemporains nous tiennent de plus en plus éloignés de la nature. De nombreux chercheurs soulignent les conséquences néfastes de cette perte de lien : on parle du « syndrome de manque de nature » (Nature deficit disorder chez les anglo-saxons). Ce manque d'expérience par les sens, aurait également des conséquences sur la santé. Il est démontré que la nature a des effets bénéfiques sur le bien-être psychique, apaise et guérit le stress, stimule le développement physique et émotionnel et nos capacités cognitives. Une éducation à la nature susceptible de modifier les comportements apparaît comme une entrée opératoire possible pour prendre conscience et lutter contre l'érosion de la biodiversité. L'éducation à l'environnement facilite la prise de conscience de l'interdépendance économique, sociale, culturelle, politique et écologique du monde moderne, de façon à stimuler le sens de la responsabilité et de la solidarité entre nations. Cela est indispensable pour que les problèmes environnementaux graves puissent être résolus. A travers l'appel à projets ENEDS (Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable) lancé en 2017 en faveur des associations locales, la Région a souhaité favoriser les pratiques de terrain, dans et avec la nature et l'environnement, croisées avec l'expérience de la personne à la fois corporelle, émotionnelle et cognitive.

À cet appel à projets, s'ajoute un Règlement d'Intervention pour faciliter le soutien de la Région aux acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement soutenable.

24 dossiers ont été retenus dans le cadre de cet appel à projets.

Environ 120 000 personnes sont sensibilisées par an par l'intermédiaire de ce dispositif. L'appel à projets a permis d'accompagner certaines structures qui ne bénéficiaient jusqu'alors, pas d'aide régionale.

ENEDS					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	PARTIELLE	PARTIELLE	OUI
Impact	+	+	+	+	+

On considère une prise en compte partielle pour F3 et F4 (accès à la connaissance, intégration de toutes les catégories sociales, amélioration de la qualité de vie) car ce type d'objectif est plutôt du ressort du pôle jeunesse et sports et moins un objectif affiché de la politique environnementale de la Région. Cela dit, les impacts positifs existants sur ces finalités doivent être mis en avant.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Préserver les ressources naturelles et réduire les impacts environnementaux des activités

Biomimétisme

Face aux enjeux énergétiques et du changement climatique, s'inspirer du fonctionnement du vivant pour faire évoluer les technologies vers plus de sobriété, d'efficacité et de respect de l'environnement prend tout son sens. Partant de cette idée, le biomimétisme est une démarche pluridisciplinaire consistant à étudier les modèles de la nature et à reproduire les propriétés essentielles (formes, matériaux ou processus) des systèmes biologiques en vue de résoudre des problèmes technologiques.

De plus en plus d'entreprises collaborent avec des laboratoires de recherche dans le biomimétisme, pour innover dans les domaines des matériaux, des formes, des processus et cela dans les activités scientifiques, techniques ou industrielles, de l'agriculture à l'industrie en passant par l'architecture.

La Région a engagé, dès 2015, une démarche régionale en faveur du biomimétisme. Elle s'est associée au Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS) afin d'étudier ce levier de création de valeurs durables pour les entreprises du territoire. Ainsi, une première cartographie des acteurs aquitains engagés dans ce domaine avait été réalisée en 2016 démontrant que toutes les filières industrielles sont potentiellement concernées.

En 2017, une deuxième phase de promotion et de développement de l'approche a été réalisée avec pour principaux objectifs : d'enrichir la cartographie réalisée en 2016 ; de mener une évaluation des retombées socioéconomiques territoriales du biomimétisme en Nouvelle-Aquitaine (étude menée par Vertigo Lab grâce au modèle économique entrées-sorties) sur

4 filières phares à savoir : Chimie-matériaux, Habitat-bâtiment, Agriculture et Croissance bleue ; et de préfigurer des groupes de travail pour faire naître des synergies sur les thématiques matériaux, bâtiment et croissance bleue.

Biomimétisme					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Impact	+	+	/	/	+

Plan pollinisateurs

La Nouvelle-Aquitaine, première région agricole d'Europe, est riche d'une grande diversité écologique et paysagère. Cette richesse est fragile, affectée par les grandes causes de l'érosion de la biodiversité que sont la destruction et la fragmentation des habitats, les pollutions, l'impact des pesticides ou encore le réchauffement climatique.

La contribution écologique et économique apportée par les pollinisateurs est indispensable à la nature et à l'homme. Près de 90 % des plantes sauvages à fleurs dépendent de la pollinisation animale pour leur reproduction. 75 % des cultures vivrières dépendent de la pollinisation par les animaux, soit 35 % de la production agricole globale. Le Lot-et-Garonne par exemple, premier producteur national de prunes, fraises ou noisettes, pourrait ainsi voir sa production fruitière chuter de 20 %.

Les causes du déclin des pollinisateurs sont connues et multiples. On estime que l'activité humaine dans son ensemble est responsable de la dégradation des habitats et des ressources alimentaires des insectes pollinisateurs, principaux facteurs de menace et de déclin des espèces. Elles tiennent à la raréfaction des ressources disponibles pendant les périodes de disette alimentaire, à l'usage d'intrants de synthèse, à des problèmes sanitaires d'agents pathogènes ou de parasites, ou encore à des espèces exotiques envahissantes. Certains de ces facteurs sont aujourd'hui bien connus et régulièrement identifiés. Que ce soit en milieu agricole ou urbain, il existe des leviers d'actions pour maintenir le service de pollinisation et améliorer les conditions actuelles.





Pour répondre aux grands enjeux de la protection des pollinisateurs, la Région a validé un plan régional d'actions lors de la séance plénière du 26 juin 2017.

Articulé autour de 4 grandes orientations qui se déclinent en une dizaine d'objectifs et 17 actions, la mise en œuvre du plan pollinisateur prend appui sur l'ensemble de la politique régionale. Ainsi, la prise en compte de la protection des pollinisateurs devient une priorité pour l'institution.



SOUTENIR LA RECHERCHE POUR UNE MEILLEURE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet suivant est mis en œuvre par la Direction de l'enseignement supérieur, recherche et transfert de technologies.

Soutenir la recherche pour une meilleure préservation de l'environnement

Projet MULTISTRESS (CEBC)

La Nouvelle-Aquitaine est riche d'une grande diversité de milieux et d'espèces remarquables, d'un espace à dominante rurale et une façade littorale considérable. Le Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) conduit sur les territoires de la région, des recherches sur des espèces « sentinelles » visant à comprendre les capacités de réponses face aux modifications de leurs habitats. Cependant, il apparaît que les contaminants environnementaux pourraient accentuer davantage les effets de la dégradation des habitats (effet multi-stress).

L'objectif du projet MULTISTRESS est de mesurer les effets combinés des contaminants (pesticides organophosphorés, néonicotinoïdes, mercure, composé perfluorés) et de l'état des habitats sur la biodiversité de la région sur une large gamme de milieux (vignoble, plaine céréalière, bocage et littorale) et d'espèces (flore, insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux).

Ce projet piloté par le CEBC-CNRS en collaboration étroite avec les laboratoires EPOC de l'Université de Bordeaux et LIENSs de l'Université de La Rochelle, contribuera à la connaissance du fonctionnement des écosystèmes régionaux : mesurer l'impact des pesticides et de leurs effets sur la biodiversité et la santé, qualifier et quantifier la continuité des habitats (trame verte et bleue), quantifier les effets des changements globaux et identifier et quantifier la fourniture de services écosystémiques par la biodiversité. Les applications découlant de ce projet s'inscrivent dans la perspective de propositions concrètes de remédiation ou de compensation pour protéger et valoriser les richesses naturelles du territoire régional.

Projet Multistress (CEBC)					
Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+





ACTION PHARE



PACTE D'AMBITION RÉGIONALE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2017-2020

Depuis plus de 20 ans, l'agriculture biologique gagne du terrain aussi bien chez les consommateurs que chez les producteurs. Les chiffres sont éloquentes : + 37 % de surfaces converties en AB en 2 ans (2014-2016) et +20% de chiffre d'affaires (2015-2016) en France. Cette évolution nécessite une adaptation des acteurs de la filière mais aussi des soutiens publics. En tant que chef de file du développement économique et aussi en tant qu'autorité de gestion du Fonds Européen pour le Développement Rural (FEADER), la Région a un rôle central à jouer dans l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique. C'est pourquoi, dans la continuité du Programme national Ambition Bio, la Région, l'État et les Agences de l'Eau ont souhaité en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs (dont la Chambre Régionale d'Agriculture, la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine et InterBio, signataires du pacte) présenter dans un Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique. Les objectifs pluriannuels principaux de ce pacte en matière de développement de l'agriculture biologique, d'approvisionnement local, d'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et des organisations qui les appuient, sont les suivants :

- atteindre en 2020, 70 000 ha supplémentaires en conversion, soit 10 % de la SAU dédiée à la Bio à la fin de la Politique Agricole Commune en cours (2020), et donc un doublement par rapport à 2017 et, 20 % à l'horizon de la future PAC (2027) ;
- faire progresser le niveau de soutien de la Région aux organismes accompagnant les agriculteurs biologiques et à ceux impliqués dans la structuration des filières ;
- accentuer le soutien de la Région aux démarches de recherche-expérimentation ;
- favoriser la sélection des dossiers déposés par des exploitants en agriculture biologique dans le cadre des demandes d'aide à l'investissement ;
- soutenir le déploiement à l'échelle de la nouvelle région d'une plateforme partenariale d'accompagnement à la conversion bio pour les porteurs de projets ;

- encourager le déploiement du label « Territoire Bio Engagé » et son adaptation au territoire de la Nouvelle Aquitaine ;
- accompagner les acteurs économiques de l'amont et de l'aval pour favoriser les coopérations et l'adéquation entre l'offre et la demande avec un objectif de juste répartition de la valeur ajoutée ;
- atteindre, en 2020, un taux de 20% de produits bio dans les cantines des lycées.

Dans le cadre de l'élaboration de la prochaine PAC (Politique Agricole Commune) post 2020, la Région s'engage à demander un renforcement des moyens accordés à l'agriculture biologique et une évolution des outils d'accompagnement afin de rémunérer les aménités liées au mode de production en agriculture biologique (bénéfices environnemental et sociétal).





AXES D'AMÉLIORATION

Politiques sur le territoire

Le profond intérêt porté par les acteurs de Nouvelle-Aquitaine à la biodiversité, notamment avec de nouveaux projets au cours de l'année 2017, implique d'établir dès 2018 un suivi sur ces différents sujets :

- liés aux études d'Ecobiose sur l'érosion du vivant et ses conséquences sur nos sociétés ;
- les applications découlant du projet **Multistress** s'inscrivant dans la perspective de propositions concrètes de remédiation ou de compensation pour protéger et valoriser les richesses naturelles du territoire régional seront à prendre en compte dès que possible, afin d'établir un suivi concret et de prendre les mesures nécessaires pour mener à bien la politique territoriale de la collectivité en faveur de la biodiversité ;
- le suivi des premières actions opérationnelles issues de l'étude préalable des cinq territoires du dispositif plan-plage 2017, ainsi que le suivi des deux nouveaux territoires en cours d'étude ;
- l'évolution de la meilleure prise en compte et la promotion du niveau 3 de certification environnementale (Haute Valeur Environnementale) des exploitations certifiées AREA en 2017.

Fonctionnement de la collectivité

Dans le but de limiter l'utilisation du papier :

- le principe de dématérialisation du remboursement des frais de mission sur le site de Bordeaux est acté et sera mis en oeuvre à compter de juin 2018.



3

FINALITÉ

DE DÉVELOPEMENT DURABLE

1 PAS DE PAUVRETÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



COHÉSION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ
ENTRE LES TERRITOIRES
ET LES GÉNÉRATIONS



L'Objectif 1 de développement durable vise à éliminer la pauvreté partout dans le monde (liens avec ODD 2, 3, 4, 10 et 16).



L'Objectif 5 de développement durable vise à atteindre l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes dans le monde.



L'Objectif 10 de développement durable vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Contexte international, européen et national

International

Alors que l'année 2017 a été marquée par l'émergence d'un mouvement planétaire de « libération de la parole » des femmes, suite à l'affaire « Weinstein », qui a mis en lumière l'ampleur du phénomène des violences sexuelles et sexistes partout dans le monde, la question de l'égalité Femme/Homme se pose depuis de nombreuses décennies. Les Nations unies ont, à maintes reprises, mis l'accent sur celle-ci.

De nombreux mouvements féministes ont contribué à porter cette question dans les débats publics, parmi lesquels on peut citer le mouvement historique des "suffragettes" en 1903 au Royaume-Uni. De 1975 à 1995, les Nations unies ont organisé 4 conférences mondiales sur les femmes afin de placer cette question au cœur des débats internationaux et ont permis l'adoption d'instruments juridiques.

En 1975, à l'occasion de la Conférence de Mexico, l'année internationale de la femme fut proclamée.

En 1979, fut adoptée la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui constitue une étape essentielle et instaure vis-à-vis des Etats une obligation de reddition de compte tous les 4 ans sur les mesures prises face aux obstacles rencontrés. Entrée en vigueur en 1981, elle est demeurée l'instrument juridique le plus complet.

En 1985, lors de la Conférence mondiale de Nairobi (Kenya), 15 000 représentants d'ONG ont organisé un forum parallèle sur cette question et sur l'application de la convention de Mexico, faisant le constat de la non atteinte de ses objectifs. Ils font adopter les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et cet événement contribue à l'émergence d'un féminisme mondial.

Dans la Déclaration de Rio (Sommet de la Terre en 1992), figure un principe 20 stipulant que les *"femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation du développement durable"*.

En 1995, le programme d'action de Beijing (Chine) issu de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes consacre l'apparition du terme de genre.

En 2010, quatre organismes de l'ONU font l'objet d'une fusion en une ONU Femmes, qui a pour objet d'accélérer le processus pour la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Le Plan stratégique de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2014/2017) précise qu'il s'agit d'un préalable au développement durable. L'évolution des rapports sociaux entre femmes et hommes devient ainsi le pivot de la transition vers un développement soutenable et la question du genre favorise l'intégration de tous les facteurs visant à l'égalité femmes/hommes.

Parmi les 8 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés par l'ONU en 2000 et évalués en 2015, figurent plusieurs objectifs en faveur de cette question, dont l'objectif 3 relatif à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) adoptés par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030, en septembre 2015, conduisent à intégrer des liens transversaux entre les questions de genre afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les inégalités et de renforcer les droits des femmes dans les domaines d'intervention de chaque ODD, par exemple en matière d'éducation, de formation, de violences faites aux femmes, d'institutions, d'économie, de travail, de territoires ruraux, etc.

En 2015, grâce à l'action récurrente des organisations féministes depuis l'adoption de la CNUCC (Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques) en 1995, un Plan d'action genre est adopté lors de la COP23, afin de mieux lever les obstacles qui demeurent sur ces questions et de prendre en compte en particulier la santé environnementale au regard des conséquences sur les femmes et les enfants.





L'Objectif 1 de développement durable vise à éliminer la pauvreté partout dans le monde (liens avec ODD 2, 3, 4, 10 et 16).



L'Objectif 5 de développement durable vise à atteindre l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes dans le monde.



L'Objectif 10 de développement durable vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Européen

Parmi les ONG qui ont fortement contribué à ces avancées au niveau des Nations unies, l'organisation Women in Europe for a Common Future – WECF, fondée en 1994 dans la dynamique du Sommet de la Terre de Rio (1992) afin de faire entendre la voix des femmes dans le développement durable et la politique environnementale, s'appuie sur le potentiel des femmes pour équilibrer économie, écologie et santé.

Dans le cadre des élections européennes à venir, des « Consultations Citoyennes » sur l'Europe et l'égalité entre les femmes et les hommes s'engagent. En France, une première session « Pour un statut européen des femmes », organisée par le Laboratoire de l'Égalité, entité créée en 2010, aura lieu le jeudi 28 Juin 2018. La présentation de cadrage traitera du thème du Droit et de la Protection sociale et sera l'occasion de réfléchir sur la parentalité, l'égalité salariale, la retraite et les actions collectives.

National

Alors que de nombreuses études récentes montrent que les inégalités femmes/hommes sont en partie dues aux politiques d'aménagement des villes (cf. notamment l'étude du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes réalisée en 2015, qui fait état d'un taux de 100 % de réponses positives concernant des faits de harcèlement chez les utilisatrices de transports en commun), un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, constitué de 25 mesures a été présenté en 2018 par le Président de la République.

Certaines d'entre elles ont déjà été mises en œuvre ou sont envisagées :

- l'élaboration d'un grand plan contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique ;
- le signalement en ligne pour les victimes de violences, harcèlement et discriminations, grâce à la création de la « brigade numérique » présentée par le Ministre de l'Intérieur ;
- le projet de loi de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour assurer une juste condamnation judiciaire des violences.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes a réalisé le "Tour de France de l'Égalité entre les femmes et les hommes" d'octobre 2017 à mars 2018 dans les 18 régions de métropole et d'outre-mer. Un bilan a été produit qui recense les thématiques prioritaires et repère quelques bonnes pratiques dans ce domaine.

Plus de 850 ateliers ont été organisés avec la participation de plus de 55 000 personnes en métropole et en Outre-Mer.

Les objectifs de cette initiative sont d'identifier les bonnes pratiques en vue de les généraliser (contrats locaux contre les violences, entrepreneuriat des femmes, etc., issus d'Angoulême, Poitiers, Osny, de Meurthe-et-Moselle...), de repérer les angles morts des politiques publiques pour y apporter des réponses, que ce soit en termes d'action publique, de loi, de travail interministériel (cyber harcèlement, femmes retraitées, géolocalisation des places d'hébergement d'urgence...) et enfin, d'adapter les politiques publiques à la spécificité de chaque territoire et aux besoins spécifiques des femmes selon leur secteur d'activités, leur situation familiale et leur localisation territoriale. 4 thématiques ont été mises en avant à l'issue de cette consultation : l'éducation ; les violences sexistes et sexuelles ; la formation, le travail et l'articulation des temps de vie.

Le projet de loi favorisant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, en discussion au Parlement au moment de la rédaction de ce rapport, s'inscrit dans le 5^e plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019).

Par ailleurs, depuis janvier 2016, l'adoption d'un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes pour les communes et EPCI de + de 20 000 habitants est une obligation réglementaire.





L'Objectif 1 de développement durable vise à éliminer la pauvreté partout dans le monde (liens avec ODD 2, 3, 4, 10 et 16).



L'Objectif 5 de développement durable vise à atteindre l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes dans le monde.



L'Objectif 10 de développement durable vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Initiatives des gouvernements, acteurs et citoyens

Gouvernements / Collectivités

En Nouvelle-Aquitaine :

- en mars 2017, l'Observatoire de l'Egalité - Prisme Limousin, avec lequel les services régionaux travaillent, a produit des données chiffrées sur des questions d'ordre global et en mars 2018 sur l'emploi et la formation ;
- 15 collectivités (sur 267 au niveau national au 30/09/2017) sont signataires de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lancée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe (dont la Région Nouvelle-Aquitaine) ;
- la Région a adopté en plénière d'octobre 2017 son 1^{er} rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes et a signé le 12 juin 2018 un plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes.

Acteurs (ONG, Entreprises, etc.)

En Nouvelle-Aquitaine, 8 entreprises ont été labellisées Diversité et Egalité (label AFNOR), alors qu'au total, 20 détiennent ce double label en France.

Les engagements de ces labels concernent :

- une démarche d'égalité et de mixité professionnelle dans les relations sociales, l'information et la culture de l'organisme ; dans la gestion des ressources humaines et le management ; la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel ;
- une démarche de lutte contre les discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité en matière de Gestion des Ressources Humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers.

Citoyens

Le centre Hubertine AUCLERT (centre national de ressources sur l'égalité femmes-hommes), a développé le site internet #stopcybersexisme et des outils pour informer, sensibiliser et mieux accompagner les victimes.



5 bons réflexes pour combattre le CYBERSEXISME

- DEMANDE** l'accès à la plateforme d'aide de la police ou de la justice.
- REFLEXIONS** sur les comportements : comment réagir ?
- ÉCOUTE** et soutien.
- PROTÈGE** ses données personnelles sur les réseaux sociaux.
- REFUSE** les demandes de contenu.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CYBERSEXISME, RENDEZ-VOUS SUR : www.stop-cybersexisme.com





OBJECTIFS

Afin de tendre vers une cohésion sociale forte en Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à une solidarité entre les territoires variés et les générations, la Région vise les objectifs suivants pour l'année 2017 :

- **assurer la cohésion du territoire par le développement local**, notamment par une politique contractuelle harmonisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ;
- **faciliter la communication par le développement d'une mobilité durable** avec l'inauguration de la ligne LGV Tours-Bordeaux et la modernisation des pôles de transports ;
- **maintenir les services et améliorer la qualité de vie** en déployant les infrastructures numériques en réponse aux nouveaux besoins des territoires par le développement des Tiers-lieux ou encore le plan d'installation de prises FttH ;
- **lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité entre les Femmes et les Hommes**, plus particulièrement par l'entrepreneuriat féminin ;
- enfin, **mener des actions de coopération et de développement solidaire**.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Assurer la cohésion du territoire par le développement local

CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE



Une politique contractuelle territoriale harmonisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

Les principes de la nouvelle politique contractuelle, ont été présentés en séance plénière les 19 et 20 décembre 2016 et la politique a été adoptée lors de la séance plénière du 10 avril 2017.

Au regard des caractéristiques de la région, la plus étendue de France et aux forts contrastes entre territoires, notamment entre la façade atlantique, dynamique et très attractive, et des territoires plus continentaux qui cumulent des difficultés socio-économiques, cette politique repose sur trois principes :

- soutenir et développer les atouts de tous les territoires en optimisant la mise en œuvre des politiques sectorielles régionales à leur service ;
- apporter un appui différencié aux territoires les plus vulnérables ;
- co-construire les contrats avec les territoires, depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre du plan d'actions contractualisé.

La politique contractuelle contribue au développement durable à travers son objectif de cohésion territoriale à l'échelle régionale. Des contrats d'attractivité seront proposés aux territoires peu ou pas vulnérables, des contrats de dynamisation et de cohésion pour les territoires les plus vulnérables ou en situation intermédiaire.

Elle met aussi en œuvre des méthodes de participation des acteurs et d'organisation du pilotage. En effet, la gouvernance de chaque contrat de territoire sera co-animée par la Région et le territoire. Les acteurs publics et privés du territoire seront associés à la démarche.

Sa mise en œuvre repose en outre sur une grande transversalité au sein des services de la Région. Les moyens financiers mobilisés relèvent en effet des politiques sectorielles, qu'il convient de coordonner et d'optimiser à l'échelle des territoires, en réponse aux besoins spécifiques de ces derniers.

Politique contractuelle					
Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+

Les Contrats d'attractivité et les Contrats de dynamisation et de cohésion concernent différents projets sur des champs très variés. Bien que seules les Finalités 3, 4 et 5, apparaissent clairement dans la définition des Contrats, c'est une action générale qui est transversale, la prise en compte des Finalités du développement durable variant selon les projets.

Il est important de noter tous les potentiels impacts positifs que peuvent avoir les différents projets.





CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE



Politique contractuelle : le territoire test Sud-Vienne

L'année 2017 a donc été marquée par l'adoption d'une **nouvelle politique contractuelle territoriale**. Harmonisée à l'échelle Nouvelle-Aquitaine alors que chacune des 3 ex-Régions disposait d'une contractualisation spécifique, cette politique poursuit 2 objectifs : soutenir et développer les atouts de tous les territoires dans une recherche d'**attractivité territoriale** ; favoriser la **solidarité territoriale** par une approche différenciée selon le niveau de vulnérabilité territoriale.

Avec 52 territoires de projets et des contrats prévus pour une durée de 3 ans, la Région doit relever le défi d'une contractualisation efficace et harmonisée tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Au titre de 2017, elle a été impliquée dans la réalisation de 4 premiers diagnostics : le Sud-Vienne, Ouest et Sud Creusois, Pays de Guéret et Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère.

Mi-2017, les Communautés de communes Civraisien-en-Poitou et Vienne et Gartempe se sont engagées aux côtés de la Région dans la démarche de co-construction de la contractualisation régionale. L'objectif était ainsi d'**expérimenter une méthode type sur le Sud-Vienne avant de la déployer à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine**. Cette démarche type repose sur plusieurs principes :

- la volonté de la Région de mieux appréhender les enjeux de développement des territoires, de développer une intelligence territoriale. L'analyse des flux de revenus répond à cette préoccupation. La Direction de l'Observation et de la Prospective a piloté une vingtaine de diagnostics territoriaux sur les exercices 2017 et 2018 ;
- une co-construction depuis la phase d'élaboration du diagnostic jusqu'à la construction du plan d'actions, en passant par le partage des enjeux. Des ateliers participatifs ont été organisés sur les territoires qui se sont inscrits dans cette démarche. Ces ateliers permettent de travailler sur une lecture prospective des enjeux de développement et d'accélérer l'élaboration du plan d'actions ;

- un soutien à l'émergence de projets générateurs d'activités et d'emploi, traduisant l'évolution des compétences et la priorité stratégique en matière de développement économique, d'emploi et d'aménagement du territoire.

L'accompagnement régional, notamment en matière d'ingénierie ne s'arrête pas à la signature du contrat. Il se poursuit au fil de la vie du contrat pour favoriser l'émergence de projets.

Forte de l'expérimentation menée en Sud-Vienne, la Région a modulé le processus de contractualisation et généralisé les outils de diagnostic et de concertation à travers les ateliers participatifs. Traduisant la volonté de la DATAR de travailler en proximité avec les Territoires, les élus de territoires accompagnés des équipes de chargés de mission territoriaux ont rencontré les acteurs territoriaux (élus et services des territoires de contractualisation).

Le processus de contractualisation défini à partir de cette expérimentation permet de renforcer la cohésion sociale et territoriale. Pour aboutir à la définition d'un projet de contrat, cette méthode prévoit 2 phases co-construites entre la Région et les territoires : phase 1 « Diagnostic/ enjeux » et phase 2 « Passage à l'action ». Chaque phase est marquée par un temps fort autour d'ateliers partenariaux composés de socio-professionnels, d'élus et de techniciens (ateliers partenariaux « Regards croisé sur les dynamiques du territoire et définition des enjeux » et « Partage des choix stratégiques et des opérations du territoire »).

Se sont ainsi organisés sur l'ensemble du territoire régional, des temps de présentation de la nouvelle politique contractuelle et de préparation des démarches. La co-construction de la méthode a permis de l'ajuster en fonction des spécificités et problématiques des territoires. Parmi les territoires concernés : Pays du Grand Pau / Saintonge Romane / Vals de Saintonge/ Territoire du Pays de Guéret/ PETR Vézère-Auvézère/ Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre... autant de territoires qui ont amorcé leur contractualisation avec la Région dès 2017 pour une finalisation du contrat au premier semestre 2018.

Politique contractuelle territoire test Sud-Vienne					
Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Faciliter la communication par le développement d'une mobilité durable

POURSUITE DU PROJET DE LGV TOURS-BORDEAUX ET DE LA MODERNISATION DES PÔLES DES TRANSPORTS

Travaux de la LGV Tours-Bordeaux

La Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique s'inscrit dans un schéma global d'aménagement du territoire issu des décisions du Grenelle de l'Environnement. Elle aura un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre par les gains liés au report modal en faveur du ferroviaire (en provenance des transports routiers et aériens). Elle répond donc à la finalité 1 pour sa contribution à la Lutte contre le changement climatique, mais également aux finalités 3 et 4, car elle permet de renforcer les liens entre territoires et permet l'accès à une mobilité choisie en diversifiant l'offre de transport.

La construction de 302 km de ligne nouvelle à grande vitesse et des 38 km de raccordement entre Tours et Bordeaux permet de mettre Bordeaux à 2h04 de Paris sur la base d'une vitesse commerciale de 300 km/h générant au moins 3 millions de voyageurs supplémentaires par an avec un mode de transport moins polluant. L'ouverture de la ligne a eu lieu le 2 juillet 2017, début de la période d'été, en même temps que la LGV Bretagne-Pays-de-Loire.

La LGV Tours-Bordeaux offre aussi des gains de temps pour d'autres agglomérations de Nouvelle-Aquitaine.

C'est un succès indéniable (+ 75 % de trafic entre Bordeaux et l'Île-de-France pour les deux premiers mois d'été 2017). Il s'agit d'une vraie révolution pour les mobilités néo-aquitaines.

Travaux de la LGV Tours-Bordeaux

Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Impact	+	-	+	+	/

La Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique s'inscrit dans un schéma global d'aménagement du territoire issu des décisions du Grenelle de l'Environnement. Elle aura un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre par les gains liés au report modal en faveur du ferroviaire (en provenance des transports routiers et aériens). Elle répond donc à la Finalité 1 pour sa contribution à la Lutte contre le changement climatique, mais également aux Finalités 3 et 4 car elle permet de renforcer les liens entre territoires et permet l'accès à une mobilité choisie en diversifiant l'offre de transport.

Malgré un impact négatif sur la Finalité 2, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, celle-ci est prise en compte dans la mise en œuvre du projet. En effet, les lois Grenelle imposent la réalisation de mesures compensatoires réglementaires dans une logique ERC : Eviter, Réduire et Compenser. De plus, LISEA met en œuvre des actions supplémentaires sur le territoire des communes concernées par la LGV. D'une part, des actions sur la performance énergétique des bâtiments, l'éco-mobilité et la transition énergétique du monde Agricole grâce à sa fondation LISEA Carbone. D'autre part, des actions sur les inventaires du patrimoine naturel afin d'améliorer l'état des connaissances, la restauration et la préservation d'espaces naturels, puis, la sensibilisation des acteurs locaux, par le biais de sa fondation LISEA Biodiversité.





POURSUITE DU PROJET DE LGV TOURS-BORDEAUX ET DE LA MODERNISATION DES PÔLES DES TRANSPORTS



Programme de modernisation des gares et haltes et aménagement des pôles d'échanges

Le Réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine comprend 332 arrêts, dont 14 gares d'intérêt national et 318 gares et haltes TER. Depuis 2002, la Région, en tant qu'Autorité organisatrice des transports régionaux, d'abord au travers des 3 ex-régions, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, puis depuis janvier 2016, sous sa nouvelle identité, s'investit fortement en faveur de la modernisation des gares et de l'aménagement de pôles d'échanges, afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil et d'intermodalité aux voyageurs, et de renforcer l'attractivité des modes alternatifs à la voiture.

1. La modernisation et la mise en accessibilité des gares et haltes TER Nouvelle - Aquitaine

En 2017, la modernisation et la mise en accessibilité des gares et haltes Ter Aquitaine se sont poursuivies à Pauillac et Sarlat, et par l'aménagement des abords de la gare de Cérons (33) et de la halte de Montaut (40). L'inauguration des nouvelles haltes TER de La-Jarrie et d'Aigrefeuille d'Aunis, près de La Rochelle, a eu lieu en janvier 2017.

Entre 2002 et 2017, 68 % des gares et 40 % des haltes Ter Nouvelle- Aquitaine ont été modernisées grâce à l'action de la Région.

Des travaux de modernisation sont en cours sur les gares de St Junien (87), Artix (64), Les-Eyzies (24), Factice-Biganos (33), (phase 2) et d'autres sont prévus sur les gares d'Eymoutiers (87), Bussières-Galant (87) et Allasac (19).

La Région est particulièrement attentive à la mise en accessibilité des gares, dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas Directeurs Régionaux d'Accessibilité, adoptés en 2009, puis des Schémas d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) des transports régionaux aquitains, adoptés en 2015 par les 3 ex-Régions. Sur les 27 arrêts prioritaires (2 faisant l'objet d'une demande de dérogation : Guéthary (64) et Saint-Pierre-de-Chignac (24), 15 répondent ainsi aux normes en faveur de personnes en situation de handicap, et la réalisation des autres est programmée de 2018 à 2024.

La Région s'investit également en faveur de la mise en accessibilité des quais des gares, concentrant son action sur les gares prioritaires aux Sd'AP selon les critères définis par décret, 8 sont déjà accessibles, les autres sont à rendre accessibles d'ici 2024.

Conformément à la loi, la Région vise à garantir, d'ici à 2024, l'accès aux arrêts régionaux prioritaires aux personnes en situation de handicap, soit grâce à la mise en accessibilité des infrastructures, soit grâce à un service d'accompagnement.

2. L'aménagement de pôles d'échanges multimodaux

Depuis 2002, la Région a pris part à l'aménagement de 28 pôles d'échanges autour de grandes gares ou de gares Ter, pour un investissement régional d'environ 87 M€.

• Pôles d'échanges autour des grandes gares

La Région a participé à l'aménagement du pôle de la gare de Bordeaux, livré en 2011. Depuis, afin de répondre aux enjeux découlant de la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux en 2017, elle s'est impliquée dans le projet de restructuration de la gare et d'extension coté quartier Belcier. La livraison du nouveau bâtiment voyageurs de la gare de Bordeaux-Saint-Jean côté Belcier, est intervenue au printemps 2017 avant l'arrivée de la LGV.

Elle participe également aux projets de pôles d'échanges des gares de Bayonne (64), Pau (64), Périgueux (24), Hendaye (64), Biarritz (64), Libourne (33), La Rochelle (17), Angoulême (16).

• Pôles d'échanges autour des gares et haltes TER Nouvelle-Aquitaine

Par ailleurs, la Région prend une part active aux projets de pôles d'échanges des arrêts TER de La Grave (33), Sainte-Eulalie (33), Bègles (33), Arcachon (33), Saujon (17), Bressuire(79), Châteauneuf-sur-Charente(16).

Elle accompagne également les projets de création de pôles d'échanges autour de nouveaux points d'arrêt ferroviaires : Boulazac (24) et La Couronne (16).

Modernisation des gares et aménagement des pôles d'échanges					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Impact	+	/	+	+	/
F1 : favorise les déplacements en train et donc une réduction des GeS.					
F3 : renforce le maillage du territoire.					
F4 : mise en accessibilité des gares permet l'accès à tous.					



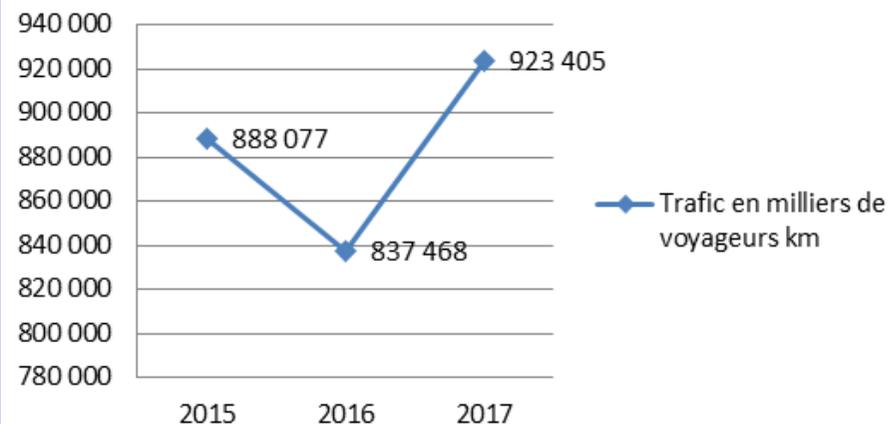


POURSUITE DU PROJET DE LGV TOURS-BORDEAUX ET DE LA MODERNISATION DES PÔLES DES TRANSPORTS



Trafic ferroviaire en milliers de voyageurs km (nb de voyageurs x nb de km parcourus)

Trafic en milliers de voyageurs par km parcourus



Cette unité décrit la distance totale parcourue par des voyageurs en train lors d'une période de temps définie. A titre d'information, 87,2 milliards de voyageurs kilomètres ont été parcourus sur l'ensemble du territoire national en 2016.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Maintenir les services et améliorer la qualité de vie

» Dispositif d'intervention régionale en matière de politique de la ville

2017 est marquée par la mise en place d'un Service politique de la ville à l'échelle de la nouvelle région, en charge d'accompagner les projets dans les 27 grandes agglomérations concernées.

La politique régionale de la ville se traduit par :

- la participation à la conception d'une vingtaine de projets de rénovation urbaine (soutenus pour la plupart par l'Anru) ;
- la préparation d'un Règlement d'intervention ;
- la participation à la réalisation des premiers projets structurants : « Boulangerie solidaire » et pôle économie et emploi des quartiers de la rive droite de Bordeaux le « 16-9^e », construction d'un Restaurant dont les salariés sont des personnes en situation de handicap issus des « quartiers » de la rive droite. L'installation d'un centre de formation et d'appui à la mutation numérique des entreprises du bergeracois (et proposant principalement ses offres de formation à des personnes des « quartiers » en difficulté du Bergeracois) ainsi qu'un dispositif de soutien à la création d'entreprises.

Politique de la ville					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Impact	+	/	+	+	/
<p>F1: favorise les déplacements en train et donc une réduction des GeS.</p> <p>F3: renforce le maillage du territoire.</p> <p>F4: mise en accessibilité des gares permet l'accès à tous.</p>					





LE DEPLOIEMENT DU NUMERIQUE EN REPONSE AUX NOUVEAUX BESOINS DES TERRITOIRES



Aide au développement de tiers-lieux / Espaces de télétravail

L'importance du mouvement de création des tiers-lieux a été prise en compte depuis 2011 par les politiques territoriales des trois ex-institutions. Ces espaces permettent l'accueil de nouvelles formes de travail en espaces partagés et rendent possibles les collaborations de proximité (espaces de coworking en milieu rural et périurbain en ex-Aquitaine, « démarche tiers-lieux » à destination prioritaire des quartiers sensibles en ex-Poitou-Charentes, dispositif d'actions territorialisées en direction des porteurs de projets incluant la médiation numérique, sociale et culturelle pour l'ex-Limousin).

L'Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI tiers-Lieux 2017-2018 vise à développer les tiers-lieux dans l'ensemble des territoires. Ouvert en continu du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} octobre 2018, il prévoit un soutien de la Région au financement de projets répondant aux objectifs suivants : l'aide à la création et/ou au développement de tiers-lieux, le soutien à des projets de dimension infrarégionale ou régionale visant à structurer, mettre en réseau et promouvoir les offres locales des tiers lieux.

5 critères clés doivent être au minimum associés dans un projet de tiers-lieu pour permettre son soutien potentiel par la Région :

1. Ouverture à tous types de professionnels : tous statuts et tous secteurs d'activité ;
2. Flexibilité et accessibilité de l'offre et des locaux ;
3. Accès numérique ;
4. Accueil humain ;
5. Implication concrète des coworkers dans la conception, la gestion et l'animation de la vie quotidienne du tiers-lieu. Cette mobilisation contribuant à la construction d'un modèle économique et social durable.

Impacts développement durable :

- réduction des déplacements domicile-travail ;
- amélioration de la qualité de vie au travail – meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle ;
- revitalisation des centres-bourgs – développement de services de proximité ;

Cet AMI concerne les structures de droit privé et public implantées dans la région qui souhaitent :

- créer un tiers-lieu ;
- développer leur tiers-lieu ;
- développer un réseau de dimension infrarégionale ou régionale.

La Région Nouvelle-Aquitaine finance :

- l'étude préalable ;
- l'ingénierie d'un projet ;
- le programme d'aménagement ;
- la communication, le marketing ;
- le lancement et l'animation du lieu.

Les tiers lieux					
Degré d'intensité DD 70 %					
Prise en compte	OUI	NON	OUI	PARTIELLE	OUI
Impact	+	/	+	+	+

F1 : Lutte contre le changement climatique en raison de la limitation des déplacements des 'coworkers' et partiellement/potentiellement sur l'optimisation de l'allocation de la surface des espaces de travail.

F2 : Le développement des tiers lieux n'a pas d'influence sur les milieux et les ressources naturelles.

F3 : Le développement des tiers lieux participe fortement à la cohésion sociale et territoriale par un renforcement des partenariats entre professionnels, mais également par un développement économique mieux réparti et décentralisé sur les territoires.

F4 : Les tiers lieux contribuent partiellement à l'épanouissement des êtres humains. En effet, les bénéficiaires voient leur cadre de vie et qualité de vie au travail s'améliorer.

F5 : Le fonctionnement intrinsèque des tiers lieux participe à un développement responsable des modes de consommation, par le partage des espaces de travail, mais également des modes de productions, par le renforcement des partenariats et des échanges collaboratifs entre les professionnels d'un même territoire.





LE DEPLOIEMENT DU NUMERIQUE EN REPONSE AUX NOUVEAUX BESOINS DES TERRITOIRES

Exemples concrets de dépenses couvertes :

- agencement et équipement du tiers-lieu ;
- aménagement intérieur, design ;
- installation de l'infrastructure réseau, borne wifi, serveur (...);
- achat de matériels de visioconférence, reprographie (...);
- achat de mobilier ;
- équipements informatiques, logiciels, régies, outils de fabrication (découpeuses laser, imprimantes 3D, etc.);
- frais de personnel mobilisés sur le projet (pilotage du projet, gestion, animation) ;
- coûts des services de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le projet ;
- coûts de communication et de marketing ;
- frais généraux supplémentaires et autres frais d'exploitation supportés directement du fait du projet (fournitures, frais de déplacements, etc.).

En 2017 :

Aide régionale totale : 623 336 €

Coût éligible total : 2 791 287 €

Taux moyen d'aide : 22 %

Tiers-lieux ouverts en Nouvelle-Aquitaine

Nombre de projets accompagnés en 2017 : 14

- 4 en Charente-Maritime : Working Share, Cowork en Ré, Les établis & co, et le Bastion ;
- 4 en Gironde : Le Bivouak, Sew&Laine, La Canopée et la Morue Noire ;
- 4 en Pyrénées-Atlantiques : Spot coworking, Open gare Biarritz, Borderline Fabrika et la Fab 'brique ;
- 1 projet en Deux-Sèvres : E-Meute,
- 1 projet en Haute-Vienne : Le Temps de Vivre.

Nombre cumulé de tiers lieux ouverts sur la Nouvelle-Aquitaine en 2017 : 192





DEPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE EN REPONSE AUX NOUVEAUX BESOINS DES TERRITOIRES



Nombre cumulé de prises (FttH) en Nouvelle-Aquitaine

2017 a vu la consolidation des projets de réseaux d'initiative publique (RIP) très haut débit (THD) de type fibre optique à l'abonné (FttH) des territoires avec une forte augmentation de l'ambition de certains d'entre eux.

Par exemple, les projets suivants ont été soutenus :

- délégation de service public concessive en Charente-Maritime pour 270 000 prises,
- périmètre du projet de la Charente multiplié par 2,5 pour le porter à 107 000,
- et confirmation de la couverture totale du département de la Corrèze, soit près de 95 000 prises.

En 2017, plus de 130 millions d'euros d'aides en investissement ont été accordés à ces projets. Simultanément le périmètre du projet porté par les opérateurs privés est stabilisé à 1,4 millions de prises FttH. Avant la consolidation attendue en 2018 des projets des quatre derniers départements (Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne), le périmètre des RIP FttH a doublé en un an, et sera porté à 1,2 millions de prises d'ici 2022.

Nombre cumulé de Prises FttH sur la Nouvelle-Aquitaine en 2017

Près de 570 000 logements ou entreprises bénéficient de raccordements FttH à fin 2017, majoritairement en zones urbaines du fait de l'antériorité de l'action privée exclusivement centrée sur ces territoires denses.

HABITAT SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE / ACCÈS AU FONCIER

Foncier et urbanisme

1. Stratégie foncière régionale

La loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République a confié aux Régions, via le SRADDET, une nouvelle compétence relative à « la gestion économe du foncier ». La démarche d'élaboration d'une **stratégie foncière régionale** a été officiellement initiée le 31 mars 2017 par un séminaire stratégique qui a fait émerger 5 objectifs principaux :

- Le foncier naturel, agricole et forestier : une ressource à préserver ;
- Promouvoir la sobriété foncière et limiter l'étalement pour préserver la vitalité urbaine ;
- Intensifier le lien ville-campagne ;
- Offrir un accès plus facile et plus juste au foncier ;
- Anticiper les effets du réchauffement climatique.

Le foncier étant un sujet nouveau, la Région a choisi d'élaborer la stratégie en co-construction avec les partenaires techniques et politiques. Depuis mars 2017, **une méthode laissant une large part à la participation des acteurs a donc été développée :**

- Concertation en ligne auprès de la totalité des maires, présidents d'EPCI et de SCoT ;
- Rencontre avec les territoires au travers d'ateliers avec les présidents d'EPCI et de SCoT (7 ateliers) ;
- Ateliers de travail techniques avec les organismes partenaires de la Région impliqués dans les questions foncières ;
- Concertation au sein des directions de la Région.

Ce travail de participation a conduit à identifier les enjeux et à mettre en valeur les attentes des acteurs du territoire ainsi que les différents rôles que pourrait jouer la Région. Ces objectifs doivent trouver des traductions au travers des différents leviers dont dispose la Région : SRADDET, politique foncière, rôle de personne publique associée... Les réflexions et le plan d'actions se poursuivront durant l'année 2018.





HABITAT SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE / ACCÈS AU FONCIER

2. Club observation et stratégie foncière

Le « Club des observatoires du Foncier et de l'Habitat » a été créé en 2011 afin d'offrir un espace de dialogue technique entre les collectivités mais également au-delà des collectivités, les services de l'Etat, les agences d'urbanisme, les EPFL, les SAFER, les GIP, l'INSEE, les universités... Le club vise à :

- Inciter aux échanges de pratiques professionnelles ;
- Encourager la mutualisation des démarches d'acquisition de données ou de valorisation de ces données ;
- Faire travailler ensemble des structures qui se parlent trop peu ;
- Donner une visibilité nationale et régionale à des initiatives et des bonnes pratiques locales.

Les rencontres ont lieu 1 ou 2 fois par an sur des thèmes comme : « Mesurer l'étalement urbain », « Connaître les prix du foncier », « co-construire l'observation des territoires ». En 2017, le club a changé de nom, il s'agit désormais du club « observation et stratégie foncière » afin de renforcer le lien entre l'observation et l'action. Cette évolution met en avant l'impulsion politique que la Région veut donner à la réflexion sur le foncier. Le Club a connu, cette année encore, un vif succès avec un sujet « construire une stratégie foncière » qui a précédé le lancement de sa stratégie foncière régionale et ainsi permis d'ouvrir une année « foncièrement stratégique ».

3. Observatoire NAFU

L'observatoire des espaces Naturels Agricoles Forestiers et Urbains, co-présidé par l'Etat et la Région, est un outil au service des territoires néo-aquitains. Il propose un site internet dédié (<http://observatoire-nafu.fr/>) donnant accès gratuitement sous forme cartographique ou statistique à des données précieuses telles que :

- des données relatives aux mutations foncières et notamment les prix moyens des maisons et des appartements ;
- la cartographie d'occupation des sols. Disponible à ce jour sur le territoire de l'ex-Aquitaine pour les millésimes 2000 et 2009, cette donnée est en cours d'actualisation et d'extension. A terme, elle sera disponible sur la Nouvelle-Aquitaine pour les années 2009 et 2015.

Cette cartographie d'occupation du sol, largement financée par la Région, sera un outil précieux pour le suivi et l'évaluation du SRADDET, du taux d'artificialisation des sols et de la politique foncière régionale.

Foncier et urbanisme					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	OUI	NON	OUI	NON	NON
Impact	+	/	+	/	/





HABITAT SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE / ACCÈS AU FONCIER

Requalification des cités universitaires

La Région est intervenue, en 2017, pour le financement des opérations suivantes :

- la reconstruction de la résidence étudiante V3 bis portée en maîtrise d'ouvrage par le bailleur social Clairisienne, sur le campus de Pessac, pour 255 places avec une subvention de la Région de 1,265 M€ ;
- la construction d'une résidence étudiante, à Anglet, portée en maîtrise d'ouvrage par le bailleur social Habitat Sud Atlantic, pour 51 places avec une subvention de la Région de 255 000 € ;

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du CPER 2015-2020.

Le bilan du CPER 2015-2020 s'établit comme suit :

- 750 logements financés sur 1 000 dans le cadre de la réhabilitation du CPER 2015-2020, sur le campus Pessac-Talence-Gradignan = 75 % des objectifs atteints ;
- 255 places en reconstruction financées sur 500 dans le cadre de la démolition-reconstruction, sur le campus Pessac-Talence-Gradignan = 51 % des objectifs atteints ;
- 55 places en construction neuve sur 2 000 prévues (1 920 dans la métropole bordelaise et 80 dans le Pays basque) = 2,75 % des objectifs atteints, 55 places, sur le campus du Pays basque, sur 80 places prévues, soit 69 % des objectifs atteints. Pas de places financées actuellement dans la métropole bordelaise.

La Région a lancé, en 2017, un appel à projets pour la construction de résidences pour étudiants dans la métropole bordelaise. Cet appel à projets est une déclinaison du CPER Aquitaine 2015-2020. Il durera 3 ans pour un objectif de production de 1 000 logements sur les 1 920 envisagés. En effet, les 920 logements restant sont fléchés sur des espaces fonciers appartenant à l'Etat, sur le Campus, via des Autorisations d'Occupation Temporaire.

Requalification des cités universitaires					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Impact	+	/	+	+	/





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité entre les Femmes et les Hommes

FAVORISER L'ÉGALITÉ

Egalité - Lutte contre les discriminations

La Nouvelle-Aquitaine s'engage pour l'égalité et dans la lutte contre les discriminations, à travers l'ensemble des compétences régionales, dans ses missions de développement économique, de formation, d'emploi, d'aménagement du territoire, etc. La Région, signataire de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, construit son plan d'action "Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine" pour défendre des valeurs solidaires et combattre les inégalités.

2017 est marquée par les avancées suivantes :

- Signature le 8 mars de la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, qui engage la Région à mettre en œuvre un plan d'action global et transversal ;
- Déploiement de moyens internes d'animation de la démarche (création d'un **réseau de référents Lutte contre les discriminations-Egalité**, communication interne, création d'un espace thématique d'information au sein de l'administration régionale). À noter que la création d'un réseau de référents LCD-E contribue à l'animation du plan d'actions "Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine" ;
- Développement d'un **plan d'action communication régionale** (organisation d'un événementiel, création d'une identité visuelle) ;
- Adoption du **rapport en matière d'égalité femme-homme**.

Dans les politiques sectorielles :

- Adoption du Règlement d'intervention Solidarité-Lutte contre les discriminations (soutien à 51 projets favorisant la lutte contre les discriminations et l'égalité) ;
- Inscription des principes E-LCD dans le SRDEII ;
- Adoption du plan de soutien à la féminisation du sport ;
- Poursuite de la mise en accessibilité des lycées ;
- Elaboration du plan d'action « Entrepreneuriat des femmes ».





ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Renforcer et développer l'entrepreneuriat féminin

La création d'entreprise constitue une voie privilégiée d'insertion économique pour des populations qui connaissent des difficultés renforcées d'accès à l'emploi. Une opportunité pour les femmes qui représentent 46 % de la population active, et moins de 30 % des entrepreneur-e-s en France, inférieure à la moyenne européenne.

Le travail et l'expérience du réseau national et du Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde (CIDFF), en matière de création d'entreprise par les femmes a déjà permis :

- de mettre en place un accompagnement prenant en compte ces différentes problématiques ;
- de travailler avec les femmes mais aussi avec ses partenaires sur les freins et les représentations ;
- de favoriser le développement de nouveaux modèles de création d'entreprises, hors des schémas habituels.

Le projet du CIDFF vise à promouvoir l'entrepreneuriat et cible particulièrement l'entrepreneuriat féminin.

Il propose :

- des actions de sensibilisation, d'information et d'orientation fléchées sur les problématiques de la création d'entreprise prenant en compte les difficultés spécifiques rencontrées par son public cible ;
- des actions d'accompagnement favorisant la consolidation des projets et la pérennisation des activités créées.

Renforcer et développer l'entrepreneuriat féminin					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	NON
Impact	/	/	+	+	/

L'opération comprend 4 volets:

1. Sensibilisation/information : un accueil généraliste, un accueil sur les questions juridiques et des actions collectives de sensibilisation ;
2. Un accompagnement à la création et au développement d'entreprise : un accueil individuel pour faire émerger une idée, élaborer un projet viable, développer l'entreprise créée et des regroupements collectifs ;
3. La mobilisation de femmes cheffes d'entreprises ;
4. La sensibilisation d'accompagnateurs création d'entreprises: ce volet de l'opération qui contribue à l'efficacité de l'accompagnement réalisé au profit du public cible de CIDFF peut être pris en compte dans le cadre de l'évaluation du coût total éligible.

Les résultats 2017 du projet sont :

- **Sensibilisation-information-orientation :**
200 personnes informées lors d'un accueil généraliste, 50 personnes bénéficiaires de l'accueil juridique, 3 ateliers collectifs entreprendre au féminin et participation à 3 campagnes organisées avec les partenaires. L'intervention spécifique sur 3 territoires « politique de la ville » : Cenon, Floirac, Bègles.
- **Accompagnement :**
 - 50 personnes accompagnées de l'idée au projet, dont 80 % de femmes ;
 - 70 personnes en accompagnement au projet, dont 75 % de femmes ;
 - 50 personnes en accompagnement post création ;
 - 15 ateliers thématiques organisés, avec mobilisation de 5 partenaires.
- **Animation d'un réseau femmes cheffes d'entreprise :** 12 femmes engagées et 5 réunions.

Le coût total du projet est de 137 840 €, dont 61 540 € représentant 45 % du projet sont cofinancés par le Fonds Social Européen.





ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Incubateur d'entreprises au féminin et sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin

Le concept d'un incubateur au féminin repose sur une série de constats:

- un déficit de femmes dans le secteur de la création d'entreprise ;
- des stéréotypes et des freins persistants : par exemple, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle pèse encore largement (+/- 80 %) sur les femmes.

L'entrepreneuriat féminin est aujourd'hui un enjeu majeur du développement économique et de l'emploi : un plan d'action régional (PAR) pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin a été signé fin 2014 et Bordeaux Aquitaine Pionnières en est un des acteurs associatifs. L'augmentation du nombre de sociétés créées par des femmes aboutit tout naturellement à une création d'emplois nouveaux sur le territoire.

Il représente également un enjeu sociétal en favorisant l'égalité hommes/femmes dans la sphère économique avec les objectifs suivants :

- Promouvoir l'entrepreneuriat ;
- Augmenter le nombre d'entreprises créées par des femmes ;
- Favoriser la création d'emplois ;
- Aider à la pérennisation des entreprises et des emplois.

Ce projet porté par Bordeaux Aquitaine Pionnières propose des actions de sensibilisation et des parcours intégrés d'accompagnement à la création d'activité sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

En 2017, ses objectifs se déclinent en fonction des différentes cibles :

Incubateur d'entreprises au féminin et sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	NON
Impact	/	/	+	+	/

Cible futures créatrices et créatrices :

- Intensifier les actions de communication pour susciter chez des femmes demandeuses d'emploi ou en reconversion professionnelle la vocation d'entreprendre ;
- Proposer une offre complète d'accompagnement, de formation et d'hébergement, adaptée aux spécificités de la création d'entreprise par les femmes ;
- Créer des liens durables entre les créatrices en favorisant les échanges (personnels ou professionnels).

Cible grand public :

- Organiser des conférences de sensibilisation aux enjeux économiques de l'entrepreneuriat féminin ;
- Accroître la présence de l'incubateur dans les réseaux économiques aquitains.

Cible structures d'accompagnements généralistes :

- Sensibiliser et former les membres des structures d'accompagnement du territoire néo-aquitain aux spécificités de l'entrepreneuriat féminin et aux méthodes renforçant l'empowerment des entrepreneures ;
- Développer des thématiques innovantes dans la démarche d'accompagnement, qui permettront notamment de lever certains freins par rapport à l'entrepreneuriat et à la conciliation travail/famille.

Cible tiers-lieux (en partenariat avec des pépinières et des espaces de co-working) :

- Proposer une offre d'animation du lieu : petits déjeuners, rencontres thématiques ;
- Organiser des sessions de formation pour les créatrices, principalement en "urgence" c'est-à-dire au stade de l'idée ;
- Proposer des ateliers collectifs animés par des experts sur les principaux thèmes de la création d'entreprise.





EGALITE DANS LE TRAVAIL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Les résultats en 2017:

- 2 conférences de sensibilisation ou petits déjeuners en partenariat avec un tiers-lieux (minimum de 60 personnes atteintes) ;
- 4 sessions d'émergence de trois jours pour les créatrices au stade de l'idée (30 personnes) ;
- 25 créatrices accompagnées sur leur projet (4 à 6 mois)
- 12 sociétés créées.

Le coût total du projet est de 169 540 €, dont 49 000 €, représentant environ 30 % du projet, sont cofinancés par le Fonds Social Européen.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Mener des actions de coopération et de développement solidaire

Nouvelle économie et agro-écologie dans le parc national Hoang Lien de la province de Lao Cai au Vietnam

Cette action, menée avec l'ONG Agrisud International, permet de renforcer et diversifier les activités agricoles des minorités ethniques vivant au sein du parc national de Hoang Lien, dans le respect de l'environnement et la protection de la biodiversité. Elle a démarré en 2017 avec un premier volet sur 1 an et demi et sera étendue en 2018 et 2019 grâce au cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD), dans un second volet.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération qui lie la Région et la Province de Lao Cai sur 2017-2019. L'objectif final est d'améliorer les conditions de vie et de revenus des minorités ethniques du parc national de Hoang Lien, dans le respect de l'environnement et la protection de la biodiversité.

Différents modèles de productions destinées ont été expérimentés en 2017 dans 5 villages, en concertation avec 50 familles pilotes. Les modèles retenus ont été validés suite à des études de marché de chaque filière. Des actions de renforcement des capacités de production ont aussi été menées pour la sécurité alimentaire de ces familles. Les fruits (pruniers, pêchers, poiriers et néfliers), les légumes (moutardier, chou, cucurbitacées...), le miel, le champignon shiitake, les plantes médicinales (Gia Co Lam), l'orchidée, le porc-épic, le cochon noir et le poulet local font désormais partie des productions d'agriculture durable dans le parc.

L'accompagnement par Agrisud International et par les services de la Région garantissent une pérennité au projet, grâce au renforcement des compétences d'agents du parc, de 8 rangers et d'agents de vulgarisation agricoles vietnamiens qui suivront le développement de cette action phare.

À terme, un label spécifique lié au parc national de Hoang Lien sera créé et les familles de producteurs se structureront en groupements de vente pour améliorer leur accès aux réseaux de commercialisation, ainsi que leurs capacités de négociation pour la vente de leurs produits.

Poids budgétaire de l'action : 145 907 € sur un an et demi (2017 à mi-2018)

Agro-écologie dans le parc national Hoang Lien de la province de Lao Cai

Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+

F1 : L'agro-écologie dans le parc Hoang Lien au Vietnam permet de lutter contre le changement climatique puisqu'il se dote d'un cadre d'intervention précis.

F2 : Ce projet a une mission de préservation de la biodiversité puisqu'il a lieu dans un parc naturel protégé.

F3 : Le projet a pour finalité la cohésion sociale et territoriale puisqu'il s'appuie sur le développement local, il maintient les terres agricoles au plus près des bassins de consommation, et il inclut les minorités.

F4 : L'agro-écologie au Vietnam favorise l'épanouissement de tous les êtres humains puisqu'elle lutte contre la précarité de minorités ethniques vivant dans le parc. Cette action de coopération contribue par ailleurs à un développement solidaire.

F5 : Enfin, ce projet accompagne le développement de compétences environnementales, il promeut une économie solidaire et assure la cohésion du territoire par le développement local.





Programme de coopération Région Nouvelle-Aquitaine - Région du Plateau-Central au Burkina Faso

Le partenariat entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et du Plateau-Central, au Burkina Faso, a été initié au milieu des années 80 par l'ex-Région Limousin, puis a progressivement évolué vers une coopération décentralisée structurée et élargie à l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Ce partenariat s'est orienté vers l'appui à la mise en œuvre d'un développement économique durable au Plateau-Central.

Un nouveau programme triennal 2016-2018 a été voté lors de la Commission Permanente du 21 novembre 2016 pour un début de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

Il est défini selon 3 axes :

Axe 1 – Renforcer l'accompagnement des acteurs économiques ;

Axe 2 – Soutenir l'innovation et les filières contribuant à atténuer les effets du changement climatique ;

Axe 3 – Renforcer la gouvernance locale comme levier du développement économique des territoires.

En 2017, le projet a obtenu 400 000 € de subventions des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Ces fonds ont permis de réaliser des infrastructures facilitant l'accès à l'eau ainsi que son assainissement. Ainsi, 37 forages ont été réhabilités et 12 nouveaux ont pu être créés en 2017. Un système d'adduction d'eau potable public, 300 latrines privées et 12 publiques ont également été mis en œuvre. Enfin, ces subventions ont servi à financer diverses actions de gestion intégrée des ressources en eau (dépollution, sensibilisation...). Au total, près de 20 000 personnes ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau grâce à ce projet, et environ 8 000 de son assainissement.

Programme de coopération Région Nouvelle-Aquitaine - Région du Plateau-Central					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Impact	+	/	+	+	+

Finalité 1 : Le programme, notamment via le Plan Climat du Plateau-Central, contribue au développement des énergies renouvelables, à la gestion des déchets et au reboisement dans la région du Plateau central.

Finalité 3 : Le programme permet la création d'emplois et ainsi la cohésion territoriale. Il contribue également à tendre vers une égalité femme-homme dans le travail via des formations spécifiquement ciblées pour les femmes. Un soutien est également apporté à la mobilité.

Finalité 4 : Le programme contribue à la santé des habitants du Plateau-Central notamment via l'approvisionnement en matériel (lits d'hôpital...) et des formations en urgence obstétricale et à l'hygiène hospitalière. Des formations en techniques agro-écologiques sont aussi pourvues, tout comme une sensibilisation aux problématiques du développement durable.

Finalité 5 : Le programme contribue à des dynamiques de développement selon des productions responsables (agro-écologie, gestionnaire de l'eau).





Programme pilote de renforcement des capacités intercommunales de gestion de l'eau en Région Itasy à Madagascar

Ce programme, conduit par le Centre international de développement et de recherche (CIDR), en partenariat avec l'ONG malgache Territoire & Développement (T&D), a pris fin en 2016. Il concernait l'apprentissage et le renforcement des capacités des communes en matière de services "eau et assainissement" par l'action et la mutualisation à l'échelle de 4 intercommunalités de la Région Itasy de Madagascar. Il a permis l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations de cette région et s'est inscrit dans le cadre du programme de coopération décentralisée ex-Aquitaine et Itasy.

En 2017, année qui marque les 10 ans de la coopération entre la Région ex-Aquitaine et Itasy, la Nouvelle-Aquitaine a financé la phase de transition du programme, tout en mettant en place une suite à ce projet, actuellement en cours d'élaboration.

Programme pilote de renforcement des capacités intercommunales de gestion de l'eau en Région Itasy					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	PARTIELLE	PARTIELLE	PARTIELLE	PARTIELLE
Impact	/	/	+	+	+

F2 : gestion raisonnée de l'eau
 F3 : logique intercommunale, organisation à cette échelle + association des populations locales via les structures représentantes (avec 20 % de la population directement concernée au final)
 F4 : action de coopération et de développement solidaire durable par excellence (appui à la décentralisation, transfert de savoir-faire, renforcement des capacités, association de la population locale)
 F5 : appui au développement local mais de dimension économique dans l'action

Programme de coopération avec 6 départements du Sénégal (anciennes régions de Diourbel et Fatick)

En mars 2017, une entente interdépartementale a été créée afin de coordonner les différents acteurs parties prenantes du projet de coopération, autour de :

- Développement des énergies renouvelables ;
- Ouverture au monde et citoyenneté internationale des jeunes ;
- Redynamisation de la production agricole des exploitations familiales.

Concernant l'emploi, un forum de l'emploi et de la formation a été organisé en mai 2017 à Diourbel rassemblant 438 participants et 28 structures partenaires dans les champs de la jeunesse, de la formation et de l'entrepreneuriat (banques, chambres consulaires...).

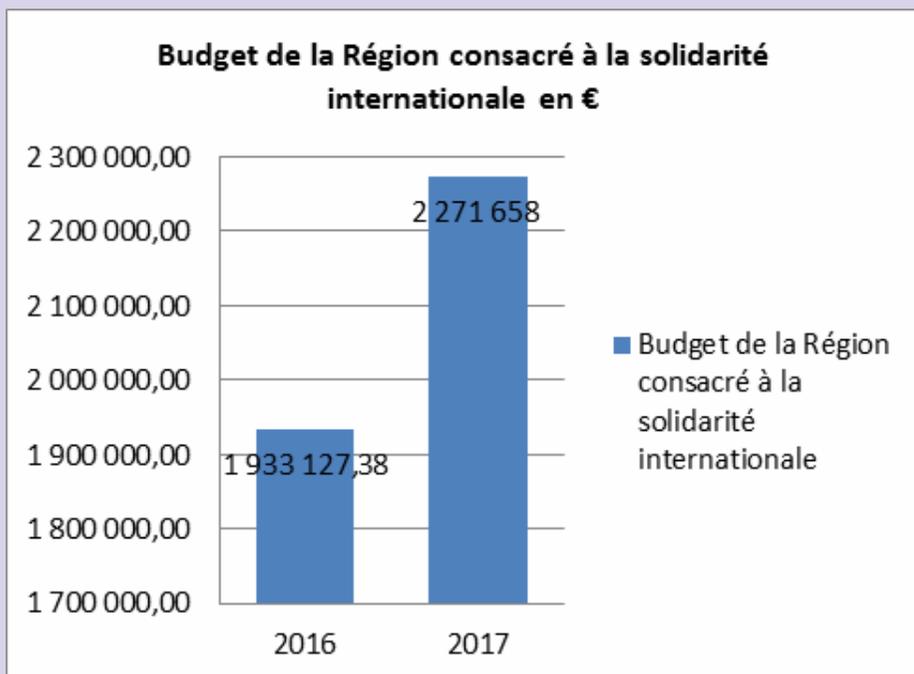
Programme de coopération avec 6 départements du Sénégal					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	NON
Impact	/	/	+	+	+

Il s'agit ici d'une politique de coopération décentralisée (F3) visant à améliorer les conditions de vie et les services de Diourbel (F4). Les autres finalités du DD ne sont donc pas pris en compte dans cette action.





Montant du budget de la Région consacré à la solidarité internationale (indicateur)



La politique de solidarité internationale de la Région s'élève en 2017 à 2 271 658 €, contre 1 933 127 € en 2016.

Elle comprend :

1) les programmes de coopération décentralisée avec des régions de pays en voie de développement ou émergents :

- Région Itasy de Madagascar ;
- Région Souss massa Drâa puis Marrakech Safi depuis 2015 (Maroc) ;
- Communes du Nord Haïti ;
- Provinces de Lao Cai et Thua Thien Hué au Vietnam ;
- Six départements du Sénégal (anciennes régions de Diourbel et Fatick) ;
- Région du Plateau-Central (Burkina Faso).

2) Les appels à projets "Développement solidaire" et "Education au développement"

Le premier appuie les projets d'acteurs néo-aquitains en partenariat avec leurs homologues dans les pays en voie de développement ou émergents, tandis que le second soutient les actions de sensibilisation des néo-aquitains aux problématiques des pays en voie de développement.

3) L'appui aux acteurs de la solidarité internationale en Nouvelle-Aquitaine :

- le réseau des associations de solidarité internationale, le RADSI (Réseau aquitain pour le développement et la solidarité internationale) ;
- le réseau multiacteurs So Coopération, centre de ressources régional pour la coopération internationale, regroupant le réseau de documentation RAFID, le RADSI, le laboratoire Les Afriques dans le Monde (LAM) de Sciences Po Bordeaux, l'Institut de formation IFAID et l'université de Bordeaux, avec un financement principal de la Région et l'appui du ministère des Affaires étrangères et du FONJEP.





ACTION PHARE



SIGNATURE DE LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

En signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le 8 mars 2017, la Région a formalisé son engagement de déployer une politique intégrée favorisant l'égalité tant dans les actions portées par la Région qu'en étant incitatif avec ses partenaires. Cela l'engage également à définir et déployer un plan d'actions global et transversal en faveur de l'égalité.

Cette charte induit la définition avant 2 ans du plan d'actions « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine ». Au-delà de l'égalité femmes-hommes, la Région entend aborder largement la lutte contre les discriminations en mettant l'accent sur 4 types de discriminations en particulier : le genre, le handicap, l'origine et l'orientation sexuelle.





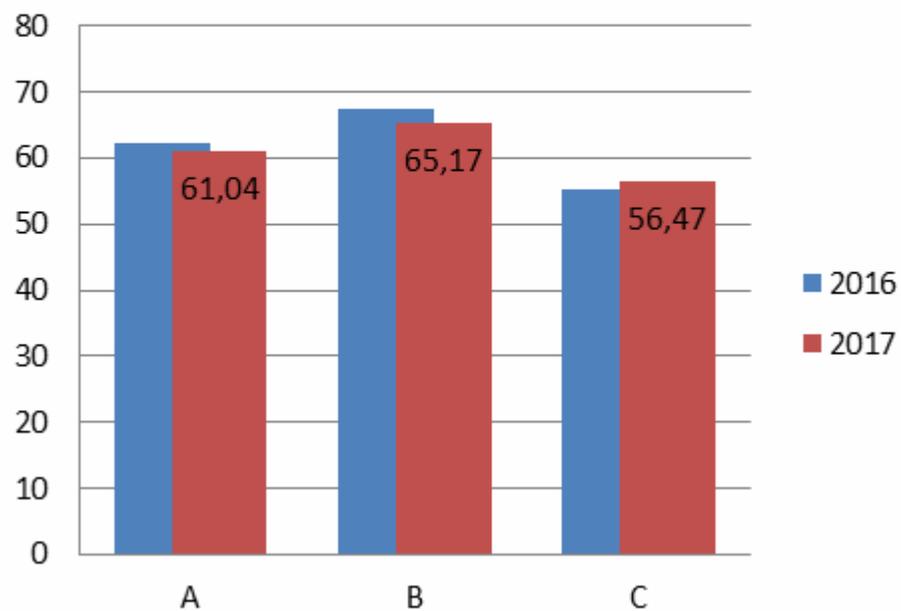
FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne

La Région intègre la cohésion sociale et la solidarité dans son fonctionnement, notamment en visant une gestion équitable et durable des femmes et des hommes qui travaillent en tant qu'agents de l'institution et en intégrant des clauses d'insertion dans ses marchés publics.



La gestion équitable et durable des femmes et hommes qui travaillent pour le Conseil régional

Taux de féminisation par catégorie





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne

La Région intègre la cohésion sociale et la solidarité dans son fonctionnement, notamment en visant une gestion équitable et durable des femmes et des hommes qui travaillent en tant qu'agents de l'institution et en intégrant des clauses d'insertion dans ses marchés publics.



Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de la Région

Intégration de clauses sociales dans les marchés publics

En 2017, 45 % de marchés lancés par la Région intègrent une disposition sociale. Pour rappel, le plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) fixe un objectif de 25%.

La Région a lancé, en 2017, des marchés de services d'insertion :

- Accord-cadre de service d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour support les activités de services généraux pour le lycée Stendhal d'Aiguillon (Lot-et-Garonne) ;
- Accord-cadre de service d'insertion et de qualification professionnelle dont le support est l'entretien du parc du Chalet Mauriac à Saint-Symphorien (Gironde).

La Région a également intégré des clauses et critères liés à l'aspect sociétale pour le marché ci-dessous :

- Prestations de dépôt, conservation et gestion des archives courantes et intermédiaires de la Région Nouvelle-Aquitaine - accord cadre réservé à des structures d'insertion par l'activité économique.



Contribution de la Région à des œuvres sociales

Cession des anciens véhicules du parc de la collectivité régionale à des fins sociales

Les anciens véhicules en LLD sont repris par leur propriétaire (garages), les autres sont revendus via la plateforme d'Agora Store. Certains de ces véhicules pouvant présenter un intérêt sont parfois cédés à la Plateforme Régionale d'Accès à la mobilité (PRAM) qui est une association reconnue d'intérêt général, pilotant le premier programme régional de dons de véhicules par des particuliers et des « grands comptes » à des fins de redistribution (vente) sur critères sociaux. Son objectif est de collecter des voitures d'occasion auprès de donateurs privés ou publics (entreprises, collectivités) afin qu'ils soient cédés à petits prix à des personnes en situation de fragilité économique ou sociale bénéficiant d'un accompagnement. Aussi, la Région s'engage en matière de solidarité plus particulièrement sur l'égal accès de toutes et tous aux ressources du territoire notamment en facilitant la mobilité des personnes en difficultés.

Opérationnelle depuis 2014, la PRAM a déjà collecté plus de 120 voitures, dont une dizaine données par la Région.





AXES D'AMÉLIORATION

Dans la continuité de ses politiques territoriales la Région facilitera d'avantage la communication par le développement d'une mobilité durable : à l'image des programmes de modernisation des gares et haltes et aménagement des pôles d'échanges lancé en 2017, un **programme gares** sera initié sur le territoire Poitou-Charentes en 2018.

La collectivité poursuivra également son implication dans l'amélioration de la qualité de vie par :

- **l'aide au développement de Tiers-lieux et d'espaces de télétravail** avec un objectif de 300 tiers-lieux en 2020 répartis dans l'ensemble des territoires, afin que chaque néo-aquitain dispose d'un tiers-lieux à moins de 20 min de chez lui. Un nouvel AMI tiers-lieux est organisé au premier semestre 2018.
- **Nombre cumulé de prises (FttH) en Nouvelle-Aquitaine avec un objectif final en 2025** d'une couverture totale du territoire en FttH (fibre optique à l'abonné), soit un nombre de prises estimé à **3,3 millions**.

En ce qui concerne la **lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femme-homme**, il est prévu :

- L'adoption fin 2018 du plan d'action "Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine", concrétisation propre à la Région de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;
- Le projet de renforcement de l'entrepreneuriat féminin est en cours de reconduction pour l'année 2018.

Enfin, la **coopération internationale** et le **développement solidaire** se poursuivront avec une seconde phase du partenariat avec le parc national de la province de Lao Cai au Vietnam sur 2018-2019, bénéficiant des financements nationaux de l'Agence française de développement (AFD), qui permettent d'étendre le projet à 200 familles supplémentaires et de couvrir 3 nouveaux villages.



FINALITÉ 4

DE DÉVELOPEMENT DURABLE



ÉPANOUISSEMENT
DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



L'Objectif 3 de développement durable

vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



L'Objectif 4 de développement durable

vise à garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (liens avec ODD 8 et 10).

Contexte international, européen et national

International

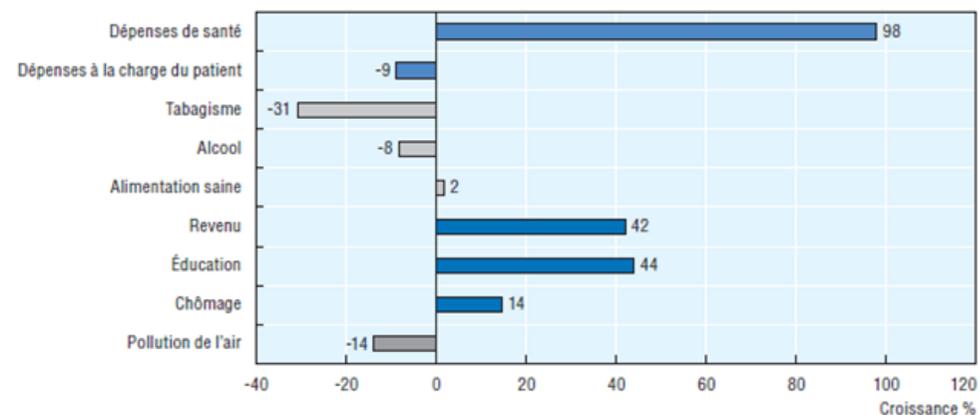
En 2015, les Nations unies évoquaient dans leur rapport *The Effects of Climate Change on the Full Enjoyment of Human Rights* : « *Un environnement sûr, propre, sain et durable est indispensable pour la pleine jouissance des droits de l'homme, y compris les droits à la vie, à la santé, à la nourriture, à l'eau et au logement, entre autres...* ». Le rapport le plus récent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) attire l'attention sur les dommages graves que le changement climatique cause déjà et continuera de causer à l'environnement dont nous dépendons tous. Il ne fait plus aucun doute que le changement climatique entrave la jouissance des droits de l'homme reconnus et protégés par le droit international. Le changement climatique entraînera probablement une perte significative de la biodiversité, qui a de graves conséquences pour un large éventail de services écosystémiques qui contribuent à la promotion du droit à la santé et d'autres droits de l'homme, tels que la nourriture et l'eau, ainsi que les droits des peuples autochtones à leurs ressources naturelles et à leur mode de vie traditionnel.

L'actualité internationale est aujourd'hui plus que jamais concernée par les mouvements migratoires, que ceux-ci soient liés aux conséquences du changement climatique, au respect des droits de l'Homme, à la différence du niveau de richesse entre et au sein de pays ou encore aux aspirations de populations pour plus d'éducation, de santé et d'avenir pour les générations futures. Ce contexte suscite l'émergence à l'échelle internationale d'initiatives, de réponses et d'alertes.

Parmi celles-ci, figure la résolution initiant les travaux pour un pacte mondial pour l'environnement, adoptée à l'Assemblée générale des Nations unies le 10 mai 2018. Rédigé par 80 juristes internationaux, avec le soutien de l'ancien président de la COP 21, Laurent Fabius, ce pacte vise à garantir le droit à un environnement sain et consacre le devoir de prendre soin de la nature. La France souhaite le voir voter d'ici à 2020.

Le *Panorama Santé de l'OCDE 2017* nous apprend quant à lui, que la population des pays de l'OCDE vit plus longtemps, mais que le poids des maladies mentales et chroniques ne cesse d'augmenter. Les dépenses de santé contribuent à la longévité, mais elles n'expliquent qu'en partie les variations constatées d'un pays à l'autre et l'allongement de l'espérance de vie au fil du temps. De nouvelles estimations par régression suggèrent que l'adoption de modes de vie plus sains et d'autres déterminants sociaux de la santé jouent aussi un rôle clé.

Graphique 2.5. Évolution des principaux déterminants de l'espérance de vie : OCDE, de 1990 à 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933606661>





L'Objectif 3 de développement durable

vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



L'Objectif 4 de développement durable

vise à garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (liens avec ODD 8 et 10).

Concernant le travail dans les grandes entreprises ou groupes, le CHRB (Corporate human rights benchmark), réalise un classement sur leur respect des droits de l'homme. Dans son rapport de progrès, publié le lundi 14 mai 2018, il montre que le fait d'évaluer les entreprises sur les droits humains les "pousse à améliorer leurs performances". Cependant, il pointe de nombreuses entreprises encore à la traîne. Ce classement, dont les premiers résultats sont parus en mars 2017, évalue 100 grandes entreprises cotées de trois secteurs à haut risque – produits agricoles, textiles et extractifs – à partir de 100 indicateurs relatifs aux droits humains. Une mise à jour des résultats de ce classement sera publiée en novembre 2018.

Enfin, une étude de Jean Twenge - psychologue américaine spécialiste des différences générationnelles - sur le comportement de la génération Z (née en 1995-2005), basée sur des données collectées sur différentes générations depuis 1930, alerte sur la dépendance et les troubles psychologiques et sociaux que la surutilisation des Smartphones et réseaux sociaux engendre chez elle. Si la surutilisation engendre un comportement addictif, à long terme, ces technologies tendraient même à affecter la construction de leur vie sociale et professionnelle. D'autres études pointent les problèmes sur la santé physique et psychologique. Aux Etats-Unis, un enfant passant 5 heures par jour en moyenne sur les écrans a 43 % de chances supplémentaires de devenir obèse qu'un enfant y consacrant moins de deux heures, délaissant les activités sportives ou en plein air. Des problèmes ophtalmologiques comme la myopie inquiètent également les spécialistes français de la vue.

Européen

Au niveau européen, un des thèmes sociétaux d'actualité se rapporte au RGPD (règlement général sur la protection des données) : règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. L'ère du numérique et de la connexion permanente fait fleurir une économie de plus en plus ambiguë concernant la marchandisation et le stockage des données personnelles des individus. Le RGPD, règlement européen, est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les Etats membres de l'Union européenne, sans transposition dans les

droits nationaux. Autrement dit, le Parlement français n'a pas eu besoin de voter la transposition du texte en France.

Les 4 grands principes clés du RGPD :

1. **Le consentement.** L'article 7 stipule que "le consentement devrait être donné par un acte positif clair par lequel la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données à caractère personnel la concernant, par exemple au moyen d'une déclaration écrite, y compris par voie électronique, ou d'une déclaration orale." Le consentement peut être retiré à tout moment par les personnes le demandant. Pour les entreprises à caractère BtoB, la collecte du consentement n'est pas obligatoire si la finalité de la collecte est bien respectée (les cases pré-cochées sont autorisées).
2. **La transparence.** Comme il est précisé dans l'article 12 du RGPD, les organisations doivent fournir aux individus des informations claires et sans ambiguïté sur la façon dont sont traitées leurs données. Celles-ci doivent être accessibles par tous, via des documents contractuels, des formulaires de collecte ou les pages "privacy" des sites web.
3. **Le droit des personnes.** De nouveaux droits sont apparus dans le règlement comme le droit à l'oubli pour tous les utilisateurs. Les organisations ne disposent que d'un mois (au lieu de deux précédemment) pour supprimer les données suite à une demande. Le droit à la portabilité des données est aussi une nouveauté. Il permet à un individu de récupérer les informations qu'il a fournies sous une forme réutilisable pour, le cas échéant, les transférer à un tiers.
4. **Le principe de responsabilité (accountability).** Il regroupe toutes les mesures qui visent à responsabiliser davantage les entreprises dans le traitement des données à caractère personnel. Les organismes doivent par exemple mettre en place des mesures adéquates pour garantir la sécurité des données. Elles doivent également appliquer le "privacy by design", un concept qui impose de réfléchir à la protection des données personnelles en amont de la conception d'un produit ou d'un service. Elles doivent aussi choisir des sous-traitants qui offrent des services conformes au RGPD ou encore désigner un data protection officer (DPO), chargé de contrôler la conformité de l'organisme avec le RGPD.





L'Objectif 3 de développement durable

vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



L'Objectif 4 de développement durable

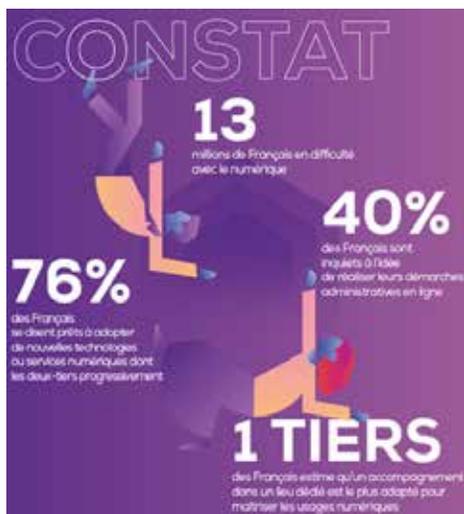
vise à garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (liens avec ODD 8 et 10).

National

L'actualité nationale traite également le numérique au titre de l'épanouissement de tous les êtres humains, ce avec la publication de recommandations, en mai 2018, pour le Secrétariat d'Etat au numérique, fruit de la phase de concertation conduite pour le projet de stratégie nationale pour un numérique inclusif. Aborder les enjeux de l'inclusion numérique suppose de poser un diagnostic précis et complet sur les usages numériques des Français et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la maîtrise des outils numériques. Cela suppose aussi de procéder à un état des lieux des acteurs impliqués et de recenser les initiatives réussies en lien avec cette thématique. Cette synthèse fait état des contributions déposées sur la plateforme de consultation strategie.societenumerique.gouv.fr, des travaux de 25 ateliers territoriaux, d'auditions avec différents acteurs et de réunions de travail (cf. document « Constat »). Elle produit des chiffres significatifs sur le rapport des français au numérique.

Les rapporteurs sont partis d'un constat majeur : les initiatives territoriales en matière d'inclusion sont nombreuses. Il est donc primordial de s'en inspirer et de faire émerger des communs, leviers de réussite d'une ambition commune. La réflexion aboutit à la définition d'une gouvernance sur trois niveaux permettant :

- d'assurer un pilotage national avec un portage politique fort (un échelon national d'orientation) ;
- de laisser place à l'émergence au niveau local (un échelon local de mise en œuvre) ;
- de structurer un niveau intermédiaire relais entre ces deux premiers échelons (un échelon intermédiaire de mise en commun).



De plus, ce rapport souligne que l'enjeu de la transformation numérique n'est pas que technologique et qu'il est aussi culturel. Agir pour la montée en compétences numériques est donc la condition du développement d'une société numérique performante et humaine. Dans un contexte de numérisation croissante des démarches et de transformation numérique des politiques publiques (déclarations administratives, télémédecine, smart cities, télétravail, etc.), l'Etat doit garantir à tous l'accès à leurs droits et aux services publics.

DES FRANÇAIS TRÈS MAJORITAIREMENT SATISFAITS DE LEUR CADRE DE VIE ET DE LEUR ÉTAT DE SANTÉ... MAIS PLUS INQUIETS À PROPOS DE LEURS RESSOURCES FINANCIÈRES

Jun 2017
#40

QUE PENSEZ-VOUS DE VOTRE CADRE DE VIE QUOTIDIEN ?



PAR RAPPORT AUX PERSONNES DE VOTRE ÂGE, PENSEZ-VOUS QUE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ EST ... ?



EST-CE QUE VOUS, OU VOTRE FOYER, ÊTES OBLIGÉ DE VOUS IMPOSER RÉGULIÈREMENT DES RESTRICTIONS SUR CERTAINS POSTES DE VOTRE BUDGET ?



2011-2015
2016

Source : Crédoc, enquêtes Conditions de vie et aspirations, 2011-2015, 2016 incluant l'analyse des QPV.

¹ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie





L'Objectif 3 de développement durable

vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



L'Objectif 4 de développement durable

vise à garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (liens avec ODD 8 et 10).

Initiatives des gouvernements, acteurs et citoyens

Par ailleurs, une publication de juin 2017 du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), sous la direction de Jean-Michel Thornary, dans sa collection « En bref », livre un état des lieux de la perception des conditions de vie des français : « Des contrastes selon les territoires de résidence ». L'analyse a été réalisée à partir de l'exploitation de plusieurs vagues de l'enquête permanente du Credoc « Conditions de vie et aspirations ».

Aux inégalités économiques ou sociales observées entre les territoires peuvent s'ajouter des inégalités perçues par les populations quant à leur mode de vie, l'étude visant à mieux cerner la géographie de ces inégalités ressenties. Plus de 8 Français sur 10 sont satisfaits, voire très satisfaits, de leur cadre de vie et de leur état de santé. Plus de 60 % estiment en revanche avoir régulièrement des difficultés financières. Ce constat global cache cependant des disparités territoriales. Notamment, l'appartenance à un quartier prioritaire ou la taille de l'unité urbaine introduisent les plus forts contrastes territoriaux.

Le plan « La culture près de chez vous » présenté le 29 mars 2018 par la ministre de la culture, Françoise Nyssen, vise à combler les zones blanches culturelles et à lutter contre la ségrégation culturelle. Que celle-ci soit géographique ou sociale, elle a été maintes fois dénoncée par les élus locaux et les acteurs culturels en région qui déplorent une disproportion de l'allocation des moyens budgétaires du ministère de la Culture entre Paris et la province. Ceux-ci sont fortement concentrés sur Paris et l'Ile-de-France, avec 139 euros dépensés par habitant et par an, contre 15 euros fléchés sur les autres territoires.

Pour le ministère, la solution n'est pas la densification du maillage, par la création de nouveaux maillons (équipements ou structures), mais l'irrigation des réseaux, selon une optique de « décentralisation culturelle ». Le plan « La culture près de chez vous » concerne les « territoires culturels prioritaires », appellation qui couvre les bassins de vie comprenant moins d'un équipement pour 10 000 habitants. Le ministère cible ainsi 86 territoires, dont la moitié concentrée dans 8 départements : Eure, Loiret, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Moselle, Vosges, La Réunion.

Concrètement, il s'agit de mettre les artistes et la culture « sur les routes de France », d'organiser la mobilité des œuvres ainsi que de déployer le programme « Micro-Folies », offre de galerie d'art virtuelle, conçue par le site de La Villette en partenariat avec des institutions et musées nationaux et lancée en janvier 2017. Quatre communes (Sevrans, Denain, Les Mureaux, Lille) la proposent d'ores et déjà.

« J'engage les élus locaux à proposer de nouvelles commissions extra-municipales « Conseils locaux de l'internet citoyen » pour veiller ensemble à la question des données personnelles, et débattre publiquement sur les modalités d'application locale du nouveau règlement. Préserver l'identité du citoyen c'est garantir la démocratie ! »

Florence Durand-Tornare
fondatrice et déléguée générale
de l'Association Villes Internet





OBJECTIFS

La Région vise l'épanouissement de tous les néo-aquitains en considérant les questions de leur santé et de leur bien-être. Afin de tendre vers cette Finalité dans sa politique territoriale, la collectivité s'est attachée en 2017 aux objectifs suivants :

- **Promouvoir une politique de formation afin de favoriser l'accès à l'emploi et de répondre aux besoins en compétences des entreprises régionales**, tout en garantissant l'égalité des chances des apprentis ;
- **Lutter contre la précarité et l'isolement social** afin d'améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles ;
- **Favoriser les conditions d'une mobilité choisie**, notamment en facilitant l'accès aux déplacements multimodaux mais aussi à une mobilité durable ;
- **Permettre l'accès de tous les néo-aquitains à une culture émancipatrice**, particulièrement pour les jeunes ;
- Permettre l'**Accès au sport au plus grand nombre** ;
- Permettre un meilleur **Accès à la santé** des néo-aquitains ;
- Affirmer comme priorité la **Politique jeunesse** de la Région.

L'atteinte de cette Finalité relève aussi d'objectifs de fonctionnement interne de la collectivité :

- **Renforcer le dispositif de formation continue à destination des agents** ;
- **Améliorer les conditions de travail.**





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Promouvoir une politique de formation afin de favoriser l'accès à l'emploi et de répondre aux besoins en compétences des entreprises régionales

DES FORMATIONS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE AVEC UNE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi

Le 18 janvier 2016, le "Plan 500 000 formations supplémentaires" initié par l'Etat, se décline en Nouvelle-Aquitaine par une collaboration étroite de la collectivité régionale avec les partenaires sociaux, Pôle Emploi et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

La Région est le chef de file du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie. Elle finance des formations d'orientation professionnelle ciblant les publics jeunes sans emploi et autres demandeurs d'emploi qui leur permettent de construire un projet professionnel et d'accéder à une qualification ou directement à un emploi. La validation du projet professionnel tient compte de la réalité économique et des possibilités d'insertion professionnelle tout en permettant une diversification des choix en matière de secteurs d'activités et de métiers.

Sur l'année 2017 :

Les élus de la Région ont acté le 13 mars le plan 165 000 formations, prolongation du plan 500 000. Ce plan doit permettre de proposer 13 389 actions de formations supplémentaires à destination des demandeurs d'emploi, portant ainsi l'offre globale à 40 000 pour le premier semestre 2017. La réalisation de ces 13 389 actions de formations a été partagée entre Pôle Emploi et la collectivité régionale.

Le 1^{er} plan de formation supplémentaire à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, destiné aux publics prioritaires, soit 26 777 parcours de formation, lancé en 2016, fut une réussite. Ce succès est le fruit d'une bonne coopération avec l'Etat, les partenaires sociaux et Pôle Emploi.

Parmi les bénéficiaires de cette formation, 36 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée, 23 % des jeunes de moins de 26 ans, 13 % des travailleurs handicapés, 25 % sont âgés de plus de 45 ans.

Poids budgétaire de l'action : 98 200 000 €

Plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	NON
Impact	/	/	+	+	/





ACTIVER DES FINANCEMENTS INDIVIDUALISÉS OU COLLECTIFS DE FORMATION POUR L'ADAPTATION DES COMPÉTENCES AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Prévenir les ruptures ponctuelles de contrat des apprentis par une aide sociale

Pour lutter contre l'inégalité des chances et les ruptures de contrats, la Région vise à garantir à tous les jeunes les mêmes conditions de réussite. La Nouvelle-Aquitaine compte 115 CFA qui forment près de 38 000 apprentis.

Le dispositif **Fonds Social d'Aide aux Apprentis (FSAA)** permet aux apprentis qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles, de solliciter une aide financière auprès du CFA afin de poursuivre leur formation dans de bonnes conditions et de prévenir les éventuelles ruptures de contrat. Ce dispositif est mis en œuvre par la Direction de l'Apprentissage.

Sur l'année 2016/2017, le FSAA a contribué à une réussite aux examens proche de 80 % et un taux d'insertion dans l'emploi de 60 %.

Prévenir les ruptures ponctuelles de contrat des apprentis par une aide sociale					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	NON
Impact	/	/	+	+	/
<p>F3 : cette action concerne des apprentis en difficulté financièrement qui mettraient leur formation en péril ; elle se concrétise par une aide sociale : l'objectif cohésion sociale et solidarité est complètement approprié.</p> <p>F4 : cet objectif est le cœur même des actions menées par la Direction de l'apprentissage.</p>					

Garantir l'égalité d'accès à la formation des apprentis

Afin d'améliorer la situation matérielle des apprentis, de garantir l'égalité d'accès à la formation, de favoriser la réussite et d'éviter les ruptures de contrat, la Région a décidé d'harmoniser ses dispositifs d'aides aux apprentis. L'aide au 1^{er} équipement des apprentis permet à ceux préparant une formation de niveau V et IV de disposer d'un matériel souvent onéreux. Cet équipement acheté par la Région est remis aux apprentis par les CFA.

À la rentrée 2016/2017, cette aide a permis à 9 650 apprentis d'être équipés. Cette première année d'expérience nécessite de mettre en place les achats sur trois ans. Un budget de 7,8 millions d'euros est inscrit au budget primitif sur 3 ans (2017-2020). Ce dispositif est mis en œuvre pour la première année par la Direction de l'Apprentissage et son succès permet au plus grand nombre d'apprentis d'avoir les meilleures chances de réussite. Plusieurs facteurs concourent à un parcours réussi, comme les conditions de vie et de formation, mais aussi l'accompagnement des apprentis.

Au total, pour l'année de formation 2016/2017, la Région a engagé 311 080 € pour 607 apprentis bénéficiaires.

Garantir l'égalité d'accès à la formation des apprentis					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	PARTIELLE
Impact	/	/	+	+	/
<p>F4 : La formation des jeunes en apprentissage relève essentiellement de cette finalité, l'action vise à réduire les inégalités d'accès à la formation.</p> <p>F3 : cette action par sa finalité contribue aussi à la cohésion sociale.</p>					





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Lutter contre la précarité et l'isolement social

Soutien au départ en vacances des populations en difficulté

En 2017, dans le cadre de sa politique sociale du tourisme, la Région a poursuivi et consolidé sa politique d'aide aux départs en vacances du plus grand nombre en soutenant trois structures qui créent les conditions favorables au départ en vacances pour les néo-aquitains, prioritairement sur le territoire régional.

- Vacances Ouvertes est une association nationale d'intérêt général agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et membre de l'Union Nationale des Associations du Tourisme (UNAT). En 2017, l'association a permis à 3 617 personnes de partir en vacances, et a accompagné 100 structures socio-éducatives ;
- Vacances et familles est une association qui depuis 50 ans accompagne des publics fragiles qui ne partent jamais en vacances. L'association accompagne des personnes exclues des vacances dans une démarche d'inclusion sociale par un projet de vacances. En 2017, 870 personnes ont été aidées ainsi que 246 familles ;
- Ekitour organise des voyages pour les seniors, les publics handicapés jeunes et s'attache à sélectionner les opérateurs du tourisme local et durable. En 2017, 935 personnes sont parties grâce à Ekitour.

Cette action représente 6,48 % du budget tourisme (soit en valeur 712 993 € sur 11 004 596 €), soit 0,05% du Budget régional.

Soutien au départ en vacances des populations en difficulté					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	PARTIELLE	OUI	PARTIELLE
Impact	/	/	+	+	+

Cette action contribue à trois finalités sur cinq, la 3, 4 et 5, de par sa dimension sociale. Néanmoins, l'enjeu de cette action est de favoriser l'accès aux vacances pour tous, visant à l'épanouissement de tous les êtres humains pour une meilleure cohésion sociale et territoriale. Une sensibilisation à un mode de consommation et de mobilité responsable est un des points de l'accompagnement à valoriser auprès de ces publics fragiles.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Favoriser les conditions d'une mobilité choisie

La Région poursuit son engagement à réduire son propre impact sur le climat, notamment au travers de ses efforts en matière de diminution des GES par l'investissement dans des véhicules moins polluants. Sa politique d'achats responsables permet également de lutter contre le changement climatique (voir chapitres F 3 et F5).

MOBILITÉ DURABLE



Faciliter les déplacements multimodaux et améliorer la lisibilité des tarifications

Faciliter les déplacements multimodaux et améliorer la lisibilité des tarifications

En 2017, la Région a décidé de faire migrer ses abonnements TER sur la carte Modalis de nouvelle génération, et d'équiper ses réseaux routiers régionaux en systèmes billettiques compatibles Modalis 2, dans le cadre d'une architecture répartie.

L'harmonisation des tarifications a été aussi poursuivie avec les produits destinés aux jeunes, aux groupes scolaires et aux voyageurs fréquents :

- Le **billet jeune** est accessible à tous les jeunes de moins de 28 ans. Il propose des prix ronds (4 €, 7 €, 10 €, 13 €, 16 €, 19 €) définis selon des paliers kilométriques. En 2017, plus de 850 000 voyages ont été effectués avec le billet jeune. Ce tarif connaît une croissance très forte depuis son lancement et constitue d'ores et déjà un des principaux éléments de la gamme régionale ;
- Le **forfait groupes scolaires** est destiné aux groupes scolaires des écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, instituts médico-éducatifs et centres de formation des apprentis. Le prix est de 1€ par personne et par palier de 100 km ;
- Le **pass abonné** s'adresse à toute personne effectuant des déplacements quotidiens ou fréquents, sur un même parcours en Nouvelle-Aquitaine. Ils permettent à l'abonné la libre circulation sur un parcours de son choix. Près de 30 000 abonnements annuels, 25 000 coupons mensuels et près de 47 000 coupons hebdomadaires ont été vendus en 2017.

Faciliter les déplacements multimodaux et améliorer la lisibilité des tarifications					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Impact	+	+	+	+	/





MOBILITÉ DURABLE

Améliorer la satisfaction des usagers des transports en commun

Reprise des circulations ferroviaires entre Bedous, Canfranc et Saragosse

Poursuivant l'objectif d'une réouverture de la ligne ferroviaire internationale entre Pau et Canfranc en Espagne, afin d'y développer le fret ferroviaire transpyrénéen et le trafic voyageur transfrontalier, la Région après avoir renouvelé la section entre Pau et Oloron en 2010, a œuvré à la reprise des circulations ferroviaires entre Oloron et Bedous en 2016.

En 2017, elle a participé avec le Gouvernement d'Aragon avec succès et aux côtés des Etats français et espagnol, à l'appel à projets du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) pour le projet « Etablir les liaisons manquantes entre la France et l'Espagne : Etudes pour la réhabilitation du tronçon ferroviaire transfrontalier Pau-Saragosse ».

La convention de financement entre la Région et la Commission européenne, représentée par l'agence INEA (Innovation & Networks Executive Agency), en partenariat avec le Gouvernement d'Aragon, les Etats français et espagnol, SNCF Réseau et le gestionnaire d'infrastructures ferroviaire espagnol Administrador de Infraestructuras Ferroviarias (ADIF), a été signée le 26 octobre 2017. Elle valide le programme du consortium, composé de 9 activités, ainsi que les dépenses présentées pour un montant global de 14,71 millions €, susceptibles de bénéficier d'un financement pouvant aller jusqu'à 50 %.

Un événement a été organisé le 1^{er} décembre 2017 à Canfranc pour valoriser les récentes avancées du projet, avec la signature du programme MIE.

Reprise des circulations ferroviaires entre Bedous, Canfranc et Saragosse					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Impact	+	+	+	+	/

Mise en service de nouveaux matériels ferroviaires

La Région a engagé un vaste programme de modernisation du transport ferroviaire régional en finançant :

- une commande massive de nouveaux matériels Régiolis et Régio2N ;
- une modernisation des outils de maintenance du parc de matériel roulant.

À fin 2018, la Région disposera d'un parc modernisé (tous les matériels auront moins de 20 ans) et massifié autour d'un nombre de séries plus réduit permettant des gains de productivité et de maintenance. Les nouveaux matériels répondent aux normes européennes en matière d'accessibilité (STI PMR). C'est SNCF-Mobilités qui passe le marché pour le compte des Régions auprès des constructeurs de trains.

Cet effort régional porte sur un montant total de 515M€ et se traduit par :

- l'acquisition de 37 Régiolis jusqu'en 2018 (250 M€) :

- 22 Régiolis électriques pour le TER Aquitaine (145 M€), 210 places, toutes livrées ;
- 10 Régiolis bimodes pour le TER Poitou-Charentes (70 M€), 217 places, toutes livrées ;
- 5 Régiolis bimodes pour le TER Limousin (35 M€), livraison mi-2018.

Ces rames réalisent une économie d'énergie de l'ordre de 20 % par place assise par rapport à un matériel existant du même type.

Les Régiolis circulent actuellement sur les lignes Bordeaux – Dax – Hendaye / Pau, La Rochelle – Bordeaux, Saintes – Niort, Poitiers – Tours et Poitiers – La Rochelle. Les rames du TER Limousin circuleront à partir de septembre 2018 entre Limoges et Bordeaux.

En sus, la Région recevra 5 Régiolis bimodes financés par l'Etat au titre du transfert à la Région des dessertes TET Bordeaux – La Rochelle, Bordeaux – Ussel et Bordeaux – Limoges. Ces rames seront dans la même configuration que celles du TER Limousin et seront livrées entre septembre et novembre 2018.





MOBILITÉ DURABLE

- l'acquisition de 24 Régio2N (235 M€) :

24 Régio2N, matériels capacitaires à 2 niveaux pour répondre aux trains périurbains les plus chargés, commandés pour le TER Aquitaine (235 M€), 331 places sur deux étages, toutes livrées.

Ces rames réalisent une économie d'énergie de l'ordre de 25 % par place assise par rapport à un matériel existant du même type.

Les Régio2N circulent actuellement sur les lignes Bordeaux – Arcachon, Bordeaux – Langon – Agen et Bordeaux - Angoulême.

Les réceptions des rames ont retrouvé une stabilité et la satisfaction est au rendez-vous, tant du côté des usagers, qui voyagent dans des rames neuves, que du côté de l'exploitant SNCF qui profite d'un matériel moderne.

Les mises au point des logiciels des rames ont certes légèrement perturbé la disponibilité des rames durant quelques semaines, mais au prix d'une amélioration technique indéniable. Chaque nouvelle version logicielle apporte un réel bond qualitatif et permet de corriger les défauts de jeunesse. À fin avril 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine disposera de 56 rames opérationnelles sur un total de 66 rames neuves commandées.

Mise en service de nouveaux matériels ferroviaires					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	PARTIELLE	OUI	PARTIELLE	NON
Impact	+	+	+	+	/





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Permettre l'accès de tous les néo-aquitains à une culture émancipatrice

Le Nouveau Festival

Le travail engagé en 2016 par la collectivité, confié à la Direction de la jeunesse et de la citoyenneté, pour la mise en place d'un nouvel événement ralliant les projets de création de différents domaines artistiques, culturels, scientifiques, numériques pour les lycéens et apprentis des 3 ex-régions a été porté à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Il en ressort sur l'année 2017:

- 6 dates dans 6 lieux différents répartis sur Nouvelle-Aquitaine et maillant ainsi le territoire ;
- 3 008 jeunes de 138 établissements et acteurs 265 projets différents ;
- Rencontres, échanges et brassage de jeunes de différents établissements et territoires ;
- Accompagnement des projets par des partenaires régionaux ;
- 85 % des déchets récupérés recyclés (via une association partenaire de l'événement) ;
- La dernière date à Cenon en Gironde, proche de la capitale régionale, a non seulement permis aux jeunes des lycées de proximité de présenter leurs projets mais de valoriser ceux repérés lors des fêtes précédentes sur les autres territoires. Par ailleurs des matchs d'improvisation avec le Québec et l'Orchestre européen, composés de jeunes musiciens de 7 pays ou régions différents ont été programmés lors de la soirée de clôture.



Le Nouveau Festival					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Impact	/	/	+	+	+





SOUTIEN À LA DIFFUSION DES SCIENCES ET TECHNIQUES

Aide à la production de jeux vidéo

Dans l'esprit de l'appel à projets "Le serious game au service de la filière numérique aquitaine" lancé en mai 2012, la Région, dans le cadre de son nouveau règlement d'intervention, a voté un dispositif: "L'aide à la production de jeux vidéos". La Région se donne ainsi pour ambition d'accompagner le développement du jeu vidéo. L'enjeu est d'accompagner les projets de jeu vidéo portés par les entreprises de Nouvelle-Aquitaine afin d'étayer le financement de ces projets et de favoriser l'accompagnement du secteur du jeu vidéo, en prenant en compte ses spécificités.

Les projets finançables peuvent concerner des oeuvres originales (produits à vocation culturelle et éducative) réalisées de manière significative grâce à des ressources locales ou en lien avec la Région (caractéristiques géographiques, scientifiques, sociales...). L'objectif est de soutenir le développement de projets de jeux vidéo, soutenir l'innovation et la créativité. Les bénéficiaires sont les entreprises de toute taille, prioritairement sociétés de production, éditeurs, distributeurs, etc. de jeux vidéo implantés en région justifiant de la propriété des droits.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Accès au sport au plus grand nombre

Soutien au sport régional

L'accompagnement régional du sport s'inscrit dans les enjeux du développement durable au travers des deux dispositifs suivants prenant en compte, notamment, l'insertion de tous les publics, la diversité et la proximité des lieux de pratiques.

- Le soutien aux ligues et comités régionaux des fédérations sportives et à leur regroupement régional (les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs), pour un montant d'aide globale d'environ 2 000 000 €. Ce montant, réparti entre près de 90 structures, est le résultat d'échanges partenariaux pour soutenir des actions de développement, de structuration ou d'achat mutualisé de matériels ;
- Le soutien aux sports pour tous, pour un montant d'aide d'environ 1 000 000 € et près de 140 actions soutenues. Ce soutien se répartit entre différentes composantes : sport féminin (2 % du budget, 10 % des actions), sport santé (9 % du budget, 31 % des actions), manifestations d'animation territoriale (18 % du budget, 41 % des actions), sport scolaire (69 % du budget, 15 % des actions), et handisport (1 % du budget, 10 % des actions). De plus, le sport féminin bénéficie d'un règlement d'intervention dédié permettant de soutenir, pour un montant de 300 000 €, de nouvelles actions, en priorité sur les pratiques et la formation.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Accès à la santé

Politique régionale d'E-santé

La E-santé, dont la télémédecine, répond aux difficultés des systèmes de soins dans un contexte de vieillissement de la population, de démographie médicale préoccupante, de nécessaire maîtrise des coûts... Le développement des usages numériques par les professionnels de santé représente un véritable levier d'amélioration de l'efficacité, de la qualité et de la sécurité de notre système de santé.

La **politique régionale en matière d'E-santé** vise à accompagner le développement des entreprises du secteur mais aussi à encourager le déploiement des usages numériques par les professionnels de santé sur les territoires dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins et de mobilisation de la filière régionale TIC Santé (applications collaboratives, objets connectés, simulation, intelligence artificielle...).

La Région a lancé, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, un AMI visant à développer les pratiques collaboratives Esanté et télémédecine par les professionnels de santé sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Impacts développement durable :

- Réduction des déplacements domicile-hôpital ;
- Amélioration de l'accès aux soins ;
- Développement des pratiques collaboratives pluriprofessionnelles de proximité, autour du patient dans une logique de parcours de soin.

Chiffres clés :

8 projets accompagnés en 2017 :

- 1 projet en Charente-Maritime : « Help Ado » dispositif de télésanté pour l'assistance à l'évaluation des adolescents en mal-être ;
- 1 projet en Corrèze : Téléplaies 19, réseau départemental télémédecine plaies complexes ;
- 1 projet en Creuse : Télémédecine en EPHAD en Pays de Combrailles ;
- 1 projet en Dordogne: Plateforme interprofessionnelle en e-santé du Bergeracois ;
- 4 projets en Gironde : Télémédecine, santé mentale et handicap en Rives de Garonne // TS PAC – Télésurveillance pour la Prise en charge Ambulatoire des patients âgés atteints d'un Cancer // Coordination numérique médicale et médicosociale dans le quartier prioritaire de la MSP Saint-Jean // « Optic AVC » : expérimentation d'un dispositif de visioconférence embarqué pour identification pré-hospitalière de suspicions d'Accident Vasculaire Cérébral – AVC.

Aide régionale totale : 545 576 €

Cout éligible total : 2 034 192 €

Taux moyen d'aide : 27 %

E-santé					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Impact	+	/	+	+	/





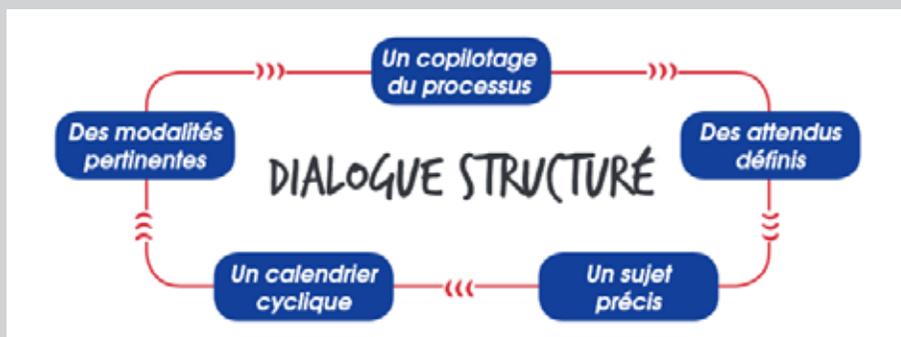
ACTION PHARE



LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE LA JEUNESSE

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté, prévoit dans son article 54 que « Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'État, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'État ».

Le dialogue structuré est une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans leur conception, mise en place, suivi et évaluation. Il est fondé sur la participation. Il s'agit de mieux organiser des espaces existants de débats et de participation plutôt que d'en créer de nouveaux. Ces processus sont basés sur les éléments suivants :



La première Conférence territoriale de la jeunesse a été ouverte le samedi 27 janvier 2018 à Angoulême, par les co-porteurs de la démarche : Pierre DARTOUT, préfet de région Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine et chancelier des universités d'Aquitaine.

Trois instances composent la Conférence territoriale de la jeunesse :

- une assemblée plénière de 120 membres, qui définit les orientations des commissions thématiques, fait la synthèse des travaux et propositions, élabore des recommandations pour éclairer les politiques publiques ;
- un comité de pilotage, qui assure l'articulation et le suivi des travaux ;
- des commissions thématiques, qui recueillent les avis et définissent des solutions concrètes répondant à la notion de parcours chez les jeunes.

Le premier comité de pilotage, réuni le 22 septembre 2017, a validé six thématiques à traiter pour l'année 2017/2018 :

1. Quelle stratégie régionale en matière d'information jeunesse ?
2. Comment faciliter et valoriser l'engagement des jeunes ?
3. Comment favoriser l'accès à la mobilité internationale et infra-régionale ?
4. Comment favoriser l'accès des jeunes à un logement ?
5. Quelles actions peuvent contribuer à l'épanouissement et au bien-être des jeunes ?
6. L'orientation et les jeunes, comment mettre en cohérence les acteurs ?

Cette conférence territoriale de la jeunesse se réunira plusieurs fois en commissions entre janvier et novembre 2018 et aboutira à la présentation d'une synthèse des contributions qui sera transmise aux décideurs publics afin d'améliorer les services rendus aux usagers.

Conférence territoriale de la jeunesse					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	NON
Impact	/	/	+	+	/





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne

La Région cherche également à favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains en interne, notamment en œuvrant à améliorer les conditions de travail et la santé au travail de ses agents et à renforcer le dispositif de formation continue à destination des agents.



Améliorer les conditions de travail

Dispositif de télétravail

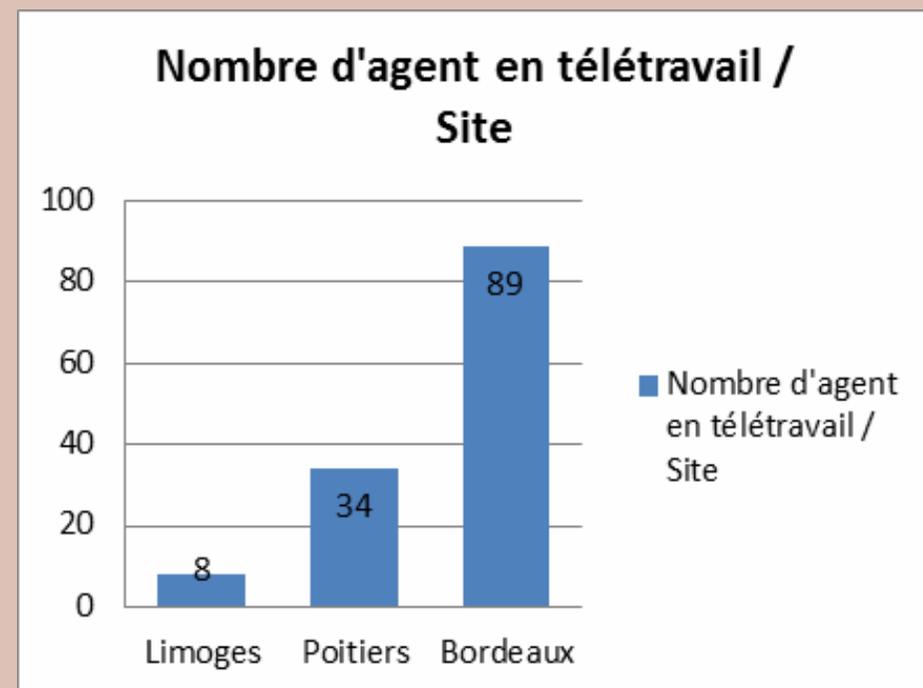
L'enquête de satisfaction réalisée début 2016 auprès de l'ensemble des télétravailleurs et de leurs managers débouche sur un bilan globalement positif. Ce résultat permet d'envisager un déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire.

De plus, le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique vient préciser la réglementation jusqu'alors en vigueur quant à l'organisation du télétravail dans la fonction publique territoriale.

Dans ce contexte, un nouveau dispositif de télétravail, unique pour l'ensemble des agents de la collectivité, est mis en place en 2017 afin de bien définir les pratiques sur le territoire et d'être en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires. En 2017, le nombre d'agents en télétravail sur la Nouvelle-Aquitaine est de 131, alors qu'il était de 62 en 2016.

Télétravail					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Impact	+	/	+	+	/

Nombre d'agents en télétravail à partir des trois sites de la collectivité en 2017



TOTAL : 131





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ
Actions mises en place en interne

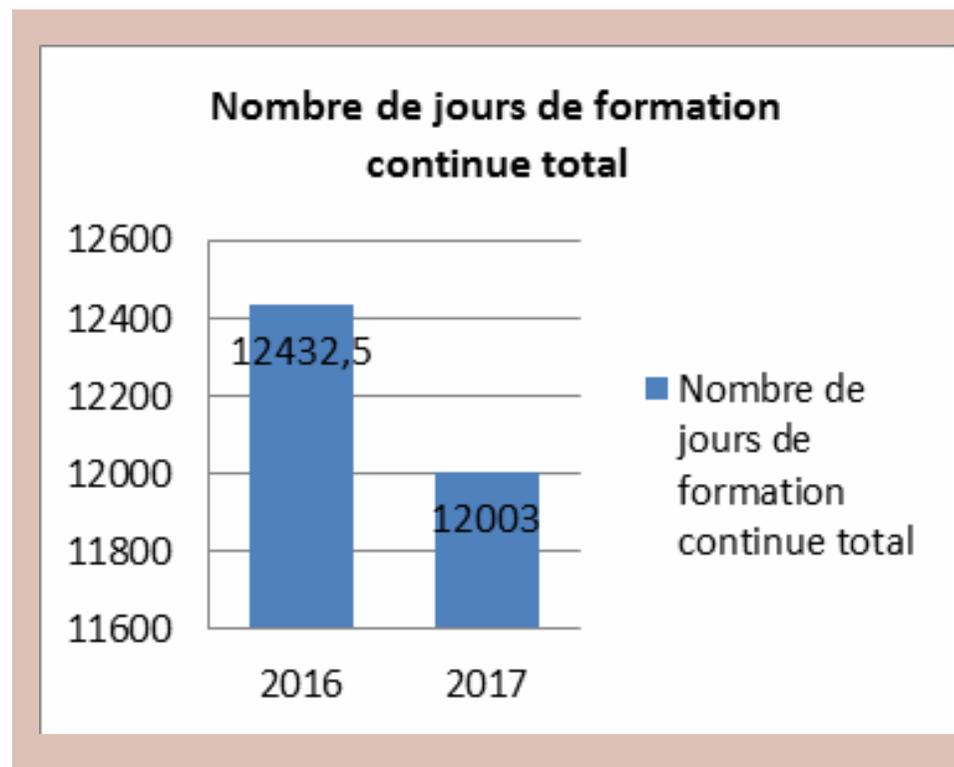


Renforcer le dispositif de formation continue à destination des agents

Nombre de jours de formation continue par agent

En 2017, 12 003 jours de formations ont été réalisés par 3400 agents pour l'ensemble de la collectivité et sur tout type de formations.

Site	Bordeaux	Poitiers	Limoges	Total
Formation au titre des préparations au concours et examens de la fonction publique	455 jours	473 jours	474 jours	1 402 jours
Formations dites continues (formations obligatoires et de perfectionnement)	5 111 jours	3 027 jours	2 173 jours	10 311 jours
Nombre total d'agents bénéficiaires (un même agent peut avoir suivi plusieurs types de formations)	1 530 agents	1 243 agents	627 agents	3 400 agents
Total sur tout type de formations (dont les formations non évoquées dans le tableau)	5 636 jours	3 711 jours	2 656 jours	12 003 jours



Formation des agents					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	NON
Impact	/	/	+	+	/





AXES D'AMÉLIORATION

Politiques sur le territoire

Le budget de prévention des ruptures ponctuelles de contrat des apprentis par une aide sociale est à cheval sur 2017 et 2018 : **une somme totale de 609 420 € au titre du Fonds Social d'Aide aux Apprentis** pour l'année scolaire 2017-2018 est attribuée aux Organismes Gestionnaires des Centres de Formation d'apprentis.

De plus, pour garantir l'égalité d'accès à la formation des apprentis, le dispositif initié en 2017 est activé jusqu'en 2020.

Au titre de ces objectifs de lutte contre la précarité et l'isolement social, une réflexion sera entamée par la collectivité en 2018, sur les modalités de mise en oeuvre des dispositifs d'aide au départ en vacances dans le cadre du nouveau règlement d'intervention qui devrait être adopté à l'automne 2018.

En ce qui concerne la poursuite des objectifs de la politique de mobilité pour tous, les déplacements multimodaux seront facilités et la lisibilité des tarifications améliorée : l'année 2018 sera consacrée à l'équipement billettique des réseaux TER NA, ainsi que TransGironde (Gironde) et Les Mouettes (Charente-Maritime). Il est également prévu de lancer un titre Modalis TER+Vitalis sur carte Modalis de nouvelle génération en partenariat avec la communauté urbaine de Grand-Poitiers. En 2019, le lancement d'un titre combiné Modalis TER+Vitalis sur carte Modalis 2 est programmé en partenariat avec cette même collectivité, ainsi que la migration sur carte Modalis 2 des abonnements TER NA.

Fonctionnement de la collectivité

Afin de mieux contribuer au bien-être des agents, pour l'année 2018, il a été décidé que la désignation des télétravailleurs ne se fera plus par le biais d'une campagne annuelle mais sera possible tout au long de l'année. Afin d'élargir la possibilité de télétravailler aux agents, les critères de sélection seront assouplis et le nombre de télétravailleurs sera accru jusqu'à **atteindre 260 à l'horizon 2020** (environ 10 % des effectifs 'télétravaillables', soit agents du siège).



FINALITÉ 5

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



DYNAMIQUE DE
DÉVELOPPEMENT
SUIVANT DES MODES
DE PRODUCTION ET DE
CONSOMMATION
RESPONSABLES



L'Objectif 9 de développement durable

visé à promouvoir un développement industriel durable et inclusif, générateur de revenus et de solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement.



L'Objectif 12 de développement durable

visé en particulier à instaurer une démarche systémique et la coopération entre les différents acteurs qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement depuis le producteur jusqu'au consommateur final.

Contexte international, européen et national

International

La responsabilité sociétale des entreprises, plus largement des organisations (RSE/RSO) et la contribution à un développement durable que cela implique, se développe un peu partout dans le monde notamment suite à des scandales révélant le peu de cas qui était fait, par quelques entreprises mondiales, des conditions de travail des salariés de leurs sous-traitants. C'est un défi d'adaptation récent pour tout type d'organisation, particulièrement pour les grandes structures privées et publiques. Les agences de notations s'adaptent à ces nouveaux enjeux notamment par la notation extra-financière. Il s'agit d'une évaluation de l'entreprise qui ne se base pas uniquement sur ses performances économiques et financières mais aussi sur son comportement vis-à-vis de l'environnement, sur son respect des valeurs sociales, sur son engagement sociétal et sa gouvernance. Chaque domaine d'analyse donne lieu à une évaluation selon différents critères (transparence, innovation, communication...) afin d'être pondéré pour obtenir une note finale.

L'agence de notation extra financière ISS-Oekom publie, le 27 avril 2018, son étude annuelle sur les performances ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernementale) des plus grandes entreprises mondiales, qui confirme les tendances d'amélioration des cinq dernières années. Pour la première fois, 43,6 % des entreprises évaluées obtiennent la mention "moyen" et dépassent ainsi le groupe ayant la note "inadéquate", qui représente 39,2 % de l'échantillon. Douze entreprises françaises figurent dans les tops 3 par secteur, contre 16 l'année passée. Cette 10^e édition est basée sur l'évaluation de 3 900 entreprises dans le monde.

Cette étude constate une moyenne des performances extra financières des entreprises des pays développés de 31,5 sur 100 en 2017, contre 27,31 en 2013, ainsi qu'une augmentation encourageante de 14,7 à 21,7 pour la moyenne des entreprises des pays émergents.

Un autre indicateur mondial met en avant la performance des multinationales françaises en matière de développement durable : le DJSI, créé en 1999. C'est

RobecoSam, société suisse de gestion d'actifs, qui produit l'indice mondial de durabilité de la Bourse de New-York DJSI (Dow Jones sustainability index) basé sur l'évaluation d'environ 2 500 des plus grandes entreprises mondiales au titre de leur performance financière en rapport avec le développement durable.

28 entreprises françaises font partie du classement 2017 du DJSI, qui a retenu seulement 319 entreprises au total.

Cette évaluation fournit une "analyse poussée des critères économiques, environnementaux et sociaux, comme la gouvernance, les risques liés à l'eau, avec un accent sur les risques et opportunités spécifiques à l'industrie".

Par ailleurs, de nouveaux moyens financiers sont mis en place afin de contribuer aux initiatives concourant à un développement durable. En effet, en marge de la Cop23 sur l'Accord de Paris pour le climat, ce sont 101,4 Md\$ de green bonds (obligations vertes, parfois appelées obligations environnementales) qui auront été émis au cours de l'année 2017, annonce la CBI (Climate bonds initiative). Elle évalue à 130 Md\$ le montant d'émissions de green bonds pour la fin 2017. Il s'agit d'un emprunt obligataire (non bancaire) émis sur les marchés financiers, par une entreprise ou une entité publique (collectivité, agence internationale, etc.) pour financer des projets contribuant à la transition écologique. La différence par rapport aux obligations classiques tient dans les engagements pris par l'émetteur d'une part, sur l'usage précis des fonds récoltés qui doit porter sur des projets ayant un impact favorable sur l'environnement, et, d'autre part, sur la publication, chaque année, d'un rapport rendant compte aux investisseurs de la vie de ces projets.

Loin devant les autres pays, un trio de tête se démarque. Celui-ci est composé de la Chine avec plus de 16,6 milliards de dollars émis en green bonds, de la France avec 15,1 milliards de dollars (notamment via l'État, Engie et la SNCF) et enfin, des États-Unis avec un peu plus de 14 milliards de dollars émis.





L'Objectif 9 de développement durable

visé à promouvoir un développement industriel durable et inclusif, générateur de revenus et de solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement.



L'Objectif 12 de développement durable

visé en particulier à instaurer une démarche systémique et la coopération entre les différents acteurs qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement depuis le producteur jusqu'au consommateur final.

Européen

La Commission européenne agit également en faveur d'une finance verte avec l'annonce, en mai 2018, des premières mesures législatives issues du plan d'action de l'UE pour la finance durable et dont l'initiative a été fortement soutenue par la France. Pour poser les bases de ce plan d'action et de son ambition, la première proposition vise à instaurer un système de classification unifié, ou taxonomie, afin de définir ce qui est durable et ce qui ne l'est pas. En amont, un rapport a été commandé sur le sujet au groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable : le HLEG (High Level Expert Group on sustainable finance). 4 grandes propositions en découlent ayant pour vocation de devenir contraignantes légalement :

- L'instauration d'une taxonomie, soit un système de classification unifié des produits et services financiers estampillés verts. Elle doit s'appuyer sur six critères environnementaux : l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique, la préservation de l'eau et des ressources halieutiques, l'économie circulaire, la réduction de la pollution et la protection des écosystèmes. "À titre d'exemple, on pourra considérer l'utilisation de matériaux recyclés dans la construction de nouveaux bâtiments, ou bien prendre en compte les économies d'énergie", indique le vice-président de la Commission européenne. Ces travaux sont réclamés par de nombreux experts français, tels que Pierre Ducret, Conseiller spécial du groupe Caisse des Dépôts pour le Climat et la COP21, et Sylvie Lemmet ;
- La définition des obligations incombant aux investisseurs institutionnels d'intégrer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs stratégies d'investissement et de les publier. "Cette proposition vise à apporter de la cohérence et de la clarification. Les institutions financières devront dire comment elles intègrent les risques ESG dans leurs stratégies d'investissement et leurs activités de conseil", précise Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission européenne. Sont concernés par cette proposition législative les gestionnaires d'actifs, les compagnies d'assurance, les fonds de pension ainsi que les sociétés de conseils financiers. En outre, l'ensemble de ces acteurs devra pouvoir décrire la manière dont ils envisagent de respecter les objectifs ESG qu'ils auront définis et publier la manière dont ils comptent respecter les obligations qui auront été définies ;

- La création de deux indices de référence ou benchmark : un indice bas carbone et un indice carbone "à impact positif" dont le but est de vérifier si les produits financiers respectent bien les objectifs climatiques annoncés. Par ailleurs, les opérateurs de ces indices devront publier les méthodologies qu'ils utilisent montrant comment ils intègrent les critères ESG. "Le deuxième indice est plus strict que le premier et est en ligne avec l'objectif 2 °C tel que défini dans l'accord de Paris", précise le commissaire européen ;
- L'amélioration du conseil financier pour les investisseurs privés. "Il s'agit de faire en sorte que les gestionnaires de portefeuille et conseillers financiers questionnent leurs clients sur leur préférence en matière de finance responsable et qu'ils puissent être en mesure de leur en proposer", indique Valdis Dombrovskis.

La Commission européenne s'engage également à améliorer l'approche de l'UE sur l'intégration du développement durable dans les accords de libre-échange, en publiant le 13 juillet 2017 le document « non-paper » adressé au Parlement et au conseil de l'UE.

Elle indique dans son document qu'un chapitre sur le commerce et le développement durable a été inclus pour la première fois dans l'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud, entré en vigueur en juillet 2011. Depuis, d'autres accords ont vu le jour avec un chapitre intégrant la thématique : avec l'Amérique centrale, la Colombie et le Pérou (2012) puis la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine (2014). Mais "l'intérêt pour les clauses relatives à l'environnement et au travail s'est intensifié ces deux dernières années", avec des discussions au sein du Parlement européen, du Conseil, des États membres, des pays tiers et parmi les parties prenantes telles que les ONG et la société civile. "Il y a un très fort soutien pour que l'UE inclue des engagements ambitieux dans ces domaines" et pour donner "un rôle actif à la société civile", que ce soit pour les accords en vigueur ou futurs, en conclut la Commission. Elle reconnaît que pour "la plupart" des pays partenaires de l'UE, "ces clauses sont toujours peu familières et par conséquent leur mise en œuvre est un défi". "L'accent a donc été placé sur la mise en place de structures institutionnelles et de pratiques de suivi", sachant que, jusqu'à présent, le mécanisme de règlement des différends n'a pas été utilisé.





L'Objectif 9 de développement durable

visé à promouvoir un développement industriel durable et inclusif, générateur de revenus et de solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement.



L'Objectif 12 de développement durable

visé en particulier à instaurer une démarche systémique et la coopération entre les différents acteurs qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement depuis le producteur jusqu'au consommateur final.

La Commission européenne défend l'approche choisie, visant à "renforcer les structures de gouvernance multilatérales existantes plutôt que de créer un ensemble parallèle de règles bilatérales sur le travail et l'environnement". "Les produits importés dans l'UE dans le cadre d'accords commerciaux doivent respecter les principales normes internationales du travail et de l'environnement et les accords de libre-échange de l'UE encouragent les partenaires à faire davantage pour mettre en œuvre efficacement ces normes. Compte tenu de la réorganisation de la production selon les chaînes de valeur mondiales et de la lutte contre le changement climatique, les solutions internationales sont essentielles.". Cet enthousiasme européen doit être mis en perspective des débats animés qui ont précédés et suivis la signature de l'accord commercial du CETA entre le Canada et l'UE qui, selon les ONG et les responsables agricoles français, n'offrent pas toutes les garanties en matière de gouvernance, d'exigences environnementales et de qualité des produits agricoles.

Enfin, outre le fait que la Commission européenne souhaite interdire une dizaine de produits en plastique à usage unique, comme les bâtonnets de coton-tige, couverts, assiettes, pailles, bâtonnets mélangeurs pour boissons ou encore les tiges pour ballons en plastique ; les Etats membres ont approuvé, le 22 mai 2018, le texte sur le « Paquet économie circulaire ».

"Les nouvelles règles adoptées aujourd'hui représentent la législation en matière de déchets la plus moderne au monde, par laquelle l'Union montrera l'exemple", se félicite la Commission européenne dans un communiqué. La nouvelle législation prévoit que 55 % des déchets municipaux soient recyclés en 2025, 60 % en 2030 et 65 % d'ici 2035. Aussi, seuls 10 % des déchets municipaux pourront être mis en décharge en 2035. Il s'agira également d'encourager le recours aux régimes de responsabilité élargie des producteurs (REP). En outre, les déchets ménagers dangereux, les biodéchets et les déchets textiles "devront faire l'objet d'une collecte séparée", respectivement en 2022, 2023 et 2025.

National

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Élaboré selon la méthode de la co-construction avec tous les acteurs, le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2018.

Bruno Lemaire, ministre de l'économie et des finances déclare : « Avec le PACTE, nous engageons un nouveau temps dans la transformation économique de notre pays. Notre première volonté : lever les obstacles à la croissance des entreprises à toutes les étapes de leur développement, de leur création à leur transmission, en passant par leur financement. Il faut également remettre les entreprises au centre de la société. Ce choix est au cœur du projet économique porté par le président de la République et le Premier ministre. Les salariés seront mieux associés aux résultats. La place des entreprises dans la société sera redéfinie par la modification du code civil. C'est avec les entreprises que nous réussirons la transformation économique du pays, mais aussi en réconciliant les Français avec l'entreprise, en répartissant de manière plus juste les fruits de la croissance. C'est pourquoi le PACTE s'adresse aux salariés comme aux entrepreneurs. L'ambition du PACTE est donc claire : faire grandir nos entreprises et mieux partager la valeur. C'est ainsi que nous ferons réussir la France. »

Le Comité 21 se félicite de nombreuses dispositions du projet dit « PACTE », en particulier celles portant sur la simplification des démarches administratives concernant la création d'entreprises, l'amélioration des dispositions de la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire par la collecte d'épargne solidaire dans le champ de la transition écologique et de la cohésion territoriale, l'amélioration du dispositif des brevets, le renforcement des dispositifs d'épargne salariale, d'intéressement et de participation, le renforcement de l'actionnariat salarié dans les entreprises publiques et privées, en règle générale toutes les opportunités offertes pour les PME. Il approuve particulièrement les dispositions des articles 61 et 62 qui adaptent le droit des sociétés aux enjeux de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Particulièrement de la novation considérable, au-





L'Objectif 9 de développement durable

visé à promouvoir un développement industriel durable et inclusif, générateur de revenus et de solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement.



L'Objectif 12 de développement durable

visé en particulier à instaurer une démarche systémique et la coopération entre les différents acteurs qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement depuis le producteur jusqu'au consommateur final.

Initiatives des gouvernements et collectivités

delà du symbole juridique, de l'ajout à l'article 1833 du Code civil, à savoir que la société soit « gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». Cette disposition s'appliquera à toutes les sociétés et sera d'application immédiate.

La CGT a rendu publiques, lundi 28 mai 2018, à quelques semaines de la présentation du projet de loi Pacte en conseil des ministres, 37 propositions visant à réorienter la finalité sociale de l'entreprise. Elle préconise notamment d'instituer des instances représentatives interentreprises du personnel tout au long de la chaîne de fournisseurs et de permettre aux salariés de refuser de mettre en œuvre les mesures présentant des risques pour les salariés ou l'environnement.

En effet, la CGT déclare : "Alors que c'est l'ensemble des parties prenantes et l'environnement de l'entreprise qui doivent être pris en compte dans leur globalité, celles-ci se réduiraient à un objet social que les entreprises définiraient elles-mêmes et encore si elles veulent", pointe-t-elle. Elle recommande ainsi de "définir légalement l'entreprise comme une mission de création collective de production d'un bien ou d'un service".

Le Cese a adopté le 27 mars 2018, un projet d'avis intitulé "Industrie : un moteur de croissance et d'avenir". L'avis voit notamment l'industrie comme une solution pour "répondre aux défis environnementaux". À condition de mettre en place une tarification des transports de marchandises qui prenne en compte l'ensemble des coûts et entraîne une relocalisation de la production industrielle, et de renforcer les outils de lutte contre le dumping social et environnemental.

La première préconisation consiste à mettre en place une tarification des transports de marchandises qui prenne en compte l'ensemble des coûts, afin de favoriser les transports propres, comme le fret ferroviaire et le fluvial, et la localisation de la production.

Le Cese préconise également "d'améliorer la traçabilité des produits finis importés", qui serait "mise à profit pour renforcer les outils de lutte contre le dumping social, environnemental et fiscal". L'idée serait de "s'opposer à l'entrée sur le territoire communautaire de produits conçus ou mis sur le marché par des entreprises ou des pays en infraction avec les droits humains et sociaux fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT)".

Ou encore : "La mise en place d'une procédure de sanction concernant la non-application des normes sociales et environnementales autoriserait les pays qui le souhaitent à prendre des mesures adaptées aux produits fabriqués dans des conditions qui ne respectent pas ces normes, notamment celles de l'OIT pour les normes sociales"

Le CESE propose également trois indicateurs spécifiques caractérisant le degré de durabilité, la capacité d'interconnectivité-interopérabilité et le taux de recyclabilité. Ces indicateurs pourraient être insérés dans les référentiels des reportings extrafinanciers réglementaires dans les différents labels sectoriels existants.

Enfin, il propose la prise en compte par chaque filière industrielle du cycle de vie "complet" de leurs produits en mettant en place les outils nécessaires à l'écoconception, le suivi des produits, le démantèlement-déconstruction et le recyclage.





L'Objectif 9 de développement durable

visé à promouvoir un développement industriel durable et inclusif, générateur de revenus et de solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement.



L'Objectif 12 de développement durable

visé en particulier à instaurer une démarche systémique et la coopération entre les différents acteurs qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement depuis le producteur jusqu'au consommateur final.

Initiatives des acteurs et citoyens

Les cinq confédérations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC) qui avaient accepté la proposition de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) d'élaborer en commun un texte sur le déploiement de la RSE dans les TPE-PME, ont signé le document final.

Le président de la CPME, François Asselin, avait appelé, en 2016, les partenaires sociaux à mener cette concertation « pour poser les bases et fixer les grands principes de ce qui pourrait favoriser le déploiement de la RSE dans les TPE-PME ». C'est à la suite de 4 rencontres, débutées le 1er février 2017, que ce document final fut achevé.

En ce qui concerne les ODD, le Global compact a reçu de la part du secrétaire général de l'ONU le mandat de traduire les ODD aux entreprises, commente Fella Imalhayene, déléguée générale du Global compact France. "Mais le socle de base doit rester les 10 principes du Global compact, qui permettent de suivre les ODD. "Il y a un risque de s'appuyer directement sur les ODD et de sélectionner les plus simples à mettre en œuvre en oubliant notre socle", insiste-t-elle.

Un témoignage du cabinet d'audit PwC pour terminer : "Les ODD ont un avenir positif. Les entreprises se cherchent encore mais elles ont enfin trouvé un langage commun pour répondre à des enjeux mondiaux. Aujourd'hui, elles raccrochent leur stratégie RSE aux ODD. Mais bientôt elles retravailleront leur stratégie globale pour répondre aux enjeux du futur. Les ODD vont aussi dans le sens de la réflexion actuelle sur la mission de l'entreprise", analyse Emilie Bobin, directrice stratégie développement durable chez PwC.





OBJECTIFS

Les dynamiques de développement selon des modes de productions et de consommations responsables passent par un ensemble de politiques d'organisation, de dynamisation et d'accompagnement des acteurs des territoires.

Les objectifs de la Région sont les suivants :

- **Soutenir les éco-activités et les démarches d'écoconception**, notamment à travers le tourisme durable et le financement des modes de production et consommation durables ;
- **Soutenir la recherche et le transfert de technologies pour acquérir les compétences environnementales dans les filières professionnelles d'excellence**, notamment en structurant le tissu économique et en favorisant partenariats et croisements de compétences ;
- **Soutenir le développement d'une économie bleue régionale** ;
- **Déployer une Politique d'Economie Sociale et Solidaire** ;
- **Promouvoir une économie circulaire** ;
- **Soutenir l'émergence de projets numériques innovants**.

Cette Finalité est aussi prise en compte dans le fonctionnement interne de la collectivité :

- **Inscrire la politique d'achat de la Région dans une logique d'éco-socio-responsabilité** ;
- **Maîtriser les impacts environnementaux directs de la Région**.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Soutenir les éco-activités et les démarches d'écoconception

TOURISME RESPONSABLE

L'itinérance cyclable encadrée par le schéma régional véloroutes et voies vertes

Le Schéma Régional Vélo routes et voies vertes définit le cadre stratégique des interventions régionales 2014-2024, notamment les tracés des itinéraires en fonction d'une classification de niveau régional, national et européen, la mise en tourisme de ces itinéraires et les modalités de gouvernance à travers des comités d'itinéraires.

En 2017, la Région s'est engagée à hauteur de 1,17 million d'euros pour la réalisation d'itinéraires cyclables inscrits au schéma régional dont 71 % ont été affectés à l'intérieur du territoire néo-aquitain. Les grands axes concernés sont l'EuroVéloroute n°3 (Scandinavie), la V81 (Pyrénées Gave-Adour), la V90 (Vallée de l'Isle). Les actions spécifiques sur le littoral ont concerné quant à elles les liaisons rétro-littorales (bourg-plage) facilitant les mobilités estivales de proximité par des déplacements doux et actifs.

Par ailleurs, la Région s'est engagée en 2017 dans le partenariat sur la FlowVélo (V92) longue de 290 km, reliant l'Île-d'Aix en Charente-Maritime à Thiviers en Dordogne) et a intégré le Comité d'itinéraire.

Schéma véloroute et voies vertes					
Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+

Accompagnement des saisonniers

La Région accompagne les travailleurs saisonniers à travers des aides et des actions facilitant leurs quotidiens et leurs démarches, dans le but d'améliorer les conditions de la saisonnalité en Nouvelle-Aquitaine.

En 2017, des échanges ont été planifiés avec les territoires volontaires et concernés par l'enjeu sur la saisonnalité suite à l'étude INSEE (travail avec le territoire médocain). L'objectif est de recentrer l'accompagnement de l'emploi saisonnier en tenant compte de l'ensemble des acteurs investis sur ce champ et en s'appuyant sur cette étude.

Les territoires doivent faire émerger leurs besoins et identifier une nouvelle stratégie d'accompagnement de l'emploi saisonnier pour déployer un "nouveau PRS" (Plan Régional des Saisonniers).

Poids budgétaire : 0.76 % du budget total de la direction du tourisme en 2017 soit 64 893 € en fonctionnement.

Accompagnement des saisonniers					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Impact	/	/	+	+	+

Le plan régional des saisonniers impacte de manière positive les finalités 3, 4 et 5 et plus particulièrement la 4, non pas pour des raisons financières, mais par la prise en compte globale de ces publics. Partiellement pour F3 et F5

En effet, au-delà des moyens mis à la disposition des saisonniers pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de travail, d'autres actions, mobilisant le lien social sur les territoires sont activées (espaces des saisonniers, logement chez l'habitant...), ainsi que la valorisation des économies d'énergies, à travers les aides à l'investissement pour moderniser les locations saisonnières.





TOURISME RESPONSABLE

Des moyens de transports doux pour accéder aux sites touristiques

Programmation de travaux de restauration des ouvrages du canal des Deux-Mers par VNF

L'enjeu relatif à l'entretien des ouvrages du Canal des Deux-Mers est d'inscrire la Nouvelle-Aquitaine dans un schéma de gouvernance, en s'appuyant sur les stratégies de bassins.

En 2017, le montant global des travaux s'élève à 590 000 euros avec un investissement régional porté par la Direction du tourisme de 206 500 euros. Ces travaux portent uniquement sur :

- la défense des berges du canal limitant ainsi les pertes en eau.

Contrat Aquitain pour le développement du Canal des Deux-Mers					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	OUI	PARTIELLE	PARTIELLE	NON
Impact	/	+	+	+	/

Parmi les trois Finalités transversales à cette action, la Finalité 2 (Préservation des milieux...) est la plus concernée. Les Finalités 3 et 4 sont partiellement prises en compte. Au-delà des investissements conséquents sur ce type d'ouvrage (changement d'écluses, entretien des berges et régulation du trafic fluvial), ce type d'intervention touche de manière positive les êtres humains et les milieux et permet le maintien d'une cohésion sociale sur les territoires grâce à l'activité économique que génère ce canal.

S'agissant de déplacement doux, il n'y a pas d'impact négatif sur les Finalités 1 et 5.

La promotion de démarches éco-responsables dans le tourisme

Incitation à l'écotourisme des hébergements touristiques

Afin de favoriser le maintien et le développement d'une offre d'hébergements de qualité (économique, environnementale et sociale) répondant aux attentes des clientèles sur l'ensemble des espaces touristiques néo-aquitains, l'aide aux hébergements touristiques est conditionnée par le respect de critères environnementaux, d'après le référentiel HQE, en s'appuyant à minima sur les cibles de gestion de l'eau, de l'énergie et de la maintenance.

La Nouvelle-Aquitaine est la 1^{re} région française en termes d'établissements touristiques écolabellisés (écolabel européen). 65 hébergements touristiques en dur ont été labellisés ainsi que 31 campings. D'autres établissements ont fait l'effort d'aller vers des labels intermédiaires tels que "Clé verte", soit 39 campings et 6 hôtels.

L'année 2017 a été marquée par l'accompagnement de Gironde Tourisme autour d'une démarche collective sur l'écolabel européen, et le référentiel « NF environnement site de visite » pour une dizaine d'établissements. La même démarche est envisagée dans les Pyrénées-Atlantiques.

La politique régionale en faveur de la modernisation des hébergements touristiques contribue pleinement au développement maîtrisé de ces établissements et à la qualification des services proposés aux clientèles. En 2017, l'Ademe a souhaité s'engager fortement en faveur du tourisme durable en partenariat avec les différents clubs d'écolabellisés en Nouvelle-Aquitaine (uniquement pour l'ex-région Poitou-Charentes et l'ex-région Aquitaine) et qui regroupent l'ensemble des hébergements écolabellisés.

Écolabellisation des hébergements touristiques					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
Impact	+	+	/	+	+

Cette action prend majoritairement en compte les Finalités 4 et 5 en promouvant l'écotourisme, mais aussi la sensibilisation à la fois des gestionnaires et de la clientèle. Au travers du financement des travaux de modernisation d'hébergements, il s'agit d'obliger les entreprises à traiter à minima au niveau "performant" au moins deux cibles du référentiel HQE et notamment les cibles sur l'Eau et l'Énergie et de les sensibiliser sur l'intérêt de rentrer dans la démarche de l'écolabel européen. Il est également demandé aux gestionnaires de sensibiliser les clientèles à la préservation de l'environnement. De ce fait, les Finalités 1 et 2 sont partiellement concernées.





FINANCEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

Partenariat Région - ADEME dans le cadre du CPER

La contractualisation entre la Région et l'ADEME, dans le cadre du CPER a permis de financer des projets de développement durable, sur les thématiques suivantes :

- l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande en énergie ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- le développement de l'économie circulaire et la réduction des déchets ;
- les projets territoriaux de développement durable.

En 2017, la Région a engagé 34,56 M€.

Production ENR soutenue : 84 471 MWh

Gain énergétique soutenu : 34 416 MWh

Evitement de gaz à effet de serre : 39 455 teqCO₂

Partenariat Région Nouvelle-Aquitaine - ADEME dans le cadre du CPER					
Degré d'intensité DD 70 %					
Prise en compte	OUI	OUI	PARTIELLE	NON	OUI
Impact	+	+	+	/	+
Ce partenariat prend en compte les Finalités 1 (développement d'EnR et incitation à l'efficacité énergétique, contribuant à une 'décarbonation' des filières énergétiques), 2 (préservation des ressources et moindres rejets) et 5 (production responsable), partiellement la Finalité 3 (développement d'activités et d'emplois verts localisés).					

Eco-socio conditionnalité des aides régionales aux entreprises agroalimentaires

Les filières alimentaires représentent un secteur stratégique en Nouvelle-Aquitaine, créateur d'emplois et de valeur ajoutée. La Région souhaite accompagner les entreprises agroalimentaires au travers d'une politique de soutien renforcé aux projets répondant aux deux enjeux majeurs que sont le Développement durable et l'innovation. L'objectif est d'accompagner durablement un développement à long terme des entreprises agroalimentaires avec la prise en compte au-delà de l'aspect compétitivité, des composantes environnementales et sociétales. Au-delà de l'appréciation de la responsabilité sociétale des entreprises, il s'agit surtout pour la Région de les inciter à s'engager sur cette voie par la mise en œuvre d'un plan de progrès.

Eco-socio conditionnalité des aides régionales aux entreprises agroalimentaires

Le Règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises, adopté en Séance Plénière du Conseil régional le 13 février 2017, a entériné le principe d'une éco-socio conditionnalité spécifique des aides aux entreprises agroalimentaires conformément aux orientations du SRDEII. En effet, la prise en compte des composantes environnementales, sociales et sociétales dans les projets de développement des entreprises passe par la mise en place de démarches de progrès individualisées, réalistes et probantes.

Le dispositif d'éco-socio conditionnalité mis en place pour les entreprises agroalimentaires s'appuie sur un diagnostic sur la responsabilité sociétale innovant, le diagnostic 3D. Il est obligatoire pour les projets d'investissements agroalimentaires les plus importants (plus de 2 M€) et fortement encouragé pour les autres projets structurants des entreprises.

Préalablement à l'accompagnement financier de la Région, le **diagnostic 3D** doit être réalisé par des experts externes qualifiés. Il permet ainsi d'apprécier les pratiques et résultats de l'entreprise au regard de sa responsabilité sociétale et donc de sa contribution au développement durable, conformément aux lignes directrices de la norme internationale ISO 26000 et à sa déclinaison agroalimentaire (accord AFNOR X30-030).





FINANCEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

L'expérience a montré qu'il s'agit d'un très bon outil pour les entreprises agroalimentaires, qui met d'abord en lumière leurs points forts et leurs bonnes pratiques, les aide à établir une stratégie RSE et qui s'inscrit dans une démarche de progrès. La démarche est la plupart du temps perçue positivement dans les entreprises et contribue par exemples à améliorer le climat social et le dialogue avec la consolidation d'initiatives parfois déjà existantes, à favoriser une meilleure prise en compte des impacts environnementaux dans les processus de production, à développer la gestion et la prévention des risques en matière de sécurité et santé au travail.

En 2017, ce sont plus de 5 millions d'Euros d'aides régionales qui ont bénéficié à 14 entreprises agroalimentaires pour la réalisation de projets d'investissements productifs. Ces entreprises ont ainsi toutes réalisé un diagnostic 3D au préalable et établi des plans de progrès ambitieux. Cela représente 22 % des projets d'investissements accompagnés et 48 % du montant des aides régionales accordées en 2017. Par ailleurs, ce sont 10 entreprises supplémentaires qui ont été accompagnées en 2017 par la Région pour la réalisation de diagnostics 3D.

Eco-socio conditionnalité des aides régionales aux entreprises agroalimentaires					
Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+

Cette action incite à la réduction de la consommation énergétique (F1), contribue à favoriser une meilleure prise en compte des impacts environnementaux dans les processus de production (F2), favorise les dispositions en faveur de la cohésion et de l'égalité entre sexes, entre générations et entre territoires... (F3), contribue à améliorer le climat social et le dialogue, à développer la gestion et la prévention des risques en matière de sécurité et santé au travail (F4), permet un soutien seulement s'il y a un plan d'amélioration sur les 3 volets du développement et contribue à promouvoir l'appréciation des pratiques et résultats de l'entreprise au regard de sa responsabilité sociétale (F5).

Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles

Outre le soutien apporté par la Région au développement de l'agriculture biologique au travers du Pacte ambition pour l'agriculture bio pour la période 2017-2020 (cf. Action phare du chapitre F2), le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) est le dispositif phare de la Région qui permet d'accompagner les projets d'investissements des exploitations agricoles dans un objectif d'amélioration de leurs performances économique, environnementale, sanitaire et sociale.

Depuis 2017, le PCEA est composé de dix dispositifs d'aides complémentaires et échelonnés tout au long de l'année :

- Plan de Modernisation des élevages (bâtiments, gestion des effluents, sanitaire, énergie) ;
- Plan Végétal Environnement (réduire les pollutions en cultures végétales et la consommation en eau) ;
- Investissements en CUMA (pour favoriser la mutualisation des charges de mécanisation) ;
- Transformation et commercialisation à la ferme (pour la vente des produits agricoles) ;
- Investissements en culture maraîchères, petits fruits, horticulture et arboriculture (serres, tunnels, équipements de protection des cultures) ;
- Mécanisation en zone de montagne (équipements spécifiques à la zone de montagne) ;
- Agroforesterie (allier arbres et cultures ou élevage sur une même parcelle) ;
- Mise en place d'Infrastructures Agro-Écologiques (pour la mise en place de haies, mares, bosquets, arbres isolés, mise en défens des berges) ;
- Investissements agro-écologiques pour les Entreprises de Travaux Agricoles (infrastructures et équipements de réduction des pollutions phytosanitaires) ;
- Agritourisme (contenu d'interprétation, découverte des circuits de production, hébergements de grande capacité).





FINANCEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

La priorité est donnée aux projets répondant aux enjeux suivants : le renouvellement des générations, la préservation et reconquête de l'environnement, la structuration des filières de production, les circuits courts et de proximité et l'innovation.

La prise en compte des éléments en lien avec le Développement Durable se fait à plusieurs niveaux et notamment à travers :

- une bonification de certains taux d'aide conditionnée à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- une priorisation des dossiers engagés dans une démarche environnementale (certification environnementale, Agriculture Biologique - AB, etc.) ;
- des investissements éligibles permettant l'amélioration des conditions de travail ou la préservation de l'environnement.

En 2017, il a permis de soutenir 1 700 projets pour un budget conséquent de plus de 30 M€ tous financeurs confondus dont 13 M€ de fonds Région et 8 M€ de fonds européens FEADER. Plus de la moitié de ces exploitants agricoles sont engagés dans des démarches environnementales (AB, certification environnementale niveau 2 ou HVE Haute Qualité Environnementale, GIEE, réseau DEPHY, fermes 30 000 ou encore programme ReSources).

PCAE					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
Impact	+	+	/	+	+

F1 : priorisation des projets en AB et donc réduction d'émission de GES
 F2 : priorité aux modes de production avec certification environnementale et donc préservation de la biodiversité
 F4 : mieux vivre ensemble par une meilleure gestion des effluents d'élevage, et une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ; amélioration des conditions de travail des agriculteurs et salariés et préservation de leur santé
 F5 : priorisation de modes de production responsables (AB, circuits courts, etc.)





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Soutenir la recherche et le transfert de technologie pour acquérir les compétences environnementales dans les filières professionnelles d'excellence

Programme du CRITT Agroalimentaire : nouveaux aliments sains et durables 2020

Situé à La Rochelle et créé en 1989 à l'initiative de chefs d'entreprises, le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) agroalimentaire agit en vue de favoriser l'innovation et le développement technologique des entreprises agroalimentaires régionales. Il accompagne un nombre important d'acteurs représentant toute la diversité des IAA régionales : plats cuisinés et conserves, vins et spiritueux, viandes, épicerie et produits sucrés, boulangerie et pâtisserie, produits laitiers et céréaliers, boissons, etc.

En 2017, avec le soutien de la Région, le CRITT Agro-Alimentaire a initié un programme pluriannuel entièrement consacré à l'innovation et au développement technologique des PME et ETI agroalimentaires régionales. Conçu en étroite collaboration avec ces dernières, le projet « Nouveaux aliments sains et durables 2020 » est un programme de 4 ans qui vise la mise au point par les entreprises régionales de nouveaux produits sains et durables pour répondre aux attentes des consommateurs (santé, sécurité, praticité, non gaspillage...), valoriser les productions et les savoir-faire alimentaires régionaux, améliorer la performance industrielle des unités de production et perfectionner la durabilité des systèmes de production (économie circulaire et sobriété des productions).

Ce programme, centré sur des actions au bénéfice des entreprises régionales, a pour ambition de contribuer à la dynamique d'innovation et de développement technologique durable des entreprises de l'ensemble de la filière agro-alimentaire régionale.

Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie
Aide régionale: 165 000 €, budget : 655 000 €

Programme du CRITT Horticole sur l'agriculture urbaine et le génie végétal

Le CRITT Horticole a été créé en 1989 à Rochefort-sur-Mer, renouant avec le passé horticole de ce port d'accueil de nombreux végétaux du Nouveau Monde. Il accompagne le développement des entreprises, facilite l'innovation, explore de nouvelles pistes de développement dans le domaine du végétal. Labellisé Centre de Ressources Technologiques par le ministère de la Recherche depuis 2007, il exerce ses compétences dans quatre domaines d'activité : l'ingénierie serres, les murs et toitures végétalisés, les colorants végétaux et l'appui à la filière horticole régionale.

Avec le soutien de la Région, le CRITT Horticole a initié une stratégie à échéance 2020 visant à :

- Investir le domaine de l'Agriculture Urbaine : conforter son expertise sur les toitures et murs végétalisés, développer des compétences spécifiques en ingénierie serre urbaine, mettre en œuvre des innovations en partenariat avec les entreprises et participer à la création d'entreprises en région ;
- Développer des compétences et des projets faisant appel au génie végétal – Utilisation des plantes en milieu contraints : zones où il faut maîtriser le développement végétal, dépolluer, répondre à l'objectif «zérophyto» (zones industrielles, délaissés d'aéroport, postes de transformation électrique...);
- Poursuivre le travail d'Ingénierie horticole, contribuer à concevoir la serre du futur avec d'autres partenaires ;
- Conforter son expertise et développer des projets sur l'utilisation de colorants et pigments végétaux dans les secteurs industriels (plastiques et peintures).

Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie
Aide régionale : 125 000 €, budget : 228 504 €





STRUCTURER LE TISSU ECONOMIQUE EN FAVORISANT PARTENARIATS ET CROISEMENTS DE COMPETENCES

AMI chimie du bois

Contexte et enjeux

La chimie et les matériaux regroupent environ 30 000 emplois en Nouvelle-Aquitaine. Ce secteur présente des opportunités d'innovation et de développement pour les entreprises et les secteurs industriels régionaux utilisateurs. La chimie contribue à l'émergence de solutions innovantes et durables pour faire face aux enjeux environnementaux actuels et futurs. La chimie du végétal, qui traite de la substitution des ressources fossiles non renouvelables par des ressources renouvelables issues de la biomasse, fait partie des solutions actuelles.

La Nouvelle-Aquitaine abrite le premier massif forestier cultivé d'Europe et compte environ 2,8 millions d'hectares de forêt d'une grande diversité d'essences (pin maritime, pin sylvestre, sapin, douglas, épicéas, mélèze, peupliers, chênes, hêtres...). La filière bois est ainsi une filière régionale industrielle majeure.

La chimie du bois est donc un axe de différenciation important pour l'industrie régionale. Celle-ci représente un facteur d'innovation et de compétitivité tant pour les fournisseurs de matières premières ou de coproduits (sylviculteurs et industriels du bois) que pour les transformateurs (chimistes, formulateurs) et pour les industriels utilisateurs qui pourront ainsi développer des produits avec de nouvelles fonctionnalités ou réduire leur dépendance aux matières premières pétro-sourcées (aéronautique, nautisme, énergies, cosmétique, agroalimentaire, bâtiment, transport terrestre...).

L'AMI chimie du bois a été lancé à l'occasion de la journée technique du 28 septembre 2017 organisée par le cluster Aquitaine Chimie Durable et le pôle de compétitivité Xylofutur. Il s'adresse à tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Le présent AMI poursuit les objectifs suivants :

- favoriser une coopération accrue entre les acteurs de la chaîne de valeur (fournisseurs de matière première, transformateurs, utilisateurs) au travers de projets collaboratifs ;
- développer de nouveaux produits ou procédés intégrant des composés du bois (matière ligno-cellulosique, molécules extractibles, dérivés terpéniques, polyphénols...).

L'appel à manifestation d'intérêt soutient les initiatives incluant le développement de produits ou procédés innovants portés par des entreprises (prioritairement les PME et ETI dont les travaux relatifs au projet seront réalisés en Nouvelle-Aquitaine). Sont visés par cet AMI :

- les projets visant à développer un procédé de séparation des composés du bois ;
- les projets visant à substituer un composé pétro-sourcé par un composé du bois équivalent en conservant les propriétés du produit ;
- les projets visant à développer de nouvelles fonctionnalités grâce à l'intégration de composés du bois.

Les acteurs du projet pourront, le cas échéant, s'appuyer sur le réseau des centres de développement technologique régionaux.



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



SOUTIEN AUX MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES



Introduction de produits bio, locaux et de qualité dans les restaurants des lycées

La Région se fixe un objectif d'approvisionnement de la restauration scolaire en produits locaux, de proximité et de qualité à 60 % d'ici 2021, dont 20 % en produits issus de l'agriculture biologique.

Elle s'est mobilisée en 2017, tant sur des formations individuelles que collectives des agents de la restauration. Ainsi, les 27 et 28 novembre, se sont tenues deux journées de formations collectives des chefs de cuisine des lycées (l'une à Pau, l'autre à Bordeaux) sur « l'intégration des produits locaux et bio en restauration collective » en partenariat avec l'association régionale des coordonnateurs des EPLE de Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 2012, la Région est membre du Comité de Pilotage du Pôle Régional de Compétences sur la restauration collective, aux côtés de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce pôle, coordonné par Interbio et l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA), intervient sur toutes les questions relatives à la restauration collective, autour d'une agriculture régionale, saine et de qualité. Associé aux travaux des services régionaux, le Pôle travaille à l'identification de l'offre alimentaire régionale et à sa mise en relation avec la demande de la restauration collective. A cet effet, une des mesures retenues pour 2018 est de créer des passerelles entre acheteurs publics de la restauration scolaire, acteurs du secteur agricole et entreprises locales, en partenariat avec les collectivités, les chambres consulaires et les associations interprofessionnelles.

Par ailleurs, afin de renforcer l'identité et l'attractivité de l'offre alimentaire locale, une définition d'un produit « Nouvelle-Aquitaine » a été retenue en 2017. En soutenant la création de l'association des coordonnateurs de groupements de commandes des EPLE de Nouvelle-Aquitaine, la Région souhaite renforcer le partenariat État/Région en facilitant la mise en œuvre des mesures régionales en matière de restauration collective durable et l'atteinte des objectifs régionaux. Ce partenariat doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques en termes d'approvisionnements responsables et durables, dans des territoires identifiés de Nouvelle-Aquitaine. Ce travail s'effectue également en lien avec les rectorats concernés et la DRAAF.

Introduction de produits bio, locaux et de qualité dans les restaurants des lycées					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Impact	+	+	+	+	+

L'approvisionnement en bio et en circuits courts a vocation à réduire autant que possible le bilan carbone des aliments tant dans leur élaboration que dans leur acheminement vers les lycées (F1). Ce type de production agricole ou d'élevage (bio ou circuit court de qualité) entre par définition dans la finalité 2. Ce type d'approvisionnement permet de mettre en contact les producteurs (agriculteurs, éleveurs) avec les agents des lycées et les élèves, au-delà de l'aspect économique (F3). Le lien créé ainsi que la qualité de la production et de l'approvisionnement a un impact positif sur l'épanouissement de tous les êtres humains (F4). Cette action répond complètement à la finalité 5 telle qu'elle est définie dans le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Politique d'Economie Sociale et Solidaire

Nouvelle politique régionale de développement de l'ESS et de l'Innovation sociale

Dans la continuité du SRDEII voté en 2016, les règlements d'intervention de la Région ont été adoptés le 13 février 2017. Ils définissent les modalités d'intervention, de manière harmonisée sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Les 3 anciennes Chambres Régionales de l'ESS ont fusionné pour devenir la CRESS Nouvelle-Aquitaine. La nouvelle politique régionale, mise en œuvre progressivement en 2017 se décline selon les 3 thèmes suivants :

1. Le soutien à l'Insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour finalité de permettre aux personnes exclues du marché du travail (allocataire du Revenu de Solidarité Active [RSA], demandeurs d'emploi de longue durée...) de retrouver un emploi grâce à un parcours d'insertion et de qualification adapté. L'Insertion par l'Activité Economique compte en Nouvelle-Aquitaine 417 structures employant 27 800 salariés en insertion encadrés par 3 200 permanents. Elles réalisent un chiffre d'affaires global de l'ordre de 223 M€. S'y ajoutent 24 Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

Les aides de la Région interviennent à toutes les étapes de la vie de ces entreprises, du démarrage à la diversification en passant par le soutien aux acteurs en difficulté. En 2017, la Région a accompagné 136 projets portés par des structures d'insertion par l'activité économique (hors soutien aux têtes de réseaux) pour un montant de près de 2,3 millions d'euros.

2. L'appui au développement des entreprises de l'ESS

L'Economie sociale et solidaire, définie par la loi du 31 juillet 2014, est un mode d'entreprendre et de développement économique porté par des personnes qui ont fait le choix d'organisations collectives. Ces entreprises qui font le choix d'orienter l'essentiel de leurs bénéfices vers la consolidation de leur outil de production constituent des acteurs de l'économie régionale incontournables pour le développement durable. Les coopératives, associations, mutuelles et les sociétés commerciales agréées d'utilité sociale (agrément ESUS) se retrouvent dans l'ensemble des secteurs d'activités, qu'il s'agisse du champ purement concurrentiel ou dans des métiers œuvrant pour l'intérêt général.

La Nouvelle-Aquitaine est au 3^e rang des régions françaises avec plus de 220 500 salariés répartis dans 22 200 entreprises, soit 12 % du total des emplois salariés de la région, et est une région de référence en matière d'ESS.

La politique régionale de soutien au développement de l'ESS intervient tant auprès d'entreprises individuelles lors de leur démarrage, de création/reprise de SCOP, SCIC, qu'auprès de collectifs pour des actions ponctuelles ou des Pôles de compétences visant in fine la création d'emplois.

En 2017, la Région a permis la réalisation de 95 projets de développement économique portés par des acteurs de l'ESS. Au total, cela représente un engagement de près de 2,2 millions d'euros pour ces acteurs.





3. L'expérimentation de projets socialement innovants

Pour la Région, l'innovation sociale consiste en une intervention visant à répondre à une aspiration, subvenir à un besoin nouveau ou mal satisfait, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations entre des personnes ou des organisations, de transformer un cadre d'action territorial ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

L'innovation sociale se caractérise par la participation active et l'implication des acteurs aux processus de changement. Elle est fortement liée aux spécificités d'un territoire, lesquelles conditionnent le caractère innovant de la démarche. La recherche du bien-être est aussi importante, voire davantage, que celle du profit, pour les projets relevant de l'innovation sociale. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

En 2017, suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt, la Région a soutenu 45 projets pour un montant total de 1,3 million d'euros. Au total, depuis 2014, plus de 100 projets d'innovation sociale ont été accompagnés par la Région dans leur démarche expérimentale. La Région a également poursuivi l'animation de cette politique publique en lien avec les différents partenaires du monde économique (CMA...), de la recherche (Chrysalid, MSHS...) ou institutionnel (ARACT, CRESS...). Elle a reconduit le dispositif de soutien à l'émergence des projets innovants et propose désormais une aide au développement pour les projets anciennement lauréats.

Depuis 2014, environ 110 projets d'innovation sociale ont été soutenus par la Région.

Economie sociale et solidaire					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Impact	/	/	+	+	+
L'ESS vise essentiellement les principes de solidarité, cohésion sociale et épanouissement des individus (F3 et F4) et par définition impulse une dynamique de développement selon des modes de consommation et de production responsables (F5).					

Le soutien aux coopératives d'activités et d'emploi

Créées, il y a plus de 20 ans, dans un contexte d'évolution profonde du travail marquée par le recul du salariat et la montée du travail autonome, choisi ou contraint, les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) ont inventé l'entrepreneuriat salarié coopératif, conciliant liberté individuelle et solidarité collective. Ainsi, les CAE constituent un concept permettant à un porteur de projet de tester son activité en toute sécurité en lui offrant un statut "d'entrepreneur salarié" qui lui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique.

L'entrepreneur salarié d'une coopérative d'activité et d'emploi bénéficie d'un accompagnement individualisé et de services mutualisés mis en œuvre par la coopérative en vue d'en devenir associé. Dans un délai maximal de trois ans à compter de la conclusion du contrat, l'entrepreneur salarié devient associé de la CAE.

Le développement du tissu d'acteurs de l'ESS ainsi que son renouvellement passent par la création de nouvelles activités. Ces créations doivent être confortées à la fois par des démarches de conseil des porteurs de projet ainsi que par des financements de démarrage suffisants pour asseoir ces nouveaux acteurs dans leur environnement et leur donner les meilleures chances de réussite. La Région souhaite privilégier les projets d'activité mettant en œuvre les valeurs et pratiques coopératives et associatives au service de la production de biens ou de services générateurs d'emplois.

Dans ce contexte, les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) se sont fortement développées, notamment depuis 2010 en Nouvelle-Aquitaine. Il existe aujourd'hui près de 20 coopératives d'accompagnement proposant à plus de 600 personnes chaque année de bénéficier d'un accompagnement de proximité dans le cadre de leur création d'activité. En 2017, la Région a accompagné 13 CAE, à travers la direction de l'économie sociale et solidaire et innovation sociale pour un montant de 545 000 euros.

Le soutien aux coopératives d'activités et d'emploi					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Impact	/	/	+	+	+





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Soutenir le développement d'une économie bleue

Economie bleue

Les opportunités à saisir à travers le soutien à une économie bleue concernent les axes de développement des activités nouvelles ou traditionnelles liées à la mer et également la recherche et l'innovation pouvant stimuler la relance de la croissance et de l'emploi tout en assurant un avenir durable à cet espace naturel encore peu connu.

Ainsi, la Région souhaite développer une véritable stratégie régionale en faveur du développement durable et maîtrisé des ressources liées à l'océan.

Pour ce faire la Région a, en 2017 :

- défini un périmètre régional fixé à 11 filières : pêche et aquaculture marines, industries nautiques et navales, glisse, tourisme littoral, ports et infrastructures portuaires, protection et surveillance du littoral, énergies marines renouvelables (EMR), ressources biologiques marines, biotechnologies marines, exploration des grands fonds marins, Plateforme offshore Multi Usage(POMU).
- préparé une stratégie régionale Croissance bleue en 7 enjeux :
 - relever le défi d'une meilleure connaissance des écosystèmes marins ;
 - favoriser l'adéquation entre les besoins et les ressources du territoire en matière d'emploi et de formation ;
 - permettre une utilisation durable des ressources respectueuse de la biodiversité ;
 - prendre en compte le rôle de l'océan comme régulateur du climat ;
 - favoriser une logique d'aménagement durable et d'attractivité maritime des territoires ;
 - veiller à l'acceptabilité citoyenne, l'appropriation et la conciliation des usages ;
 - devenir une région leader sur une approche innovante à fort potentiel : le biomimétisme..

- identifié les acteurs (institutionnels, académiques, économiques et territoriaux) en préparation du projet de cluster croissance bleue mais aussi en a accompagné certains sur leur besoin, telle que celui de l'Université de La Rochelle. Cette Université a participé à un appel à projet européen autour des biotechnologies bleues qui a permis la création d'un master II permettant d'appréhender la diversité des ressources marines, d'identifier des voies de valorisation et de développer l'entreprenariat dans les domaines de l'aquaculture, la nutrition et la santé.

Economie bleue					
Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+
L'économie bleue prend en compte les 5 finalités du développement durable. Elle est source de production d'énergie renouvelable marine et valorise les bioressources marines, ce qui répond aux finalités 1 et 2. De plus, par la revitalisation de ses activités elle répond aux finalités 3, 4 et 5.					





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Promouvoir une économie circulaire



Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, 07/08/2015), crée un **plan unique régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)** et en a confié la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre aux Régions. Ce plan se substitue aux plans existants : le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux ainsi que les plans départementaux de gestion de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, le plan unique remplacera 27 anciens plans.

Ce plan unique a pour objet de coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets, afin de constituer le lien entre le local et le global. Il **constituera également le volet déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. C'est une opportunité pour la Région d'établir un lien fort entre les enjeux environnementaux et de préservation des ressources avec les enjeux de développement économique et d'aménagement du territoire. Afin de donner au plus tôt le cadre structurant, la Région a choisi d'engager rapidement les travaux d'élaboration du PRPGD et de pouvoir proposer un premier projet pour la fin de l'année 2017. Les phases de concertation et de co-construction, avec l'ensemble des partenaires, se sont faites dans le cadre de réunions spécifiques et territorialisées afin de favoriser la participation des acteurs du territoire sur toute l'année 2017.

Plan unique de gestion des déchets					
Degré d'intensité DD 100 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Impact	+	+	+	+	+
<p>L'économie circulaire est une action transversale qui prend en compte toutes les finalités du DD. Elle propose un mode de production et de consommation plus durable (F5), permettant de réutiliser les ressources et ainsi d'en éviter une surexploitation. Cela va en outre permettre de réduire les extrants et la pollution générée par ces activités (F1 et F2). L'économie circulaire va aussi créer de l'emploi et de la formation sur le territoire et contribuer ainsi aux finalités 3 et 4.</p>					





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Soutenir l'émergence de projets numériques innovants

Aide au prototypage numérique

L'innovation au sens large (technologique, d'usage, sociétale, etc.) est une voie pour préserver ou développer la compétitivité des entreprises et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine. Elle peut prendre des formes multiples, dans tous les secteurs d'activités, pour créer de la valeur (avantage concurrentiel, création de nouveaux marchés, etc.). L'étape du prototypage est décisive : elle permet d'attester de la pertinence d'un service numérique ou de mobiliser des compétences extérieures (juridiques, ingénierie financière, design, ergonomie) nécessaires au bon positionnement sur le marché du futur produit.

La Région propose aux innovateurs potentiels de financer produits et services numériques du futur. L'aide peut concerner un grand nombre d'acteurs du territoire : les petites entreprises innovantes (start-up) mais également les plus grosses structures qui expérimentent de nouveaux produits ou services sur des marchés plus risqués souvent connexes à leur activité initiale, ainsi que les associations, les collectivités et établissements publics puisque l'objectif est aussi de développer des services et usages répondant aux évolutions sociétales.

Aide au prototypage numérique					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	NON	NON	OUI	NON	OUI
Impact	/	/	+	/	+

Pour faire suite à la fusion et dans le cadre du nouveau SRDEII, la Région a adopté un nouveau dispositif : "Aide au prototypage numérique" :

39 prototypes d'innovations numériques ont été financés en 2017 pour un montant de 1 951 590 €.

Avec le numérique, le monde est entré dans l'ère de la donnée et de la virtualisation : cette révolution change les usages, les comportements, les activités et les modes de vie. Par l'ampleur et la profondeur de son impact, le numérique permet l'apparition de nouveaux modèles qui bouleversent des pans entiers des économies existantes, mais aussi la définition du travail et les relations de travail au sein des entreprises.

Les entreprises font face à ces défis : se réorganiser pour gagner en compétitivité, faire évoluer leur modèle économique pour se repositionner sur la chaîne de création de valeur, réduire les durées de mise sur le marché, adapter leur production à la nouvelle demande, conquérir de nouveaux territoires, etc.

Nombre d'entreprises accompagnées en 2017 :

En 2017 la Région a accompagné 40 entreprises via le chèque « transformation numérique » pour un montant de 12 769 000 €.





ACTION PHARE



CONSTRUIRE/RÉNOVER LES CFA SELON LES NORMES D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE (BTP CFA 16, CFA CMA 16, CFA CMA 17, INHNI...)

Dans la continuité des préoccupations en terme de développement durable, il s'agit pour ces projets d'être identifiés comme s'inscrivant dans la démarche de certification HPE* (Effinergie+) et de renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation au développement durable auprès des futurs acteurs du BTP ou plus généralement des futurs éco-citoyens.

Ces projets sont fortement marqués par l'intégration de l'énergie solaire, l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans le système constructif (bois) et l'isolation (laine de bois), la pose des matériaux classiques pour la charpente et les menuiseries, la réutilisation des matériaux de démolition pour le traitement de l'extérieur, la bonne gestion de la luminosité naturelle selon les usages.

La construction d'un Eco-CFA dédié aux formations BTP pour la rentrée 2017 à Chasseneuil-sur-Bonnieure (16)

Ce CFA représente un pôle des métiers du bâtiment et de l'écoconstruction. La Région a participé en 2016 à hauteur de 5.26 M€, au financement de la construction du CFA du BTP de la Charente à Chasseneuil-sur-Bonnieure. Ces bâtiments peuvent accueillir plus de 600 apprentis. La construction répond au Label Effinergie+, certifiant un très faible besoin énergétique en cohérence avec les objectifs qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre par 4 d'ici 2050. Dans ce cadre, la maîtrise d'œuvre a eu recours à la méthode de la maquette numérique (BIM).



Vue d'ensemble du pôle de l'écoconstruction charentais, vitrine des nouveaux enjeux du BTP

Le CFA de la propreté (INHNI) : un exemple d'écoconstruction.

L'emplacement choisi pour la construction du CFA, situé à Pessac (33), est celui du site de l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) et d'Aquitaine Cap Métiers. Il bénéficie du réseau structurant mis en place par la Fédération des Entreprises de la Propreté.

Le coût total de l'opération s'élève à 4 526 000 € HT pour une participation régionale (équipements compris) de 1 903 000 €.

La Région a également attribué une subvention de 133 780 € au titre du soutien à la solution solaire hybride (électricité et eau chaude solaire)

Au titre de la performance environnementale, des panneaux photo voltaïques ont été mis en place pour compenser les consommations d'énergie.

Le CFA a été mis en service en septembre 2017.



Toiture du CFA de la propreté : l'eau chaude et l'électricité seront fournies en partie par ce type d'installation solaire hybride





ACTION PHARE



CFA Chambre des Métiers et de l'Artisanat 16 (site de Cognac)

Ce CFA représente un pôle des Métiers du cognac, de la tonnellerie et des soins à la personne.



Coût total de l'opération immobilière : 6,7 millions €.

Participation Région : 3,35 millions €.



Le site est prévu pour accueillir à terme 330 apprentis.

Au titre de la performance environnementale, 5 objectifs ont été poursuivis :

- réduire les consommations de 20 % par rapport à la RT2012 ;
- atteindre les objectifs du label Bepos-Effinergie avec un bilan énergie primaire de moins de 40KMhep/m²/an ;
- compenser les consommations d'énergie par une production d'énergie renouvelable, entre autres, de près de 500 m² de panneaux photovoltaïques ;
- utiliser des matériaux bio-sourcés ;
- construire un bâtiment en bois, les façades modulaires sont en ossature bois de type perspirants : ces parois à ossature bois présentent la particularité de laisser migrer la vapeur d'eau à travers les éléments qui la constituent. Ainsi, l'enveloppe du bâti autorégule naturellement l'hygrométrie de l'air intérieur.

Le CFA a été inauguré le 29 novembre 2017.



Étape de construction de la façade modulaire en ossature bois type perspirants du CFA, permettant l'autorégulation de l'hygrométrie du bâtiment

CFA Chambre des Métiers et de l'Artisanat 16, site de Barbezieux : Extension-Réhabilitation

Ce CFA représente un pôle des métiers de l'artisanat, des services et des métiers de bouche

Le site de Barbezieux est prévu pour accueillir à terme 400 apprentis.

Coût total de l'opération : 6 233 652 €

Au titre de la performance environnementale 5 objectifs ont été poursuivis :

- réduire les consommations de -20 % par rapport à la RT2012 ;
- atteindre les objectifs du label Bepos-Effinergie avec un bilan d'énergie primaire de moins de 40KMhep/m²/an ;
- compenser les consommations d'énergie par une production d'énergie renouvelable, entre autres, de près de 520 m² de panneaux photovoltaïques ;
- utiliser des matériaux bio-sourcés ;
- construire un bâtiment en bois (ossature, mur, plancher, charpente, bardage).

Les travaux ont démarré fin 2015 et ont été livrés en février 2017.



CFA Chambre des Métiers et de l'Artisanat 16 site de Barbezieux





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne

Le développement durable passe par de nouveaux modes de production et de consommation responsables. Aussi la Région améliore sa politique d'achats publics dans une logique d'éco-socio-responsabilité.



Inscrire la politique d'achat de la Région dans une logique d'éco-socio-responsabilité

Intégration de clauses environnementales et identification des dossiers à fort potentiel environnemental

La collectivité poursuit son travail d'intégration de clauses environnementales et d'identification des dossiers à fort potentiel environnemental dans sa politique d'achat. En effet, en 2017, 65 % de marchés lancés par la Région intègrent une disposition environnementale. A titre de comparaison, le plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) fixe un objectif de 30 %.

Exemple de marchés engagés par la direction de la commande publique de la Région en 2017 :

- Accompagnement des lycées en matière de gaspillage alimentaire ;
- Travaux d'impression supports de communication régionale ;
- Prestations de traiteurs.

Intégration de clauses environnementales et identification des dossiers à fort potentiel environnemental					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Impact	+	+	/	/	+

Activité de la Direction des achats et de la commande publique

La Direction des achats et de la commande publique a organisé, en partenariat avec l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR), une **journée technique régionale dédiée aux achats publics socialement responsables** en salle plénière à l'Hôtel de Région le 26 novembre 2017.

Cette journée régionale a permis de restituer les travaux menés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur les achats socialement responsables.

Une présentation des offres de prestations proposées par les structures de l'insertion par l'activité économique en Nouvelle-Aquitaine a également été réalisée.

L'année 2017 a été marquée par la mise en action de la sous-direction exécution et performance des achats au sein de la Direction des achats et de la commande publique. Une des premières actions enclenchées a été l'élaboration du projet de SPASER Nouvelle-Aquitaine (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) qui a été conduite en nécessaire cohérence avec les autres schémas ou documents d'orientation ou de planification décidés par la Région.

Le SPASER s'inscrit dans les objectifs de Développement Durable (Social, Economique et Environnemental) et de la transition énergétique et d'adaptation au climat actés par le Conseil régional le 27 mai 2016 et participe de la Stratégie Nouvelle-Aquitaine bas carbone.

Activité de la Direction des Achats et de la Commande Publique					
Degré d'intensité DD 80 %					
Prise en compte	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Impact	+	+	+	/	+





Elaboration du SPASER

Par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire et son décret d'application n°2015-90 du 28 janvier 2015, l'adoption d'un **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** est imposée aux collectivités ayant un montant total annuel d'achats supérieur à cent millions d'euros hors taxe.

Ce schéma, inédit jusqu'alors en Nouvelle-Aquitaine, devra être publié régulièrement. Il déterminera les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Grâce à l'élaboration du schéma de promotion des achats responsables, la Région peut mener une politique harmonisée et élargie sur cette thématique, complémentaire de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015. Ainsi, en tant qu'acheteur public, la Région peut répondre en partie aux besoins économiques des territoires en revêtant un rôle de « porteur d'affaires », et, en même temps, développer les territoires par l'incitation faite aux entreprises d'évoluer positivement.

Les travaux concernant ledit schéma ont été initiés en 2016, avec la collecte d'informations sur les bonnes pratiques de chaque site et des groupes de travail transversaux.

Le SPASER est intégralement rédigé et est en attente, à la direction de la commande publique, de présentation aux élus régionaux.

Optimisation du parc matériel

Action d'homogénéisation du parc informatique et notamment des imprimantes afin de limiter le nombre de modèles et supprimer les anciens matériels (objectif de limiter les zones de stockage autour de toners plus homogènes, supprimer les machines dont la maintenance devenait plus importante et renouveler le parc par des imprimantes moins consommatrices d'encre). Autre élément important de cette action, l'optimisation de l'utilisation des serveurs physiques à travers la technologie de virtualisation.

Ces actions se trouvent démultipliées dans le contexte de fusion des Régions où c'est maintenant l'ensemble des parcs matériels qui est sollicité (optimisation/homogénéisation des imprimantes, des copieurs, des ordinateurs, etc.).

Bilan 2017 :

- Homogénéisation du parc copieur entre Limoges et Poitiers (Bordeaux suivra entre septembre/octobre 2018) ;
- Mise en place d'une solution de mesure des éditions ("papercut") : partiellement en place ;
- Mise en place d'un marché commun aux 3 sites pour les consommables des imprimantes ainsi que les ordinateurs fixes et portables.

Optimisation du parc matériel de la Région					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	OUI	NON	NON	NON	OUI
Impact	+	/	/	/	+





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne



Maîtriser les impacts environnementaux directs de la Région

Démarche de dématérialisation

Plusieurs projets ont été mis en place, visant à réduire l'usage du papier en favorisant la transmission et la gestion dématérialisée (numérisation de l'archivage, traitement des dossiers d'aides, délibérations, etc.).

Il s'agit notamment d'un ensemble de flux autour des projets liés au PES v2 (Protocole d'échange standard). En marge de la dématérialisation liée au PES v2, à noter également des projets comme notamment l'équipement en tablettes de l'ensemble des élus pour favoriser et faciliter l'usage de contenus dématérialisés (limitation des éditions ainsi que des déplacements).

En 2017, le périmètre concernant la plateforme de dématérialisation, a été augmenté à la fois sur l'ensemble des sites de la Nouvelle-Aquitaine, mais également sur les dispositifs dématérialisés. L'utilisation de la tablette comme périphérique de consultation des documents dématérialisés s'est poursuivi.

Action mise en place par la Direction des systèmes d'information

Démarche de dématérialisation					
Degré d'intensité DD 60 %					
Prise en compte	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Impact	+	+	/	/	+
La dématérialisation favorise l'usage du numérique et réduit l'usage du papier (F1, F2). Elle permet également le développement de nouvelles manières d'agir responsables (F5).					

Usage de la visioconférence

L'ensemble des salles des bâtiments de la Région Nouvelle-Aquitaine a été équipé de systèmes de visio-conférence et le matériel de type Webcam a été généralisé auprès des directions et services afin de permettre d'utiliser la visio-conférence directement depuis le poste de travail informatique.

En 2017, l'ensemble des directeurs-trices ont été équipés de visio "grand format" (grand écran, matériel de captation du son, poste dédié).

La grande majorité des salles de réunion sont maintenant équipées de matériel de visioconférence.

Les déploiements auprès des agents consommateurs de visio ont été faits et se font maintenant au fil de l'eau et des besoins.

Une salle immersive par site a été mise en fonction pour "relier" les 3 sites (écran dédié à chaque site, captation évoluée du son, mobilier identique entre les sites) - des solutions collaboratives vont prochainement compléter l'équipement de ces salles.

Action mise en place par la Direction des systèmes d'information.

Usage de la visioconférence					
Degré d'intensité DD 40 %					
Prise en compte	OUI	NON	NON	NON	OUI
Impact	+	/	/	/	+
La visioconférence permet de limiter les déplacements des utilisateurs et donc le rejet de GES dû aux transports (F1) et constitue donc une pratique éco-responsable (F5)					



AXES D'AMÉLIORATION

Politiques sur le territoire

Les décisions prises, les actions en cours ainsi que celles lancées en 2017 se poursuivront en 2018, notamment :

en matière de tourisme soutenable

- L'année 2018 sera marquée par l'harmonisation du **schéma régional véloroutes voies vertes** à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et dans ce cadre, un des chantiers prioritaires sera le lancement du chantier des fréquentations qui se fera en deux temps : la réalisation d'une enquête de fréquentation sur la Véloodyssée (lancement officiel en 2018) ainsi que la préparation d'une enquête prévue en 2019 sur le Canal des Deux-Mers à vélo. Les projets d'aménagements identifiés à ce jour devraient concerner : la Dordogne à vélo (V91), l'EuroVélo 3 (Scandinébrique) dans les Landes et quelques tronçons sur la V81 (Bayonne, Perpignan) ;
- Les territoires devront faire émerger leurs besoins et identifier une nouvelle stratégie d'accompagnement de l'emploi saisonnier pour déployer un **nouveau PRS** ;
- L'année 2018 devrait voir la naissance d'un programme d'actions plus proactives d'écolabellisation sur le territoire Nouvelle-Aquitaine.

en matière de politique d'ESS

Les perspectives à court terme visent l'élaboration et le vote du règlement d'intervention en faveur de l'ESS et de l'innovation Sociale.

en matière d'économie circulaire :

L'approbation du plan unique de gestion des déchets est prévu pour la fin de l'année 2018.

en ce qui concerne l'introduction de produits bio, locaux et de qualité dans les restaurants des lycées

- Au cours de l'année 2018, de nouvelles formations collectives seront programmées dans de nouveaux territoires ;
- À court terme, les établissements scolaires seront incités à assurer une traçabilité comptable systématique de leurs approvisionnements par typologie de denrées (locale/bio/conventionnelle) afin d'évaluer les progrès réalisés ;
- À moyen terme, et pour mesurer l'incidence financière de cette politique régionale, il conviendra de mettre en place un suivi comparatif des prix d'achat des denrées locales et bio sur un panel d'articles équivalents au sein des groupements d'achats publics des lycées, rapporté au prix d'achat des denrées conventionnelles ;
- La labellisation des collectivités « bio-engagées » en restauration collective (Sarlat, Libourne, Orthez, Tulle, Guéret, Monein, etc.), celle des territoires (une centaine à ce jour) et des établissements « bio-engagés » (restaurant administratif de l'Hôtel de Région, EPLEFPA de Blanquefort, lycée de Navarre à Saint-Jean-Pied-de-Port) se poursuivra auprès d'autres établissements partenaires ;
- Enfin une charte d'engagement « approvisionnement local et bio » pourra être proposée aux lycées pour témoigner de l'atteinte des objectifs régionaux sus cités.





AXES D'AMÉLIORATION



Fonctionnement de la collectivité

Les axes d'amélioration du fonctionnement de la collectivité pour ce chapitre se déclinent en deux grands axes.

Inscrire la politique d'achat de la Région dans une logique d'éco-responsabilité

La Direction des achats et de la commande publique ayant changé d'outils de formalisation des dossiers, rendant difficile la comparaison des chiffres entre 2016 et 2017, un nouvel indicateur est en cours d'élaboration, en 2018, afin de devenir pérenne et de pouvoir établir un suivi dans le temps à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.

Le SPASER (*schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables*) doit être présenté en séance plénière au cours de l'année 2018.

En ce qui concerne le **parc matériel de la Région**, la poursuite de l'homogénéisation du parc copieur sera réalisée en intégrant le site de Bordeaux et en finalisant celui de Limoges.

Compte tenu des propositions non abordées en 2017:

- Pour l'ensemble des sites de la Nouvelle-Aquitaine, une analyse sera conduite pour la rationalisation des matériels d'édition afin de diminuer globalement le nombre d'imprimantes avec pour objectif une plus grande mutualisation des outils ;
- Projet de sensibiliser les Directions sur le bilan des éditions réalisées au sein de leurs services : l'objectif est de fournir un état trimestriel ou mensuel de la volumétrie réalisée avec les impacts associés (coût, nombre de feuilles) - non fait sur les années précédentes, mais une proposition d'identifier des Directions pilotes pour démarrer cette diffusion en 2018 a été faite. Il est proposé d'associer le COPTec au pilotage ;
- Sur la partie serveur : poursuivre la dynamique en optimisant l'équilibre entre serveurs physiques et virtuels.

Maîtriser les impacts environnementaux directs du Conseil régional

La démarche de dématérialisation prévoit sur 2018-2019, une généralisation du portail de dématérialisation en tant que «plateforme de dématérialisation des téléservices » de la Région proposés aux bénéficiaires. La poursuite de l'usage de la tablette comme périphérique de consultation des documents dématérialisés et l'extension des usagers auprès des conseillers CESER.

En ce qui concerne la visioconférence pour l'année 2018, il est prévu :

- la mise en fonction complète des salles immersives ;
- les déploiements de webcam, visio grand format permettant que de nouvelles salles de réunion se fassent désormais au fil de l'eau ;
- de poursuivre l'usage avec une meilleure intégration de la messagerie pour les prises de rendez-vous par exemple.



CHAPITRE 6



ÉLÉMENTS
DÉTERMINANTS
DE MÉTHODE



L'Objectif 9 de développement durable

met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.



L'Objectif 12 de développement durable

vise à renforcer et à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Il s'avère essentiel pour la réalisation de l'ensemble des 16 autres Objectifs de Développement Durable, puisqu'il doit créer les synergies nécessaires entre les différents acteurs pour l'Agenda 2030.

Contexte international, européen et national

« Il ne reste que 12 ans avant l'échéance de 2030, il y a un sentiment d'urgence ».

"Pour atteindre les objectifs, il faut une action immédiate et accélérée des États avec des partenariats entre gouvernements et parties prenantes de tous les niveaux. Cet agenda ambitieux nécessite un changement profond qui va au-delà du 'business as usual'." »

Antonio Guterres

secrétaire général de l'ONU

Rapport annuel de l'ONU sur le bilan des objectifs de développement durable, publié mercredi 20 juin 2018

« La transition vers des sociétés plus durables et plus résilientes nécessite une approche intégrée qui reconnaît que ces défis — et leurs solutions — sont interdépendants. »

Liu Zhenmin

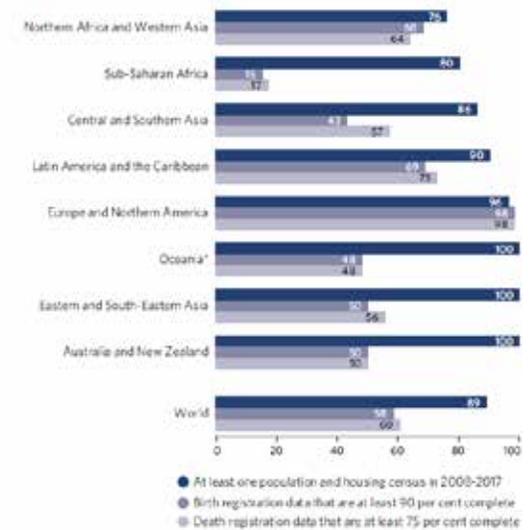
secrétaire général adjoint des Nations unies aux affaires économiques et sociales

International

Selon le rapport 2018 sur les objectifs de développement durable, publié par l'ONU le 20 juin, les conflits et le changement climatique ont été, en 2017, les principaux facteurs contribuant à un nombre croissant de personnes confrontées à la faim et aux déplacements forcés. Le rapport insiste tout particulièrement sur la nécessité de générer et d'organiser des données mobilisables pour suivre la mise en œuvre des ODD.

Transparency International a publié, le 21 février 2018, son indice de perception de la corruption 2017, qui classe la France 23^e sur 180 pays, "derrière de grandes démocraties européennes", et ce malgré l'adoption de la loi Sapin II de décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. L'indice, qui célèbre son 25^e anniversaire cette année, classe des pays selon leurs niveaux perçus de corruption au sein du secteur public sur la base d'appréciations d'experts des secteurs privé et public. Pour 2017, l'indice de Transparency révèle "des faits troublants" : "Malgré des actions de lutte contre la corruption à travers le monde, la plupart des pays progressent trop lentement, on constate ainsi que nombreux sont ceux qui n'ont fait que peu ou pas de progrès au cours des six dernières années".

Proportion of countries that conducted at least one population and housing census, 2008-2017; proportion of countries with death registration data that are at least 75 per cent complete and proportion of countries with birth registration data that are at least 90 per cent complete, 2012-2016 (percentage)



Source : The Sustainable Development Goals Report ONU, 2018





L'Objectif 9 de développement durable

met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.

L'OCDE va coordonner un projet collaboratif sur le verdissement des budgets publics "Paris collaborative on green budgeting", auquel participent pour l'instant la France et le Mexique. Il a pour but d'"évaluer et de piloter l'alignement des processus budgétaires nationaux sur l'accord de Paris et d'autres objectifs environnementaux", selon l'OCDE. "La budgétisation verte est un formidable levier pour mobiliser les gouvernements sur la question du climat", se félicite Simon Buckle, directeur du département changement climatique de l'OCDE. En France, l'ancienne députée Eva Sas (Essonne) avait proposé lors du précédent quinquennat d'intégrer les questions environnementales dans l'élaboration du budget de l'État en défendant en 2013 une proposition de loi organique portant modification de la loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse. Elle a dû finalement faire adopter la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 qui impose au gouvernement de remettre au Parlement un rapport annuel sur les nouveaux indicateurs de richesse.

« De nouvelles pratiques d'entreprises responsables doivent permettre de "lutter contre les revers de la mondialisation", dans un contexte de "décalage entre une économie mondialisée et des gouvernances locales" et ce, alors même que "de nombreux gouvernements échouent à mettre en place des mesures pour protéger leurs citoyens ou l'environnement. »

Roel Nieuwenkamp

Président du groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises (WPRBC)



L'Objectif 12 de développement durable

vise à renforcer et à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Il s'avère essentiel pour la réalisation de l'ensemble des 16 autres Objectifs de Développement Durable, puisqu'il doit créer les synergies nécessaires entre les différents acteurs pour l'Agenda 2030.

« Il s'agit désormais de "s'assurer que les citoyens bénéficient des effets positifs de la mondialisation", grâce notamment à l'incitation mais aussi à l'accompagnement des entreprises dans la mise en place de pratiques de diligence. »

Guus Houttuin

Service d'action extérieure européen de l'UE

« On considère souvent que les ODD sont là pour faire le bien, et le devoir de diligence pour faire moins mal. Ici, nous défendons l'idée de la proactivité des entreprises dans la réduction des impacts négatifs. »

Joseph Wilde-Ramsing

OCDE Watch





L'Objectif 9 de développement durable

met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.

L'adoption de la loi sur le devoir de vigilance en mars 2017, devenue une référence internationale, a fait de la France la première nation au monde à adopter une législation obligeant les multinationales au respect des droits humains et de l'environnement, y compris dans le cadre des activités de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs. Par ailleurs, des négociations visent la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant pour que les multinationales soient tenues responsables des atteintes aux droits humains et à l'environnement qu'elles commettent. Ces négociations sont conduites par un groupe intergouvernemental de travail au sein du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et doivent faire l'objet d'une 4^e session en octobre 2018. Enfin, l'OCDE, lors de son forum mondial sur la conduite responsable des entreprises le 20 juin 2018 à Paris, est revenue en particulier sur les principes directeurs du guide sur le devoir de diligence qu'elle a publié le 31 mai 2018. Un premier schéma de leur mise en œuvre a été dressé et le rôle à jouer par les entreprises dans la promotion du respect des droits de l'Homme a été souligné. La volonté de l'OCDE est que les entreprises appliquent ces principes aussi bien dans les pays membres de cette organisation que dans les pays du G7 pour éviter tout effet d'asymétrie. Adressé à l'ensemble des entreprises multinationales, ce guide souligne *"le rôle majeur"* pouvant être joué par les entreprises faisant preuve de *"diligence raisonnable"*, dans une stratégie d'amélioration continue, pour *"éviter les impacts négatifs sur les droits humains, l'environnement, la corruption, les consommateurs et la gouvernance d'entreprise qui peuvent être associés à leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et autres relations commerciales"*, détaille le guide de l'OCDE. L'engagement indispensable des gouvernements, pour assurer le succès de la mise en place pérenne du devoir de diligence, a également été souligné.



L'Objectif 12 de développement durable

vise à renforcer et à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Il s'avère essentiel pour la réalisation de l'ensemble des 16 autres Objectifs de Développement Durable, puisqu'il doit créer les synergies nécessaires entre les différents acteurs pour l'Agenda 2030.

National

Plusieurs évolutions des politiques publiques concourent à encourager la participation du public dans les processus de décisions.

Le 25 avril 2017 est paru le dernier décret relatif à la réforme du dialogue environnemental (ordonnance du 3 août 2016), qui modifie les procédures d'information et de participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence environnementale. Il élargit, aussi, les compétences de la Commission du débat public (CNDP) afin de mieux associer les citoyens aux décisions publiques et de renforcer la concertation en amont.

« Le texte (des ordonnances) ne doit pas nous illusionner sur les enjeux de la mise en œuvre de la participation sur les territoires".

Première difficulté évoquée, en matière de climat, "l'urgence du déploiement d'infrastructures pour la transition écologique", pouvant "s'avérer contradictoire avec les principes de dialogue pour lesquels nous nous sommes battus. »

« Autre défi souligné, celui de l'appropriation par tous les citoyens des structures de dialogue, qui doivent "irriguer tout le territoire" et "ne pas être phagocytées par la société civile organisée". Une démarche à accompagner par la montée en compétences des populations. »

selon **Laurence Monnoyer-Smith**
Commissaire générale au développement durable
ancienne Vice-Présidente de la CNDP





L'Objectif 9 de développement durable

met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.

Un nouveau droit d'initiative est également accordé aux citoyens, associations de protection de l'environnement ou à des collectivités. Il en ressort une nouvelle gouvernance publique fondée sur une capacité d'écoute et de co-construction de l'intérêt général.

Dans le cadre de son engagement dans le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), la France doit publier tous les 2 ans son plan d'action national comprenant les mesures censées favoriser une démocratie plus ouverte et participative. Le deuxième a été publié en avril 2018 et propose 21 mesures, parmi lesquelles l'une consiste à inciter les administrations et collectivités territoriales à mettre en place des indicateurs de résultats et de qualité des services, avec la possibilité donnée aux usagers d'exprimer leurs avis. L'ouverture des données y est considérée comme un levier participant au mécanisme de transparence et un observatoire de l'Open Data doit être développé. Afin de les exploiter, le gouvernement va se doter de compétences dédiées, créer un laboratoire de l'intelligence artificielle et va poursuivre le programme Entrepreneur.e d'intérêt général (EIG) porté par Etalab, en vue de construire « un véritable service public augmenté ». De plus, il est envisagé au travers de ce plan d'action, d'installer des incubateurs de service publics numériques dans chaque ministère en 2019, en vue de créer de la « start-up d'État » notamment sur la base de partenariats avec des collectivités territoriales. Afin de généraliser les démarches de participation et de les rendre plus inclusives, des Forums « Open d'Etat » permettront des échanges entre citoyens et agents publics. Il est également prévu de proposer des ressources, outils et méthodes pour faciliter l'usage des consultations ouvertes en ligne, amenées à se systématiser.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite sous l'impulsion de la réforme constitutionnelle, transformer le CESE (Conseil économique, social et environnemental) en une « chambre de la société civile ». Il s'agirait notamment d'ouvrir les possibilités de pétitions citoyennes.



L'Objectif 12 de développement durable

vise à renforcer et à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Il s'avère essentiel pour la réalisation de l'ensemble des 16 autres Objectifs de Développement Durable, puisqu'il doit créer les synergies nécessaires entre les différents acteurs pour l'Agenda 2030.

« L'enjeu de la participation est de donner un contenu démocratique à cette responsabilité (ndlr : des élus). Il (...) paraît essentiel d'intégrer toute l'action participative dans la responsabilité des élus, qui ne peuvent se contenter de la légitimité issue de l'élection. »

Loïc Blondiaux

Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)

Lors de la deuxième édition des rencontres nationales de la participation, du 6 au 8 mars 2018 à Marcq-en-Barœul (Nord), moins d'un mois après la ratification des ordonnances sur l'évaluation environnementale et la participation du public, les intervenants ont unanimement encouragé le développement d'outils participatifs, dans un contexte de désintérêt – voire de défiance – croissant envers les institutions publiques et politiques. Parmi les nombreux défis à relever figurent la fracture numérique, la difficile appropriation par tous des enjeux et la question de la responsabilité des élus. Concernant la fracture numérique, les intervenants ont insisté sur l'importance d'avoir des dispositifs complémentaires sur et hors Internet, pour toucher un maximum de personnes, de tous horizons. "L'enjeu de la participation citoyenne est d'aller chercher les personnes qui ne sont pas dans le système", résume Patrick Bernasconi, Président du CESE.





L'Objectif 9 de développement durable

met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.



L'Objectif 12 de développement durable

vise à renforcer et à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Il s'avère essentiel pour la réalisation de l'ensemble des 16 autres Objectifs de Développement Durable, puisqu'il doit créer les synergies nécessaires entre les différents acteurs pour l'Agenda 2030.

Le CGDD a publié le 29 janvier 2018, à l'issue d'une revue des politiques du ministère de la Transition écologique et solidaire au regard des ODD, 10 propositions, pour permettre de construire l'Agenda 2030 de la France. Cette revue a pris en compte les questions de fond et de méthodologie que cela soulève, les 17 ODD étant indivisibles et interdépendants, ce qui suppose de la cohérence politique et de la transversalité. L'une de ces propositions est de faire des ODD des leviers du développement durable dans les territoires, notamment en favorisant l'élaboration de programmes régionaux ou locaux de développement durable à horizon 2030, en rénovant les agendas 21 locaux et les dispositifs en vigueur (TEPCV, TEPOS...) pour relancer la dynamique, en croisant les outils réglementaires (SRADDET, PCAET, PLU...), contractuels (CPER), et les outils d'incitation à des démarches volontaires, en suscitant à l'échelon régional une conférence annuelle de la transition écologique et solidaire fondée sur la démarche des ODD, ainsi que des forums participatifs territoriaux, avec l'appui des Ceser ; en organisant l'observation des pratiques innovantes qui se mettent en place dans les régions pionnières et en favorisant leur partage entre territoires, avec l'appui du CGDD et du CGET, etc.

Une nouvelle stratégie de transition écologique et solidaire succédera à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable. Le 8 février 2018, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) présidé par le Premier ministre a réaffirmé l'engagement de la France à mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable au plan national et international. A cette fin, la Déléguée Interministérielle au développement durable, a été chargée de piloter l'élaboration d'une feuille de route, en concertation avec les partenaires. Celle-ci fait appel à une revue des politiques publiques au regard des ODD et définit des priorités d'action formalisées dans un document présenté au Forum Politique de Haut niveau (FPHN) des Chefs d'État et de gouvernement de septembre 2019 à l'ONU. Le 18 juin 2018, une communication autour des ODD a été lancée par Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, avec l'ouverture du site dédié www.agenda-2030.fr, qui vise à faire connaître cet agenda auprès des citoyens avec des projets, des initiatives locales ou encore des événements de sensibilisation. De plus, la signature "Pour une planète solidaire" est mise à disposition de toutes celles et ceux qui s'engagent dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable afin de rendre visibles et de fédérer toutes leurs initiatives.

Le FPHN de juillet 2018 à l'ONU, constitue une nouvelle étape importante dans le cadre du suivi de l'avancée de l'Agenda 2030 par les États. 6 ODD parmi les 17 font chaque année l'objet d'un examen par l'ONU. La France remet à l'ONU un point d'étape relatif aux six ODD de l'année 2018 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (ODD 6), garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (ODD 7), faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (ODD 11), établir des modes de consommation et de production durables (ODD12), préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (ODD 15) et enfin renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (ODD 17). Ont participé à l'élaboration de ce point d'étape, des acteurs étatiques et non étatiques constituant une communauté autour de l'Agenda 2030 de 1 300 acteurs d'horizons divers, dont les collectivités territoriales.



Évaluation de la tendance par rapport à l'objectif quantifié le plus ambitieux (ONU/France) :
● La tendance est dans le bon sens.
● La tendance va dans le bon sens, mais à un rythme qui, si ce n'est pas renforcé, ne permettra pas l'atteinte de la cible en 2030.
● La tendance va dans le mauvais sens et nécessiterait d'être inversée pour atteindre la cible en 2030.
○ Évaluation des tendances dans le cas où la cible ne pourra pas être atteinte, d'ici là, attendre.
Évaluation des tendances pour l'atteinte des ODD en 2030 © Iddri, Marion Goudin, 2017





L'Objectif 9 de développement durable

met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.



L'Objectif 12 de développement durable

vise à renforcer et à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Il s'avère essentiel pour la réalisation de l'ensemble des 16 autres Objectifs de Développement Durable, puisqu'il doit créer les synergies nécessaires entre les différents acteurs pour l'Agenda 2030.

Initiatives des gouvernements, acteurs et citoyens

Gouvernements / Collectivités

En octobre 2017, le Secrétariat pour la modernisation de l'action publique a publié un recueil des démarches de participation citoyenne. Il y précise que les démarches de participation citoyenne doivent être mobilisées en réponse à des objectifs opérationnels spécifiques dans le cadre de la construction d'une politique ou d'un service public, en tenant compte des publics visés ou à mobiliser (recherche ou non d'inclusion et de diversité), et des moyens à disposition (temporels et financiers). Il y présente à ce titre un tableau indicatif et non exhaustif, qui propose de qualifier les différents types de démarches (durée, coût, nombre de participants).

Le Département de Haute-Garonne a adopté le 28 mars 2017, une Charte du dialogue citoyen qui met l'accent sur le contrôle et l'évaluation continue de la charte par les administrés. Selon Pascal Jarry, responsable de la mission démocratie participative, le Conseil départemental s'engage ainsi à réaliser « *un bilan des démarches de dialogue citoyen mises en œuvre chaque année* » et à « *mettre en place des outils pour une évaluation permanente des démarches de dialogue citoyen* ».

Démarche	Objectif opérationnel	Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
Dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques						
Atelier citoyen	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe avec des moyens et des délais contraints	Echantillon diversifié	Mixte	1 mois et plus	€€€€€	10 à 30
Conférence de citoyens	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe	Echantillon diversifié	Présentiel	1 mois et plus	€€€€€	10 à 30
Consultation en ligne	Recueillir l'avis d'un public large ou ciblé dans un délai contraint	Tous citoyens / public spécifique	En ligne	1 mois et plus	€€€€	Plus de 1000
Ministère ouvert	Ouvrir un ministère aux citoyens et dialoguer avec eux sur les projets gouvernementaux	Tous citoyens	Présentiel	2 h à une journée	€	30 à 100
World Wide Views	Mener une réflexion collective avec un public large et diversifié géographiquement en simultané	Echantillon diversifié	Présentiel	2 h à une journée	€€€€€	100 à 1000
Dispositifs visant à stimuler la création de projets et la mise en réseau						
Barcamp	Mobiliser l'intelligence collective pour alimenter des réflexions en lien avec l'action publique	Tous citoyens	Mixte	2 h à une journée	€	30 à 100
Concours / challenge	Valoriser la créativité citoyenne	Tous citoyens / public spécifique	Mixte	1 mois et plus	€	30 à 100
Hackathon	Faire émerger de nouveaux usages des données à forte valeur ajoutée et rencontrer leurs utilisateurs	Public spécifique	Présentiel	2 jours à 1 semaine	€€€€	30 à 100
Open data camp	Faire émerger de nouveaux usages des données rencontrer leurs utilisateurs	Public spécifique	Présentiel	2 h à une journée	€	30 à 100
Dispositifs visant à élaborer en commun des projets ou prototypes basés sur les attentes des usagers						
Atelier collaboratif	Comprendre les contraintes et attentes des usagers sur un dispositif public	Echantillon non construit ou diversifié	Présentiel	2 h à une journée	€€€€	10 à 50
Co-design de services	Co-construire un dispositif public et le prototyper à partir de l'expérience des usagers	Echantillon non construit ou diversifié	Présentiel	2 h à 1 mois et plus	€€€€€	30 à 100

Recueil des démarches citoyennes, SGMAP, octobre 2017





L'Objectif 9 de développement durable

met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.



L'Objectif 12 de développement durable

vise à renforcer et à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Il s'avère essentiel pour la réalisation de l'ensemble des 16 autres Objectifs de Développement Durable, puisqu'il doit créer les synergies nécessaires entre les différents acteurs pour l'Agenda 2030.

Acteurs (ONG, Entreprises, etc.)

Le 21 février 2018, douze ONG ont lancé au gouvernement français, un appel commun pour actualiser la définition juridique des entreprises afin de mieux "prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités". Alors que la reformulation des articles 1832 et 1833 du code civil est au cœur des débats sur le projet de loi Pacte, le collectif souhaite que l'entreprise ne soit plus limitée "à ses seuls associés", que "les finalités de l'entreprise ne se réduisent pas au profit", et que soit incluse "la responsabilité de l'entreprise concernant les conséquences économiques, environnementales, sociales et sociétales de ses activités" dans le droit.

En avril 2018, l'association 4D et WECF France ont lancé, dans le cadre du projet européen "Construire une Europe durable pour toutes et tous", un appel à projets pour les organisations menant des actions autour des Objectifs de développement durable (ODD), et en particulier de l'objectif n°10 "inégalités réduites". Quatre projets ont été sélectionnés et recevront un soutien de 1 000 €.

Citoyens

Beaucoup d'initiatives et d'innovations citoyennes émergent dans les territoires et participent d'une transition écologique, sociale, économique et démocratique. Encore fragiles et peu connectées entre elles, elles sont faiblement relayées par les acteurs publics et se déploient difficilement. A l'initiative du CGDD, un groupe de travail a approfondi cette question en 2016, en particulier sur le rôle de l'action publique dans l'accompagnement d'un tel processus et sur les évolutions de ses missions et de ses modes d'intervention afin d'en favoriser l'essaimage et le changement d'échelle. Il en ressort trois enjeux pour l'action publique :

- adapter les formes d'intervention publique pour soutenir les initiatives locales ;
- enrichir les démarches territoriales publiques par les initiatives locales ;
- progresser dans la pratique du dialogue environnemental.

En particulier, les Agendas 21 en intégrant la question sur le bien-être ou le mal-être ouvrent des pistes sur les manières de favoriser un mieux-vivre dans les territoires.

Nantes Métropole, qui poursuit l'ambition d'être une métropole référente pour son engagement dans la transition écologique et énergétique, cherche à renouveler ses pratiques de démocratie participative en s'appuyant sur les expérimentations de « communautés apprenantes », autour de capitaines d'équipages, groupes de citoyens reflétant la diversité des acteurs locaux, qui ont vocation à échanger et expérimenter ensemble.

Selon le CGDD (cf. Thema, Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ? Juin 2017), le devenir de la transition socio-écologique, en France, dépendra pour partie de cette capacité de l'action publique à relever ces défis de transformation.

En mai 2018, 44 projets, dont 15 projets concernent la biodiversité, 15 relatifs à l'économie circulaire et 14 projets concernent la transition énergétique, sont lauréats de l'initiative « Mon projet pour la planète », démarche lancée en novembre 2017, tournée vers l'innovation, et conduite par le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Agence Française pour la Biodiversité. On y trouve en particulier pour la Nouvelle-Aquitaine, un projet intitulé « Sensibiliser les agriculteurs, les futurs agriculteurs et les jardiniers sur l'intérêt agronomique et économique du ver de terre ».





OBJECTIFS

))) En matière de **participation de la population et des acteurs**, la Région soutient :

- des instances de participation variées pour organiser la concertation avec les acteurs du territoire (société civile) ;
- le partage des politiques avec les néo-aquitains pour assurer leur appropriation et leur mise en œuvre.

Dans son fonctionnement :

- elle encourage la participation générale des agents ;
- développe des outils de diffusion pour apporter l'information aux citoyens.

))) En matière d'**organisation du pilotage**, la Région vise les objectifs suivants :

- promouvoir un pilotage partenarial de l'ensemble des projets que la Région soutient et met en œuvre ;
- piloter le déploiement du développement durable sur le territoire ;
- articuler les différentes stratégies territoriales.

Dans son fonctionnement, elle vise à :

- offrir aux agents des outils et moyens utiles à l'échange d'informations ;
- assurer une organisation des services qui permette aux agents le traitement de sujets transverses ;
- piloter la stratégie régionale de développement durable.

))) Enfin, au titre de l'**évaluation et de la stratégie d'amélioration continue**, la Région veille à :

- inscrire l'action régionale dans une démarche d'amélioration continue globale ;
- favoriser la généralisation d'une culture de l'évaluation en interne et avec les partenaires extérieurs ;
- mettre en place des outils de suivi permettant l'évaluation de ses politiques territoriales.

Dans son fonctionnement, elle vise à :

- favoriser la généralisation d'une culture de l'évaluation en interne ;
- l'évaluation annuelle formalisée grâce au rapport d'activité annuel ;
- sensibiliser les agents en matière de développement durable et promouvoir le partage de connaissances en la matière.



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Des instances de participation variées pour organiser la concertation avec les acteurs du territoire

UNE CONCERTATION DYNAMIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), seconde assemblée de la Région, exerce un rôle consultatif auprès du Conseil régional. Il examine le budget à toutes ses étapes et les différents documents de planification en amont de leur adoption et répond aux demandes d'avis et d'études du Président du Conseil régional (saisine). Conformément à la loi NOTRe, il a vu se renforcer depuis 2016 sa capacité à contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. Riche de la grande diversité de ses membres et des structures de la société civile organisée qui y sont représentées, le CESER bénéficie d'une liberté d'expression, tant dans le choix des thèmes qu'il souhaite traiter (auto-saisine), que dans sa communication ou son appréciation des sujets qui lui sont soumis. Il publie et diffuse des avis, contributions et rapports destinés à éclairer la décision des acteurs publics et socio-professionnels.

Dans le prolongement de l'année précédente, le CESER s'est fortement mobilisé en 2017 pour donner des avis sur les saisines du Conseil régional concernant l'harmonisation de dispositifs pré-existants, des règlements d'intervention ou encore l'annonce de nouveaux dispositifs. Ce ne sont pas moins de 38 avis sur la concrétisation des interventions de la Nouvelle-Aquitaine que l'instance a produits au long de l'année. Parmi ceux-ci figurent l'orientation, la formation et l'emploi, les transports, la transition énergétique, le plan régional santé environnement, le SRADDET (premières contributions) ou encore la politique culturelle.

Comités de ligne

La Région veille à améliorer le service offert aux usagers du TER par une large politique de concertation entre tous les acteurs du ferroviaire et les usagers du train. Une fois par an, les élus et les services de la Région rencontrent les usagers, élus et autres acteurs locaux dans le cadre de comités de ligne répartis sur tout le territoire en présence de l'exploitant, SNCF Mobilités, et du gestionnaire d'infrastructures, SNCF Réseau. Sont notamment débattus la qualité de service mais également les projets des futurs horaires.

Les comités de lignes de 2017 se sont déroulés entre mars et juillet. Les présentations faites, ainsi que les comptes rendus de ces réunions sont en ligne sur le site de la Région. Les demandes exprimées tant sur la modification des horaires que sur l'évolution de l'offre, ont fait l'objet de commandes d'études auprès de SNCF Mobilités afin de pouvoir apporter des réponses aux usagers lors des prochains comités de lignes.

L'ensemble de ces demandes n'ont pu être toutefois satisfaites pour des raisons techniques et/ou financières.



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Partager les politiques avec les néo-aquitains pour assurer leur appropriation et leur mise en œuvre

DIALOGUE AVEC LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Accueil et accompagnement des acteurs néo-aquitains par le Bureau de Bruxelles pour faciliter leur accès aux institutions et programmes européens

Dans son rôle de facilitateur pour les acteurs néo-aquitains qui souhaitent mieux connaître les institutions et politiques européennes et mieux mobiliser les programmes européens, le Bureau de représentation de la Région (une des directions du pôle Europe et international de la Région) réalise différents types d'accueil dans ses locaux à Bruxelles :

- des sessions de "Formation" qui regroupent les accueils de délégations pour lesquelles le bureau a établi le programme complet sur la base de leurs souhaits particuliers ;
- des sessions de "Présentation", qui incluent un bureau éphémère, regroupant tous les éclairages sur le rôle de la représentation à Bruxelles demandés par des groupes. Ils sont souvent accueillis dans les locaux du Bureau afin de pouvoir y recevoir leurs différents interlocuteurs européens ;
- des "Prêts de salle" qui regroupent les délégations faisant appel au Bureau pour la mise à disposition d'un espace, afin de réunir leurs partenaires de projets européens et recevoir leurs différents intervenants.

10 délégations ont ainsi été reçues en 2017 sur des thèmes liés à l'éducation, au tourisme, aux transports et au développement urbain.

Programmation du « Joli mois de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine »

Le Joli mois de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine a été créé en 2010 par le Conseil régional d'Aquitaine. Il promeut l'Union européenne et son intervention en région, et informe le grand public sur la place de la Nouvelle-Aquitaine (et des néo-aquitains) en Europe et met en lumière le croisement des dynamiques locales et européennes.

Il propose un calendrier d'évènements destinés au grand public et/ou aux professionnels en relation avec l'Europe, organisés pendant tout le mois de mai, par différents types d'acteurs. La Région pilote l'opération en lien avec les organisateurs d'évènements, met en place une campagne de communication globale et organise plusieurs évènements en particulier. Il s'appuie spécifiquement sur les 6 Centres Info Europe Direct de la Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif interne est de positionner le Conseil régional comme chef de file de l'animation sur les questions européennes en région et de démontrer qu'il est le niveau local pertinent pour la construction européenne de proximité.

L'objectif externe est, dans un contexte d'image de l'Europe dégradée, de montrer les impacts quotidiens positifs de l'action de l'Union européenne, de défendre ses priorités transversales (égalité hommes-femmes, croissance inclusive, développement durable...) et à terme de modifier la perception négative de l'Europe. Il est également de démontrer l'action commune Région-Europe pour les territoires.

Programmations 2017 et 2016 du « Joli mois de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine »

- » 187 évènements portés par 90 structures en 2017 (140 évènements en 2016 par 60 structures)
- » Publics touchés en 2017 : 9 870 personnes (public physique) et 28 110 personnes touchées via les réseaux sociaux. Cette statistique ne couvre que la moitié des évènements du JME (réponses des porteurs d'évènements au questionnaire du Conseil régional de juin 2017)

Points positifs

- » Arrivée à maturité du format de l'évènement
- » Augmentation continue des retombées de presse : 177 retombées presse en 2017 contre 104 en 2016
- » Augmentation du nombre d'organisateur d'évènements : 90 en 2017 contre 60 en 2016
- » Bon ancrage de l'appellation Joli mois de l'Europe depuis 2015.



ACTION PHARE

Consultation sur l'élaboration du SRESRI 2017

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a attribué à la Région la compétence exclusive en matière de développement économique et la définition sur son territoire des régimes d'aides aux entreprises. Elle a en outre confirmé son rôle de chef de file en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. La loi a ainsi entendu encadrer l'exercice de ces nouvelles compétences et l'action conjointe des collectivités en demandant à la Région d'élaborer un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) articulé avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Le partage de la stratégie avec l'ensemble des partenaires, une démarche de développement durable

Le SRESRI porte la stratégie régionale vers la connaissance et l'innovation pour une croissance durable et inclusive sur l'ensemble du territoire. La démarche de concertation mise en œuvre et le principe de gouvernance proposé, pour la mise en œuvre, traduisent une haute exigence de la Région en termes de développement durable.

Il en est ainsi du temps consacré à l'élaboration de ce schéma et de la méthode déployée :

- le 23 janvier 2017 la démarche est lancée par le Président du Conseil régional dans une réunion d'information, devant 700 professionnels et parties prenantes de l'ESR et du transfert de technologie, rassemblés à Bordeaux ;
- à la suite de la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic¹ exclusivement sur base documentaire en 4 mois, six réunions de présentation² ont été organisées qui ont rassemblé plus de 600 personnes. Elles ont marqué le lancement d'une consultation des professionnels et des parties prenantes de l'ESR, sur la base d'un document diffusé à l'ensemble des invités, présentant les principaux enseignements de l'état des lieux et du diagnostic (en date du 22 mai 2017) ;
- puis 30 réunions de concertation ont été organisées entre septembre et octobre 2017. 800 professionnels et parties prenantes ont répondu aux invitations et se sont réunis à l'Hôtel de Région et sur chaque site universitaire³ ; sous la forme d'ateliers participatifs, prolongés par l'ouverture à des contributions par un questionnaire en ligne et une adresse de messagerie ;

- les 13 comités consultatifs thématiques et les 17 comités consultatifs territoriaux ont donné lieu à la rédaction de compte-rendus présentant de manière factuelle la nature des échanges et les productions issues des diverses séquences proposées. Ce matériau, d'une grande richesse, a été rendu disponible par téléchargement à l'ensemble des acteurs invités. Cette diffusion, au-delà des personnes présentes, vise à alimenter une base commune de réflexion qui continuera d'être exploitée pour la mise en œuvre du schéma.

La formulation et la communication à l'ensemble des acteurs des deux piliers de la stratégie régionale, le partage des enjeux identifiés lors de l'état des lieux-diagnostic, la production qui résulte des échanges et des travaux des différents comités consultatifs, ont conduit à formuler cinq ambitions pour le SRESRI :

1. Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la région dans une dynamique d'excellence ;
2. Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
3. Structurer en réseaux des forces de recherche et d'enseignement supérieur associées pour répondre aux grands enjeux sociétaux ;
4. Développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional ;
5. Aider les citoyens à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la société.

¹ Cet état des lieux et ce diagnostic ont permis de faire émerger divers enjeux pour le territoire.

² Une réunion par site universitaire de plein exercice (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Pau et La Rochelle) et une plénière du Comité Consultatif Régional à la Recherche et au Développement Technologique (CCRRDT).

³ Agen (47), Angoulême (16), Bayonne (64), Bordeaux (33), Brive-la-Gaillarde (19), Châtellerauld (36), Dax (40), Egletons (19), Guéret (23), La Rochelle (17), Limoges (87), Mont-de-Marsan (40), Niort (79), Pau (64), Périgueux (24), Poitiers (86) et Tulle (19). Seul de site de Segonzac (16), accueillant un Master avec onze étudiants n'a pas fait l'objet d'un comité consultatif territorial.



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Actions mises en place en interne



Encourager les agents

LA CONCERTATION ET LA SENSIBILISATION AUTOUR DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Réseau de Référents développement durable

La rédaction du rapport annuel d'évaluation de la Région au regard du développement durable repose sur le réseau de Référents développement durable. Positionnés dans chaque direction (et/ou pôle), ils jouent un rôle d'interface avec la Mission Evaluation & Prospective Développement durable (COPTec) afin de :

- mobiliser les données nécessaires à l'évaluation annuelle sur la situation en matière de développement durable ;
- permettre l'acculturation au développement durable au sein de chaque direction ;
- donner du sens à l'action régionale par une vision globale et pas uniquement sectorielle.

En 2017, la formalisation de ce rôle continue d'évoluer à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, avec la proposition d'intégration des missions de Référent DD (RDD) dans les fiches de postes, par les agents concernés auprès de leurs directions.

La nécessité d'assurer une reconnaissance effective de ce rôle et de son degré de complexité est mise en avant. Il n'est pas seulement question de la fiche de poste, mais également de la mise en visibilité de ce rôle, notamment vis-à-vis des autres agents au sein des Pôles et Directions.

La mise en place du réseau est néanmoins complexe, principalement à cause de la fusion récente. Comme en 2017, les postes ne sont pas tous pourvus et les charges de travail importantes, la fonction de RDD ne peut pas toujours être pleinement assurée. L'attribution du rôle de Référent DD est, parfois encore, considérée comme non-prioritaire. Le réseau se consolide néanmoins en 2017, avec l'arrivée de nouveaux référents ayant pleinement intégré l'enjeu de ces missions.

Les résultats du questionnaire envoyé à l'ensemble des Référents permettent de fournir un état du réseau.

Aucun des agents n'a un temps officiel dédié : l'estimation du temps accordé au rôle varie entre moins de 0,05 ETP et 0,25 ETP. Certains Référents prévoient des demi-journées voir des journées quand cela est possible et nécessaire pour mener à bien cette mission. La majorité des Référents n'ont pas l'impression de pouvoir mener à bien toutes leurs tâches et ce principalement faute de temps, ce qui limite la réalisation optimale de cette mission transversale.

Bilan sur fiche de poste des référents	Intégré à la fiche de poste			En cours d'intégration à la fiche de poste			Non intégré à la fiche de poste	Sans fiche de poste	Sans réponse	Absent	Trop récents pour répondre
	0,1 ETP	0,25 ETP	sans notion de temps	0,1 ETP	0,25 ETP	sans notion de temps					
Nombre d'agents	2		12			5	8		3		3
Total d'agents	33 Référents										



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne

PARTICIPATION GENERALE DES AGENTS

Poursuite de la sensibilisation des agents de la Région Nouvelle-Aquitaine au développement durable (formations spécialisées...)

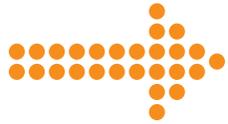
La Région s'attache à renforcer la sensibilisation au développement durable des agents, par des formations spécialisées DD, par des formations et/ou sensibilisation à la TEC (transition énergétique et au climat), etc.

En 2017, des formations communes aux agents instructeurs des dossiers FEDER/FSE et aux Référents DD ont été réalisées dans le cadre de l'application des principes horizontaux du programme opérationnel FEDER/FSE ex-aquitain 2014/2020. Sur 6 sessions de formation d'une journée sur la prise en compte de ces principes horizontaux, 49 agents ont participé, dont 10 Référents DD.





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne



Développer des outils et vecteurs de diffusion pour apporter de l'information aux citoyens

Stratégie du parc web Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de la fusion des Régions, l'objectif principal de la direction de la communication était de redonner **une lisibilité cohérente avec l'ambition du mandat** (les 4 piliers : développer l'emploi, former la jeunesse, aménager le territoire et préserver notre environnement et notre qualité de vie) et de définir une **politique de gestion du parc web et des pratiques digitales de la collectivité** via un schéma directeur.

Pour ce faire et après un audit global des parcs web des trois ex-Régions (environ 500 sites internet), la gestion du parc web (hors applicatif de dématérialisation et métier) est devenue une responsabilité de la direction de la communication. Il s'agit de définir les règles communes et harmonisées de gestion avec des objectifs quantifiables :

1. des objectifs de visibilité (en 2017, trafic global des 3 ex-Régions multiplié par 3 sur 2 portails et mise en place d'indicateurs de qualité) ;
2. un objectif de qualité de service (ergonomie, design, sécurité) ;
3. un objectif de maîtrise du parc permettant la réalisation d'économies d'échelle principalement sur du fonctionnement (maintenance, hébergement).

Les projets majeurs (les portails) et pratiques sont concernés par des contraintes ou pré-requis :

- l'accessibilité (RGAA : référentiel général d'accessibilité pour les administrations) en 2017 ;
- la mise en conformité au niveau de la pratique des données (RGPD : règlement général européen sur la protection des données) ;
- et désormais une démarche d'écoconception.

À travers une optimisation du parc web, la mesure des indicateurs permet d'ajuster les actions de communication, afin d'orienter la pratique digitale de la collectivité et de proposer des pratiques orientées usagers.





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne



UN AUDIT NECESSAIRE

- 500 sites web hors applicatifs et métiers
- Plus de 800 noms de domaines existants
- Une mesure délicate de l'efficacité des dispositifs
- Un parc web déployé sans stratégie globale

01

L'ambition de la direction ?

- Redonner une lisibilité cohérente avec l'ambition du mandat (les 4 piliers)
- Mettre en place une politique de gestion du parc et des pratiques digitales de la collectivité via un schéma directeur
- Définir la performance et la mesurer

02

Des objectifs pour satisfaire les services, les équipes de la Comm. et les usagers

- 1. Visibilité**
- 2. Qualité de service**
- 2. Maîtrise du parc**

Quels résultats en 2 ans ?

- Un trafic global qui a triplé en 2017 par rapport au trafic des 3 ex-Régions avec seulement 2 portails
- Une ergonomie orientée UX, une sécurité accrue, un design adapté
- Des économies d'échelle sur le fonctionnement : portails, maintenance, hébergement

PROJETS MAJEURS

- Développer les portails**
Donner de la visibilité à la Région et à sa politique à travers des sites phares
- Mise en conformité des données**
Adapter la politique régionale de gestion des données personnelles dans le cadre européen du RGPD* *Règlement Général sur la Protection des Données

03

Contraintes et pré-requis

- Accessibilité**
Répondre au plus près aux contraintes d'accessibilité en 2017 dans le cadre du RGAA* *Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
- Eco-conception**
Intégrer une démarche éco-responsable dans l'utilisation des outils et leur gestion



AXES D'AMÉLIORATION

Politiques sur le territoire

La Région entend améliorer la participation des acteurs territoriaux à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques territoriales.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a été installé par le Préfet de région, le 23 janvier 2018. La nouvelle assemblée socio-professionnelle compte désormais 180 membres (contre 266 lors de la mandature de transition ouverte en janvier 2016 par la fusion des trois anciens CESER). Ces conseillers sont désignés pour six ans répartis en quatre collèges :

- 58 représentants des « entreprises et activités professionnelles non salariées » ;
- 58, des « organisations syndicales de salariés les plus représentatives » ;
- 58, des « organismes et associations participant à la vie collective de la région » ;
- 6 « personnalités qualifiées ».

Cette nouvelle assemblée est marquée par un profond renouvellement puisque plus de 53 % de ses membres ne siégeaient pas dans l'ancien CESER. Conformément à la réglementation, la parité s'affirme, faisant passer le pourcentage de femmes de 31 % en 2017 à 48 % en 2018. La moyenne d'âge passe de 59 à 54 ans en début de mandature.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a adopté, le 21 juin 2018, sa troisième contribution sur le futur SRADDET.

Le Bureau de Bruxelles, pour faciliter l'accès des acteurs néo-aquitains aux institutions et programmes européens, perfectionne en continu les réponses apportées à ces derniers.

Quant à la programmation du Joli mois de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une évaluation va être menée, en 2018, sur :

- la pertinence de la programmation par rapport aux objectifs recherchés ;
- l'impact de la campagne de communication.

La démarche de consultation et d'évaluation du SRESRI s'est clôturée début 2018 par 6 réunions de présentation de l'avant-projet devant près de 900 personnes. La consultation, en complément des séances de questions-réponses a été prolongée par une possibilité offerte aux participants de contribuer librement par une adresse de messagerie spécifique, à la finalisation du SRESRI.

Fonctionnement de la collectivité

La Direction de la communication en charge du parc web de la Région prévoit la mise en place d'un portail dédié spécifiquement au développement durable.

En ce qui concerne le réseau des Référents développement durable, la consolidation et la reconnaissance effective de leur rôle auprès des directions seront à poursuivre.



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Promouvoir un pilotage partenarial de l'ensemble des projets que la Région soutient et met en œuvre

La Région s'implique dans le pilotage de projets partenariaux, en tant que cheffe de file, co-pilote, partenaire ou contributrice.

S'IMPLIQUER DANS LE PILOTAGE DES PROJETS DE TERRITOIRE REGIONAUX

Participation au comité départemental des agendas 21 de la Gironde

Le comité de pilotage du réseau des agendas21 de la Gironde s'est réuni les 14 octobre et 6 décembre 2016, afin de définir la feuille de route de l'Agenda21 de la Gironde pour 2017 en coresponsabilité (engagements individuels et collectifs, redevabilité) : chantiers, objectifs du chantier, modes de travail, calendrier.

En 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a poursuivi sa participation au réseau des agendas21 de la Gironde, et de premiers échanges ont eu lieu avec le laboratoire d'initiative publique LaBase. Ce laboratoire d'innovation publique inter-administrations du site de Mériadeck associe le Département de la Gironde, la Métropole de Bordeaux, le SGAR et la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Son origine est issu de l'appel à projets du SGMAP (secrétariat général de la modernisation de l'action publique dépendant de la direction interministérielle à la transformation publique) lancé en 2016. Matérialisé dans un espace dédié, LaBase, il résulte de la transformation de l'ex-labo M'21 du Département de la Gironde.

L'objet est d'y explorer les modalités de construction d'un lien entre espaces d'expérience et hybridation des publics. Des ateliers "Mains à la pâte", formations (design de politiques et services publiques, méthodes agiles, tests de méthodes, etc.) permettent de produire des fiches méthodes éprouvées, qui sont en ligne sur le site de LaBase. Différents ateliers de travail permettent soit d'explorer des idées par rapport à des commandes dans les services par exemple, soit de tester des méthodes à partir d'idées formées sur un sujet avec des personnes bienveillantes mais hors du contexte habituel (crash tests), soit par rapport à des projets en cours de recueillir l'avis de pairs et de personnes externes pour s'en inspirer et accélérer ces projets (accélérateur de projets) (par exemple, actuellement pour la Maison départementale de l'Habitat). Ces ateliers sont ouverts à tous.

Les objectifs mis en place pour la feuille de route du réseau des Agenda21 de la Gironde en 2017

- Pour la mise en place du Labo'Mobile, le Département a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt ouvert à tous les acteurs et territoires girondins ayant un objectif de transformation radicale (Zéro chômeurs, Zéro pesticides, 100% Bio...). Au printemps 2017, 9 territoires ont été sélectionnés sur 3 grands champs d'action : la capacité alimentaire, l'inclusion et la participation citoyenne pour une expérimentation de 18 mois. Cette expérimentation est coordonnée par la Mission Agenda 21 du Département de la Gironde avec le soutien de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- Lancement au 1^{er} semestre 2017, d'un cycle de 3 ateliers d'échanges d'expériences et de transfert de compétences, à destination des porteurs de jardins alimentaires, afin de favoriser l'émergence du réseau des jardins alimentaires ruraux et péri-urbains, en vue d'encourager les dynamiques d'autoproduction alimentaire, de sensibiliser aux enjeux de la capacité alimentaire, de fédérer et créer du lien social autour de la question de l'alimentation durable ;



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Piloter le déploiement du développement durable sur le territoire

S'IMPLIQUER DANS LE PILOTAGE DES PROJETS DE TERRITOIRE REGIONAUX

- Riche d'une très grande diversité de territoires : urbains, ruraux, littoraux, forestiers, la Gironde soutient activement les acteurs locaux et des porteurs de projets pour les transitions sociale et écologique. C'est pour faire connaître la diversité des initiatives innovantes et positives que le Conseil départemental a souhaité produire un road movie de 52 minutes. Capacité alimentaire, culture, viticulture, vivre ensemble, partage de savoirs, zéro déchet et économie circulaire : ce film trace le portrait d'une Gironde alternative, en transition qui fourmille d'acteurs, d'idées et d'énergies positives. De septembre à novembre 2017, les réalisateurs Chloé Legrand et Olivier Desagnat, de l'association D'Asques et D'Ailleurs, ont sillonné le département et rencontré des femmes et des hommes initiateurs de projets singuliers grands ou petits, individuels ou collectifs. Le film raconte la transition d'un quotidien qui s'opère par petits gestes et transforme en douceur la société pour un futur désirable. **Il est envisagé de présenter ce film lors de l'une des prochaines Journées des RDD de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Projet Resonance

Le projet **RESONANCE (RESonsabilité SOciétale pour une Nouvelle-Aquitaine Novatrice, Compétitive et Exemplaire)** a vocation à favoriser une progression individuelle et collective des organisations de Nouvelle-Aquitaine pour contribuer au développement durable et limiter leurs impacts négatifs dans les domaines environnemental, social, économique et culturel.

Via une approche multisectorielle, il fédère de nombreuses organisations professionnelles et institutionnelles qui ont pour objectif de mutualiser les compétences, moyens, outils et méthodes pour mener à bien leur engagement en faveur de la RSE/RSO (Responsabilité Sociétale des Entreprises/Organisations).

En 2017, la Région a participé au financement de la production du site internet « resonancerse.com », ainsi que de deux postes de stagiaires afin d'accompagner cette réalisation, tout en participant à son pilotage et sa mise en route opérationnelle coordonnée par l'AFNOR. Le réseau a accueilli de nouvelles organisations, tout en se consolidant sur la base de principes communs constitutifs d'une Charte de partenariat et d'orientations pour asseoir le développement du collectif.



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE


 Articuler les différentes stratégies territoriales

Lancement du volet climat-air-énergie du SRADDET : phase 1

La transition énergétique nécessite une appropriation par les habitants, les entreprises et les collectivités des nouvelles opportunités offertes par la territorialisation de l'énergie et des enjeux des dérèglements climatiques. La transition énergétique est un sujet complexe et transversal. Pour autant, chacun en tant que citoyen, usager des services de l'énergie, chef d'entreprise, élu de collectivité territoriale peut jouer un rôle. Aussi, la Région a mis à disposition, comme **phase 1 du volet climat-air-énergie du SRADDET**, des informations synthétiques, structurées et facilement accessibles sur son site web.

Cette **phase de contribution du volet climat-air-énergie**, basée en juin et septembre 2017 sur 41 fiches thématiques (qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergie, énergies renouvelables et impacts du changement climatiques), mises à disposition des habitants et transmises aux membres du comité régional des acteurs de la transition énergétique et du climat, a motivé la contribution de 31 organisations publiques et privées.

Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Aquitaine-Euskadi

Le projet eurorégional 2014-2020 se situe dans une perspective démocratique, participative et citoyenne et implique des élus régionaux et des acteurs de la coopération.

Les priorités :

- un espace de mobilité durable ;
- la stratégie de croissance durable, intelligente et inclusive ;
- le renforcement de la citoyenneté eurorégionale.

Activités 2017 :

- **Intégration de la communauté forale de Navarre** qui a rejoint le GECT en novembre 2016. Ce rapprochement vient renforcer l'Eurorégion et lui permet de bénéficier d'un budget de plus de 3 M€, créant un espace de coopération élargi de 9 millions d'habitants sur un territoire de 100 000 km² ;
- **Appel à projets en deux sessions thématiques** : l'une sur « la culture, l'éducation, le sport, le multilinguisme » dotée de 400 000 €, l'autre consacrée à « l'économie, recherche, innovation » dotée de 300 000 € ;
- **Conduite du projet européen Transfermuga**, financé par les fonds européens FEDER dans le cadre du POCTEFA (géré par la CTP - Communauté de Travail des Pyrénées) pour améliorer la mobilité transfrontalière de voyageurs au sein du corridor Bayonne-Saint-Sébastien.

En créant une Eurorégion, les deux régions fondatrices, et la troisième qui les a rejointes, ont décidé d'inscrire leur coopération dans une approche stratégique.

Un diagnostic sincère et étayé de l'espace eurorégional a été réalisé, en s'appuyant sur un document de référence, « l'Eurorégion en chiffres », œuvre de consolidation des principales données statistiques des trois régions et situation réciproque au regard des indicateurs de la « Stratégie Europe 2020 ».

L'Eurorégion a également arrêté ses priorités définitives dans le cadre d'une « gouvernance élargie ».



ACTION PHARE

Un réseau interne de référent e s LCD-E

Le réseau de référent-e-s "**Lutte contre les discriminations - Égalité**" (LCD-E), créé en 2017, vise à « infuser » l'engagement régional de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité dans toutes les politiques.

Identifier des relais dans les pôles et directions de la collectivité contribue à la bonne mise en œuvre et au suivi de cette politique régionale (animation d'une démarche transversale, circulation des informations, valorisation des réalisations).

En 2017, 18 référent-e-s désigné e s représentaient 16 directions différentes. Le réseau a été réuni une fois en juin 2017 pour inaugurer sa mise en place. Il en est ressorti deux besoins principaux de court terme :

- la formation des référent e s LCD-E autour d'un socle commun de connaissances en vue de faciliter la mise en œuvre concrète de la politique LCD-E dans l'ensemble des politiques régionales ;
- l'animation de réunion(s) des référent e s LCD-E pour susciter la cohésion du réseau et finaliser le plan d'actions.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Actions mises en place en interne



Offrir aux agents des outils et moyens utiles à l'échange d'informations

Offrir aux agents des outils et moyens utiles à l'échange d'informations

La collectivité régionale poursuit la mise en place de différentes solutions permettant de mieux partager l'information et d'introduire le travail collaboratif au sein de ses services, facilitant le travail à distance, limitant ainsi les déplacements tout en facilitant le travail en équipe en rapprochant des zones de travail.

En 2017 :

- démarrage de la mise en place d'un socle bureautique commun à l'ensemble des sites sous la forme d'une méthodologie de plan de classement "Chamilo" ;
- identification de Directions et projets pilotes (DRH et Assemblées) pour initialiser une nouvelle plateforme collaborative ;
- étude de mise en place d'un nouvel Intranet commun aux 3 sites dans une période transitoire ;
- études des nouvelles solutions de collaboration ;
- poursuite du développement des technologies facilitant l'accès distant sécurisé : permettre une connexion au réseau Région lors de mobilités/déplacements (utilisation des documents bureautiques et des applications) - expérimentation également de nouvelles technologies sur les configurations de type télétravail.



Assurer une organisation des services qui permette aux agents le traitement de sujets transverses

Développement de réseaux de référents

Le réseau des Référents DD a été étendu progressivement à l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine dès 2016 et son animation a été renforcée dès l'année 2017.

La décision de consolider le réseau à l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine est actée fin 2016 par le DGS. Le processus est néanmoins compliqué à mettre en place. La désignation de tous les Référents n'est pas encore achevée en juillet 2018.

Pour 2017, 31 directions sur un total de 36 sont désormais pourvues d'un Référent et le nombre total de Référents DD s'élève à 34 : 3 directions bénéficient de plus d'un Référent relais chacune.

Une première réunion « Référents Développement Durable » est organisée le 26 janvier 2017 et a permis de :

- mieux faire connaître le COPTec et ses différentes missions ;
- dresser le bilan du RADD et de proposer collectivement des premières améliorations ;
- informer sur l'état d'avancement du déploiement de projets DD et TEC ;
- et d'échanger librement sur les expériences, besoins et idées sur l'implantation du DD au sein de la collectivité régionale.

Enfin, un séminaire « Référents développement durable » est organisé au printemps sous la forme d'une journée sur les sites de Poitiers et Limoges avec l'équipe en charge de la rédaction du RADD et de l'animation du réseau. Le but est de renforcer la cohésion et la compréhension des missions, particulièrement pour les nouveaux Référents.

Part des postes pourvus par mobilité interne

Site	Nombre d'agents	Type de mobilité (Horizontale/Verticale)	Pourcentage par rapport au nombre de postes recrutés
Limoges	11	11 H	56%
Bordeaux	55	1 V et 54 H	35%
Poitiers	32	2 V et 30 H	62%
Total	98	3 V et 95 H	43%

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Actions mises en place en interne



Piloter la stratégie de développement durable régionale

Piloter de manière partenariale la stratégie DD et son évaluation

Le mode de travail en transversalité activé et animé par le COPTec, d'étroite relation avec l'ensemble des Pôles et Directions, en particulier par le prisme de la transition énergétique et de l'adaptation au climat, est enrichi de parfaite synergie avec la thématique du Développement durable. L'intégration de la mission évaluation et prospective DD au sein du COPTec, ainsi que la consolidation du réseau des Référents DD participent de cette transversalité dynamique et de ce pilotage proactif de la stratégie DD.

Le travail d'élaboration du SRADDET et les apports du COPTec, en termes de TEC et de DD, à ce travail, y contribuent également. Cela a récemment été conforté avec la publication parue le 1^{er} juin 2018, par les travaux du collectif scientifique AcclimaTerra sur les impacts avérés et à venir du changement climatique en Nouvelle-Aquitaine.

Avancée 2017

Après l'adoption, en avril 2016, d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique, la Région a veillé, par le COPTec, à inclure systématiquement cette exigence, mais dans le même temps, opportunité, du développement durable dans l'ensemble des schémas, dispositifs, règlements d'intervention (...) des différentes politiques. La transition énergétique et l'adaptation au changement climatique sont un "fil rouge" de l'action publique régionale, récemment conforté avec la publication parue le 1^{er} juin 2018, par les travaux du collectif scientifique Acclimaterra sur les impacts avérés et à venir du changement climatique en Nouvelle-Aquitaine.

Le Rapport Développement Durable 2017, illustre cette dynamique transversale, à la gouvernance partagée et de long terme.

AXES D'AMÉLIORATION


 Politiques
sur le territoire

La collectivité poursuivra ses efforts en matière d'organisation du pilotage et de transversalité.

En 2018, le collectif **RESONANCE**, pour le développement de la Responsabilité Sociétale des Organisations et des Entreprises en Nouvelle-Aquitaine, prévoit d'élargir son réseau de partenaires et de réfléchir à une structuration plus durable de celui-ci.

La phase 1 dite de contribution au volet climat-air-énergie du SRADDET se clôturera en mars 2018. Elle sera couplée avec une phase de co-construction organisée autour de 6 séminaires thématiques sur les mois de janvier à février 2018, puis d'une troisième phase dite de concertation avec 12 rencontres territoriales organisées sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.


 Fonctionnement
de la collectivité

Pour les actions relevant de la **Direction des systèmes d'information**, les années 2018/2019 concerneront :

- la mise en fonction d'un socle collaboratif commun à l'ensemble des sites (partage facilité de documents, coédition, versionning, etc.) ;
- la finalisation des espaces de classement de dossiers bureautiques sous la méthode de classement "Chamilo" ;
- la mise en service en septembre 2018 d'un nouvel Intranet commun aux 3 sites dans une période transitoire ;
- l'études des nouvelles solutions de type "réseau social" ;
- la mise en service d'une messagerie/calendrier commun à l'ensemble de la Région ;
- la poursuite du développement des technologies facilitant l'accès distant sécurisé : permettre une connexion au réseau Région lors de mobilités/déplacements (utilisation des documents bureautiques et des applications).

Le **réseau des Référents DD** poursuivra sa consolidation et la mobilisation d'agents pour remplir ce rôle dans les directions non encore pourvues.

Une première « Journée régionale des Référents DD » est prévue le 16 janvier 2018 à Angoulême (16). Elle entamera une série de rendez-vous annuels autour des questions de développement durable et de RSO et des actualités sur ces thèmes, avec la mobilisation d'intervenants extérieurs dans le double objectif de professionnaliser le réseau et d'accroître son attractivité.



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE

AMÉLIORER L'ÉVALUATION AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Amélioration du Rapport Développement Durable

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a, au-delà de son avis, émis des axes d'amélioration. Ils ont été intégrés dans cette édition.

Le CESER note un travail transversal conséquent dont le contenu est plus lisible et plus cohérent que l'année précédente, et apprécie la méthodologie particulièrement détaillée. Même s'il constate une évolution positive année après année, il fait part d'observations et propose donc de nouvelles améliorations. Les observations ont été capitalisées et retransmises aux Référents DD concernés, afin d'en tenir compte pour la rédaction du RADD 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de cette rédaction, une réflexion a été engagée pour concevoir à titre expérimental dans un premier temps, un visuel permettant de croiser la contribution de quelques actions et politiques régionales proposées par les Référents DD motivés par une telle exploration, aux finalités DD et aux 17 ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU.

Ce visuel intègre à cette fin le tableau DIDD relatif à la prise en compte, pour chaque action de la Région, des 5 finalités et de leurs impacts sur celles-ci, et croise ces éléments avec les résultats de leur contribution aux 17 ODD et à leurs 169 cibles.

Enfin, le COPTEC souhaite améliorer encore la rédaction du RADD pour en rendre la lecture plus fluide, agréable et explicative par un soin particulier donné à l'iconographie.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Favoriser la généralisation d'une culture de l'évaluation en interne et avec les partenaires extérieurs

Consolider une culture commune de l'évaluation

L'année 2017 a été mise à profit pour structurer le dispositif régional de l'évaluation, porté par l'IGS (Inspection Générale des Services). La Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP), instance ouverte et pluraliste, créée par délibération du 24 octobre 2016, a été installée officiellement en mars 2017.

Cette instance, présidée par un élu désigné par le Président de Région, associe une représentation proportionnelle des élus de l'assemblée régionale, des membres du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) et bénéficie du concours d'un expert extérieur, enseignant en sociologie à l'université de Bordeaux et chercheur au CNRS.

La CEPP a pour missions principales de développer la culture de l'évaluation et de proposer un programme annuel d'évaluations. Elle inscrit ses réflexions et mène ses travaux à partir des grands principes d'évaluation définis dans la Charte de l'évaluation de la Société Française de l'Évaluation (pluralité, distanciation, respect des personnes, responsabilité...) enrichis de principes spécifiques à la Région : prise en compte de la transversalité des politiques régionales, plus grande implication des citoyens de l'amont à l'aval dans le processus d'évaluation des politiques...

Le programme d'évaluations pour 2017-2018, fruit d'un travail de concertation avec les services a été arrêté à l'issue d'une discussion approfondie entre élus de sensibilités politiques différentes et membres du CESER. Ce programme cible les politiques essentielles et prioritaires de la Région : développement économique, formation professionnelle, aménagement du territoire. Adopté par l'assemblée en mai 2017, il comporte 4 évaluations transversales, pilotées par la CEPP et mises en œuvre par l'IGS, et 5 évaluations opérationnelles, mises en œuvre par les pôles.

Evaluations transversales :

- Dispositif régional de soutien à la construction de parcours d'accès à la qualification et à l'emploi ;
- Soutien à l'ingénierie territoriale ;
- Aide à l'accompagnement des parcours de création et de reprise d'activité ;
- Politique d'aide aux emplois dans le champ associatif.

Évaluations opérationnelles :

- Accompagnement à la définition du dispositif d'évaluation du CPRDFOP ;
- Évaluation de la politique de soutien à la filière cinéma et audiovisuelle ;
- Évaluation des actions conduites par la Région Nouvelle-Aquitaine en direction de la Chine ;
- Évaluation environnementale du SRADDET ;
- Évaluation des Espaces Info énergie.

Parallèlement à l'élaboration de ce programme, les constats et recommandations des évaluations menées antérieurement à la création de la Nouvelle-Aquitaine mais qui nourrissent la réflexion sur les nouvelles politiques ont été présentés aux élus régionaux en 2017 :

- Évaluation des actions en faveur de la jeunesse en ex-Aquitaine (séance plénière du 10 avril) ;
- Évaluation de la politique régionale en faveur de l'agriculture biologique en ex-Aquitaine (séance plénière du 26 juin) ;
- Évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par les services Patrimoine et Inventaire de Nouvelle-Aquitaine (séance plénière d'octobre).

La collectivité s'est engagée à promouvoir la culture de l'évaluation et à assurer une diffusion la plus large possible des travaux d'évaluation. Il s'agit de sensibiliser et de former à cette problématique tout à la fois, les élus, les agents, mais aussi les acteurs parties prenantes.

Pour ce faire, trois groupes de travail ont été mis en place au sein de la CEPP :

- **Communication** : la réflexion s'est engagée sur la création en 2018 d'un espace dédié à l'évaluation du site web régional ;
- **Formation** : l'objectif a porté prioritairement sur l'acculturation à l'évaluation des agents et des élus régionaux ; à terme, le champ d'action pourrait être étendu aux acteurs socioéconomiques du territoire et aux citoyens ;
- **Enseignement supérieur** : la réflexion a été engagée sur la création d'une option/d'un module ou d'un master II professionnel à l'Université et/ou à l'IEP de Bordeaux en formation professionnelle initiale et continue.



POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Mettre en place des outils de suivi permettant l'évaluation de ses politiques territoriales

Mise en place d'autodiagnostic [Programme FEDER-FSE Aquitaine] : bilan de la réalisation des autodiagnostic de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) 1^{re} phase

Les programmes régionaux européens : le territoire bénéficie de l'intervention de l'UE au travers de plusieurs programmes régionaux européens : Programme opérationnel (PO) FEDER-FSE, Programme de développement rural FEADER, Programme opérationnel (PO) national FSE, Programme opérationnel (PO) IEJ, Programme opérationnel (PO) FEAMP, dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020. Cela représente une enveloppe totale de 2,5 Md € pour la Nouvelle-Aquitaine.

L'Autorité de gestion a été transférée à la Région par l'Etat pour la gestion des programmes européens 2014-2020, en application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Ces programmes promeuvent trois principes dits horizontaux en cohérence avec les objectifs de l'Union européenne :

- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'égalité des chances et la non-discrimination ;
- le développement durable.

Dans ce cadre, la section 11 du PO FEDER-FSE Aquitaine prévoit :

- la prise en compte des principes horizontaux dans les projets via un formulaire dédié ;
- une sensibilisation à une amélioration des performances en termes de DD des projets à enjeux ;
- la qualité environnementale et énergétique des bâtiments ;
- les impacts en énergie-climat-eau-biodiversité-air pour les équipements ou aménagements supérieurs à 200 000 € ayant un impact environnemental : supprimer, compenser ou réduire les impacts ;
- la réalisation d'un diagnostic RSO selon la norme ISO 26000 ; obligatoire pour les projets dont le coût total est supérieur à 2 M€.

L'objectif de l'auto-diagnostic RSO, entièrement financé par l'Union européenne et la Région, est :

- de sensibiliser les bénéficiaires à l'intégration de la prise en compte de leur responsabilité sociétale au niveau de leurs activités et de leur projet ;
- d'analyser les actions conduites en la matière et d'identifier des pistes de progrès pour la structure et ses projets ;
- de situer l'organisation au regard de la responsabilité sociétale : actions conduites, démarche d'amélioration continue, démarche d'évaluation, relations avec les parties prenantes ;
- de valoriser les nouvelles actions concrètes qui pourraient être menées après le diagnostic.

Objectifs pour l'Autorité de Gestion

- Promouvoir la responsabilité sociétale selon la norme internationale ISO 26000 ;
- Mesurer le changement de comportement des bénéficiaires suite à la sensibilisation ;
- Etablir une évaluation du dispositif qui permettra de:
 - recenser les actions conduites par les bénéficiaires, de mettre en avant les projets exemplaires et les bonnes pratiques/difficultés rencontrées ;
 - mesurer la contribution du PO FEDER-FSE Nouvelle-Aquitaine aux principes horizontaux.

Un premier bilan réalisé entre 2016 et 2017 a permis de dégager les types d'actions à mener, tous critères confondus et pour tous bénéficiaires.

Fin 2017, au cours d'une première phase, 31 diagnostics RSO ont été réalisés par des bénéficiaires publics et privés accompagnés par un expert agréé par AFNOR.





POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE



Mettre en place des outils de suivi permettant l'évaluation de ses politiques territoriales

Dans un premier bilan intermédiaire, les experts préconisent de « surveiller » plus de la moitié des pratiques RSO des bénéficiaires. Cela a permis de mettre en avant le fait que le niveau de maturité RSO de départ des bénéficiaires est plutôt bon, avec plus de 40 % de leurs pratiques et actions qui sont à conforter. Les porteurs de projets sont donc sur la bonne voie de l'intégration des principes de la RSO à leurs démarches.

Des préconisations au cas par cas ont été faites par les experts pour que les bénéficiaires puissent engager rapidement des actions d'amélioration concrètes, simples et efficaces sur les 8 % de pratiques qu'il convient d'améliorer significativement.



Synthèse des types d'actions à mener, tous critères confondus et pour tous bénéficiaires

Source : Programme opérationnel FEDER/FSE Aquitaine 2014-2020, Bilan final du marché « Réalisation des diagnostics de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) », AFNOR Certification, Période de juin 2016 à décembre 2017



ACTION PHARE

Premier bilan du dispositif télétravail au niveau économique et environnemental Septembre à décembre 2017

Afin d'évaluer l'impact du dispositif télétravail sur l'environnement, un tableau économique et environnemental a été mis à disposition des télétravailleurs pour la période de septembre à décembre 2017. Ce tableau met en avant les économies en temps et kilomètres, les émissions de CO₂ évitées et les économies financières faites par le télétravailleur.

80 % des 129 télétravailleurs ont renseigné ce tableau de suivi.

1. Economie de temps et de kilomètres grâce au télétravail

Tout d'abord, il est à noter que le télétravail engendre un gain de temps important dans les transports : 65 % des télétravailleurs économisent plus de 2h de trajet par jour. Et 45 % d'entre eux économisent entre 2 h et 3 h de trajet par jour télétravaillé.

De plus, 68 % économisent plus de 50 km par jour télétravaillé et plus de 35 % n'ont plus à faire par jour entre 50 et 100 km, ce qui contribue de manière non négligeable au développement durable en limitant les émissions de CO₂.

2. Réduction des émissions de CO₂

Plus de 47 % des télétravailleurs qui ont répondu, ont économisé plus de 100 grammes de CO₂ par km. (Calcul basé sur les émissions de véhicules thermiques selon leur catégorie).

3. Réduction des coûts du télétravailleur

Le télétravail permet de réduire considérablement les coûts de transport : non usure de véhicule, économie de carburant, etc.

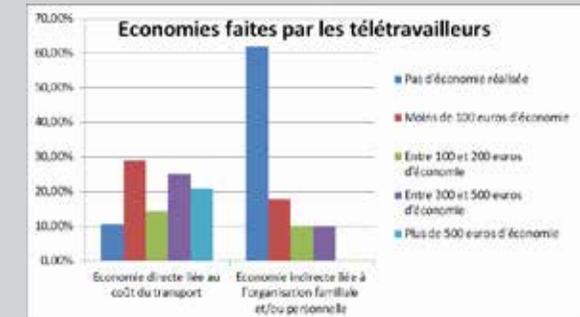
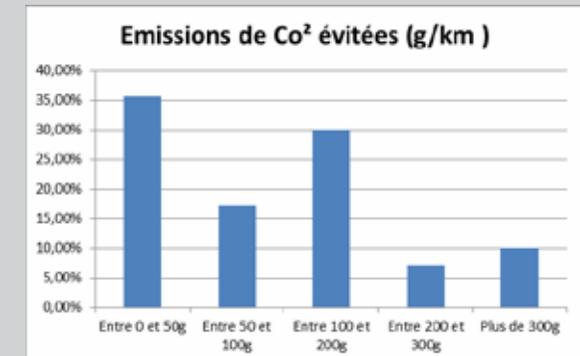
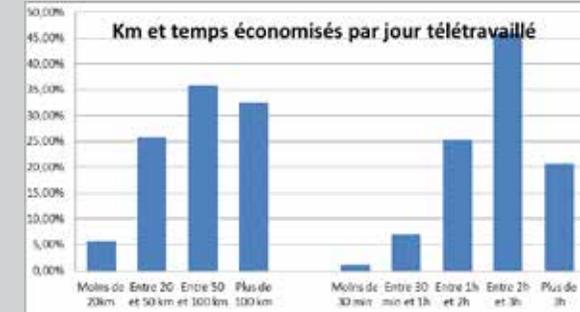
Plus de 40 % des agents ont économisé plus de 300 € entre septembre et décembre 2017.

4. Bilan positif du dispositif de télétravail

Nombre de jours télétravaillés	Temps de transport épargné (minutes)	Kilomètres épargnés	Emission de CO ₂ épargné (g/km)
1 563	187 819,5 soit plus de 3130 h	140 615	14 626,18

En effet, sur la période de septembre à décembre 2017 pour l'ensemble des répondants, plus de 140 615 kilomètres, et de 3 130 heures passées dans les transports sont économisés. De plus, ce dispositif a permis d'éviter l'émission de plus de 14 626,18 grammes de CO₂ par km.

Ces chiffres permettent de mettre en avant l'impact positif du télétravail sur l'environnement et la nécessité de déployer ce dispositif au sein de l'administration régionale.





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne



Favoriser la généralisation d'une culture de l'évaluation en interne

Consolider une culture commune de l'évaluation

Diffuser la culture de l'évaluation c'est aussi développer des compétences en interne. En 2017, des sessions de formation ont été menées auprès des élus et agents de la collectivité et un réseau de correspondants évaluation a été installé.

En ce qui concerne la formation :

- auprès des membres de la CEPP. Préalablement à la séance d'installation de la CEPP, une session de formation à destination de ses membres (élus régionaux et membres du CESER) a été organisée en mars. Ce séminaire d'une journée aura permis aux membres de la CEPP de mieux cerner les enjeux liés au pilotage et à la mise en œuvre des évaluations des politiques régionales ;
- Auprès des services. Deux sessions de formation, assurées en interne par des agents de l'IGS, ont été organisées en 2017 en direction des agents ou chefs de service. Un séminaire « d'initiation à l'évaluation des politiques publiques », en juillet, a permis également de présenter le dispositif d'évaluation arrêté en Nouvelle-Aquitaine. En octobre, un second séminaire a permis aux agents présents d'être formés à « l'élaboration et à la mise en œuvre d'une commande d'évaluation ».

La mise en place, en 2017, d'un réseau de correspondants évaluation a assuré l'interface entre l'IGS et les services, les correspondants évaluation sont chargés d'impulser et d'accompagner les évaluations, de la planification à la communication des résultats.



Evaluation annuelle formalisée grâce au rapport d'activité annuel

Réaliser une évaluation annuelle obligatoire formalisée

Le Rapport d'Activité fait un état des actions des différentes directions de la Région pour l'année n-1.

À partir de 2017, le rapport d'activité Nouvelle-Aquitaine inclut un chapitre dédié spécifiquement au développement durable afin de mieux faire ressortir les actions de la Région y ayant contribué.

Elaboration du rapport développement durable et évaluation du fonctionnement du CR sous l'angle du DD

Le Rapport de Développement Durable 2017 pour l'année 2016 comporte des évolutions significatives en termes de forme (format paysage, simplification graphique, amélioration iconographique) pour en faciliter l'appropriation par le lecteur et sa lisibilité sous format numérique. De plus, la transition énergétique et l'adaptation au climat ont fait l'objet d'informations ciblées, en lien avec la SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone), devenant ainsi un « fil conducteur » de cette édition.





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Actions mises en place en interne



Sensibiliser les agents en matière de développement durable et promouvoir le partage de connaissances en la matière

Sessions de formation au DD dédiées prioritairement aux Référents DD

Dès 2013 en ex-Aquitaine, un cycle de formations DD est engagé pour les Référents DD en priorité. L'ensemble du cycle a fait l'objet d'une évaluation auprès des Référents DD, qui l'ont jugé globalement positif.

En 2017, l'initiative est étendue aux sites de Limoges et Poitiers. Les Référents DD ont eu accès aux formations des agents instructeurs des dossiers FEDER/FSE dans le cadre de l'application des principes horizontaux du programme opérationnel FEDER/FSE ex-aquitain 2014/2020. Sur 6 sessions de formation d'une journée sur la prise en compte de ces principes horizontaux, 49 agents y ont participé, dont 10 référents DD et 39 agents instructeurs (cf. action *Poursuite de la sensibilisation des agents de la Région Nouvelle-Aquitaine au développement durable de la partie organisation du pilotage et transversalité*).





FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ
 Actions mises en place en interne



Sensibiliser les agents en matière de développement durable et promouvoir le partage de connaissances en la matière

Indicateur relatif au parc captif de véhicules de la Région par rapport aux normes "euro 5" et "euro 6" et aux données d'émissions situées en-dessous de 1g CO₂/km dans le but d'une stratégie d'amélioration continue.

Nombre de jours télétravaillés	Nombre de jours télétravaillés	Nombre de jours télétravaillés
Parc Nouvelle-Aquitaine	426	100 %
Véhicule particuliers (VP)	325	76,29 %
Véhicule utilitaires (VU)	101	23,71 %
Norme Euro 6 Date de MEC après 01/09/2015	123	28,87 %
Norme Euro 5 Date de MEC après 01/01/2011	130	30,52 %
Véhicules émettant moins de 1 g eq CO ₂ /km (véhicules électriques)*	71	16,67 %

* Le parc électrique se compose de 63 Mia, 7 Zoé et 1 Kangoo ZE (VU).





AXES D'AMÉLIORATION

Politiques sur le territoire

Pour 2018, la collectivité restera attentive à l'appréciation du CESER sur l'amélioration continue du Rapport Annuel de Développement Durable.

Pour la CEPP (commission d'évaluation des politiques publiques) il s'agira de :

» Développer les actions de formation et de sensibilisation

De nouvelles sessions de formation seront proposées aux élus régionaux et aux agents. La CEPP projette, par ailleurs, la mise en route d'un groupe de travail sur la place des citoyens dans les démarches d'évaluation.

» Conforter et approfondir les initiatives visant à valoriser les travaux et diffuser la culture de l'évaluation

Afin de sensibiliser un public plus large aux enjeux de l'évaluation, la mise en ligne sur le site de la Région des évaluations présentées en séance plénière et l'utilisation des réseaux sociaux figurent au rang de chantiers prioritaires.

» Conforter le réseau de correspondants évaluation.

L'année 2018 s'attachera d'une part, à mieux définir et formaliser leurs tâches et leur rôle dans le processus d'évaluation et d'autre part à asseoir leur reconnaissance dans ce domaine au sein de leur Pôle.

» Structurer un réseau régional de la Société Française d'Evaluation (SFE)

La Région a été retenue pour organiser en 2019 les Journées Françaises de l'Evaluation qui marqueront le vingtième anniversaire de la SFE à laquelle elle adhère. La SFE promeut l'évaluation des politiques publiques et regroupe près de 700 adhérents actifs en ce domaine : administrations d'Etat, collectivités locales, établissements publics, établissements d'enseignement et de recherche, sociétés privées... L'organisation de cette manifestation offrira l'opportunité de réfléchir à la structuration d'un réseau d'évaluateurs au niveau régional.

Les résultats, constats et recommandations de ces évaluations seront livrées, pour certaines d'entre elles, à partir de la fin du premier semestre 2018.

Enfin, en ce qui concerne la mise en place d'autodiagnostic pour les Programme FEDER-FSE Nouvelle-Aquitaine, une évaluation finale du dispositif du PO FEDER-

FSE Nouvelle-Aquitaine sera réalisée au terme de sa programmation pour mesurer la contribution de ce programme aux principes horizontaux. Les bénéficiaires seront invités à faire part des suites qu'ils ont données aux recommandations des experts à l'issue de la réalisation de leur projet afin de contribuer à l'évaluation continue de ce dispositif expérimental qui se poursuit jusqu'en 2020 et d'apprécier le changement de comportement de ces acteurs.

Fonctionnement de la collectivité

Concernant le Rapport Annuel de Développement Durable 2018 pour l'exercice 2017, il s'agira de la seconde édition du Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Des améliorations éditoriales ont été apportées, ainsi qu'en terme de contenu, en particulier pour intégrer au mieux les attentes et recommandations formulées par le CESER pour le précédent Rapport DD.

Un affinement du rapprochement avec les ODD des actions de la Région est en cours depuis 2017 :

Un partenariat avec les étudiants du Master IDET (Ingénierie de Développement Territorial) de l'université de Bordeaux, pour un rendu début 2018. Celui-ci a débouché sur un tableau de croisement des 5 finalités du Développement durable, les 169 cibles et indicateurs en correspondance avec les documents d'orientations et de programmation régionales.

Un visuel est en cours d'élaboration pour en rendre compte, en 2018.

L'Indicateur relatif au parc captif de véhicules de la Région est en cours de construction par rapport à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, afin d'établir un suivi précis chaque année.

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Nouvelle-Aquitaine et Ex-Aquitaine)

FINALITE	OBJECTIF LIE	INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	EVOLUTION
 FINALITÉ 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Le développement des énergies renouvelables comme priorité régionale	Cumul de la production EnR financée par la Région	MWh/an	●
		Cumul des évitements gaz à effet de serre	t eq CO ₂	●
	Améliorer l'empreinte carbone et la performance énergétique des déplacements des agents	Ratio en t eq CO ₂ émises/agent du siège dans le cadre des déplacements professionnels	t eq CO ₂ /agent	●
 FINALITÉ 3 COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	Faciliter la communication par le développement des transports	Trafic ferroviaire régional en milliers de voyageurs km en ex-Aquitaine	Milliers de voyageurs.km	●
	Maintenir les services et améliorer le cadre de vie	Nombre cumulé de tiers-lieux ouverts en Nouvelle-Aquitaine	Nombre	Première année de données agrégées pour l'ensemble des sites de Nouvelle-Aquitaine
		Nombre cumulé de Prises FttH sur la Nouvelle-Aquitaine		Première année de données agrégées pour l'ensemble des sites de Nouvelle-Aquitaine
	La gestion équitable et durable des femmes et des hommes qui travaillent pour le Conseil régional	Taux de féminisation par catégorie d'emploi	%	A ● B ● C ●
	Mener des actions de coopération et de développement solidaire	Budget de la Région consacré à la solidarité internationale	€	●
 FINALITÉ 4 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	Améliorer les conditions de travail	Nombre d'agents en télétravail à partir des trois sites de la collectivité	Nombre	Première année de données agrégées pour l'ensemble des sites de Nouvelle-Aquitaine
	Renforcer le dispositif de formation continue à destination des agents	Nombre de jours de formation continue total	Nombre	●
 FINALITÉ 5 DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	Soutenir l'émergence de projets numériques innovants	Nombre d'entreprises accompagnées dans la transition numérique	Nombre + montant en €	L'indicateur est en cours de restructuration pour établir un suivi plus performant et intégrer des chiffres précis
	Inscrire la politique d'achat du Conseil Régional dans une logique d'éco-responsabilité	Part de marchés intégrant le développement durable	%	Première année de données agrégées pour l'ensemble des sites de Nouvelle-Aquitaine
ELEMENTS DETERMINANTS DE METHODE	Transversalité	Part des postes pourvus par mobilité interne	%	Première année de données agrégées pour l'ensemble des sites de Nouvelle-Aquitaine
	Stratégie d'amélioration continue	Indicateur relatif au parc captif de véhicules de la Région par rapport aux normes "euro 5" et "euro 6" et aux données d'émissions situées en-dessous de 1 g eq CO ₂ /km dans le but d'une stratégie d'amélioration continue	% + Nombre	Première année de données agrégées pour l'ensemble des sites de Nouvelle-Aquitaine

Les indicateurs **soulignés en jaune** sont en rapport avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone, ceux ayant trait au fonctionnement de la collectivité sont surlignés en gris clair.

LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PERSONNES-RESSOURCES (Nouvelle-Aquitaine)

Pôles	Directions		Nom	
Pôle assemblées et affaires juridiques	Secrétariat général		Réfèrent non désigné	
	Communication interne			
Pôle ressources	Commande publique		Nicolas Melouki (Bx)	
	Ressources Humaines		Philippe Carralou (Bx)	
	Ressources Techniques et de l'Exploitation		Cyril Marchadier (Bx) / Jean-Michel Lafenêtre (Bx)	
	Systèmes d'Information		Olivier Ripon (Bx)	
Pôle DATAR et harmonisation des politiques publiques	Observation de la prospective et de la stratégie		Isabelle Panier (Bx)	
	Cohésion et de l'ingénierie territoriale		Christelle Durand (Li)	
IGS	Evaluation Politiques Publiques		Gilbert Bernard (Li)	
Pôle Europe et international	Fonds européens		Florence Glantenay (Bx) Vonny Gleyse en tant que relais (P)	
	Programmes interrégionaux France			
	Coopération			
	Bureau Nouvelle-Aquitaine (Bruxelles)			
Pôle DEE	Enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie		Emilie Bourdenx (Bx)	
	Performance industrielle		Christophe Biteau (Bx)	
	Agriculture, IAA et pêche		Antoine Goubin (P)	
	Délégation numérique		Marie-Eve Tayot (Li)	
	DIR Economie territoriale		Justine Renaudon (P)	
	Direction pilotage stratégique et qualité	Service Start up		Caroline Etcheverry (Bx)
		Unité entreprises en difficulté		
		SER filières aéronautique, photonique...		
		SER filière santé, silver économie		
		SER filière forêt, bois, papier		
Unité filières croissance bleue				
Unité filières cuir, luxe, textile, métiers d'arts				
Unité filières vertes		Pascale Combes (Bx)		
Conseil permanent de la transition énergétique				
Energie et Climat		Véronique Brochard (P)		

LE RESEAU DES REFERENTS DEVELOPPEMENT DURABLE ET PERSONNES-RESSOURCES (Nouvelle-Aquitaine)

Pôles	Directions	Nom
Pôle DEE	Environnement	Delphine Bauden-Dupire (P)
	Economie sociale et solidaire	Tahar Mezhoud (Bx)
	Tourisme	Karine Lesfauries (Bx)
Pôle formation et emploi	Mission d'appui au pilotage et coordination transversale	Référent non désigné
	Orientation et emploi	Référent non désigné
	Apprentissage	Véronique Piot (Bx)
	Formation sanitaires et sociales	Hélène Michel (Bx)
	Formation professionnelle continue	Vincent Lacarce (Bx)
	FSE et ingénierie de projets	Claire Fischer (Bx)
Pôle éducation et citoyenneté	Education	Jean-Christophe Mazurie (Bx)
	Construction et immobilier	Sylviane Ranoux (Bx)
	Culture et patrimoine	Magali Baudry (Bx)
	Sports, Vie associative et Egalité	Hélène Charles (P)
	Sports, Vie associative et Egalité	Jean-Hugues Aeschmann (Li)
	Jeunesse et citoyenneté	Agnès Durand (Li)
Pôle TIMCV	Urbanisme et logement	Michèle Lacave (Bx)
	Transports ferroviaires de voyageurs	Anne Gonzalez (Bx)
	Mission intermodalité	
	Transports routiers de voyageurs	
	Infrastructures et transports marchandises	
	Mission grands projets	
Direction communication et marketing territorial	Communication externe	Frédéric Pénoty (P)

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la mobilisation de données, à l'élaboration et à l'édition de ce rapport : outre les Référents DD, les personnes ayant transmis les données en l'absence de certains Référents, notamment Cécile Vernhes-Daubrée, Olga Radwanski, Anne Drousseau et Maider Lassus Olasagasti ; les Référents ayant contribué aux illustrations du rapport, particulièrement Véronique Piot ; enfin les personnes qui en ont réalisé le maquetage, particulièrement Vincent Lamoureux.

Le rapport relatif à l'exercice 2017 a été conçu et réalisé par la Mission Evaluation et Prospective développement durable du Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat (COPTec) au sein du Pôle Développement économique et environnemental (Pascale Combes, Kévin Lamarque dans le cadre du Master 2 Gestion territoriale du développement durable - Université Bordeaux Montaigne, Jean-François Louineau et Véronique Brochard).

LISTE DES SIGLES

AANA : Agence de l'Alimentation de Nouvelle-Aquitaine
 AB : Agriculture Biologique
 ACE : Assistance Continuités Ecologiques
 ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
 ADI : Agence de Développement et d'Innovation
 AFB : Agence Française pour la Biodiversité
 AFNOR : Agence Française de Normalisation
 AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
 ARACT : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
 ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité
 AREA : Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine
 ARS : Agence Régionale de Santé
 ARTEE : Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie
 BBC : Bâtiment Basse Consommation
 BTS : Brevet de Technicien Supérieur
 CA : Communauté d'Agglomération
 CAE : Coopérative d'Activités et d'Emplois
 CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
 CC : Communauté de Communes
 CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
 CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
 CEEBIOS : Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis
 CEPP : Commission d'Evaluation des Politiques Publiques
 CESE : Conseil Economique Social et Environnemental
 CESER : Conseil Economique Social et Environnemental Régional
 CFA : Centres de Formation d'Apprentis
 CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
 CIVB : Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux
 CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
 COP : Conférence des Parties
 COPTec : Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat
 CPER : Contrat de Plan État-Région
 CPIE : Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement
 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle

CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
 CR GEIQ : Comité Régional des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
 CRISALIDH : Centre de ressources sur l'innovation sociale par l'action locale et ses initiatives pour le développement humain
 CU : Communauté Urbaine
 CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
 DATAR : Délégation de l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
 DLAL : Développement Local par les Acteurs Locaux
 DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 DSU : Développement Social et Urbain
 EFES : Evaluation Française des Ecosystèmes et des Services Ecosystémiques
 ENED : Education Nature Environnement pour un Développement Durable
 EnR : Energies Renouvelables
 EMR : Energie Marine Renouvelable
 EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement
 ESS : Economie Sociale et Solidaire
 ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
 ETI : Entreprises de Tailles Intermédiaires
 FAIRE : Fonds d'Action Régional pour l'Emploi
 FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
 FEADER : Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural
 FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
 FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
 FSAA : Fonds Social d'Aide aux Apprentis
 FSE : Fonds Social Européen
 FttH : Fiber to the Home (Fibre optique jusqu'au domicile)
 GES : Gaz à Effet de Serre
 GALPA : Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture
 GIP : Groupement Intérêt Public

LISTE DES SIGLES

GPI : Gestion Patrimoniale des Infrastructures	PRAM : Plateforme Régionale d'Accès à la mobilité
GTC : Gestion Technique Centralisée	PRF : Programme Régional de Formation
HLM : Habitation à loyer modéré	PRS : Plan Régional des Saisonniers
HQE : Haute Qualité Environnementale	PRSE : Plan Régional Santé Environnement
HVE : Haute Valeur Environnementale	PTCE : Pôle Territorial de Coopération Economique
IAA : Industries Agroalimentaires	PV : Photovoltaïque
IAE : Insertion par l'Activité Economique	RAFID : Réseau Aquitain Formation et Information pour le Développement
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique	RADSI : Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. En français: Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.	RSA : Revenu de Solidarité Active
IPREM : Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux	RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
IRIS : Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité	RT : Réglementation Thermique
IRSTEA : Institut national de Recherche et Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture	SACICAP : Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
LITEN : Laboratoire d'Innovation pour les Technologies des Energies Nouvelles et les nanomatériaux	SAEP : Services d'Alimentation en Eau Potable
LLD : Location Longue Durée	SAU : Superficie Agricole Utile
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
MAES: Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services	SCOP : Société Coopérative Participative
MIN : Marché d'Intérêt National	SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
ODD : Objectif de Développement Durable	Sd'AP : Schéma d'Accessibilité Programmée
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement	SEML : Société d'Economie Mixte Locale
OMS : Organisation Mondiale pour la Santé	SNBC : Stratégie Nationale Bas-Carbone
OPCC : Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique	SPRO : Service Public Régional de L'Orientation
PAC : Politique Agricole Commune	SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles	SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal	TEC : Transition Energétique et du Climat
PME : Petites et Moyennes Entreprises	TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la croissance verte
PMI : Petites et Moyennes Industries	TEPOS : Territoire à Energie POSitive
PNAAPD : Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables	TPE : Très Petite Entreprise
PNR : Parc Naturel Régional	UE : Union Européenne
POMU : Plateforme Offshore Multi Usage	UMR: Unité Mixte de Recherche
PPI : Plan Prévisionnel d'Investissement	UNAT : Union Nationale des Associations du Tourisme
	URSCOP : Union Régionale des Sociétés Coopératives Participatives
	WWF: World Wide Fund for nature (Fonds mondial pour la nature)

Pour plus d'informations

Région Nouvelle-Aquitaine • COPTec – Mission évaluation et prospective développement durable

N° standard
05 57 57 80 00

Site de la Région
nouvelle-aquitaine.fr

Informations utiles à l'échelle régionale

Site institutionnel du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
nouvelle-aquitaine.fr

Site du CESER
ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Site sur le patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine
patrimoine-naturel.nouvelle-aquitaine.fr

Site Nouvelle-Aquitaine numérique
numerique.nouvelle-aquitaine.fr

Site Jeunes de Nouvelle-Aquitaine
jeunes.nouvelle-aquitaine.fr

Informations utiles à l'échelle nationale

Site du Ministère de la transition écologique et solidaire
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-transition-ecologique-vers-developpement-durable-2015-2020

Stratégie Nationale Bas-Carbone
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone

Objectifs de Développement Durable – site de l'ONU
www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable

Objectifs de Développement Durable – site du Ministère de la Transition écologique et solidaire
www.agenda-2030.fr



Pôle développement économique et environnemental
Direction pilotage stratégique et filières
COPTec – Mission évaluation et prospective développement durable
14, rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

T. 05 57 57 80 00

nouvelle-aquitaine.fr

